

Département de la Savoie
Commune de Crest-Voland

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

DOSSIER : E24000187/38

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE

Sommaire

Dossier 1 : le rapport d'enquête

	Pages
1. Généralités	
a. Cadre général du projet	4 - 5
b. Présentation de la commune de Crest-Voland	5 - 6
c. Objet de l'enquête	6 - 8
i. Les intervenants	
ii. Le cadre juridique du projet	
d. Présentation du projet de construction	8 - 15
e. Avis de l'Autorité Environnementale	15 - 18
2. Organisation de l'enquête	
a. Désignation du commissaire enquêteur	18
b. Arrêté d'ouverture de l'enquête	18
c. Rencontres avec le porteur de projet et visite	19 - 20
d. Communication et publicité sur l'enquête	20 - 22
e. L'étude d'impact	23
3. Déroulement de l'enquête	
a. Dates de l'enquête	23
b. Les permanences	23 - 24
c. Documents et outils à disposition du public	24
d. Contexte général et bilan de l'enquête	26 - 28
e. Clôture de l'enquête publique	28
f. Comptabilisation des observations	28 - 29
g. Analyse des observations et réponses de la MOA	29 - 198

Dossier 2 : Conclusions et avis

Document séparé

Les annexes

- **Annexe 1** : Décision de nomination du commissaire enquêteur
- **Annexe 2** : Arrêté municipal n°2024-087
- **Annexe 3** : Avis d'enquête publique
- **Annexe 4** : Autorisation préfectorale 2020-0868
- **Annexe 5** : Autorisation préfectorale 2024-0777
- **Annexe 6** : Sommaire dossier d'enquête
- **Annexe 7** : Certificat d'affichage

1. Généralités

a. Cadre général du projet

Il s'agit du projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND. Ce projet avait été initié par le SIVU domaine skiable en 2018 :

- Remplacement du télésiège existant d'un débit théorique de 2 200 p/h, par une installation de technologie standard et récente de type attaches débrayables pour conforter l'accès à l'ensemble du domaine et limiter les coûts de contrôles et de maintenance.
- La technologie proposée pour remplacer cette installation est une technologie de type télésiège cabines débrayables avec sièges 6 places et cabines 10 places. C'est la technologie la mieux adaptée au besoin du site ainsi qu'aux qualités de confort attendues par les usagers. Elle permet en particulier le transport en été et en hiver des piétons, skieurs débutants ou de fond, vététistes, ... en cabines jusqu'au plateau du mont Lachat sur lequel sont localisées plusieurs activités de diversification été/hiver ainsi que des restaurants d'altitude.

Ce projet s'accompagnera d'une restructuration du front de neige avec :

- Le démontage du télésiège des Tovats.
- Dans un second temps, restructuration d'une zone débutante desservie par un nouveau télésiège de type enrouleurs, en remplacement de l'actuel télésiège des Tovats. En complément du nouveau télésiège, installation d'un tapis couvert pour desservir la zone ludique à créer au niveau de l'aire de jeux. Ce tapis facilitera aussi l'accès au Télésiège cabines de la Logère, depuis le parking.

Comme précisé par le SIVU dans sa note du 10 juin 2024, cet équipement a pour

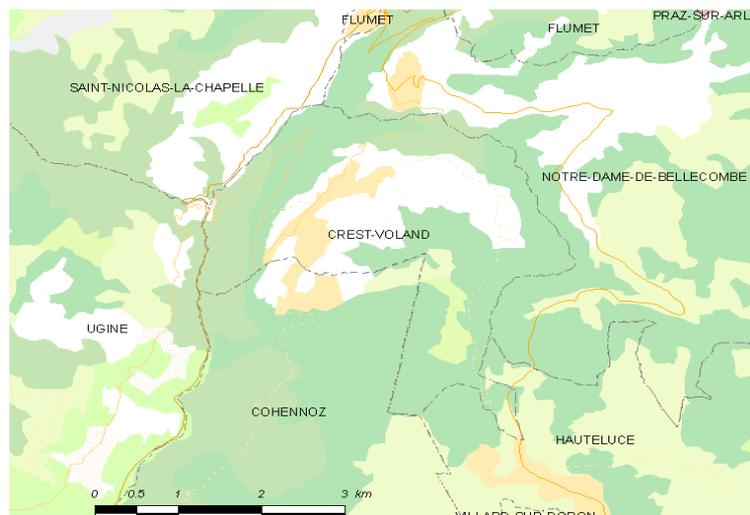
vocation à être le dernier appareil installé sur la station et qui accompagnera le cas échéant la raréfaction de la neige (*) sur la station en permettant :

- D'accéder au domaine d'altitude du plateau du Lachat en cas de manque de neige sur la partie basse,
- D'emmener tout type de skieurs ou de piétons au sommet du domaine skiable grâce à sa multimodalité siège/cabine,
- D'apporter un appareil dont les caractéristiques seront de nature à permettre d'évoluer vers une transition d'exploitation toute saison et en particulier d'être un véritable ascenseur vers le plateau du Lachat pendant la saison estivale ce que ne peut réaliser l'appareil actuel.

(*) étude d'impact du changement climatique sur la station réalisée en aout 2022.

b. Présentation de la commune de Crest-Voland

La commune de Crest-Voland est située en région Auvergne Rhône Alpes dans le département de la Savoie ; elle fait partie de l'arrondissement d'Albertville et de l'intercommunalité d'Arlysière. Ses limites administratives vont depuis le cours du torrent jusqu'aux confins du col des Saisies.



Crest-Voland et les communes voisines

La commune est limitrophe avec d'autres bourgs comme indiqué sur la carte ci-dessus. Outre le centre bourg, le village est composé de nombreux hameaux comme Le Crest, le Tovat, le Zet, les Moliettes, entre autres.

La station de CREST-VOLAND / COHENNOZ fait partie de l'ESPACE DIAMANT avec les stations de PRAZ SUR ARLY – FLUMET – NOTRE DAME DE BELLECOMBE – LES SAISIES / HAUTELUCE soit un total de 192 kms de pistes.

CREST-VOLAND se situe au milieu des alpages à une altitude de 1230m au sein de l'espace Diamant ; sa capacité d'accueil est de 7600 personnes en lits touristiques. Le domaine skiable s'étend de 1230 à 1650m d'altitude, il peut être qualifié de familial et fluide ; le réseau de neige de culture couvre 50% du domaine.

c. Objet de l'enquête

L'enquête publique est relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND (Savoie).

i. Les intervenants sur le projet

- Enquête publique : mairie de Crest-Voland représentée par son maire Christophe RAMBAUD, 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND,
- Maître d'ouvrage : SIVU domaine skiable de CREST-VOLAND COHENNOZ, mairie de Crest-Voland, 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND représenté par son président Benjamin GARDET,
- Maître d'œuvre : E.R.I.C. 18 rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET représenté par L. ARLAUD,
- Exploitant : SPL CREST-VOLAND COHENNOZ, télésiège de la Logère 73590 CREST-VOLAND représenté par JF BLANCHON.

ii. Le cadre juridique de l'enquête

La présente enquête est régie par la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette enquête publique, relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland, est réalisée à la demande de la Commune de Crest-Voland qui en est l'autorité organisatrice, compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet dont le Maître d'Ouvrage est le SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, Mairie de Crest-Voland 73590 CREST-VOLAND.

Elle s'inscrit dans le cadre légal administratif du code de l'environnement, notamment ses articles : L.122-1, 122-2, 122-3, 122-4, L 123-1, L.123-2, L123-3, L.123-12, R.122-1, R.122-2, R122-4 et R123-8, dont ceux relatifs à l'étude d'impact.

Le projet consiste en des travaux soumis à la réalisation d'une étude d'impact et enquête publique en application la rubrique 42°b du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'Environnement (création ou extension ou remplacement d'une remontée mécanique de loisirs transportant plus de 1500 passagers/h).

C'est dans ce cadre que sont intervenus les actes suivants :

- Délibération du conseil municipal de la commune de CREST-VOLAND en date du 13 juin 2024 portant approbation du projet porté par le SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz concernant le remplacement du TSD de la Logère par la construction d'un nouvel appareil de type TSCD (télésiège à cabine débrayable).
- Décision du 23 octobre 2024 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur Denis BLAISE en qualité de Commissaire enquêteur.

- Arrêté N°2024 /087 de M. le maire de CREST-VOLAND en date du 20.11.2024 prescrivant l'organisation de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère à Crest-Voland.

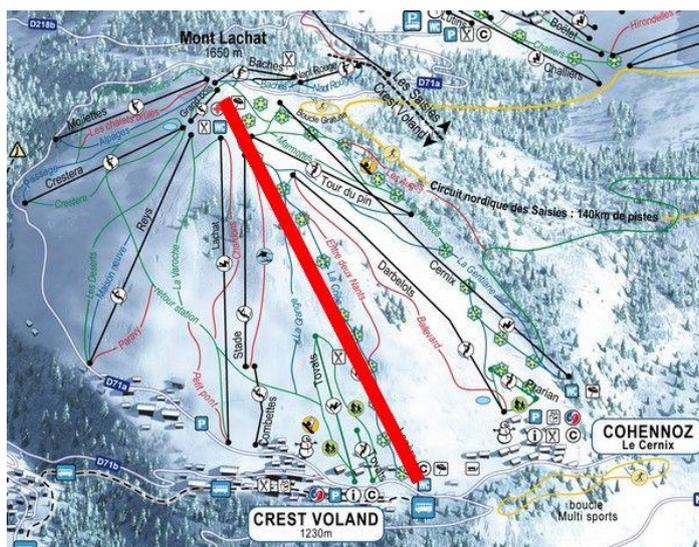
d. Présentation du projet de construction

- Matériel actuel à remplacer et lieux concernés

Le télésiège débrayable actuel a été construit en 1986. Il s'agit du premier TSD de la station. A l'époque, il a permis une meilleure desserte du domaine ainsi qu'une amélioration de la liaison avec la station des Saisies.

Depuis la réalisation de l'Espace Diamant en 2005, ce télésiège était devenu un appareil stratégique car il desservait le domaine dans son ensemble. Ce télésiège était aussi empruntable à la descente, avec un débit limité à deux personnes.

Malgré sa rapidité, ce télésiège reste, à ce jour, assez inconfortable en cause la qualité des assises.



Situation de l'appareil actuel

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Les principales caractéristiques de cette l'installation actuelle :

- Année de construction : 1986
- Saison d'exploitation : Hiver et été
- Capacité : 4 personnes
- Altitude Aval : 1230m
- Altitude Amont : 1612m
- Débit à la montée : 2200 personnes/heure
- Débit à la descente : 1100 personnes/heure
- Vitesse d'exploitation : 5m/s
- Nb Pylônes : 16
- Temps de Trajet : 5min et 28s
- Nb de véhicules : 107



Les gares actuelles aval et amont

- **Le projet de construction : sujet de l'enquête.**

Ce projet a été lancé par le SIVU domaine skiable en 2018, depuis ce lancement le projet a connu plusieurs modifications notamment dans sa conception qui en parallèle intégrait, à l'époque, un projet immobilier en lieu et place de la gare de départ actuelle du TS de la Logère.

En 2023, le SIVU du domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz a relancé le projet de remplacement du télésiège de la Logère.

En juin 2024, une réponse a été apportée à l'avis n°2019-ARA-AP-906 du 6 décembre 2019, lui-même faisant suite à l'étude d'impact réalisée par le cabinet KARUM en juillet 2019 sur le projet initial avant modifications.

Le télésiège actuel de la Logère, datant de l'année 1986, serait à remplacer pour éviter les coûts liés aux contrôles et à la maintenance de cet appareil ancien. A ce jour, le budget annuel est en moyenne de 150K€ pour l'entretien de cet équipement ; de ce fait, il représente une charge financière lourde pour le SIVU.

Pour ce faire, il est prévu de le remplacer par un nouvel équipement doté de sièges pouvant accueillir 6 personnes et aussi de cabines débrayables de 10 places. Cette configuration permettra un meilleur confort et de mieux répondre aux besoins des skieurs en hiver ; la sécurité se trouvera aussi renforcée pour les personnes qui utiliseront les cabines.

L'utilisation de ce nouvel appareil devrait permettre pendant les autres périodes de l'année d'accéder, de façon confortable, au plateau du Mont Lachat pour participer aux différentes activités ou se restaurer en utilisant les cabines et ainsi optimiser son utilisation.

- Implantation du nouveau télésiège

Ce projet consiste à remplacer l'ancien télésiège de la Logère par un appareil à cabines débrayables

Le positionnement de la gare d'arrivée reste identique, par contre, la gare aval serait déplacée pour tenir compte des aspects sécuritaires notamment le risque « incendie » et l'évolution des normes liées à la proximité de constructions. De plus, l'adaptation du positionnement de la gare aval devrait permettre la restructuration du secteur débutant.

Des solutions alternatives ont été étudiées pour garder les localisations d'origine mais se sont aussi heurtées à la proximité de bâtiments.

Le maître d'ouvrage indique aussi qu'une étude a été aussi réalisée pour positionner la gare amont en haut du Mont Lachat favorisant ainsi la desserte du sommet du domaine skiable et devant permettre l'accès plus rapide aux pistes des Saisies mais cette option n'a pas non plus été retenue car plus complexe à gérer pour les professionnels et moins pratique pour les utilisateurs.



Futur emplacement du nouvel équipement.

- **Caractéristiques du nouvel équipement**

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

→ Le télésiège

Constructeur	non désigné à la clôture de l'enquête
Télésiège à attaches débrayables	sièges 6 places/cabines 10 places
Longueur suivant la pente	~ 1610.00 m
Dénivelée	~ 374.30 m
Station motrice	Amont
Station de tension	Aval
Sens de montée	gauche
Débit max cumulé (montée seulement)	~ 2600 pers. par h
Débit sièges (montée seulement)	~ 1850 skieurs par h
Débit cabines (montée et descente)	~ 750 pers. par h
Vitesse	5.5 m/s maxi
Nombre de véhicules	~ 60 sièges et 15 cabines
Conditions d'exploitation	100% montée ~ 29% descente cabines
Exploitation descente	piétons dans les cabines
Période d'exploitation	hivernale et estivale
Exploitation nocturne	oui
Niveau d'embarquement	1220.30 m
Niveau débarquement	1595.70 m

L'équipement sera évolutif, il permettra, si besoin, de s'adapter aux demandes des touristes, des évolutions climatiques et des variations de fréquentation en fonction des activités de saison ; en autorisant le remplacement total ou partiel des sièges par des cabines.

→ La gare motrice amont

Le local d'exploitation, de type chalet, abritera le poste de conduite et permettra de surveillance des utilisateurs en étant positionné au niveau du débarquement. Une voie de stockage des cabines est positionnée coté retour, les sièges étant dans les voies des gares.

L'installation est dotée d'une motorisation de type moteur lent permettant de fiabiliser l'exploitation, tout en réduisant les consommations d'huile et d'électricité, le tout en limitant le bruit.



Vue simulée de la gare amont

→ **La gare aval**

La gare amont, sera nouvellement localisée comme indiquée dans la rubrique précédente, se composera aussi d'un local d'exploitation abritant le poste de surveillance des personnes qui embarquent et d'un quai retour pour les touristes utilisant les cabines.

→ **Les ouvrages de ligne**

Ce sont des pylônes mono fûts fixés sur des massifs en béton. A noter que pour la sécurité des enfants les sièges sont équipés de dispositifs pour éviter les chutes.

→ **Le démantèlement du matériel actuel**

Il sera procédé à la dépose des constituants de télésiège de la Logère, ces derniers seront évacués pour ferrailage et recyclage et enfouissement des têtes de massifs en béton.

→ **Spécificité relative au tracé de cette nouvelle installation**

La nouvelle ligne survole un bâtiment présentant des risques « incendie ». La construction concernée était autrefois une étable implantée sur une parcelle communale.



Bâtiment concerné

Après étude du risque incendie avec un cabinet d'études spécialisé et pour s'affranchir de ce dernier, plusieurs points devront réaliser avant toute nouvelle construction, à savoir :

- Modification de la structure pour remplacer tous les matériaux inflammables (charpente).
- Nettoyage total des matières inflammables contenues à l'intérieur puis condamnation du bâtiment sans possibilité d'entreposer des matériaux à l'intérieur.

Une autre possibilité consistait à déplacer la structure, cette option n'est pas retenue par les décideurs.

→ **Travaux complémentaires de cette nouvelle installation**

Des travaux complémentaires sont prévus dans le cadre de la construction du nouvel équipement principalement des terrassements, les constructions des nouveaux locaux d'exploitation et le démontage des installations obsolètes.

→ **L'estimation budgétaire des dépenses liées aux travaux de construction**

lots pour prestations de travaux de construction RM	estimatif juillet 2024
Lot 1: Etudes, fourniture matériel et mise en route	10 300 000,00
Lot 1: Stockage sièges en gares et cabines en G2	85 000,00
Lot 2: Réalisation du génie civil et montage	1 620 000,00
Lot 3: Terrassements de masse et réseaux au niveau des plateformes et du front de neige	160 000,00
Lot 3: Travaux pour reprise du réseau neige en gare aval avec déplacement regards (300 ml)	180 000,00
Lot 4: Travaux pour alimentation en énergie électrique (poste transfo et domestique)	200 000,00
Lot 4: Travaux pour alimentation en énergie électrique (câble HTA et modif poste)	100 000,00
Lot 5: Réalisation locaux d'exploitation et poste transfo	680 000,00
Lot 6: Démontage pour ferrailage de l'installation existante	50 000,00
Lot 7: Défrichements	40 000,00
Aléas	150 000,00
lots pour prestations d'études associées à la réalisation des travaux	estimatif
Mission Maitrise d'œuvre	95 000,00
Mission étude d'impact	35 000,00
Suivi environnemental des travaux	4 500,00
Mission topographique	12 500,00
Mission de coordonnateur SPS	4 500,00
Mission BCT	8 000,00
Mission d'études géotechnique phase construction	14 000,00
Mission d'études géotechnique phase AET	4 000,00
Mission d'études de risque d'avalanches et de crues torrentielles	2 500,00
Divers (publications...)	25 000,00
Total estimation sur base de prix 2024 (€ HT)	13 770 000,00

Les données financières intégrées au dossier d'enquête publique se limitent à cette estimation financière ci-dessus.

e. Avis de l'autorité environnementale

Ce projet a été soumis à l'autorité environnementale qui a donné son avis et l'a remis au maître d'ouvrage et pour connaissance de l'autorité décisionnaire et du public.

Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. L'avis n'est ni favorable, ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité. Il vise à permettre d'améliorer la

conception du projet, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Conformément à l'article L 122-1 du code de l'environnement, le présent avis doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage qui le met à la disposition du public par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête public prévue à l'article L.123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19.

→ **Synthèse de l'avis de la M.R.A.E. n° 2019-ARA-AP-906 du 06 décembre 2019.**

« Le SIVU Domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz est maître d'ouvrage, dans le cadre du projet de réaménagement du front de neige de la station sur la commune de Crest-Voland (73), du remplacement du télésiège de la Logère et aménagements associés. Ce projet apparaît comporter, outre le remplacement et le déplacement de trois remontées, le démantèlement des trois installations actuelles et la réalisation d'une résidence de tourisme sur l'emprise de l'actuelle gare aval, à l'origine du déplacement de celle-ci.

Pour l'autorité environnementale, les principaux enjeux environnementaux du projet sont :

- *La préservation de la biodiversité (en particulier des oiseaux) et des zones humides ;*
- *Le paysage, en particulier au niveau du front de neige, à l'échelle du cœur de village ;*
- *La préservation de la ressource en eau potable et de la qualité des eaux, notamment du fait de la création de nouveaux lits touristiques sur la commune ;*
- *Les nuisances liées à la circulation générée par les nouveaux flux touristiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.*

L'étude d'impact présentée, au stade de la demande défrichement nécessaire à la réalisation du projet, est claire et didactique et cependant présente un certain nombre de manques qui nécessitent d'être comblés dès ce stade d'avancement du projet :

→ La fréquentation actuelle de la station et de ses installations n'est pas présentée à la réalisation, tout comme le contexte et les objectifs du projet ;

→ Les périmètres de protection des captages d'eau potable sont à mettre à jour ainsi que l'identification des zones humides ;

→ La qualification des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement est à revoir, certaines s'apparentant à des mesures compensatoires, et le besoin de compensation auxquelles elles répondent doit être précisé et justifié ;

→ De façon plus substantielle, le périmètre évalué ne comprend pas la résidence touristique de la Logère ni donc ses incidences potentielles.

Les principales recommandations de l'Autorité Environnementale portent sur ces points ».

L'ensemble des observations et des recommandations sont détaillées dans l'avis rendu.

Il convient de préciser, à ce stade, que l'étude d'impact du projet a été réalisée en juillet 2019 suivie de l'avis ci-dessus rendu en décembre 2019.

La réponse du SIVU a été transmise le 10 juin 2024, le document est joint en annexe et indique toutes les modifications apportées à ce projet dans son ensemble notamment sur la partie investissement immobilier (*), ces précisions sont importantes car l'enquête publique N°24000187/38 porte uniquement sur le projet construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland, comme indiqué dans la décision du tribunal administratif du 23 octobre 2024 nommant le commissaire enquêteur et faisant suite à la demande de Monsieur de maire de Crest-Voland en date du 15.10.2024.

() A ce titre, des modifications dans les priorités sur les résidences de tourisme ont été apportées depuis la publication de l'avis ; en effet, la commune a souhaité*

temporiser le projet de résidence de la Logère au profit d'un projet immobilier sur le secteur des Combloux aussi en suspens à la date de l'enquête.

2. Organisation de l'enquête

a. Désignation du commissaire enquêteur

Vu la lettre du 11 octobre 2024 par laquelle Monsieur le maire de CREST-VOLAND (Savoie) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de construction du télésiège cabine débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND.

Pour ce faire, Monsieur Stéphane WEGNER, vice-président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Denis BLAISE en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique ci-dessus mentionnée par décision n° E22000187/38 du 23.10.2024.

b. Arrêté d'ouverture de l'enquête

Par l'arrêté n°2024/087 du 20 novembre 2024, M le maire M. Christophe RAMBAUD indique dans l'introduction de son article 1, libellé comme suit : Il sera procédé à une enquête publique portant sur la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. Les articles suivants précisent les différentes modalités de cette enquête sur tous les thèmes relevant du dit arrêté et notamment, qu'elle se déroulera pendant 33 jours du lundi 16 décembre 2024 à 8 heures au vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures. Le siège de l'enquête est à la mairie de Crest-Voland, 93 place du Bouloz aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, exceptés les jours fériés.

c. Rencontres avec les porteurs du projet et visite.

Dès ma nomination par Monsieur le vice-président du tribunal de Grenoble, M. Christophe RAMBAUD, maire de Crest-Voland, a pris contact avec moi pour une première rencontre et me remettre les premiers éléments.

Une première réunion avec M. Christophe RAMBAUD, maire de Crest-Voland, a donc eu lieu le 31 octobre en présence de Mme Magda SOCQUET-JUGLARD conseillère municipale, M. Benjamin GARDET président du SIVU, M. Jean Louis AINOZ conseiller municipal, M. Pierre HERVIEU technicien DST Crest-Voland et M. Claude GARDET technicien AMO conduite du projet. En introduction, M. le maire a situé ce projet dans l'espace et dans le temps en expliquant le contexte de la station puis a laissé la parole au technicien en charge de la conduite du projet à l'aide d'un support visuel pour une présentation globale de la construction à venir. Une première ébauche de l'organisation de l'enquête a été formalisée de façon prévisionnelle :

- Dates : du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à 18h, cette période avait l'avantage d'intégrer les vacances de Noël et ainsi faciliter la participation des résidents permanents, des vacanciers et de toutes personnes concernées.
- 4 permanences seraient planifiées :
 - o Lundi 16 décembre 2024 de 8h à 12h (ouverture)
 - o Vendredi 27 décembre 2024 de 14h à 19h (nocturne)
 - o Samedi 11 janvier 2025 de 8h à 12h
 - o Vendredi 17 janvier 2025 de 14h à 18h (clôture)

Une permanence est prévue jusqu'à 19h pour permettre aux personnes occupées dans la journée de s'y rendre ; idem pour celle du samedi matin qui permettra aux personnes prises la semaine de venir à la rencontre du commissaire enquêteur.

Au terme de ce 1^{er} entretien, il fut convenu d'une réunion suivante de travail le 22 novembre prochain en matinée pour acter les décisions concernant l'organisation de l'enquête publique (dates, communication, documents à disposition du public, ...) et remettre au commissaire enquêteur le dossier d'enquête publique complet ; cette

rencontre devrait se poursuivre par une visite sur le site des travaux si les conditions météorologiques le permettaient.

Le 22 novembre, j'ai donc de nouveau rencontré M. Christophe RAMBAUD maire de Crest-Voland accompagné de M. Claude GARDET technicien AMO conduite du projet et de Mme Christine FAVRE secrétaire de mairie en charge, entre autres, de constituer le dossier d'enquête. Cette réunion a permis d'échanger sur les documents constituant le dossier d'enquête remis au commissaire enquêteur et à disposition du public à compter de l'ouverture de ladite enquête. Il fut convenu que le dossier, dans sa version définitive, me serait remis dans la semaine qui suit, car non finalisé à cette date. Au terme de la rencontre, M. Claude GARDET et moi-même sommes rendus sur le lieu d'implantation de la gare aval ; le manque de visibilité n'a pas permis d'aller à la gare amont, cette visite fut effectuée dans la semaine qui précède l'ouverture de l'enquête et permit de constater l'affichage réglementaire des avis d'enquête.

Le dossier d'enquête finalisé me fut livré le 26 novembre 2024, une nouvelle date fut fixée au 09 décembre pour préparer l'ouverture de l'enquête qui avait lieu le lundi suivant.

Le dossier comportait quinze pièces placées dans un classeur, un sommaire reprenait l'intégralité des pièces mis à la disposition des personnes le souhaitant.

Le 9 décembre, l'ensemble des pièces furent passées en revue, il fut convenu aussi d'installer une carte murale reprenant les implantations actuelle et future des équipements, là aussi, pour favoriser la compréhension du projet. Pour terminer cette réunion, Monsieur Gardet et moi-même, nous nous sommes rendus sur les différents lieux impactés par le projet, cette visite me permit de constater les différents affichages de l'avis d'enquête et d'en faire ajouter un sur le chalet servant de caisse pour le télésiège actuel de la Logère : endroit de fort passage.

d. Communication et publicité sur l'enquête

Les instructions relatives à l'affichage ont été prises en compte par la mairie de Crest-Voland à savoir :

- **Pour l'avis d'enquête publique** - Affiche (papier à fond jaune) comportant le titre « Avis d'enquête publique » en caractères (noirs) gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, indiquant les informations visées à l'article R. 123-9 du Code de l'environnement.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté 2024/087 du 20.11.2024, cet affichage était visible :

- Sur la porte d'entrée de la mairie,
- Sur le panneau d'affichage dans le hall de la mairie,
- Au bas du télésiège de la Logère et sur le bâtiment des caisses du télésiège de la Logère,
- Au mont-Lachat, à l'arrivée de télésiège actuel de la Logère.
- A la caisse du télésiège des Tovats

J'ai pu constater moi-même ces différents affichages.



(à titre d'exemple, l'affichage à la mairie et sur les gares aval et amont)



Le certificat d'affichage dument signé par M. le Maire en date du 29 novembre 2024 m'a été remis et est annexé au présent dossier ; il indique précisément les localisations de l'avis.

- **Publication dans la presse** : Conformément à l'article 7 de l'arrêté 2024/087 du 20.11.2024, les 28 novembre et 19 décembre 2024 dans Le Dauphiné Libéré et le journal de la Savoie ; les extraits ont été portés à ma connaissance et archivés par mes soins.
- **Le site internet de la commune de Crest-Voland** a été actualisé faisant ainsi référence à l'enquête publique sur sa page d'accueil avec un lien permettant de consulter l'avis d'enquête publique. Il est à noter tout de même que ce site était techniquement difficile d'accès.
- **Lettre info spéciale « enquête publique TSD Logère »** : ce courrier envoyé par mail ou à disposition en papier a permis de valoriser l'enquête publique en présentant en détail le projet et en invitant les personnes intéressées par cette construction à venir s'exprimer en faisant part de leurs observations, remarques et/ou contributions. Ce courrier précisait les différents processus de participation.

e. L'étude d'impact.

L'étude d'impact a été réalisée en date du 31 juillet 2019 par le cabinet KARUM à la demande du SIVU de Crest-Voland / Cohennoz sous la référence 2017016.

Ce dossier comprenait 229 pages et commençait par un résumé non technique de l'étude d'impact comme prévu dans le code de l'environnement dans son article R122-5.

Le résumé non technique permettait d'appréhender le périmètre de l'étude.

L'ensemble des éléments qui suivait visait à une description détaillée du projet en partant de l'état initial, ses incidences ainsi que son positionnement par rapport aux risques ; les solutions de substitution y étaient présentées et un comparatif sur l'environnement avec et sans la réalisation du projet enfin les mesures d'intégration environnementale et leurs suivis.

Même si l'étude était étayée, il convenait aussi de se référer aussi aux réponses apportées à la MRAE dans la note du 10 juin 2024 pour être informé des évolutions du périmètre de cette étude.

3. Déroulement de l'enquête

a. Dates de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 16 octobre 2024 à 8h au 17 janvier 2025 à 18h.

b. Les permanences

Comme prévu dans l'arrêté n° 2024-087 du 20 novembre 2024, j'ai tenu quatre permanences organisées comme suit :

- Le lundi 16 décembre 2024 de 08h à 12h (jour d'ouverture)

- Le vendredi 27 décembre 2024 de 14h à 19h
- Le samedi 11 janvier 2025 de 8h à 12h
- Le vendredi 17 janvier 2025 de 14h à 18h (jour de clôture).

Le lieu retenu était la mairie de Crest-Voland, 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND dans la salle du conseil municipal ; un plan intégrant l'ancien et du nouvel équipement était affiché pour permettre un échange avec le public sur les lieux concernés.



Affichage du plan

c. Documents et outils mis à disposition du public

- **Dossier d'enquête**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté 2024-087 du 20.11.2024 prescrivant l'enquête publique, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ont été déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CREST-VOLAND, à disposition du public du 16 décembre 2024 à 8h au 17 janvier 2025 à 18h aux lieux et heures ci-après indiqués, à l'exception des mercredi, samedi, dimanche et jours fériés ; 93 place du Bouloz à CREST-VOLAND : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Le dossier d'enquête publique était composé de 15 éléments dont le registre à feuillets non mobiles et un sommaire :

- 1/ *Registre d'enquête publique*
- 2/ *Désignation du commissaire enquêteur (1 page)*
- 3/ *Arrêté municipal n°2024-087 du 20.11.2024 (5 pages)*
- 4/ *Avis d'enquête publique et justificatifs parution presse (5 pages)*
- 5/ *Avis de dépôt permis d'aménager n°7309424D6001 (1 page)*
- 6/ *Annexe note de présentation du projet (25 pages)*
- 7/ *Etude d'impact du 31.07.2019 (229 pages)*
- 8/ *Note non technique du 21.11.2024 (12 pages)*
- 9/ *Avis de la MRAE du 06.12.2024 (16 pages)*
- 10/ *Note en réponse à la MRAE du 10.06.2024 (94 pages dont 56 d'annexes)*
- 11/ *Compléments d'inventaires du 06.11.2024 (39 pages)*
- 12/ *Arrêté préfectoral n°2020-0868 du 31.07.2020 défrichement (4 pages)*
- 13/ *Arrêté préfectoral n°2024-0777 prorog. Autorisation défrichement (2 pages)*
- 14/ *Avis conforme du STRMTG du 12.11.2024 sécurité (3 pages)*
- 15/ *Sommaire général (en page de garde)*

- **Accès au dossier**

Pendant toute la durée de l'enquête soit du 16 décembre 2024 à 8h au 17 janvier 2025 à 18h, chaque personne a pu prendre connaissance du dossier d'enquête et y consigner éventuellement ses observations et /ou ses propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la mairie de Crest-Voland, siège de l'enquête, 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND aux heures et jours d'ouverture de cette dernière.
- Par correspondance, à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur Denis BLAISE, mairie de Crest-Voland, 93 rue du Bouloz 73590 CREST-VOLAND. Le cachet de la Poste tenant lieu d'envoi dans le délai imparti
- Par voie électronique,
 - A l'adresse mail : enquête-publique-5836registre-dematerialise.fr
 - Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>

- **Mise à disposition d'un poste informatique**

Toujours conformément à l'article 2 de l'arrêté 2024-087 du 20.11.2024, un poste informatique a été mis à la disposition du public à la mairie de CREST-VOLAND aux heures et jours d'ouverture de cette dernière pour consulter le dossier d'enquête.

Ce poste permettait d'accéder aussi à internet et par là même au registre dématérialisé avec l'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête et ainsi ouvrait la possibilité de déposer éventuellement des propositions ou des observations.



Poste localisé dans une salle à la mairie

d. Contexte général et bilan de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée correctement. J'ai pu disposer d'un lieu de permanence pour accueillir convenablement le public.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident et a pu permettre à chacun de s'exprimer librement.

23 personnes se sont présentées lors des 4 permanences pour échanger et déposer leurs observations soit sur le registre papier soit sur le registre dématérialisé sur le poste dédié ou depuis leur domicile.

L'intérêt pour cette enquête a été très marqué au regard du nombre de consultations réalisées sur le site, 3224 visiteurs dont 1084 qui ont au moins chargé un document et au total de 3036 téléchargements réalisés ; la commune comptant 338 habitants, la part des personnes « extérieures » difficilement mesurable fut importante (résidents secondaires, professionnels résidant hors de la commune, vacanciers, saisonniers, ...).

L'intérêt porté sur le sujet fut donc conséquent et se reflétait aussi dans le nombre de contributions portées sur les registres papier et dématérialisé : 385 comprenant pour un moindre nombre les Emails (39) et un courrier.

Cet engouement pour la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère résulte en partie du dossier plus large ouvert de longue date qui intégrait, à l'époque (2019), des investissements immobiliers visant à développer le tourisme dans ce village et nécessitant par là même des équipements adaptés à un nombre croissant de touristes.

Dans sa réponse le 10 juin 2024 à l'avis de la MRAE de décembre 2019 sur l'étude d'impact réalisée en juillet 2019, le SIVU indiquait toutes les modifications apportées à son projet notamment sur la partie investissement immobilier, ces précisions sont importantes car l'enquête publique N°24000187/38 portait uniquement sur le projet construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland, comme indiqué dans la décision du tribunal administratif du 23 octobre 2024 me nommant comme commissaire enquêteur et faisant suite à la demande de Monsieur de maire de Crest-Voland en date du 15.10.2024.

Pour autant, beaucoup de contributeurs ont fait référence aux projets dans leur globalité.

J'estime que les dispositions réglementaires ont bien été prises pour une information de qualité au public en lui permettant d'examiner le dossier et de formuler ses observations conformément à l'article L 123-1 du code de l'environnement.

e. Clôture de l'enquête publique

Au terme de la consultation du public le 17 janvier 2025 à 18h et conformément à l'article 5 de l'arrêté 2024/087 du 20.11.2024, le registre a été clos et signé par moi-même.

Le procès-verbal de synthèse a été élaboré au terme de l'enquête publique et remis à M. Christophe RAMBAUD, maire de CREST-VOLAND le 24.01.2025 à 10h.

Nous étions convenus d'un retour, au commissaire enquêteur, du dossier dument complété des éventuelles réponses et/ou remarques pouvant être apportées pour le 07.02.2025.

f. Comptabilisation : activités / observations / contributions

➤ Visites pendant les permanences	23
○ Permanence du 16.12.2024	
▪ Nombre de personnes reçues :	5
○ Permanence du 27.12.2024	
▪ Nombre de personnes reçues :	3
○ Permanence du 11.01.2025	
▪ Nombre de personnes reçues :	8

- **Permanence du 17.01.2025**
 - Nombre de personnes reçues : 7
- **Contributions déposées sur registre papier** 19
- Dont courrier agrafé

- **Activité et contributions sur registre dématérialisé**
 - Nombre de visiteurs uniques qui ont consulté le site : 3224
 - Nombre de visiteurs qui ont téléchargés 1 document : 1084
 - Nombre total de téléchargements réalisés 3036
 - Avis d'enquête publique : 504
 - Annexe note de présentation du projet 361
 - Note de présentation du projet 345
 - Arrêté d'enquête publique 286
 - Etude d'impact 165
 - Nombre de contributions déposées sur R.D. : **366**
 - Dont mails transférés sur registre dématérialisé 39

Total des contributions pendant la durée de l'enquête :	385
- manuscrites registre papier dont 1 courrier	19
- saisies sur le registre dématérialisé dont 39 mails	366

g. Analyse des contributions / observations / questions et réponses de l'autorité organisatrice.

Bon nombre de contributions et ce quel que soit leurs supports, marquent majoritairement un avis sur la construction de l'équipement en indiquant soit leur enthousiasme ou, à l'inverse leur hostilité ; quelques contributions émettent des réserves mais sont peu nombreuses, quelques-unes formulent aussi des propositions.

Il faut aussi noter que sur les 385 contributions, 100 sont anonymes ; on peut légitimement s'interroger sur ce paramètre même si la similitude avec des contributions nominatives apparaît quelquefois, le chiffre reste conséquent sur la volonté de « masquer » son identité sans pour autant en percevoir la motivation réelle.

Il est clair que le sujet est clivant mais je n'ai pas ressenti dans mes échanges directs avec les personnes plus particulièrement opposées à cette construction une quelconque agressivité vis-à-vis des porteurs du projet mais plutôt une volonté d'apporter leur vision sur les éventuelles évolutions à venir à travers ce projet entre autres.

Sur un plan plus qualitatif, je note qu'une majorité de contributions se montre favorable au projet (près des 2/3) ; pour un certain nombre de ces dernières les arguments les plus mis en exergue sont :

- L'attractivité et la pérennité de la station
- La sécurité des personnes notamment les enfants, les débutants et les piétons
- L'obsolescence du matériel actuel

Pour les contributions qui s'opposent à ce projet, les arguments mis majoritairement en avant sont :

- Aspect financier : absence de plan de financement ou d'alternative avec Les Saisies, coût global et conséquences éventuelles sur la commune (fiscalité) ;
- Evolution climatique et un enneigement de plus en plus aléatoire
- L'aire de jeux du front de neige, lieu de rencontre, déplacée.
- Le non déplacement de la gare amont au sommet pour rejoindre Les Saisies.

D'autres propositions peu nombreuses associent des arguments favorables aux réticences comme par exemple, le fait de laisser en place l'aire de jeux en ne bougeant pas la gare aval mais en déplaçant la gare amont au sommet ; tout ceci sans prendre en compte le tracé de l'appareil par rapport à l'habitat ou bien en limitant l'équipement à un télésiège non pourvu de cabines pour en réduire les coûts.

Ce projet, attendu par certains et redoutés par d'autres, est un marqueur important pour le devenir touristique du village, les différentes personnes rencontrées ont clairement affichées leur choix et leur vision de l'avenir.

Cette enquête, riche d'échanges verbaux et écrits, a été comprise de tous qu'en a sa nécessité au-delà de l'aspect uniquement juridique.

Monsieur le maire de Crest-Voland a répondu au procès-verbal de synthèse par le biais d'un mémoire de réponse reprenant les grands thèmes développés par les différents contributeurs à l'enquête publique.

Ce mémoire sert de référence pour un certain nombre d'observations du procès-verbal pour lesquelles un renvoi est indiqué sur ce document (cf. l'ensemble du PV).

De plus ce mémoire était accompagné de quelques annexes recensées ci-dessous dont les thèmes uniquement sont indiqués dans le mémoire de Monsieur le maire sauf les **annexes 6 et 7 reprises en totalité** :

1. *Lettre Info Spéciale ENQUETE PUBLIQUE TSD LOGERE de décembre 2024 ;*
2. *Lettre du Maire de Crest-Voland à l'Association en date du 19 décembre 2024 ;*
3. *Lettre cosignée par le Président du SIVU et le Maire de Crest-Voland en date du 6 avril 2024 ;*
4. *Lettre de DSF à Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes en date du 14 mars 2024 ;*
5. *Lettre d'intérêt sur le financement de la remontée mécanique de la Logère ;*
6. *Note de synthèse Stratorial et Tableau prévisionnel compte de résultat et projection financière ;*
7. *Procès-Verbal de Synthèse annoté*

→ **Mémoire de réponse de Monsieur le Maire en date du 06.02.2025**

MEMOIRE EN REPOSE AUX CONTRIBUTIONS DEPOSEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU REMPLACEMENT DU TS LOGERE

L'Enquête Publique relative au remplacement du TS Logère de la station de Crest-Voland Cohennoz, qui s'est déroulée entre le 16 décembre 2024 et le 17 janvier 2025, a été très suivie et remarquablement participative, comme le prouvent le grand nombre de consultations du site ou de téléchargements réalisés et les 385 contributions, dont 366 sur registre dématérialisé et 19 sur registre papier.

On peut relever un peu plus de 2/3 de contributions favorables, un peu moins de 1/3 de contributions défavorables et entre 20 et 30 contributions contenant à la fois un avis favorable et un avis défavorable.

Les contributions défavorables sont logiquement plus motivées que les contributions favorables.

Les principaux arguments avancés dans les avis défavorables sont relatifs :

- Au budget et à son financement ;
- Au défaut d'enneigement à venir ;
- Au type d'appareil envisagé ;
- Au tracé proposé ;
- A la position de la gare amont en relation avec la liaison Espace Diamant ;
- Aux effets induits du projet sur le front de neige, les équipements et l'aire de jeux.

J'observe qu'à certaines exceptions près, ce n'est pas tant le principe du remplacement du TS Logère qui est remis en cause, mais le plus souvent les options retenues par le projet.

L'association dénommée « Amis de Crest-Voland » (ci-après dénommée l'Association) a déposé une contribution en date du 6 janvier 2025, développant un certain nombre d'arguments fondant son opposition au projet de remplacement du TS Logère.

Elle a transmis sa note par mail à ses adhérents en les invitant à faire part de leurs « réserves et leurs critiques ».

Sur la centaine de contributions défavorables au projet de remplacement du TS Logère, environ une trentaine font expressément référence à leur adhésion à l'Association et à ses arguments et une trentaine reprennent ces arguments, sans faire référence à cette adhésion.

Répondre de façon détaillée à cette note revient donc à répondre à la majeure partie des arguments contenus dans les contributions défavorables.

C'est par conséquent l'objet principal de ce mémoire en réponse.

Il sera complété par mes réponses aux deux questions posées par Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Enfin, pour compléter ce mémoire, je répondrai à chaque contribution défavorable, soit en renvoyant au mémoire ou aux paragraphes du mémoire qui constitue ma réponse, soit en formulant certaines réponses spécifiques ou complémentaires (**N°7 Procès-Verbal de Synthèse annoté**).

En préambule, il me semble nécessaire de rappeler que l'Enquête Publique porte uniquement sur le remplacement du TS Logère.

Toutes les considérations qui ne concernent pas le remplacement du TS Logère, ou ses effets induits sont radicalement hors sujet (mentionnées HS dans mes réponses).

1. Economie Globale du Projet

Comme exposé dans la lettre info spéciale du mois de décembre 2024 (**N°1 Lettre Info Spéciale ENQUETE PUBLIQUE TSD LOGERE de décembre 2024**), le SIVU, autorité organisatrice des remontées mécaniques de la station Crest-Voland Cohennoz a relancé en 2023 le projet de remplacement de la Logère, qui avait été initié au cours du précédent mandat en 2018.

A cette époque le projet évoquait la création d'une résidence de tourisme sur un terrain communal situé sur le secteur de la Logère, projet qui a été temporisé par le nouveau conseil municipal, temporisation qui n'est pas de nature à modifier l'avis de la MRAe. Le modèle économique d'une station de ski repose nécessairement sur plusieurs fondamentaux et en particulier sur l'existence d'un certain nombre de lits touristiques, autrement dénommés « lits chauds »

La composition des structures d'hébergements existantes sur les 2 communes supports de station révèle un déséquilibre certain (à titre d'exemple on répertorie sur Crest-Voland environ 160 habitats permanents, 800 résidences secondaires, 2 hôtels de petite capacité, quelques centres de vacances et pas de résidence de tourisme).

C'est l'une des raisons pour lesquelles les 2 communes travaillent à un rééquilibrage en favorisant la création de lits d'habitats permanents d'une part et de lits touristiques d'autre part. La création de ces lits touristiques, qui n'est aucunement abandonnée, sera l'un des facteurs de développement de la station et facilitera forcément le portage financier du projet.

Si le projet de lits touristiques sur le secteur GAVE / COMBLOUX objet de l'OAP N°2 du PLU communal n'a pas encore abouti, l'Association peut être rassurée sur le fait que le conseil municipal travaille toujours à sa réalisation.

Contrairement à ce que semble croire l'Association, le projet de remplacement du TS Logère n'est pas motivé par la création de lits touristiques, mais uniquement par la vétusté de l'appareil et l'impérieuse nécessité d'adapter la station à l'évolution climatique.

Observation complémentaire : Il est faux d'énoncer au second paragraphe du point 1 de la contribution analysée, que « le projet de résidence de tourisme de la Logère a fait l'objet d'un recours ».

Même si ces propos sont Hors Sujet, il convient de les corriger en précisant que c'est l'ensemble du PLU de la commune, adopté en octobre 2020 à l'unanimité du conseil municipal, qui a fait l'objet d'un recours judiciaire à l'initiative de l'Association.

Sur ce recours, le Tribunal Administratif de Grenoble a uniquement annulé la création d'une zone Ubt dans le secteur de l'OAP N°1, au seul motif d'une hauteur maximale sous égout de toiture disproportionnée (15 m) par rapport à la hauteur maximale en zone Ub (7,50m), étant précisé que dans les deux secteurs la hauteur des constructions est forcément limitée par le nombre de niveaux autorisés : R+2+combles.

Une modification simplifiée du PLU est actuellement mise en œuvre pour se conformer à l'avis du Tribunal Administratif en recréant une zone Ubt avec une hauteur maximum de 7,50m sous égout de toiture, alors que de son côté l'Association, manifestement insatisfaite du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble, a estimé opportun de relever appel de l'intégralité du jugement du Tribunal Administratif.

2 Aménagement des flux skieurs

Faut-il attendre un accident gravissime, ou des statistiques d'accidentologie pour prendre l'initiative de repenser les flux entre les skieurs confirmés et les skieurs débutants, comme semble le suggérer l'Association ?

Ceux qui pratiquent le ski sur la station ont forcément remarqué, en bas de piste notamment du retour station, le croisement dangereux des flux de skieurs débutants, avec les flux de skieurs confirmés, lesquels descendent à grande vitesse.

Pour autant, la réorganisation des flux n'est pas une cause du remplacement du TS Logère, mais une opportunité, déduite du projet de tracé et du positionnement de la gare aval.

Il m'est ici donné l'occasion de préciser que le positionnement de la ligne de montée du TS Logère et donc de la gare aval, fondé sur des motifs techniques (notamment la

distance de sécurité incendie minimum par rapport aux habitations) n'est aucunement motivé par un projet d'urbanisation. J'en veux d'ailleurs pour preuve le fait que dans le cadre de la modification simplifiée de PLU précitée le périmètre situé entre la gare aval actuelle et la route départementale ne sera pas intégré à la zone Ubt.

Une fois les options retenues en matière de tracé et de positionnement de la gare aval (sur lesquelles j'aurais l'occasion de revenir ci-après), il est apparu que l'occasion nous était donnée de repenser et de sécuriser, mieux qu'actuellement les flux.

3. Résilience

L'Association fait de la sémantique.

Faire preuve de résilience c'est se donner les moyens de rebondir.

Au sens large, la résilience c'est la capacité de surmonter les altérations provoquées par un ou des éléments perturbateurs, pour retrouver un fonctionnement normal.

Démonter des appareils qui ne sont pas utilisés car vétustes, ou inadaptés à l'évolution climatique, ou d'entretiens coûteux ou qui font double emploi, ou qui ne peuvent servir que de secours hypothétiquement quelques jours par an et sous certaines conditions, c'est optimiser et rationaliser l'exploitation du Domaine Skiable pour conserver la fonctionnalité du modèle.

La stratégie est, comme préconisé notamment par l'Etat, d'engager la station dans une démarche de transition, c'est à dire, faire en sorte que le modèle économique d'exploitation de nos remontées mécaniques perdure, nonobstant les perturbations que nous allons forcément connaître du fait du changement climatique.

Contrairement à ce que l'on peut voir par ailleurs, la station ne souhaite pas attendre « d'être dans le mur » (pardonnez-moi l'expression triviale mais elle est expressive) pour faire évoluer son modèle économique.

On ne peut pas comparer le risque de panne durable entre un appareil neuf et moderne et un appareil de près de 40 ans, qui n'est plus fabriqué. En ce qui concerne le TS Logère actuel il serait plus conforme de parler de probabilité de panne plutôt que de risque de panne.

La station n'a pas les moyens de maintenir et réviser des appareils vétustes et inutilisés, même pour servir de secours, sauf à mettre en péril à moyen terme, non pas seulement la continuité de services, mais la viabilité et la fonctionnalité du modèle économique.

Enfin, rappelons que nous raisonnons en terme de station. Contrairement à l'énoncé de l'Association, le TS du Lachat n'est pas le second télésiège de la station. Le second télésiège de la station est le TS du Cernix.

En cas de panne durable du nouvel appareil de la Logère (beaucoup moins probable que la panne d'un appareil vétuste), le TS du Cernix permettra de transporter des skieurs en sommet de station.

Il est donc radicalement inexact de prétendre que le projet est incompatible avec la continuité de services du Domaine Skiable.

Loin d'être une « aberration écologique et esthétique » (cf. contribution 61) la stratégie de rationalisation et de modernisation portée par le SIVU va entraîner une importante diminution de pylônes et une baisse conséquente de la consommation énergétique. Cette stratégie est fondée sur les statistiques de fréquentation des appareils et sur les prévisions de l'étude Climsnow.

4 Un nouvel appareil de transition

L'un des principaux motifs pour lesquels le choix de remplacement porte sur un appareil de type télémix ou de type télécabine réside dans la contrainte d'adaptation à

l'évolution climatique et par conséquent la mise en œuvre d'une démarche de transition.

Même si l'étude CLIMSNOW nous rassure sur la capacité de résistance de notre station pour les 30 prochaines années (grâce à l'enneigement de culture), nous savons que nous allons rencontrer des saisons avec de forts déficits d'enneigement (comme les 2 dernières saisons d'hiver, voire pire) et ce, en particulier en bas de station. Dans cette hypothèse le front de neige sera peut-être nécessairement positionné certaines années sur le plateau du Mont-Lachat, ce qui implique de prendre en considération, de façon plus importante qu'actuellement, le transport des passagers aussi bien à la montée qu'à la descente.

Or, Il importe de savoir qu'avec un appareil de type simple télésiège, pour des raisons de sécurité, on transporte beaucoup moins de passagers à la descente qu'à la montée. C'est la raison pour laquelle il ne serait pas écologiquement ni économiquement raisonnable de remplacer l'appareil actuel par un simple télésiège, totalement inadapté à la descente en terme de nombre de passagers et de sécurité et évidemment moins adapté à la montée en terme de sécurité pour le transport des enfants.

S'adapter à la transition, c'est avoir la vision d'un appareil (télémix ou télécabine) qui, certaines saisons de très fort déficit d'enneigement, aura pratiquement la fonction d'un ascenseur valléen.

Quant à l'exploitation estivale, c'est bien l'un des enjeux de la transition et de l'adaptation des stations de montagne à l'évolution climatique.

Le SIVU pense que l'exploitation estivale peut être développée, à l'image de ce que réussissent les stations des alpes Suisses ou Autrichiennes.

Nous disposons sur le plateau du Lachat de plusieurs pépites avec notamment le site du lac et la Réserve Naturelle Régionale.

Contrairement à ce qu'énonce la contribution de l'Association, la commune de Crest-Voland travaille, depuis le début du mandat en cours, au développement de l'attractivité du plateau du Lachat. Plus généralement, même si c'est Hors Sujet, en partenariat avec l'Office de Tourisme, les élus ne cessent de travailler au développement de l'offre touristique.

Le conseil municipal a engagé depuis plusieurs années le développement de nouveaux équipements autour du lac du Lachat (Passerelles, Belvédère, Aire de jeux, Plateforme de repos et de contemplation etc.), avec pour principe un développement d'activités natures, sans tomber dans la dérive d'un parc d'attractions.

Le projet se poursuit cette année, par la création d'un parcours thématique et ludique, qui va relier entre eux tous ces équipements.

Ce projet s'inscrit tellement dans la transition qu'il a été retenu dans le cadre du Plan Avenir Montagne et par conséquent fortement subventionné.

Pour mémoire, l'objet du Plan Avenir Montagne c'est « d'accompagner les territoires vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique »

Il n'est donc pas sérieux de prétendre, comme le fait l'Association, que « le fondement activités estivales du projet de télésiège n'est qu'une incantation qui n'est étayée par rien, ni budgétisée de quelque façon que ce soit », allégation d'autant moins sérieuse que la commune communique régulièrement sur cette démarche et sur ce projet, qui s'inscrit en effet sur le long terme, avec un phasage soucieux de réguler les investissements communaux.

D'autres projets d'aménagements attractifs seront développés et mis en œuvre pour compléter l'offre touristique et l'attractivité estivale et hivernale de la station (comme par exemple des sentiers piétons et VTT...).

Sur ce point, il importe de préciser que le dossier administratif de remplacement du TS Logère, ne pouvait pas être étayé par l'exposé de projets d'équipements complémentaires dans le périmètre concerné car cela aurait eu pour effet de nous imposer la réalisation d'une nouvelle étude d'impact et par conséquent de reporter la mise en œuvre du remplacement du TS Logère de plusieurs années.

En ce qui concerne la fréquentation estivale de l'appareil, elle n'évoluera pas sensiblement tant que l'accès en voiture au plateau du Lachat sera autorisé aux heures de fonctionnement du TS Logère.

La réglementation de l'accès de véhicules à moteur au sommet du Lachat fait partie des projets de décisions qui doivent être prises par le conseil municipal, lequel a engagé, au préalable une discussion et une concertation avec les ayants droits et exploitants commerciaux.

Par ailleurs, l'Association aborde en son point n°4 le sujet d'un effet induit sur les activités d'été en bas de station que pourrait avoir le projet de remplacement du TS Logère.

Le projet de remplacement du TS Logère est complété par le déplacement de la zone d'apprentissage vers la Logère. Cette zone sera desservie par un nouveau téléski de type enrouleurs prenant son départ à proximité du bâtiment des caisses de la Logère.

Certaines contributions soutiennent qu'il ne faut pas investir dans un téléski débutant de type enrouleur en bas de station.

Ce type de téléski, qui présente un débit et une fonctionnalité incomparables est plébiscité dans toutes les stations où il est installé.

Le SIVU pense que le Domaine Skiable doit être modernisé pour pouvoir s'adapter au futur qui sera constitué d'années de déficit mais aussi d'années de bon enneigement et ce, pour la satisfaction de tous les niveaux de skieurs que comportent une famille,

étant observé que le front de neige dispose déjà d'un réseau de neige de culture, qui favorisera le fonctionnement de ce type d'appareil.

En bas du front de neige, il est envisagé l'installation d'un tapis roulant, non seulement pour faciliter l'accès au téléporté, mais aussi pour étoffer l'offre d'activités notamment auprès des plus jeunes, en développant une zone ludique hiver / été, de type luge, tubing etc.

Pour autant, le conseil municipal n'a aucunement l'intention de supprimer les activités d'été en bas de station et notamment l'aire de jeux.

Les implantations de cette zone d'apprentissage n'ont pas encore fait l'objet de demandes d'exécution de travaux et pour tenir compte des observations relatives à l'aire de jeux, ces travaux seront très probablement programmés sur les années suivantes, ce qui laissera le temps au SIVU d'en évaluer la nécessité et l'opportunité, en fonction des premiers retours d'expérience, en particulier pour ce qui concerne le tapis envisagé.

En toute hypothèse, l'installation d'un tapis n'entraînerait pas la disparition de l'aire de jeux. Si certains équipements devaient être impactés, ils seraient déplacés et/ou remplacés et/ou modernisés.

Comme je l'ai rappelé dans une lettre adressée à l'Association le 19 décembre 2024 :
« Lorsque le sommet de station aura été équipé, le conseil municipal ne manquera pas de développer les activités attractives du centre village, car il est, je crois, persuadé de la nécessité de maintenir un **équilibre** entre le bas du village et le sommet du Lachat »
(N°2 Lettre du Maire de Crest-Voland à l'Association en date du 19 décembre 2024)

5.lits touristiques et journées skieurs.

Ce paragraphe de l'Association est très confus et donc difficilement compréhensible.

Le nombre de lits touristiques a diminué depuis 2009.

Le nombre de journées skieurs avait également diminué entre 2014 et 2017, ce qui est logique au regard du constat précédent, étant observé que le nombre de journées skieurs est en augmentation depuis la reprise de l'exploitation par la SPL (il est passé de 223000 pour l'hiver 2021/2022 à 234061 pour l'hiver 2022/2023 puis à 296139 pour l'hiver 2023/2024).

En toute hypothèse, le remplacement du TS Logère n'est pas motivé, ni par la fréquentation touristique, ni par l'évolution du nombre de journées skieurs, mais d'abord par sa vétusté, par son coût d'entretien annuel et de grande révision, par la nécessité de le moderniser et par le souhait de s'adapter à l'évolution climatique.

6. Positionnement de la gare amont

Cette question importante a été soulevée à de nombreuses reprises, aussi bien dans des avis favorables que dans des avis défavorables.

Chaque option de positionnement (positionnement actuel de la gare amont ou positionnement en partie sommitale) présente des avantages et des inconvénients.

Positionner la gare amont en partie sommitale avait pour seul avantage de faciliter l'accès direct au Domaine de l'Espace Diamant, mais, outre d'importantes contraintes techniques à résoudre, cette solution présente les inconvénients majeurs de complexifier le parcours client pour :

- l'accès à notre Domaine Skiable (en particulier les pistes de la Criée, Entre deux nants, les Chardons, la Varoche et le stade de Slalom) ;

- l'accès à la piste Crévoluge, produit qui rencontre un très grand succès ;

- l'accès au plan d'eau du Lachat été comme hiver et à ses équipements or, il a été rappelé ci-dessus le souhait de développer l'exploitation estivale... ;

- l'accès aux restaurants d'altitude, été comme hiver etc...

Pour pouvoir donner un avis réfléchi sur l'option retenue, il est également nécessaire de bien connaître et comprendre le mécanisme de répartition des recettes de l'Espace Diamant.

La part vendeur des forfaits Espace Diamant est de 30 %. Cela signifie que lorsque notre SPL vend un forfait Espace Diamant, elle conserve 30 % du prix de vente. Les 70 % restants sont répartis au sein des exploitants de l'Espace Diamant, après application d'une clé de répartition très complexe mais globalement fondée sur le nombre de passages, les puissances, longueurs et dénivelés des appareils.

A titre indicatif, en application de cette règle de répartition, notre exploitant a reversé à l'exploitant du Domaine des Saisies, entre 2013 et 2022, entre **347.000 € et 486.000 € par an**, soit entre **8 et 12 %** du CA TTC réalisé chaque année.

Pour la saison 2022/2023, la réversion s'est élevée à **658.464 €** et pour la saison 2023/2024 à **1.038.261 €**, soit respectivement **13 % puis 19 %** du CA TTC réalisé.

L'équation que nous devons résoudre consiste à demeurer un Domaine facilement connecté à l'Espace Diamant, tout en préservant l'exploitation de notre Domaine propre.

Le SIVU a parfaitement conscience de l'opportunité que représentent les Domaine des Saisies et de l'Espace Diamant pour la satisfaction de notre clientèle et pour la survie de notre station, mais au moment d'engager un investissement important pour remplacer le TS Logère, sa qualité d'autorité organisatrice des remontées mécaniques le contraint aussi à prendre en considération la nécessité de ne pas complexifier le

parcours client pour accéder à notre Domaine Skiable, afin de ne pas dégrader nos résultats et préserver nos capacités d'investissements.

En toute hypothèse, modifier l'option retenue en 2018 de positionner la gare amont comme actuellement aurait contraint le SIVU à faire réaliser une nouvelle étude d'impact et aurait donc automatiquement reporté de plusieurs années la mise en œuvre du remplacement du TS Logère, ce qui n'est pas raisonnable, car cela mettrait en péril la continuité de services du Domaine Skiable, en cas de panne du TSD existant et coûterait à minima le prix d'une GI supplémentaire d'environ 800.000 €

On ne peut pas continuellement reporter notre modernisation. Nous devons agir et d'ailleurs notre partenaire et ami, la SPL des Saisies, nous invite régulièrement à engager cette modernisation.

Enfin, il existe plusieurs solutions alternatives, relativement peu coûteuses à l'échelle du projet, pour faciliter le parcours client de liaison au Domaine Skiable de l'Espace Diamant, depuis le positionnement de la gare amont du TS Logère. Le SIVU a parfaitement conscience de la nécessité d'apporter, à court terme, des solutions pour améliorer cette liaison, mais ce n'est pas l'objet, ni de l'étude d'impact, ni de la présente enquête publique.

7. Le Budget et le Financement

Contrairement aux allégations de l'Association, le chiffrage du budget estimatif est complet car il porte sur le seul projet soumis à enquête publique, c'est à dire le remplacement du TS Logère.

L'amélioration de la liaison avec l'Espace Diamant ne fait pas partie de l'enquête publique. Le développement d'activités estivales ou de l'offre touristique ne relève pas de la compétence du SIVU mais des communes et il n'est pas envisagé à ce stade de travaux de création ou de modification de parkings au niveau de la Logère, donc il n'y a pas d'oubli en terme de budget.

En l'état actuel, la procédure d'appel d'offre a été lancée. Les offres techniques et financières des constructeurs sont en cours de finalisation.

Pour respecter les règles strictes d'attribution des marchés publics, il est donc radicalement impossible d'apporter de réponse plus précise sur le budget prévisionnel.

Il faut toutefois observer que le remplacement du TS Logère va nécessairement induire une diminution des coûts d'entretien et d'exploitation.

Les observations et conclusions de l'Association sur le caractère dangereux de ce projet pour les finances publiques de la commune imposent de rappeler une nouvelle fois qu'il ne s'agit pas d'un projet d'investissement réalisé par la commune.

Cet investissement n'aura aucun impact sur le budget communal de Crest-Voland car les budgets des 2 communes supports de la station et le budget du SIVU, autorité organisatrice des remontées mécaniques, sont des budgets totalement distincts.

Par ailleurs, il est totalement inexact d'énoncer qu'un rapport de la cour des comptes de 2022 aurait apprécié comme « médiocre » la capacité financière de la commune.

Le rapport de la Cour des Comptes part de l'analyse d'une quarantaine de stations, dont Crest-Voland Cohennoz ne faisait pas partie. Pour autant la Cour a attribué des notes de vulnérabilité à toutes les stations en prenant en considération des indices Climatiques, Socio-Economique et Finances Publiques.

La Cour n'a pas précisé les modalités d'évaluation de l'indice Finance Publique, mais il est certain qu'il s'agissait de prendre en considération la surface financière de l'autorité organisatrice des remontées mécaniques et non pas de la commune.

Il est donc faux de prétendre que la Cour des Comptes s'est prononcée en 2022 sur la capacité financière de la Commune.

L'Association aurait par ailleurs dû informer ses adhérents des réponses apportées à ses questionnements à la suite du rapport de la cour des comptes de 2024 et non 2022 sur les stations de ski, par lettre en date du 6 avril 2024, co-signée par le Président du Sivu et moi-même.

Vous trouverez en pièces jointes la reproduction de cette lettre, qui fait partie intégrante de la présente réponse, puisqu'elle répondait par avance à un certain nombre d'observations soulevées dans les contributions, ainsi que la demande motivée de rectifications de Domaines Skiabiles de France en date du 14 mars 2024 (**N° 3 et 4 Lettre cosignée par le Président du SIVU et le Maire de Crest-Voland en date du 6 avril 2024 et lettre de DSF à Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes en date du 14 mars 2024**).

Sur le principe d'investissement, le SIVU n'a pas prétendu qu'il ne pourra pas financièrement soutenir le coût de révision du TS Logère actuel d'au moins 750K€ tous les 5 ans. Il expose qu'à terme, si l'on ne modernise pas l'appareil structurant et si l'on ne rationalise pas l'exploitation du Domaine en l'optimisant, son budget d'investissement sera intégralement consacré à seulement maintenir en état de fonctionnement l'ensemble de ses appareils inexorablement vétustes et inadaptés à l'évolution climatique, et ce, sans pouvoir engager un euro d'investissement dans un équipement moderne.

Autrement dit, si l'on ne fait rien, la totalité des ressources du SIVU seront à terme consacrées au seul fonctionnement, sans capacité d'investissement et de modernisation

Le juge de paix sur les capacités de financement du remplacement de la Logère sera la décision du pool bancaire actuellement consulté pour le portage financier du projet.

Le montage juridique qui sera réalisé n'est pas définitivement arrêté. Il sera nécessairement soumis à la validation du pool bancaire, mais il est probable que le SIVU va conclure un nouveau contrat de DSP avec la SPL Domaine Skiable Crest-

Voland Cohennoz, laquelle se verra confiée non plus seulement l'exploitation, mais aussi l'investissement sur l'ensemble du Domaine Skiable.

Le porteur financier du projet serait donc in fine la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz, dont le principal actionnaire est le SIVU aux côtés des deux communes. Le Pool bancaire nous a fait part de son intérêt au cours de nos précédentes réunions de travail, confirmé par lettre en date du 4 février 2025 (**N°5 Lettre d'intérêt sur le financement de la remontée mécanique de la Logère**).

Nous constituons actuellement le dossier qui sera soumis aux comités d'attributions de chaque banque prêteuse, raison pour laquelle ces documents ne peuvent être en l'état diffusés.

Des concours financiers du Département et de la Région sont également espérés, sans définition à ce jour de leurs modalités ...

Certaines contributions, en particulier une contribution conjointe de plusieurs conseillers municipaux évoquent une implication financière de la Station des Saisies. Nous n'avons évidemment pas attendu ces contributions pour consulter notre partenaire et ami des Saisies, puisque le SIVU, la SPL et les maires des 2 communes de la station ont engagé des échanges sur cette question avec la SPL et les élus de la Station des Saisies et des communes d'Hauteluce et Villard sur Doron, depuis le dernier trimestre 2023.

Plusieurs solutions ont été envisagées, certaines ont été écartées pour diverses raisons qu'il ne m'est pas possible d'exposer dans ce mémoire, étant respectueux de la confidentialité de nos échanges, toujours en cours.

Ce qui est certain c'est que le principe du projet de remplacement du TS Logère s'inscrit dans l'attente manifestée par la Station des Saisies de modernisation des domaines périphériques membres de l'Espace Diamant.

Sur le montant de l'investissement (entre 13 et 15 millions d'euros estimés), il est certes important, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un investissement pour préserver notre modèle pour les 30 prochaines années. Il faut donc le comparer au chiffre d'affaires de la SPL **5,5 M€/an** soit **165 M€ sur 30 ans**.

Il faut aussi le comparer avec le chiffre d'affaires induit pour l'ensemble des acteurs économiques de la station, grâce à l'exploitation du Domaine Skiable entre **25 et 30 M€/an** soit entre **750 et 900 M€ sur 30 ans**.

8. Tracé

Je ne sais pas répondre à ce paragraphe de l'Association que je ne comprends pas.

Il me donne cependant l'occasion de préciser que toutes les options suivantes :

- de tracé ;
- de positionnement de la gare aval ;
- de positionnement de la gare amont ;
- de type d'appareil ;

Comportent chacune un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

Ces avantages et inconvénients ont été analysés par les élus du Sivu, en partenariat avec les techniciens de l'exploitant, par la maîtrise d'œuvre mandatée et par notre assistant à Maître d'Ouvrage.

Toutes les options ont fait l'objet d'une analyse Bénéfices / Risques.

9.REPONSES AUX DEUX QUESTIONS POSEES PAR MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

9.1 Par votre **question N°1**, vous avez souhaité connaître l'ensemble des données financières du projet

Le SIVU a fait appel à un spécialiste- La société STRATORIAL- qui accompagne les collectivités en matière de gestion financière et stratégique.

La Société STRATORIAL a établi une note et une synthèse du compte de résultat et de la projection financière, qui ont été présentées au pool bancaire et qui sont en cours d'analyse par ce dernier (**N°6 Note de synthèse Stratorial et Tableau prévisionnel compte de résultat et projection financière**).

En ce qui concerne le coût global du projet, il ne sera connu qu'après achèvement de la procédure d'appel d'offres en cours, étant rappelé que tous les investissements collatéraux ne seront pas nécessairement engagés, le SIVU se réservant la faculté d'analyser les besoins après une première année d'exploitation (**N° 4 et 7 Lettre de DSF à Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes en date du 14 mars 2024 et procès-Verbal de Synthèse annoté**).

En ce qui concerne l'impact sur les garanties communales, cela fait partie des points de négociations en cours avec le pool bancaire, qui ne sollicitera pas forcément la garantie bancaire des communes. Il existe d'autres solutions que de simples cautions, comme par exemple des cessions de créances.

Je rappelle en toute hypothèse que conformément aux dispositions des articles D1511-30 à D1511-35 :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement ;
- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti,

- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %. Il peut monter à 80 % pour les opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'urbanisme

9.2 Votre question n° 2 porte sur l'option retenue de ne pas prolonger la ligne pour rejoindre directement la station des Saisies. Cette option n'est-elle pas un frein au développement du Domaine de Crest-Voland dans l'Espace Diamant ?

En premier lieu, il ne s'agit pas de rejoindre directement la Station des Saisies, puisqu'il faut encore emprunter le Télésiège des Bâches pour rejoindre le Télésiège de Covetan, au sommet duquel on rejoint le Domaine des Saisies. L'option consiste à éviter la contrainte d'utilisation d'un petit télésiège intermédiaire à débit réduit pour rejoindre le Télésiège des Bâches.

En second lieu, il convient de préciser, pour votre parfaite information que l'utilisateur du TS Logère lorsqu'il arrive en gare amont dispose de 3 solutions pour rejoindre la piste qui va le mener au Télésiège des Bâches :

1. Emprunter le télésiège du Grand Bois ;
2. Descendre les pistes de la Gentiane ou des Rhodos pour emprunter le Télésiège du Cernix ;
3. Descendre la piste des Chalets Brulés pour emprunter le Télésiège des Moliettes.

En troisième lieu, le SIVU a soumis cette option de modification du positionnement de la gare amont du TS Logère à son Maître d'Œuvre qui a listé un certain nombre d'obstacles techniques, qui sont les suivants :

- Traitement du risque incendie : un restaurant serait survolé par la ligne avant l'arrivée à l'entrée du plateau. Nécessite une analyse incendie avec des prescriptions qui

restent très difficiles à traiter. Si une dérogation était acceptée par les services sécurité de l'État, elle entraînerait des contraintes importantes aussi bien pour l'exploitation de la remontée mécanique que pour l'Etablissement concerné ;

- Circulation des skieurs complexifiée ;
- Les dimensions de la gare en projet impacteraient directement et fortement les pistes au départ vers le plateau du Mont Lachat et vers le Cernix ;
- Coût de l'opération plus important en raison de l'augmentation du linéaire (Pylônes, cabines...) de la nécessité de réaménager le départ des pistes ;
- Modification significative d'un point de vue environnemental et donc nécessité de réaliser une nouvelle étude environnementale.

En quatrième lieu, à ces obstacles, il faut ajouter que le projet de remplacement s'inscrit pleinement dans une stratégie de transition et de développement toutes saisons.

Or déplacer la gare amont revient à complexifier l'accès au plan d'eau du Lachat, aux attractivités et équipements (barbecues, tables de pique-nique, passerelles, belvédère, aire de jeux, sentier thématique récemment réalisés par la commune ou en cours de réalisation dans le cadre du Plan Avenir Montagne, sans oublier l'accès aux restaurants d'altitude).

En cinquième lieu, le déplacement de la gare amont reviendrait à complexifier en hiver l'accès à notre Domaine Skiable (en particulier les pistes très appréciées de la Criée, Entre deux nants, La Varoche, les Chardons et le stade de Slalom), sans oublier l'accès à la piste Crévoluge, produit à grand succès qui nous différencie des autres stations voisines.

En sixième lieu, comment ne pas aussi prendre en considération le fait que plus l'accès à notre Domaine Skiable sera complexifié, moins nous aurons de passage, plus le montant de notre réversion dans le cadre de la répartition au sein de l'Espace Diamant sera élevé et moins nous dégagerons de résultats pour faire face à nos investissements. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un récent échange avec nos banquiers potentiels qui ont totalement abondé dans le sens de notre analyse !

En septième lieu, il existe plusieurs autres solutions techniquement simples à mettre en œuvre et relativement peu coûteuses à l'échelle du projet, pour améliorer la fluidité de la liaison avec l'Espace Diamant depuis la gare amont du TS Logère.

Par conséquent et pour toutes les raisons qui précèdent l'option retenue n'est pas un frein au développement du Domaine de Crest-Voland dans l'Espace Diamant, alors surtout que nous avons encore de nombreux atouts à jouer pour développer l'attractivité de notre Domaine.

Enfin, au risque d'insister, si chaque option peut présenter des avantages et des inconvénients, modifier le tracé et la position de la gare amont du projet initié en 2018 et soumis à l'étude d'impact aurait signifié inmanquablement son report de plusieurs années, autant dire que la modernisation et l'adaptation nécessaires de notre Domaine Skiable seraient définitivement enterrées.

A terme, si l'on ne fait rien, probablement plus vite que certains ne l'envisagent, les futurs élus des communes et les dirigeants de notre Domaine Skiable organiseront sa fermeture définitive, ce qui engendrera une perte financière pour les forces économiques de la station. Par voie de conséquences les commerces ne seront plus viables, la population permanente chutera, l'école, la poste et la plupart des services publics fermeront, comme probablement la maison médicale etc....

Les contributions contenant des avis favorables soulignent majoritairement que le projet de remplacement du TS Logère est stratégique et doit contribuer à la redynamisation du village, à augmenter sa compétitivité touristique, à attirer une

clientèle plus large, à développer les activités estivales et à garantir la survie économique de la station grâce à des infrastructures modernes et attractives.

Le soutien des professionnels du tourisme et de la montagne souligne la pertinence du projet.

Le remplacement du TS Logère par un Télémix ou par un télécabine ne changera pas le caractère familial de notre station-villages.

L'immobilisme la condamnera.

S'il fallait résumer en une phrase l'enjeu de ce projet pour la station, elle serait la suivante, bien connue et bien comprise par les professionnels de la montagne :

« Le tout ski c'est fini, mais sans le ski tout est fini »

→ **Annexe 6 du mémoire : Note de synthèse Stratorial et Tableau prévisionnel compte de résultat et projection financière**

Note à M. Christophe RAMBAUD

Président Directeur-Général

SPL CREST-VOLAND COHENNOZ

253 Route d'Entre-deux villes

73590 CREST-VOLAND

OBJET : note de synthèse sur la prospective financière de la SPL Crest-Voland Cohennoz

Monsieur le Président Directeur-Général,

Vous avez mandaté le cabinet STRATORIAL afin de procéder à la prospective financière de la SPL Crest-Voland Cohennoz. Cette étude s'est inscrite dans le cadre d'une approche consolidée des finances de la SPL et du Syndicat à Vocation Unique (SIVU).

L'étude financière que nous avons réalisée appréhende le grand équilibre économique, soit la capacité à financer l'exploitation et l'investissement, notamment lié au projet de La Logère (I), tout en intégrant les enjeux de gouvernance politique et financière permettant l'optimisation de l'organisation locale nécessaire à la mise en œuvre du projet (II).

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

I Un projet financier

La prospective financière intègre :

- Concernant le cycle d'exploitation :
 - en charges, une inflation de 3%/an pendant toute la durée de la concession, sauf pour le personnel (+3,5%/an) et l'énergie (+4%/an), sur la base des charges des deux derniers exercices 2022-23 et 2023-24
 - en produits, l'inclusion des nouveaux lits en cours de création et à venir sur les 5 années à venir, sur la base de probabilités de réalisation prudentes, et d'un chiffre d'affaires par lit de 593 € HT soit environ 650 € TTC en année 1, actualisés de l'évolution tarifaire pondérée des forfaits Crest-Voland Cohennoz (CVC) et Espace Diamant (ED)
 - une inflation tarifaire calculée en €, +1,20 €/an sur les produits CVC et +1,50 €/an sur les produits ED, soit un effet prix inférieur en % à l'inflation des charges
 - une base qui est le chiffre d'affaires de l'exercice 2023-24, soit une année « difficile » dès lors que l'aléa climatique qui est survenu a généré une réversion de recettes importante de l'Espace Diamant, supérieure de 500 000 € environ à une année sans aléa climatique ; en conséquence, la base de la prospective est prudente mais pour autant, en complément, il est intégré une année sur 3 un aléa climatique, d'une baisse de 5% du chiffre d'affaires projetée en année 3, et 2% supplémentaire à chaque occurrence (-7% en année 6, -9% en année 9, etc).
- Concernant le cycle d'investissement : il est intégré conjointement au projet de la Logère, l'investissement de renouvellement d'autres équipements, soit 90 000 € en année 1, actualisée à 3%/an chaque année pendant la durée de la concession. Il est également inclus le provisionnement des grandes inspections et grandes visites sur la base du calendrier réglementaire. Il est enfin inclus le projet de la Logère en année 1 (2024-25) pour 13,5 M€ au total de coût d'opération, ainsi que la zone débutant en année 2 (2025-26) pour 1 M au total de coût d'opération.
- Concernant le cycle de financement : il est intégré le remboursement des dettes existantes du SIVU, selon le plan d'amortissement en cours, ainsi qu'un emprunt nouveau de 13,5 M€ sur la base d'un emprunt à 4,25% et sur une durée de 18 ans. Il est en outre intégré une subvention d'équipement de 1 M€, amortie sur la même durée que les investissements.

La prospective financière et le compte de résultat consolidé s'intègre, du point de vue de la trésorerie, sur la consolidation de la trésorerie de la SPL à la clôture 2024, et de celle disponible au SIVU.

Du point de vue des ratios financiers, l'ensemble des hypothèses conduit à une décision d'investissement favorable dès lors que le TRI, taux de rentabilité interne, est supérieur au coût de la dette, ce qui est le cas. En outre, l'ensemble des flux de trésorerie générés par l'exploitation sur un contrat de 25 ans couvre 1,69 fois le coût de la dette existante du SIVU additionnée à la dette

complémentaire levée par la SPL (emprunt de 13,5 M€) : il en résulte un DSCR satisfaisant pour le projet. Enfin, l'investissement consenti (hors grandes inspections et visites et hors dameuses financées par crédit-bail) représente 67,7% de la capacité d'autofinancement générée par le contrat et 12,2% du chiffre d'affaires global. Ces ratios concordent avec l'objectif d'une société publique locale de favoriser l'investissement, plutôt que de prévoir la distribution de dividendes à leurs collectivités actionnaires, afin de conserver au sein de la société une trésorerie nette permettant d'absorber les années avec aléa climatique insérées dans le modèle d'affaires, conformément aux prévisions de l'étude Climsnow.

II Les évolutions contractuelles et de gouvernance

L'approche financière est consolidée avec une approche juridique, croisant les enjeux du droit public concernant le contrat d'une part, de droit des sociétés d'autre part :

- Concernant le droit public : il est préconisé un contrat de délégation de service public, de type concession, c'est-à-dire que, contrairement à l'existant, la SPL sera chargée des investissements. En outre, au-delà du transfert de trésorerie (cf droit des sociétés), il est également transféré les installations et autres actifs permettant l'exploitation du domaine skiable, ainsi que les subventions et la dette les ayant financés.
- Concernant le droit des sociétés : la trésorerie du SIVU sera apportée à la SPL par le prisme d'une augmentation de capital, augmentant la part du SIVU, sans complément de financement de la part des communes de Crest-Voland et Cohennoz. Cela permettra de porter le capital social de 300 000 € à 1,1 / 1,2 M€. Il est par ailleurs envisagé d'incorporer a minima les résultats mis en réserve à la clôture de 09/2024, soit 486 000 € complémentaires, et, au cas échéant si les financeurs le demandaient, les résultats de l'exercice 2024-25. Il sera également modifié l'objet de la société afin de l'autoriser à porter l'investissement, condition nécessaire à l'exécution d'un contrat de concession.

Sur la base de l'ensemble des éléments, vous trouverez ci-après la synthèse du compte de résultat de la projection financière sur les 10 premières années au-delà de l'exercice en cours :

Données en Euros

	1 2025.05 Projeté SPL	2 2026.05 Projeté SPL +SIVU	3 2027.05 Projeté SPL +SIVU	4 2028.05 Projeté SPL +SIVU	5 2029.05 Projeté SPL +SIVU	6 2030.05 Projeté SPL +SIVU	7 2031.05 Projeté SPL +SIVU	8 2032.05 Projeté SPL +SIVU	9 2033.05 Projeté SPL +SIVU	10 2034.05 Projeté SPL +SIVU	11 2035.05 Projeté SPL +SIVU
ENTITE : Consolidation DOMAINE SKIABLE + SIVU											
COMPTE DE RESULTAT en €											
Chiffres d'affaires RM	3 955 206	4 255 376	4 619 943	4 962 689	5 209 987	5 326 907	5 442 544	5 556 906	5 670 004	5 781 846	5 863 532
Autres produits (carrée neige, supports ALFI, secours)	181 151	194 899	211 597	227 295	238 621	243 976	249 273	254 510	259 690	264 813	268 554
Abattement année avec aléa climatique	10%		-5%	5%		-7%	5%		-9%	5%	
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	4 549 993	4 450 275	4 589 963	5 449 483	5 448 608	5 180 922	5 976 407	5 811 417	5 396 022	6 348 991	6 132 086
Produits d'exploitation	4 573 553	4 474 542	4 614 958	5 475 228	5 475 125	5 208 234	6 004 539	5 840 392	5 425 866	6 379 731	6 163 748
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(3 998 180)	(3 079 842)	(3 188 923)	(3 219 273)	(3 413 769)	(3 435 047)	(3 544 677)	(3 657 775)	(3 774 463)	(3 809 868)	(4 022 674)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	575 372	1 394 700	1 426 035	2 255 955	2 061 356	1 773 186	2 459 862	2 182 617	1 651 403	2 569 864	2 141 075
RESULTAT D'EXPLOITATION	464 135	540 013	263 616	1 067 350	990 952	612 377	1 305 300	1 023 070	819 248	1 409 134	979 039
RESULTAT EXCEPTIONNEL	42 601	82 601	82 601	82 601	82 601	82 601	82 601	62 213	55 416	55 416	50 104
RESULTAT OPERATIONNEL	506 736	622 615	346 217	1 149 951	1 073 553	694 978	1 387 901	1 085 282	874 665	1 464 551	1 029 144
RESULTAT FINANCIER	(134 306)	(692 382)	(654 549)	(617 034)	(581 006)	(546 877)	(512 221)	(476 167)	(438 852)	(400 671)	(362 075)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	372 430	(69 768)	(308 332)	532 917	492 548	148 101	875 680	609 115	435 813	1 063 880	667 069
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur résultat	99 325	0	0	144 261	132 958	36 513	240 235	165 597	117 072	292 931	181 824
Déficit reportable	0	(69 768)	(378 099)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET	471 754	(69 768)	(308 332)	677 179	625 505	184 614	1 115 915	774 712	552 885	1 356 810	848 892
RATIO EBE / CA HT	12,65%	31,34%	31,07%	41,40%	37,83%	34,23%	41,16%	37,56%	30,60%	40,48%	34,92%
RATIO Résultat Net / CA HT	10,37%	-1,57%	-6,72%	12,43%	11,48%	3,56%	18,67%	13,33%	10,25%	21,37%	13,84%
TABEAU EMPLOIS RESSOURCES											
Capacité d'autofinancement	548 724	710 651	779 818	1 791 515	1 621 641	1 271 155	2 196 205	1 880 380	1 337 957	2 470 456	1 969 157
TOTAL RESSOURCES	557 057	16 014 984	788 152	1 799 843	1 629 975	1 279 489	2 204 542	1 888 714	1 346 230	2 478 730	1 977 490
TOTAL EMPLOIS	92 700	14 577 883	2 065 943	1 082 335	1 007 928	1 008 287	1 045 121	1 083 450	1 070 338	1 075 775	1 056 653
Variation FDR (Ressources-emplois)	464 357	1 437 101	(1 277 791)	717 513	622 046	271 201	1 159 421	805 263	275 954	1 403 014	920 827
Variations B.F.R.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE	1 551 155	2 980 268	1 710 463	2 427 977	3 050 023	3 321 224	4 480 645	5 285 308	5 561 882	6 964 877	7 885 703

→ **Annexe 7 du mémoire : procès-verbal de synthèse annoté par Monsieur le Maire**

i. Registre papier (RP) + 1 courrier reçu et intégré : 19

1. RP : Mme Dominique DELOMEZ, 235 route de la Grange à Crest-Voland

1ere question : la piste actuelle de la Crieé sera-t-elle maintenue de haut en bas ? sera-t-elle toujours accessible de et vers les logements situés aujourd'hui le long du TS de la Logère ? (Route de la Grange et rues adjacentes).

2eme question : en cas de dysfonctionnement (comme ceux constatés dans d'autres stations) de ce nouveau système, y-a-t-il une solution rapide de remplacement ? afin d'éviter le blocage de la station.

REPONSE 1 : OUI REPONSE 2 & 3 du Mémoire

2. RP : M. Martial OUVRIER, 157 rue de la Grange à Crest-Voland

Je suis favorable au projet.

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

3. RP : M. Baudoin DE FAUDEUR, impasse du ruisseau à Crest-Voland

Ma seule question concerne le financement de ce superbe projet. A l'heure où l'on parle de plus en plus de réchauffement climatique et donc de manque d'enneigement (SAUF cette année pour le moment).

En cas de manque de fréquentation éventuelle du télécabine, comment prévoyez-vous le financement et ses remboursements ?

Réponse & 7 du Mémoire

4. RP : M et Mme FERBOEUF Sylvain 189 chemin du Biollay à Crest-Voland

1ere question : comment va être financé ce projet et qu'advient-il en cas de manque de neige pendant plusieurs années ?

2eme question : est-ce que Crest-Voland a besoin d'un projet aussi ambitieux par rapport à l'altitude de la station ?

3eme question : est-ce que le télésiège des Torats restera en place dans un premier temps ?

REPONSE MEMOIRE & 1 3 et 4

5. RP : Mme Elodie DUCOURHIAL résidence des oursons – Cernix

Projet très intéressant qui a envisagé beaucoup de solutions et en particulier l'impact du réchauffement climatique.

J'ai deux questions :

1ere question : la suppression du TSD du Lachat ne risque-t-il pas de concentrer beaucoup de population sur 1 seul TSD ? surtout si la résidence « Combloux » est construite, elle serait dans la zone d'activité du Lachat il me semble.

2eme question : j'ai noté qu'une partie des terrains sportifs allaient être supprimé au profit d'un remblais pour aménager la zone de ski débutant. Une autre zone sportive est-elle envisagée pour l'été ? D'autres aménagements pour les activités d'été sont-ils envisagés ? (à part la facilitation de la montée des piétons avec les cabines) ?.

REPONSE LE NOUVEL APPAREIL SERA EN CAPACITE D'ABSORBER MIEUX DES PERIODES DE SURFREQUENTATION et Memoire &4

6. RP : Mme F. et M. B. PONCET 91 rue de la grange à Crest-Voland

Ce projet nous semble intéressant pour l'avenir de la station. Nous pensons que cet aménagement ne doit pas se faire au détriment des espaces de jeux d'été. Un

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

stationnement couvert est prévu devant la résidence de la Logère, celui-ci remet-il en cause, ou modifie-il le projet de construction antérieur ?

REPONSE MEMOIRE & 4. AUCUN DOSSIER N'EST EN COURS DEVANT LA RESIDENCE DE LA LOGERE

7. RP : Mme Laurence BOUYER-PONA

Projet nécessaire pour l'avenir de la station en respectant l'environnement et surtout ne pas oublier les activités d'été. Développer l'accueil des enfants sur le bas de la station avec espace plus grand et plus ?

REPONSE MEMOIRE &4

8. RP : M. Philippe LESPAGNOL Le Cernix

Etude complète et nécessaire pour envisager les futures saisons d'hiver.

Cependant il me semble primordial d'y associer/compléter avec les études suivantes ;

. Profiter de ce réaménagement du front de neige pour étudier les équipements d'été nécessaires (gymnase couvert, tennis couvert ?

. Améliorer la desserte des derniers mètres sur le haut du télésiège pour basculer directement sur le secteur covetan (réduction du délai d'attente en haut)

. Travailler l'option du tapis roulant en bas en imaginant une haie occultante l'été par exemple pour masquer cette installation ?

REPONSE MEMOIRE &4

9. RP : Non identifié (signature illisible)

Le télésiège actuel fonctionne bien, pourquoi le remplacer ?

Est-il judicieux de faire un tel investissement avec en point de mire le réchauffement climatique. Y-aura-t-il de la neige à Crest-Voland dans 10 ans ?

REPONSE MEMOIRE

10. RP : M. Jean Louis ROSSIGNOL

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Implantation : une arrivée en lieu et place de l'actuelle gare d'arrivée, ou comment continuer à créer un bouchon au TS de Grand Bois. Si il avait une arrivée au sommet réel, création d'une zone d'échange Crest-Voland/Cernix/les Saisies, donc des liaisons facilitées.

Climat : des périodes d'enneigement plus courtes de fin décembre à mars. Il y a 20 ans de novembre à avril, donc une contraction de la période. L'épaisseur du manteau neigeux, il y a 20 ans 1.8m dans la station aujourd'hui 30cm. Dans les années 80 et 90 les chutes de neige cumulées étaient de 7m, aujourd'hui l'on dépasse à peine le mètre. Selon l'étude Karum « étude d'impact » la période d'enneigement serait constante jusqu'en 2040 mais avec quelle épaisseur du manteau neigeux, 20 cm sur 100 jours et avec de la neige de culture indispensable selon le rapport et qui serait produite à quelle température ?

Coût, amortissement, rentabilité : un projet à 14000000€ HT, avec un plan de financement basé sur l'emprunt, si l'on se base sur une période remboursement sur 30 ans, cela coûterait 467000€ par an hors coût d'emprunt, auquel il faudra rajouter les coûts d'entretien. Selon les estimations de Karum les plus optimistes la période d'enneigement serait constante jusqu'en 2040, si amortissement sur 30 ans, $2025+30=2055$ donc un delta de 15 ans et un investissement non amorti. Le télésiège du Lachat n'a pas fonctionné pendant l'hiver 23/24 et pas mieux en 22/23 alors qu'il suffisait de 2 à 3 enneigeur pour amortir cet équipement et libérer des contraintes sur la Logère. Il vaudrait mieux rénover La Logère comme cela a été fait au Cernix et ajouter 2 à 3 enneigeurs au Lachat, en tout cas trouver une solution adaptée aux finances de la commune. D'après le ministère des finances, Crest-Voland serait classée « 21 » au classement des communes les plus endettées de France avec une dette de 5000000€ soit 14600€ par habitant, il n'est pas nécessaire d'atteindre le sommet.

Et que deviennent les jeux des enfants, les terrains de tennis, la tyrolienne, les jeux de boules un bel investissement balayé par le tapis tunnel !

Ce qui fait la valeur de Crest-Voland c'est son front de neige qui va se perdre dans ce projet de télémix et de résidence de tourisme.

En conclusion, je m'oppose clairement à ces projets.

REPONSE MEMOIRE

11. RP : M. Bruno MORONI à Crest-Voland

Implantation du télésiège départ inapproprié. Le télésiège actuel va très bien il ne doit pas changer de place.

Pression immobilière si changement de place les terrains libérés « deviennent constructible ».

Coût du télésiège qui va payer si on a plus de neige.

Si malgré tout on fait le télésiège il faudrait qu'il aille au sommet du Lachat à côté de celui du Cernix.

Donc pour faire simple on garde notre télésiège la Logère et on fait les révisions obligatoires cela nous coûtera bien moins cher.

REPONSE MEMOIRE

12. RP : Mme et M. Réjane et François DOUCET

Pourquoi avoir supprimé le télésiège des Tovats alors que rien d'autre ne le remplace dans l'immédiat. Pourtant un lieu agréable pour les parents et grands-parents qui regardaient les enfants skier.

Surtout dommage pour l'aire de jeux (qui a coûté 450000€) qui l'été » concentre énormément de personnes de tous âges (boules, tennis, un city Park, etc. ...).

Plus d'animations l'été serait judiciable.

Ce projet nous paraît surdimensionné car la liaison avec les Saisies n'est pas améliorée pour autant.

Sommes à Crest-Voland en résidence secondaire depuis 25 ans et fréquentons la station depuis 30 ans.

Et surtout pas de tunnel à neige visuellement c'est une horreur.

Il faut que les stations évoluent mais pas à n'importe quel prix.

REPONSE MEMOIRE

13. RP : M. Philippe AINOZ

Si nos ancêtres avaient été si frileux beaucoup de touristes ne pourraient pas profiter ... comme il existe aujourd'hui. Ses antis ne veulent pas que d'autres en profitent dans l'avenir. Donc avancez !!!

14. RP : M. Jean Louis AINOZ

Natif d'une famille établie depuis le 18eme siècle à Crest-Voland ma famille a fait partie des pionniers de la station, y ont mis leur argent personnel, ils croyaient en l'avenir du tourisme.

Aujourd'hui au nom de mes enfants et petits-enfants établis ici je ne supporte plus l'égoïsme de certaines personnes bien établies ici et ailleurs et qui veulent faire mourir notre village.

Je suis très inquiet pour ma descendance, que je ne voudrais pas les voir obligé de quitter le pays quand les antis remontées auront transformé le pays en désert économique.

De Gaulle disait : « les seules batailles que nous perdons sont celles que nous n'avons pas menées ». Sans télésiège la station est morte qui voudra venir skier avec le peu de remontées qui existeront. Tant soit peu qu'elles pourront encore exister. Amis écologistes bonsoir.

15. RP : C. BEN BOUALI

Crest-Voland a toujours été un village typique avec ses pistes arrivant au village.

Un ski adapté à la famille. Maintenant le TS des Tovats supprimé, le front de neige est désert.

Avec ce projet, ce sera encore pire car toute l'activité se fera en haut : tout pour les skieurs, toujours les skieurs malgré le manque de neige ? Cela n'est pas cohérent de faire de ce village un village dortoir qui perd tant (ex : il n'y a plus le bar du village ...). Comment peut-il survivre ...

Je viens à Crest-Voland depuis 1974, j'y ai amené mes enfants, mes petits-enfants. C'était chouette mais maintenant tout s'en va.

Il faut évoluer, certes mais en respectant tout le monde et ses habitants.

REPONSE MEMOIRE

16. Courrier reçu de Mme SOCQUET-JUGARD Marie Line 213 route de Notre Dame de Bellecombe à Crest-Voland.

Pour nous ce projet de télémix aurait été adapté dans un autre contexte :

La station de Crest-Voland, mais avec une possibilité de ski allant bien au-delà des 2000m d'altitude.

Avec les conditions climatiques que nous avons maintenant, nous ne pensons pas que cela soit prudent climatiquement et pécuniairement de se lancer dans un tel projet.

Un nouveau télésiège 6 places sur le tracé actuel avec toute la modernité possible et d'un investissement moindre serait, nous le pensons, plus adapté ».

Garder également le télésiège du Lachat pour desservir l'autre partie de la station.

En vous remerciant pour votre lecture.

REPONSE MEMOIRE & 3 et 4

17. RP : « Identité illisible » Le Cernix

Les objectifs urgents sont de restaurer un front de neige compatible avec une « station famille » sécurisée, conviviale et d'organiser des activités « sans neige » et d'été.

Je suis sûre que cela peut se faire en modernisant l'installation existante, avec un coût plus raisonnable ... A moins d'une raison sous-jacente soit la réapparition d'un projet immobilier à la Logère ?!

La station a évolué trop vite ces dernières années, c'est peut-être le moment de faire une pause et de décider ce que l'on veut en faire.

J'ai donc de sérieuses réserves sur le bien-fondé de ce projet

REPONSE MEMOIRE

18. RP : M Mme LEBOUUC

Nous sommes contre la construction d'une résidence de tourisme en plein centre de charmant village où nous passons d'agréables vacances depuis près de 32 ans. Nous avons vu la petite piste de ski de fond fermée, la belle piste de luge destinée aux enfants (à l'après ski) fermée. Nous attirons votre attention sur le fait que les locations d'hiver ne sont faites que pendant les périodes de vacances scolaires, et ce village reste triste et

sans commerce pendant les périodes creuses, alors pourquoi envisager des frais supplémentaires lorsque l'on parle de réchauffement de la planète et le manque de neige pour les stations de basse altitude.

OBSERVATION N1 HS et REPONSE MEMOIRE

19. RP : M. et Mme GALLAIS de Nantes résidents secondaires à Crest-Voland

Très favorable à ce projet avec 2 réserves : qu'il n'y ait pas de construction à la place de l'actuel départ de la Logère. Il est également dommage que la remontée ne se fasse pas jusqu'au haut de la remontée du Cernix.

ii. Sur le registre dématérialisé (327 web + 39 Email) : 366

Contribution n°1 (Web)

Par L'HER Antonin
160 chemin de bostu
73590 CREST-VOLAND

AVIS FAVORABLE Je donne mon soutien au projet de constructions de télésiège, cabine débrayable. Il est pour moi primordiale que se projet aboutisse, car en tant que moniteur de ski alpin de l'esf de crest-voland je suis le premier impacté. Le fait d'avoir des cabines cela me permettrait de pouvoir encadrer des enfants en sécurité lors de la montée. Nous avons un jardin d'enfant au village. En cas de faible enneigement nous pourrions plus facilement nous adapté en exploitant le haut du domaine skiable grâce à la cabine ce qui nous permettrait d'emmener les piou-piou et oursons (3-5ans) avec seulement un moniteur et de manière sécurisé. Contrairement à la Logère actuel, où nous devons solliciter les parents et grand-parents.

Contribution n°2 (Web)

Par DUSSUCHAL Pierrick
115 chemin de brulins
73590 CREST-VOLAND

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

AVIS FAVORABLE Je donne mon soutien au projet de constructions de télésiège, cabine débrayable. Il est pour moi primordiale que se projet aboutisse, car en tant que moniteur de ski alpin de l'ESF de Crest-voland je suis le premier impacté. Le fait d'avoir des cabines cela me permettrait de pouvoir encadrer des enfants en sécurité lors de la montée. Nous avons un jardin d'enfant au village. En cas de faible enneigement nous pourrions plus facilement nous adapté en exploitant le haut du domaine skiable grâce à la cabine ce qui nous permettrait d'emmenner les piou-piou et oursos (3-5ans) avec seulement un moniteur et de manière sécurisé. Contrairement à la Logère actuel, où nous devons solliciter les parents et grand-parents. Aujourd'hui, la Logère est un appareil vieillissant. C'est un prototype et donc il n'a plus de pièces de rechange en cas de panne. La fabrication de pièce et les révisions ont un cout excessif ce qui est à long termes sera un gouffre économique pour notre station. Sans ce changement d'appareil, la SPL arrêtera de financer la Logere actuel et nous n'aurons plus de remontées mécaniques en états de fonctionnement. Sans remontées mécaniques, les vacanciers changeront de destination, ce qui amènera une baisse de la fréquentation. Moniteur de ski, commerces diverses liés à ce projet en subiront les conséquences... Jeune habitant à Crest-voland à l'année, fondant une famille, j'espère voir ce projet aboutir afin de ne pas voir notre village mourir.

Contribution n°3 (Web)

Par Bianco felix
305 rte de la grange
73590 Crest-Voland

Je suis favorable à ce projet en tant que moniteur de ski, pour maintenir l'attrait de notre station !

Contribution n°4 (Web)

Par Restaurant La Fabrik
943 chemin du lachat
73590 Crest-Voland

Je suis le gérant du restaurant la Fabrik situé au sommet de l'actuel télésiège de la logere. Ce projet est pour moi indispensable à la pérennité et l'attrait de notre station. En tant que restaurateur nous avons de nombreux retours sur le vieillissement de cet appareil, pourtant central à la station.

Contribution n°5 (Web)

Par FAVRE daniel
Déposée le mardi 17 décembre 2024 à 17:44

Mes observations concernant le projet communal : 1. RDT de la Gave : Tout à fait d'accord pour la création d'une RDT à cet endroit, aux motifs suivants : - elle s'intègre parfaitement au paysage sans nuire au panorama, qu'on arrive en voiture par la route du col des Saisies ou en

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

provenance du village, ou qu'on emprunte la route panoramique du Bel avoine, - elle est située à proximité immédiate du parking agrandi de la Gave, et du TS du Lachat, - elle permet d'amortir les frais d'acquisition, exorbitants, en pure perte, d'un terrain à vaches au prix de 300 000 €, une faute inexcusable de la municipalité, 2. TS du Lachat : l'utilité de ce TS n'est pas contestable : - il permet l'accès direct des skieurs de la RDT aux pistes de la station. Il serait inenvisageable, pour les skieurs de la RDT, adultes ou petits, débutants ou non, à ski ou en surf, ou en monoski ..., de devoir utiliser leurs voitures, voire de traverser les pistes à pied ou en monoski... (haute neige, pistes glacées, rails, pente faible...) pour se rendre au TS de la Logère, - ce TS des Tovats, ultérieurement, devrait même être modernisé (suppression du tapis) et allongé jusqu'au point culminant du Lachat pour un accès direct à la liaison vers les saisiés, - il sert de remontée mécanique de secours en cas de panne de celui de la Logère, et vice versa. Une seule remontée mécanique à Crest-Voland pour desservir l'ensemble des pistes de la station et de l'espace diamant serait inconcevable. En cas de panne de l'un d'eux (ce qui arrive assez fréquemment), les skieurs se verraient dans l'obligation de prendre leur voiture, soit pour rejoindre le TS du Cernix, soit celui du Lachat, soit celui de Covetan. 3. RDT de la Logère : j'approuve totalement l'abandon définitif du projet de création d'une RDT à Logère, au motif que : - l'existence d'un tel projet sur le Front de neige, à l'arrivée de la station, aurait irrémédiablement défiguré le paysage, balafré le panorama vers le massif du Lachat, réduit l'espace dévolu au PK, à l'arrivée de skieurs, aux loisirs (tennis, jeux d'enfants, ...), - deux RDT ne se justifient pas sur la station de Crest-Voland, commune de moyenne montagne, compte tenu du réchauffement climatique, 4. Développement de la Station dans l'avenir : - le projet dit "Sous-ville", fortement remis en cause par un jugement de la Cour d'appel de Lyon, semble définitivement abandonné par la commune, ce qui est une excellente nouvelle, le développement urbanistique de la commune devant se faire "en prolongement des commerces, des services, des écoles ... le long de la route en direction de Bostu", selon une étude initiée par l'architecte et approuvée par la commune de l'époque. - il y'a lieu de prévoir des activités estivales : lac sur le plateau du Crêt, au croisement des routes Albertville-Cernix-village, étude de faisabilité de tyrolienne ...

OBSERVATIONS 1, 2, 3 et 4 Hors Sujet et REPONSE MEMOIRE

Contribution n°6 (Web)

Par VALLEE Francois
50 Avenue de la République
91260 Juvisy sur Orge

En tant que propriétaire d'un appartement à Crest-Voland, je suis favorable au projet de remplacement du télésiège de la logère et de réaménagement du front de neige. Ce projet contribue à sécuriser le transport des enfants pendant les cours de ski, il assure un moyen de transport vers les Saisiés en période d'enneigement limité, il facilite l'accès au Lachat sans voiture l'été. Le projet vise aussi à limiter l'impact visuel en ayant démonté un premier télésiège. Un projet coûteux mais essentiel pour pouvoir aborder la transition de Crest-Voland avec sérénité.

Contribution n°7 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par CHERREY Frank

Je suis favorable au projet, aussi bien sur le réaménagement du front de neige, et la création d'une vraie zone débutants séparée des flux de skieurs confirmés, avec un télésiège isolé et moins raide que l'actuel télésiège des Tovats que sur le remplacement du TS de la Logère, vieillissant et à bout de course par un telemix adapté aux futures conditions d'enneigement. Il faudra réfléchir toutefois à une exploitation plus intensive l'été de cet équipement (fermeture route du Lachat au parking de la route...).

Contribution n°8 (Web)

Par Agnès ARVIER
58, chemin du Village Le Clos
73400 Ugine

Avis Favorable Ce projet contribuera à la vie des aménagements déjà réalisés et à ceux prévu autour du lac du Lachat et entre dans la cadre du maintien et de la pérennité de la station en toutes saisons.

Contribution n°9 (Web)

Par Anonyme

Je suis Pour ce nouveau projet qui permettra à notre village station de continuer à accueillir des vacanciers en toute sécurité. La station étant idéale pour la découverte du milieu montagnard et approprié aux activités liées aux enfants et familles, cet appareil permettra à mon sens de l'utiliser hiver comme été (ski, randonnée, Vtt, personne d'un certain âge etc)

Contribution n°10 (Web)

Par Rechon reguet louis
144 Route De Notre Dame De Bellecombe
73590 Crest Voland

En tant que jeune moniteur et jeune parent sur la commune de crest Voland je suis totalement pour le nouveaux projets et pense que pour une longévité de la station et du village il est très important que ce projets ce réalise

Contribution n°11 (Web)

Par Ambre Morand
241 Chemin de Bostu
73590 Crest-Voland

Un projet indispensable pour l'avenir de notre station !

Contribution n°12 (Web)

Par Derrien Guillaume
Le Cernix 3454 route des panissats
73590 Cohennoz

Bonjour Je suis moniteur de ski dans le village de Crest-Voland et pour moile projet du nouveau télésiège est d'une importance cruciale si on veut que notre belle station perdure dans le temps.

Contribution n°13 (Web)

Par Anonyme

Jolie projet de développement qui prouve que crest voland c'est s'adapter au changement et proposer des activités au public qui fait confiance à la station.

Contribution n°14 (Web)

Par Anonyme

C'est une hérésie. Ce télésiège fonctionne particulièrement bien, il y a rarement la queue. Je ne voit pas l'intérêt de changer ce télésiège si ce n'est gâcher l'argent de la commune.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°15 (Web)

Par Anonyme

Je ne vois pas l'intérêt de mettre une télécabine, aujourd'hui tout se passe parfaitement bien, fluidité et jamais d'attente. Quel coût pour cette installation ? Coût de l'entretien annuel ? Qui va payer ? Il est sûr que ce changement engendrera une augmentation de nos impôts foncier.

REPONSE MEMOIRE &7

Contribution n°16 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).
Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Anonyme

Je ne vois pas l'intérêt de mettre une télécabine, aujourd'hui tout se passe parfaitement bien, fluidité et jamais d'attente. Quel coût pour cette installation ? Coût de l'entretien annuel ? Qui va payer ? Il est sûr que ce changement engendrera une augmentation de nos impôts foncier.

REPONSE MEMOIRE &7

Contribution n°17 (Web)

Par denis
1340 route des annuets
73400 UGINE

je suis pour la réalisation de cet appareil afin d'améliorer et de faire perdurer notre station de ski dans le temps et bien sûr permettra le développement des activités d'été.

Contribution n°18 (Web)

Par Dupont Gregory
Place Commandant Nal
38700 La Tronche

Etant moniteur de ski sur Crest Voland, ce projet permettrait de nouvelles opportunités d'enseignement et de développement de la station ne faisant qu'agrandir l'intérêt touristique que suscite celle-ci. Tant pour le bien de l'ESF que pour la vie au sein du village, le projet est très prometteur.

Contribution n°19 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable. Pour le maintien des activités de cette station, hiver comme été. Pour l'attractivité de Crest-Voland. L'appareil actuel étant vétuste depuis maintenant plusieurs années.

Contribution n°20 (Web)

Par GUITARD Pierre-Andre
Residence les Aiguilles
73590 Crest Volant

Avis défavorable sur le projet. En tant que propriétaire sur Crest-Voland, je souhaite exprimer un avis défavorable à l'égard du projet de création d'une télécabine. Avoir une augmentation du débit de 400personnes par heure pour 13millions d'euro semble exagéré. D'autant plus

qu'actuellement le télésiège est relativement fluide avec peu d'attente. De plus le remplacement du télésiège des Tovats par un tapis roulant couvert est peu esthétique, l'expérience des saisiés parle d'elle-même. Quid du débit de personnes du tapis roulant couvert vs celui du télésiège ? Les travaux nécessaires, ainsi que l'infrastructure associée, pourraient perturber durablement les écosystèmes et générer une empreinte écologique importante ! A l'heure du tout écologique cela va à l'encontre du bon sens... Le bruit généré par l'exploitation et la fréquentation accrue du site va également entraîner des répercussions négatives sur les habitants, la faune et les visiteurs cherchant un environnement calme ! Enfin, les coûts élevés de construction et d'entretien doivent être confrontés à une analyse approfondie de la rentabilité ! Pour 400 pp/h supplémentaire cela semble obscur et va sans nul doute avoir un impact sur le prix du forfait et ainsi rebuter certaines personnes au risque de ne jamais exploiter la capacité maximale du nouveau télésiège. Pour moi ce projet pourrait représenter un gaspillage des fonds publics ainsi qu'un fardeau financier pour les collectivités locales.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°21 (Web)

Par Marin-Cudraz Pierre
Déposée le vendredi 27 décembre 2024 à 14:52
140 Chemin de la Chataz
74120 Megève

Projet essentiel pour l'avenir de la station, pour les commerçants et tous les emplois sur Crest Voland et pour dynamiser la saison estivale avec le plateau du Lachat.

Contribution n°22 (Web)

Par TEMPLIER Jean-PASCAL
143 Chemin des Bernades
73590 Crest Voland

Je comprends la nécessité du projet de la modernisation du télésiège de la Logère. Face au coût très important, il me paraît nécessaire de vérifier les aspects suivants: - Positionnement de la gare de départ : il est essentiel de préserver l'état actuel du cœur de la station et de maintenir la gare au plus près de son emplacement actuel. La proximité des parkings, de l'arrivée des navettes est essentielle. La facilité d'accès doit être privilégiée pour le plaisir des skieurs et de leur famille. En cas de déplacement plus haut, quel moyen serait alors nécessaire pour atteindre la gare? Ajouter un tronçon avant d'accéder à la gare constituerait une perte de temps. Attention à bien dimensionner le flux de ce premier tronçon avec le flux du télésiège envisagé. - Positionnement de la gare d'arrivée : Il faut profiter de ce nouveau projet pour porter la gare d'arrivée au sommet du Cernix et permettre ainsi une liaison facile à la liaison vers les Saisiés. Le télésiège actuel du Grand Bois qui permet ce raccordement est totalement sous-dimensionné et génère des attentes importantes. Ne pas en tenir compte serait un échec de ce projet. - Flux des skieurs et personnes piétonnes : La proposition d'un équipement mixte télésiège et télécabine nécessite d'être détaillée dans son fonctionnement. Un télésiège moderne, comme ceux des Saisiés, débrayable à 6 ou 8 places est extrêmement efficace et

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

permet de véhiculer un grand nombre de skieurs. C'est une solution skis aux pieds qui optimise le flux. Ce serait une excellente solution pour Crest Voland. Le passage en télécabine peut présenter l'avantage de véhiculer des piétons et des enfants en bas âge en toute sécurité. Pour les skieurs, le passage à la télécabine est une contrainte qui impose de déchausser les skis. Compte tenu de la durée du trajet, le rapport temps perdu / confort me semble défavorable. Je m'interroge sur la possibilité d'exploiter en même temps ces deux systèmes. Comment gérer des flux d'arrivée et de sortie pour des skieurs en télésiège et des non skieurs en télécabine? Si la solution est de permettre l'une ou l'autre des options selon la météo et les conditions d'enneigement, alors oui c'est une très bonne proposition. En usage mixte, je ne crois pas à son efficacité. Financement de ce projet : Dans quelle mesure la station de Crest Voland est elle en mesure de conserver son autonomie de gestion des remontées mécaniques si le financement est majoritairement entre les mains des Saisies? Ne serait il pas préférable d'avoir un projet moins coûteux ? En dernier point, ne pas sous estimer la préservation du village en son centre. La vue et le panorama doivent être conservés, de même l'emplacement de l'espace jeux qui anime si bien le village pendant l'été. Je suis donc réservé sur ce projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°23 (Web)

Par Anonyme

Il est important que cet appareil se fasse pour la vie du village hiver comme été. Je pense qu'un telemix serait bien pour la fois le transport des piétons et enfants et ainsi que les skieurs.

Contribution n°24 (Web)

Par Roche, Jean-Francois
60 chemin des Coves
73590 Crest Voland

Après lecture studieuse de l'ensemble des éléments du dossier et échanges avec les différents résidents / propriétaires de la commune, je souhaitais déposer un avis favorable pour la réalisation de ce projet, qui vise à pérenniser l'avenir de la station en prenant en compte les enjeux climatiques à venir.

Contribution n°25 (Web)

Par LORET Sebastien
47 chemin d uginette
73400 Ugine

En tant que président du Ski Club La Gentiane depuis de nombreuses années, je suis convaincu de la nécessité d'acquérir un nouvel appareil de remontée mécanique pour notre

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

station. Cette évolution est indispensable pour assurer la pérennité de notre activité et répondre aux enjeux actuels. Pourquoi cet investissement est-il crucial ? Sécurité renforcée : Un appareil moderne garantira un transport plus sûr, notamment pour nos jeunes skieurs de moins de 10 ans, lors de nos séances d'apprentissage. Dynamisme de la station : Le remplacement de notre ancien télésiège par une remontée mécanique performante s'inscrit dans une démarche de modernisation de notre station. Cela nous permettra d'attirer de nouveaux pratiquants, locaux et résidents du bassin Arlysère, et de maintenir notre attractivité. Formation des futurs professionnels : En disposant d'un équipement performant, nous pourrions continuer à former les saisonniers de demain et à assurer la transmission de notre savoir-faire. Avis Favorable

Contribution n°26 (Web)

Par Martial
77 chemin des biolles
73590 Cohennoz

Je trouve ce projet très intéressant et en parfait accord avec les évolutions climatiques et touristiques. Il faut impérativement aller au bout de ce projet.

Contribution n°27 (Web)

Par Anonyme
Déposée le samedi 04 janvier 2025 à 10:02

Contribution:

Avis favorable pour ce projet. Le télésiège de la Logère est bien trop vieux pour continuer à fonctionner pendant des années : sa mécanique est depuis longtemps dépassée par celles des installations modernes. De plus, le nouveaux téléporté mixte permettra d'apporter plus de confort et de sécurité pour l'ensemble des passagers. Le choix d'un appareil avec cabines me semble cohérent pour la sécurité des plus jeunes. Mais je trouve qu'il y a un problème important. La gare amont ne peut pas être positionnée au sommet du Lachat : c'est bien dommage. Mais il faut faire quelque chose pour le télésiège du Grand Bois ! Le télésiège ne pourra pas supporter le débit de skieurs venant du nouvel appareil ! Il faut à mon sens trouver une solution rapidement pour résoudre le problème.

Contribution n°28 (Web)

Par Timothée
163 route de sMoulins
73 Cohennoz

Nous apportons un avis favorable à ce projet qui permettra un développement des activités l'hiver comme l'été sur la commune.

Contribution n°29 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par RECHON-REGUET
152 route du Mas
73590 FLUMET

Monsieur le Commissaire Enqueteur, Je suis Michaël RECHON-REGUET et j'habite à Flumet. Par la présente, je souhaite vous faire part de mes observations concernant le projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. D'octobre 2014 à juin 2024 j'ai été directeur des services techniques de Crest-Voland et chargé de projet pour le SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz. Ainsi, sous 2 mandats électoraux, j'ai vu naître de ce projet, je l'ai construit avec les élus du SIVU et de la commune de Crest-Voland, bref, je le connais par cœur. Je suis actuellement responsable des projets aux remontées mécaniques de la station voisine de la Clusaz, Ce projet est d'une importance fondamentale pour le futur de la station de Crest-Voland. En effet, le télésiège de la Logère constitue l'appareil principal de la station : cela se voit par le nombre de passages skieurs, c'est l'appareil qui en génère le plus, mais aussi de par sa position centrale au sein du domaine skiable et au sein du village de Crest-Voland. Avec les Maires successifs de Crest-Voland et leurs présidents de SIVU, nous avons œuvré à ce que cet appareil soit le mieux intégré possible, le moins impactant en terme d'emprise afin qu'il se fonde dans le paysage, en particulier sa gare aval située en plein centre du village. Ce projet a toujours fait l'objet d'implication des élus à l'unanimité, implication qui mérite d'être saluée, en particulier pour les négociations foncières. De même, le tracé a été longuement réfléchi afin qu'il permette de sécuriser les flux skieurs en séparant les skieurs débutants des autres, afin qu'ils puissent évoluer en toute sécurité. Il résulte de la meilleure adaptation aux contraintes réglementaires et foncières qui ont été rencontrées. Le réseau de neige de culture équipant le « retour station », et réalisé en 2017, a déjà été pensé à l'époque en anticipation du futur tracé de l'appareil. Le basculement du télésiège de la Logère vers un nouvel appareil est d'une importance majeure pour la suite de la station : le télésiège actuel approche les 40 ans et sa vieillesse le rend non fiable. De par son âge avancé, il n'existe que quelques appareils de ce genre dans le monde, se comptant sur le doigt d'une main, ce qui rend sa réparabilité et la disponibilité des pièces détachées fortement coûteuses et non acceptables pour un appareil si central. De plus, son obsolécence est en complète opposition avec la sécurité et le confort qu'un appareil central se doit d'avoir quand il occupe la place principale dans un domaine skiable. A ce jour, les grande visites obligatoires du télésiège actuel doivent se faire tous les 5 ans et coutent à chaque fois plus cher, la dernière étant autour des 700 000 €. Cette situation d'appauvrissement par l'entretien n'est plus tenable pour la station, il est temps de se doter d'un équipement moderne, fiable, adapté aux skieurs et à la logique de diversification de la station et qui s'avèrera bien moins coûteux en entretien. La station de Crest-Voland est à un tournant de son existence : soit elle se dote d'un dernier appareil pour affronter les saisons d'hiver futures et développer sa diversification au sommet du plateau du Lachat, soit elle s'enlise et s'endette dans le maintien d'équipements vieillissants, précipitant son déclin et sa mort. Il est donc temps d'agir et d'être résilient vis à vis du dérèglement climatique. Les élus de Crest-Voland sont pleinement conscients de l'évolution qui est en cours. Tous les acteurs de la station se doivent d'être résilient vis à vis des saisons d'hiver et doivent anticiper un logique de diversification. Les dernières concrétisations de rationalisation de domaine skiable se sont matérialisés par la suppression pur et simple d'appareils vieillissant et sous utilisés comme le télésiège des Tovats et le téléski du Darbelot. C'est un geste fort et courageux qu'il convient de souligner mais c'est surtout un mal nécessaire pour que les remontées

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

mécaniques ne soient pas plombées par des appareils qui restent mais qui n'apportent rien d'autres que des coûts. Une même réflexion devra rapidement se faire sur le devenir du télésiège du Lachat. Au final, si il est bien un appareil à rénover, c'est bien celui du télésiège de la Logère. Rénover cet appareil c'est : – permettre de disposer d'un appareil fiable l'hiver qui peut à lui seul desservir la totalité du domaine skiable : nous restons dans la résilience car, quoiqu'il advienne, toutes les autres remontées mécaniques pourraient être démontées, le nouveau télésiège de la Logère assurerait la montée, sans pour autant diminuer l'offre de pistes de ski, – permettre de disposer d'un appareil utilisable toute l'année : en assurant une montée fiable, sécurisée, adaptée à tous, le nouvel appareil fait entrer Crest-Voland dans la diversification : montée de piétons, de VTT, de luge, d'une famille, de PMR de l'assemblée d'un mariage.....le nouveau télésiège pourra répondre à tous ces besoins. – Permettre le développement du plateau du Lachat : ce plateau est le véritable outil de diversification du village de Crest-Voland et doit rester un haut lieu d'attractivité touristique de la station. La fermeture à la voiture du plateau est une nécessité pour le respect de l'environnement mais elle ne peut réussir que si elle est substituée par un ascenseur fiable ; – Permettre le maintien de l'activité touristique, poumon économique du village, afin de maintenir la population locale à l'année mais aussi de pouvoir faire venir de nouvelles familles souhaitant vivre et travailler à l'année en montagne. Vous le comprendrez Monsieur le commissaire, je suis bien évidemment favorable à ce projet, tant par le fait d'y avoir participé que parce que, en tant qu'habitant du Val d'Arly, j'estime que ce projet est d'utilité publique. Pour moi, il permet d'éviter de fragiliser des stations de ski qui fonctionnent et sont rentables et afin de maintenir une activité économique au sein de nos vallées, ciment du maintien d'une population permanente, l'ensemble permettant de donner espoir à nos enfants afin qu'ils ne connaissent pas les exodes forcés qu'ont connus nos ancêtres, faute de travail sur place. En espérant vous avoir fait partager mon enthousiasme autour de ce projet, je suis à votre disposition pour tout échange si nécessaire.

Contribution n°30 (Web)

Par Nicolas
73 Chemin De Crestera
73590 Crest-voland

Super projet pour le développement de la station

Contribution n°31 (Web)

Par Bourgeois sacha
239 route du moulin
73590 Cohennoz

Je suis totalement d'accord il faut moderniser la station

Contribution n°32 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Bourgeois Romain Guillaume
239 route des moulins
73590 COHENNOZ

Avis favorable En tant que chef d'exploitation de la SPL de Crest-Voland Cohennoz (remontées mécaniques), je vous confirme qu'il est impératif de changer le télésiège de la Logère. En effet, le télésiège actuel est en fin de vie. De nombreuses pièces et mécanismes ne sont plus fabriqués et donc, si une pièce venait à casser, l'appareil serait à l'arrêt pendant 3 mois minimum, le temps pour le constructeur de lancer une fabrication sur-mesure. Et cela se passera forcément en pleine saison et ce serait une catastrophe pour la station. ce projet est une sécurité mais aussi une vraie modernisation de la station aussi bien pour l'hiver que pour l'été.

Contribution n°33 (Web)

Par Lagozny zoe
183 route du cernix
73590 Crest voland

Je suis favorable pour le nouvel appareil situé a Crest voland a la place de la Logère, il va moderniser notre village et mettre une meilleure dynamique a la clientel

Contribution n°34 (Web)

Par Anonyme

Ça serait super un nouvel appareil dans cette station

Contribution n°35 (Web)

Par Sibille florence
150 Chemin de la Combe au fées
73590 CREST VOLAND

Bon projets pour le changement sauf ne serait il pas plus judicieux de partir que sur un télécabine? Certe par beau temps les gens aiment être sur des sièges pas déchausser mais les jours de beau temps il y aura beaucoup de monde en siège et personne en cabine et inversement.... Et au vue du changement climatique dans les années à venir il est fort probable d avoir de moins en moins de neige au départ des pistes donc est il vraiment judicieux d investir dans des sièges.... Dans tout les cas il est indispensable de remodeler le front de neige et de changer le télésiège de la logère pour gagner en sécurité et redynamiser Crest voland

Contribution n°36 (Web)

Par OUVRIER BUFFET Yannick

Je suis favorable à ce projet en tant que responsable de la maintenance de la SPL. Le télésiège de la Logère va bientôt avoir 40 ans, celui-ci était un prototype. L'approvisionnement en pièce de rechange est compliqué avec des délais importants, de plus le constructeur GMM a un avenir incertain. (Nota : Il reste plus que 5 appareils de ce type qui sont en fonctionnement "Arêches-Beaufort, Les Brasses, les Karellis, Termignon et Crest Voland"). Les cabines permettront de monter les piétons et les enfants de moins de 1.25 mètres en sécurité. Avec le changement climatique, ce nouveau appareil permettra de créer une deuxième zone débutante sur le plateau du Lachat et de redescendre les clients avec confort.

Contribution n°37 (Web)

Par Dussuchal Eric
130 chemin des brulins
73590 CREST-VOLAND

Super projet pour le développement de la station

Contribution n°38 (Web)

Par Dussuchal Christelle
Déposée le mardi 07 janvier 2025 à 07:12
130 chemin des brulins
73590 CREST-VOLAND

Super projet pour le développement de la station

Contribution n°39 (Email)

Par Association « Les amis de Crest-Voland »

Objet : participation des Amis de Crest-Voland à l'enquête publique Télésiège-cabines de la Logère, Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, une note de l'association « Les amis de Crest-Voland » dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de télésiège mixte de la Logère. :



Association « Les amis de Crest-Voland »

300, route de Notre Dame de Bellecombe
73590. Crest-Voland

Note a l'attention de Messieurs Denis Blaise et Gabriel Rey
Commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif de Grenoble le 20 octobre
2024 pour procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de construction du
télésiège-cabines débrayable de la Logère sur la commune de Crest Voland.

Crest-Voland, le 6 janvier 2025

Messieurs les commissaires-enquêteurs,

L'association « Les amis de Crest-Voland », qui compte à ce jour 103 adhérents, œuvre depuis
plusieurs décennies à la recherche et la promotion d'un développement harmonieux de notre
village-station tant au plan économique que social et environnemental.

Le projet pour lequel vous avez été désigné aux fins de conduire une enquête publique nous
apparaît mal fondé, mal structuré, mal justifié et, pour l'ensemble de ces raisons, néfaste aux
intérêts de notre village-station.

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, les arguments qui fondent notre opposition à ce projet.

1. La MRAE, reprenant en cela le projet d'ensemble présenté par la commune, relève dans
son avis du 6 décembre 2019, que l'économie globale du projet de télésiège mixte repose sur
la création de deux résidences de tourisme, l'une à la Logère (OAP 1), l'autre aux Combloux
(OAP 2).

Le projet de résidence de tourisme de la Logère a fait l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Grenoble dont la décision d'annulation partielle a fait l'objet d'un appel.

Le SIVU de Crest-Voland-Cohennoz indique dans une réponse en date du 10 juin 2024 que le projet de résidence de tourisme de la Logère a été «temporisé » en raison de son caractère trop « clivant ».

La réponse n'indique pas que le projet de résidence aux Combloux est à l'arrêt puisque l'opérateur qui s'était porté candidat pour ce projet n'y a finalement pas donné suite. Une procédure a d'ailleurs été engagée par la commune contre ledit opérateur ; c'est assez dire à quel point ce projet dit OAP 2 est, lui-même, des plus mal engagé.

Dès lors que l'étude d'impact soulignait que la création de résidence de tourisme faisait partie intégrante du réaménagement d'ensemble du front de neige et que la première résidence est suspendue et la seconde au point mort, il paraît évident que le projet de nouveau télésiège doit être suspendu.

2. Le projet de nouveau télésiège et le réaménagement des flux skieurs associé est présenté comme de nature à améliorer la sécurité des skieurs. Mais aucun chiffrage n'est apporté à l'appui de cet argument (quelle est l'accidentologie depuis la création de l'actuel télésiège ? Quel niveau comparé d'accidentologie avec des stations en nombre de journées skieurs annuel équivalent ?).

Sans chiffrage, l'argument ne peut être valablement mis en avant par le SIVU, même si, évidemment, nous sommes favorables à toute démarche qui permettrait d'en réduire l'intensité.

3. À la page 5 de la réponse à la MRAE, il est indiqué que les opérations de démontage à venir (TS du Lachat) ou déjà réalisées « démontrent le souhait de résilience du domaine skiable ».

Le mot résilience signifie, notamment, la capacité d'un système à continuer à fonctionner en cas de panne (les autres acceptions, notamment d'ordre psychologique ou écologique étant, ici, sans doute, hors de propos).

Mais le démontage du second télésiège de la station, celui du Lachat, est précisément l'exact opposé d'une démarche de « résilience » puisqu'il mettrait la station dans une situation de dépendance absolue à une seule installation mécanique. Fût-elle nouvelle, elle n'en sera pas moins, comme tout appareillage, soumis à des pannes et dysfonctionnements.

Le projet est donc incompatible avec la continuité de services du domaine skiable.

4. Le projet de nouveau télésiège est présenté, dans la note du 10 juin dernier, page 23, comme permettant « d'apporter un appareil dont les caractéristiques seront de nature à permettre d'évoluer vers une transition d'exploitation toutes saisons et en particulier d'être un véritable ascenseur vers le plateau du Lachat pendant la saison estivale ».

L'ennui c'est que le projet ne présente nullement les activités envisagées au sommet du Lachat qui seraient de nature à attirer une population touristique notamment en été. Et puisqu'aucun projet n'est présenté (nouvelles pistes de VTT ? Bike Park ? Lieu de baignade ? Skate Park ?...) aucun chiffrage ne l'est non plus.

En d'autres termes le fondement « activités estivales » du projet de télésiège n'est qu'une incantation qui n'est étayée par rien ni, donc, budgétisée de quelque façon que ce soit.

A l'inverse, le réaménagement envisagé par le projet du front de neige et l'implantation d'une zone débutants exclusivement axée sur l'activité de ski se fera au détriment des activités d'été actuelles (tennis, terrain multi-sports, aire de jeux) pourtant très appréciées des touristes estivaux. Et que dire de l'impact visuel de l'installation d'un tunnel à neige de 50 mètres en bas du front de neige, c'est-à-dire au plus près du village ?

A reste, le SIVU reconnaît lui-même l'absence de réflexion sur le développement d'activités estivales en écrivant, page 6, « à long terme, (...) l'appareil permettra de véhiculer de façon douce tout au long de l'année les touristes vers les zones de diversification touristique que constitue le plateau du Lachat ». L'usage de l'expression « à long terme », dont l'imprécision est évidente, montre que la réflexion n'est pas conduite à ce jour.

Il est d'ailleurs intéressant de relever, en page 20 du document visé, qu'il est indiqué que la fréquentation estivale de l'actuel télésiège « reste très faible malgré l'augmentation des jours d'ouverture, une météo clémente et le création de nouveaux itinéraires de VTT ». Pourquoi donc cette fréquentation augmenterait-elle si rien n'est prévu et financé pour développer des activités attractives au sommet du Lachat ?

5. Le projet de résidence de tourisme, dont on a vu plus haut qu'il est aujourd'hui englué ou suspendu, semble avoir pour vocation (voir page 6 du document sus-visé) de compenser une baisse de lits touristiques estimée à 6,63% depuis 2009.

Mais il est également indiqué que le nombre de journées skieurs s'est réduit de 10% en 10 ans.

Donc les causes de la réduction du nombre de journées skieurs sont à chercher ailleurs. Mais le projet est muet sur ce point clef.

Inversement - on n'est pas à une contradiction près - il est indiqué que « la courbe semble plutôt avoir une tendance haussière sur les trois dernières années ».

Cette lecture du document officiel du SIVU fait apparaître, sur le sujet essentiel de la fréquentation touristique, un flou complet qui montre que le projet est parfaitement imprécis et, partant, insuffisamment travaillé et argumenté au regard de l'importance de l'investissement envisagé.

Il est d'ailleurs frappant de relever, en page 20, que l'auteur de cette note reconnaît lui-même « qu'une offre après-ski reste à développer pour répondre à l'attente de la clientèle » mais ne formule, ni donc ne budgétise, aucun projet de nature à répondre à la demande de la clientèle.

Si donc le nombre de journées skieurs baisse, ou augmente, on ne peut le savoir tant le texte est contradictoire, et que l'on affirme qu'une offre après-ski doit être créée mais que celle-ci est absente du projet global, on comprend bien que celui-ci est flou et mal fondé.

6. Le positionnement de la gare amont du projet envisagé n'apporte pas de réponse satisfaisante à la nécessaire amélioration de la liaison avec les Saisies, point pourtant clef d'une réponse à la raréfaction de l'enneigement en partie basse de la station, laquelle apparaît nettement dans l'étude de la structure Climsnow de 2022.

Alternativement, il n'est pas non plus envisagé de nouveau mode de liaison avec les Saisies. C'est pourtant là un point fondamental d'une réponse complète et structurée au problème de raréfaction de la neige sur notre station.

Le projet du SIVU est donc muet sur l'essentiel.

7. Le budget du projet est estimé, dans la note de présentation jointe aux documents consultables en ligne ou en Mairie, à 13,7 millions d'euros HT pour le télésiège à quoi s'ajoute 1 millions d'euros HT pour le « secteur apprentissage ».

Ce sont donc près de 15 millions d'euros HT qui devraient être mobilisés pour ce projet.

Ce chiffrage appelle les remarques suivantes :

- Il est incomplet puisque le développement d'activités estivales au plateau du Lachat ou celui d'une offre après-ski, l'une comme l'autre (cf supra) présentées comme partie intégrante de la réflexion globale ayant conduit à ce projet, ne sont ni présentées, ni donc chiffrées.
- Il est incomplet aussi puisque la nécessaire amélioration de la liaison avec les Saisies, qui devrait être au cœur de la réponse aux impacts du changement climatique, n'est ni envisagée, ni donc chiffrée.
- Il est également incomplet puisque les nécessaires travaux de création ou modification de parkings qui devront être envisagés si la gare aval est déplacée et si la fréquentation touristique est accrue ne sont, pas plus, présentés ni donc chiffrés. Il en va de même pour l'aire de jeux actuelle qui devra être remplacée.
- Par delà ces regrettables oublis, l'équation financière globale consiste, pour l'autorité organisatrice, à expliquer que l'actuel télésiège est vieillissant et que son coût d'entretien de l'ordre de 150.000 euros par an n'est pas soutenable par le budget du SIVU.

Le montant de l'investissement envisagé s'élève à 15 millions d'euros et reposera « pour l'essentiel sur l'emprunt » (cf courrier du Maire de Crest-Voland à notre association daté du 19 décembre 2024, que nous tenons à votre disposition).

Un emprunt de 15 millions d'euros sur 36 ans représente un coût annuel de plus de 400.000 euros (à affiner selon le coût réel TTC du projet).

Comment, dès lors, 150.000 euros ne seraient pas soutenables par le budget de la structure gestionnaire mais 400.000 le seraient ? Sauf à considérer que ce projet de télésiège mixte permettrait de multiplier par trois la fréquentation de notre station, ce qui serait, pour le moins, fort optimiste.

Ajoutons à cela, les coûts d'entretien du nouveau télésiège lesquels ne sont nullement évoqués.

Ayons également en mémoire le rapport de la cour des comptes de 2022 qui, selon une méthodologie précise, appréciait la capacité financière de notre commune comme étant médiocre.

On voit bien que ce projet du strict point de vue financier n'est pas soutenable. Il faut d'ailleurs relever qu'aucun plan de financement n'est présenté ce qui, pour un investissement de cette magnitude, est, à tout le moins, déconcertant.

8. Accessoirement, nous relevons que le projet de tracé repose, également, sur une impossibilité alléguée de déplacer vers la gauche le tracé actuel du télésiège. La question se pose, peut être à tort, de savoir si la construction évoquée est un bien pour lequel la commune a déjà prévu et engagé le financement nécessaire pour en supprimer le problème sous-tendu.

In globo, notre association considère que le projet soumis à enquête est insuffisant dans l'explication des fondements sur lesquels il repose, incomplet sur le développement d'activités de nature à soutenir la fréquentation touristique en toutes saisons, muet sur le point majeur de l'amélioration nécessaire de la liaison avec les Saisies, muet, de plus, sur son financement. En toute hypothèse, ce projet nous apparaît complètement disproportionné au regard des finances communales, notamment telles qu'appréciées par la cour des comptes.

En d'autres termes, ce projet est :

- Dangereux pour les finances publiques de la commune, telles qu'analysées par la cour des comptes,
- Anachronique puisque les projets de résidences de tourisms qui le conditionnaient sont au point mort.
- Incohérent à raison de l'absence de solution apportée à la liaison avec les Saisies, pourtant essentielle à l'avenir de notre station.
- Taisant sur le développement d'activités de nature à soutenir la fréquentation touristique en toutes saisons.

Ce projet doit être suspendu. D'autres projets sont possibles et à étudier.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°40 (Web)

Par Bochet bastien
1918 route de bel avoine
73590 Crest-voland

Je suis favorable pour la construction du projet du télésiège de la logère

Contribution n°41 (Web)

Par FRANCAIS Anthony

57 Route D'entre Deux Villes
73590 Crest-Voland

Bonjour, Je pense que ce projet serai un grand plus pour la station. En effet, il en va de même pour le bon développement de notre station village de renouveler notre appareil principal qui dessert les pistes de Crest-Voland Cohennoz ainsi que de l'ensemble de l'espace diamant. Il faut donc tous faire pour réussir à réaliser ce beau projet pour des raisons économiques et sociales

Contribution n°42 (Web)

Par Ludovic Mollier

Je suis favorable au nouveau télésiège. Il a maintenant bientôt 40 ans ,il devient compliqué de se procurer les pièces en cas de panne et est coûteux en entretien. En tant que pisteur secouriste sur la station, ce nouvel appareil apportera plus de sécurité et de confort pour la clientèle (piétons, luges, enfants, vélos...) mais également pour le personnel. Ce projet est primordial pour l'ensemble du village pour pouvoir améliorer notre attractivité aussi bien l'hiver que l'été

Contribution n°43 (Web)

Par Roche
798 chemin d'entre 2 Nants
73599 Crest Volan

Bonjour . Il est absolument essentiel que le futur telemix soit en service dès 2026 . Car c'est la survie à moyen terme de la station qui est en jeu et par ricochet la survie des commerces et des emplois .

Contribution n°44 (Web)

Par DUBESSY SYLVIAN
431 chemin du grand duc
73590 COHENNOZ

Mr Artisan Pâtissier boulanger à Crest Voland Ayant fait le pari d'ouvrir mon établissement toute l'année.Ce projet de nouveau porteur me séduit et me rassure sur l'avenir de notre station village .Il nous garantira un fonctionnement pour l'hiver et aussi pour un grand pas en avant pour le passage à un développement quatre saisons . Ce sera un atout majeur pour l'avenir En tant que président de l'association des commerçants .Je suis convaincu que ce projet est nécessaire pour le développement de notre station ,pour le développement notre village Bien à vous Sylvian D

Contribution n°45 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Anonyme

Dans le cadre de votre projet de modernisation du télésiège de la logère, je pense qu'une réflexion plus globale à l'échelle du village doit être envisagée compte tenu du montant de l'investissement. Que le remplacement du télésiège soit une nécessité compte tenu de sa vétusté cela est indéniable de même que la révision de l'ensemble du parc de remontées mécaniques qui n'a pas été faite depuis de nombreuses années ! Cependant, ce remplacement doit se faire dans une logique générale en lien avec le concept de station de ski familiale que se donne Crest Voland. Ceci implique de réfléchir à ce que le ski reste accessible de toute part et pour tout niveau dans l'ensemble de la station (notamment en conservant le lachat qui est une porte d'entrée pour toute la partie ouest du village) et, que le village ne devienne pas uniquement une antenne des saisiés. La politique d'habitat a été fortement développée ces dernières années mais avec une offre de services dégradées et il ne s'agirait pas de poursuivre dans ce sens. Rappelons que le village tient par son tourisme dit "familial" et il faut donc intégrer ce projet dans ce sens là ! Bien sincèrement

JE VOUS RASSURE LA REVISION DU PARC EST REALISEE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°46 (Web)

Par TEMPLIER Jean-Pascal
143 chemin des bernades
73590 Crest-Voland

Bonjour, Je complète ma première contribution après avoir pris connaissance du projet plus en détail et notamment sur son financement. Le projet est estimé à environ 13,7M€ HT par la mairie et il semble que des coûts additionnels n'aient pas été pris en compte. Aux taux actuels des emprunts entre 2% et 3% la valeur des intérêts annuels, hors remboursement du capital s'élèverait entre 275 000€ et 411 000€. Ces montants sont très nettement supérieurs aux 150 000€ d'entretien qui semble poser problème à la mairie. A cela s'ajouterait le remboursement du capital. Sur 30 ans, cela ferait un budget de 450 000€ en moyenne. Au total, le coût moyen annuel de ce projet serait d'environ 800 000€ par an pendant 30 ans. Encore faudrait-il y ajouter les coûts d'entretien de la nouvelle installation qui étant techniquement plus élaborée serait plus chère que l'actuelle. Sans entrer dans un calcul financier précis, il est donc juste d'estimer le coût de ce projet à environ 1 million d'euros par an sur une durée de 30 ans environ. Pour rappel, le budget annuel de la mairie étant de 4 M€ environ, ce projet coûterait 25% du budget annuel. Comment la mairie pourrait-elle faire face à ces dépenses additionnelles? En augmentant encore de 60% la Taxe d'Habitation payée par les résidences secondaires et les logements de tourisme des habitants de Crest Voland? Ce projet est bien trop ambitieux et dépasse les capacités de la ville. Après avoir émis de nombreuses réserves sur ce projet, je suis au regret de modifier mon avis et de dire que je suis totalement opposé à sa réalisation.

COMPLEMENT CONTRIBUTION : REPONSE MEMOIRE & 7

Contribution n°47 (Web)

Par Marie de Frkas
74 rue Marcellin Berthelot
59264 ONNAING

Je souhaite émettre un avis défavorable concernant ce projet. Il me semble en effet complètement disproportionné financièrement étant donné les finances du village et la diminution de l'enneigement l'hiver. De plus, il implique la suppression de la zone de loisirs qui est particulièrement appréciée par les familles et les enfants. Par ailleurs, le projet émet comme argument la possibilité de développer les activités d'été au départ du sommet du Lachat, ainsi que le développement des activités après -ski pour le développement de la station, sans en préciser nullement les conditions, le financement et les impacts.

REPONSE MEMOIRE &4 et 7

Contribution n°48 (Web)

Par Patrick
27
38080 L'ISLE D'ABEAU

Mrs les Commissaires Mr Blaise, Mr Rey Permettez moi ci dessous de relater la décision de Mme le maire de Notre Dame du Pré, commune proche de Crest-Voland et à une altitude similaire. Extrait presse France info Auvergne Rhone-Alpes : "Il y a un petit pincement au cœur car on se dit que cette année, il y a de la neige et qu'on aurait peut-être pu attendre, mais non. On a un peu de neige aujourd'hui, mais on n'en a pas eu beaucoup avant et on ne sait pas du tout combien on en aura après, même sur le mois de février", explique Jocelyne Abondance Pourcel, maire de Notre-Dame-du-Pré. Elle l'assure : "Cette décision est raisonnée. Toutes les stations de moyenne altitude se posent les mêmes questions. Sans neige, nous ne pouvons durer, et créer de la neige artificielle, ce serait des investissements trop importants pour la commune". Ainsi, la commune souhaite miser sur d'autres atouts pour se réinventer comme la randonnée, le vélo, ou le bien-être. "On est quand même sur un village qui attire des touristes qui ont envie de nature, de repos, de balades...", poursuit l'édile, qui l'assure : "Ça ne sera pas la mort du village". Le projet de la nouvelle Logère à Crest-Voland n'est pas en phase avec notre époque. Il l'aurait peut-être été, il y a 20 ans. Le sacrifice des espaces et de la végétation pour le tout ski n'est plus envisageable à notre altitude, à l'heure du réchauffement climatique. L'aire de sport et de jeux pour les enfants (et les parents) de Crest-Voland est à ce jour le centre de la station, c'est là que se tissent les liens sociaux et que les enfants construisent leurs souvenirs les plus forts. La description du projet fait l'impasse sur les jeux hormis l'annexe page 24, mettant en avant le tapis de liaison venant déchirer en son milieu l'aire de jeux, réduite de moitié et devenue espace ludique.... C'est fort dommageable à l'égard de la vocation familiale du village : un parent fait les courses et l'autre l'attend aux jeux avec les enfants et les amis hiver comme été. Cette dimension est totalement ignorée par le projet. Demain sans la neige assurée, il faut des aires de jeux – et de rencontre - plus grandes, plus nombreuses plus agréables encore :- Pump-track idem les Saisies ?- Plan d'eau, pataugeoir ?- Espace consacré aux luges pour les jours

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

d'enneigement ?- Terrains de jeux collectifs etc Sur le document description et l'annexe du projet :- Remarque1 : Il est surprenant que les travaux préliminaires aient devancé l'enquête publique : démontage du télésiège des tovat (page 3 annexe note de présentation.)- Remarque2 : Sur l'implantation prévue d'un tapis couvert pour faciliter l'accès au futur télésiège de la Logère depuis le parking (page 6 Annexe note de présentation.) Le parking est situé au pied de la Logère actuelle donc et ne nécessite pas à ce jour de tapis couvert d'accès. Donc pas de nuisance et travaux supplémentaires lesquels aboutissent à la destruction du paysage et des jeux des enfants, pour le seul confort des skieurs qui ne seraient pas en mesure de parcourir six dizaines de mètres dans le projet présenté !- Remarque3 : Sur le risque incendie encouru par les usagers en égard à la proximité des habitations (page 3 et 4 note de présentation.) Observons que les habitations concernées ont été construites bien après l'implantation de la Logère actuelle. N'est-il logique que ce soit aux habitations de se mettre en conformité et non pas à l'équipement public de reculer, aux frais du contribuable pour 15 millions ? Pourquoi le permis de ces habitations a-t-il été accordé ? -Remarque4 : La première étude du déplacement de la Logère de quelques mètres vers le Nord ne génère de contrainte que sur une seule construction en partie haute, au lieu de quatre en bas avant déplacement. A-t-il été chiffré la mise en conformité de cette seule construction, avant d'abandonner la solution du simple déplacement en regard au cout du projet actuel finalement proposé ? -Remarque5 : Extrait de l'annexe page 3 : « - Dans un second temps, restructuration du domaine d'apprentissage en utilisant les espaces libérés. » La formule escamote pudiquement la réalité : ce sont les espaces de jeux dont on va se libérer ! Questions non traitées dans le dossier: -Croyez-vous que les enfants prendront le télésiège pour aller jouer au Lachat ? La réponse est : NON. Il faut Que l'aire de jeux soit respectée. Dans l'annexe page 24 il y a des pictogrammes bien opaques mais peu de détails des jeux ni des bancs pour les familles qui viennent en nombre autour des jeux, été comme hiver. -Quid du terrain de basket du terrain de tennis, du jeu de boules ? -Quelle est la surface de la nouvelle implantation en regard à l'ancienne ? -Pourquoi ce tapis roulant hideux comme on en voit défigurer les paysages des usines à ski, en plein milieu de l'espace de nos enfants et petits- enfants ? - Les skieurs sur les pistes auront-ils aussi des bulles en plexiglass pour les protéger ? -Pourquoi trois seuls arbrisseaux, pourquoi un tel confinement ? Cela n'est pas en lien avec les attentes et le nombre des parents et grands-parents résidents. Remarque : Ma fille a loué à Notre Dame de Bellecombe pendant une partie des fêtes et m'a dit : c'est incroyable, il n'y a rien pour les enfants là-bas... Je me suis renseigné, il y a un espace minuscule et excentré donc non fréquenté, à l'entrée du village en arrivant de Crest-Voland. Proposition : Le domaine skiable de Crest-Voland se déploie sur la même amplitude d'altitude que celui de Notre dame du pré. Il faut se résoudre à l'idée que la Logère ne soit à terme plus qu'un moyen d'accès aux Saisies et que la piste d'apprentissage prévue reste une prairie fourragère à l'année, sauf si elle est déplacée en haut du Lachat. Sécurisons et modernisons la Logère actuelle, ce sera bien suffisant pour le contribuable. Il eut été de bon aloi que le cout des mises en conformité de l'existant soit cité, en regard aux 15 millions annoncés du projet proposé. Dans tous les cas, il est souhaitable que l'aire de jeux soit au centre du projet et prenne ainsi en compte les attentes légitimes des familles et contributeurs, et en prévision de l'avenir climatique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

IL N'Y A PAS DE REGLE COMMUNE A TOUTES LES STATIONS, NI DE SOLUTIONS GENERALES. LA SITUATION DE CHAQUE STATION EST PARTICULIERE.

NOTRE MODELE EST VIABLE POUR L'INSTANT MEME EN PERIODE DE DEFICIT D'ENNEIGEMENT. NOUS AVONS DES INSTALLATIONS D'ENNEIGEMENT PERFORMANTES.

AUCUNE ACTIVITE DIVERSIFIEE OU NOUVELLE NE SAURA GENERER LE CHIFFRE D'AFFAIRE DU SKI, MEME SI NOUS SOMMES OK POUR DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE.

NON NOUS N'ALLONS PAS SUPPRIMER L'AIRE DE JEUX POUR LE RESTE REPOSE MEMOIRE

Contribution n°49 (Web)

Par FABIE PHILIPPE
7 rue Daubigny
75017 PARIS

Ce projet est très séduisant avec l'ambition nécessaire pour répondre aux enjeux du futur. Il apporte des réponses : pour les skieurs petits et grands(sièges et cabines), pour les petits enfants avec une meilleure sécurité et meilleur débit(sièges et cabines),pour les piétons pour montées et descentes avec une meilleure sécurité et un meilleure débit (sièges et cabines) Ce projet apporte une réponse pour Organiser un Développement futur 4 saisons, enjeu majeur pour un développement harmonieux du village, profitable à tous ses habitants et acteurs. Être une Station Village,familiale de qualité a toujours été l'ambition de tous les habitants de Crest Voland et de ses acteurs ; ce projet est indispensable et constitue un virage essentiel.

Contribution n°50 (Web)

Par Anonyme

Il serait beaucoup plus intelligent de mettre un télécabine qu'un télémixte au vu de la limite pluie neige qui remonte d'année en année et au vu du nombre de piéton pour l'avenir de la station il est très important de bien choisir l'installation qui sera la jusqu'à la fin de la station

OPTION PEUT ETRE RETENUE DANS APPEL D'OFFRE...A SUIVRE

Contribution n°51 (Web)

Par Valentin
111 route de Lyon
38080 St Alban de Roche

Le déplacement des jeux d'enfants hors du centre de la station est un non sens total. Ils participent à faire aujourd'hui ce que CV est et ce pourquoi ce village est apprécié. Le fait de

faciliter la vie à quelques skieurs novices ne pouvant pas faire 100m sur du plat est contre productif et va à l'encontre de la lutte contre la sédentarité et l'obésité que l'état mène et que nous devons tous mener. Le ski reste une activité physique, laissons les tapis roulants à Disney ! Ce télésiège n'est pas une nécessité, elle ne répond à aucun besoin car celui de la logère est performant. La création d'une dépendance de ce dernier n'engendrera pas le business espéré en haut de la station car ce dernier sera forcé et forcer un client ne marche que dans les stations hautes et moins familiales avec beaucoup plus d'anglais. Ici ce sera la mort des commerces qui auront tout misé dessus mais également du village car la stratégie commerciale ne peut pas être la même qu'une grande station d'altitude: la population est les activités ne sont pas les mêmes ! Ce projet coupera la branche sur laquelle CV repose c'est une certitude absolue et les quelques entrepreneurs se faisant aveugler par un business plan ne tenant pas à long terme vont droit dans le mur c'est une évidence ! De plus: nous avons de moins en moins de neige chaque année.

IL N'EST PAS QUESTION DE DEPLACER LES JEUX HORS DU CENTRE STATION
SI L'ON N'AVANCE PAS LA STATION VA MOUTIR A PETIT FEU, PLUS VITE QUE SI L'ON
S'ENGAGE DANS LA TRANSITION

Contribution n°52 (Email)

Par GRATIER Patrick

Mrs Les Commissaires, Monsieur Blaise, Monsieur Rey Permettez moi de commencer mon témoignage par ci dessous en bleu la toute récente décision de Mme le Maire de Notre Dame du Pré en Tarentaise, commune proche et comparable à Crest Voland pour l'altitude. Extrait presse France info Auvergne Rhone-Alpes: "Il y a un petit pincement au cœur car on se dit que cette année, il y a de la neige et qu'on aurait peut-être pu attendre, mais non. On a un peu de neige aujourd'hui, mais on n'en a pas eu beaucoup avant et on ne sait pas du tout combien on en aura après, même sur le mois de février", explique Jocelyne Abondance Pourcel, maire de Notre-Dame-du-Pré. Elle l'assure : "Cette décision est raisonnée. Toutes les stations de moyenne altitude se posent les mêmes questions. Sans neige, nous ne pouvons durer, et créer de la neige artificielle, ce serait des investissements trop importants pour la commune". Ainsi, la commune souhaite miser sur d'autres atouts pour se réinventer comme la randonnée, le vélo, ou le bien-être. "On est quand même sur un village qui attire des touristes qui ont envie de nature, de repos, de balades...", poursuit l'édile, qui l'assure : "Ça ne sera pas la mort du village". Le projet de la nouvelle Logère à Crest-Voland n'est pas en phase avec notre époque. Il l'aurait peut-être été, il y a 20 ans. Le sacrifice des espaces et de la végétation pour le tout ski n'est plus envisageable à notre altitude, à l'heure du réchauffement climatique. L'aire de sport et de jeux pour les enfants (et les parents) de Crest-Voland est à ce jour le centre de la station, c'est là que se tissent les liens sociaux et que les enfants construisent leurs souvenirs les plus forts. La description du projet fait l'impasse sur les jeux hormis l'annexe page 24, mettant en avant le tapis de liaison venant déchirer en son milieu l'aire de jeux, réduite de moitié et devenue espace ludique.... C'est fort dommageable à l'égard de la vocation familiale du village : un parent fait les courses et l'autre l'attend aux jeux avec les enfants et les amis hiver comme été. Cette dimension est totalement ignorée par le projet. Demain sans la neige assurée, il faut des aires de jeux – et de rencontre - plus grandes, plus nombreuses plus agréables encore : - Pump-track idem les Saisies ? - Plan d'eau, pataugeoir ? -

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Espace consacré aux luges pour les jours d'enneigement ? - Terrains de jeux collectifs etc Sur le document de description et l'annexe du projet : -Remarque 1 : Il est surprenant que les travaux préliminaires aient devancé l'enquête publique : démontage du télésiège des tovat (page 3 annexe note de présentation.) -Remarque 2 : Sur l'implantation prévue d'un tapis couvert pour faciliter l'accès au futur télésiège de la Logère depuis le parking (page 6 Annexe note de présentation.) Le parking est situé au pied de la Logère actuelle donc et ne nécessite pas à ce jour de tapis couvert d'accès. Donc pas de nuisance et travaux supplémentaires lesquels aboutissent à la destruction du paysage et des jeux des enfants, pour le seul confort des skieurs qui ne seraient pas en mesure de parcourir six dizaines de mètres dans le projet présenté ! -Remarque 3 : Sur le risque incendie encouru par les usagers en égard à la proximité des habitations (page 3 et 4 note de présentation.) Observons que les habitations concernées ont été construites bien après l'implantation de la Logère actuelle. N'est-il logique que ce soit aux habitations de se mettre en conformité et non pas à l'équipement public de reculer, aux frais du contribuable pour 15 millions ? Pourquoi le permis de ces habitations a-t-il été accordé ? -Remarque 4 : La première étude du déplacement de la Logère de quelques mètres vers le Nord ne génère de contrainte que sur une seule construction en partie haute, au lieu de quatre en bas avant déplacement. A-t-il été chiffré la mise en conformité de cette seule construction, avant d'abandonner la solution du simple déplacement en regard au cout du projet actuel finalement proposé ? -Remarque 5 : Extrait de l'annexe page 3 : « - Dans un second temps, restructuration du domaine d'apprentissage en utilisant les espaces libérés. » La formule escamote pudiquement la réalité : ce sont les espaces de jeux dont on va se libérer ! Question -Croyez- vous que les enfants prendront le télésiège pour aller jouer au Lachat ? La réponse est : NON. Il faut Que l'aire de jeux soit respectée. Dans l'annexe page 24 il y a des pictogrammes bien opaques mais peu de détails des jeux ni des bancs pour les familles qui viennent en nombre autour des jeux, été comme hiver. -Quid du terrain de basket du terrain de tennis, du jeu de boules ? -Quelle est la surface de la nouvelle implantation en regard à l'ancienne ? -Pourquoi ce tapis roulant hideux comme on en voit défigurer les paysages des usines à ski, en plein milieu de l'espace de nos enfants et petits- enfants ? Les skieurs sur les pistes auront-ils aussi des bulles en plexiglass pour les protéger ? -Pourquoi trois seuls arbrisseaux, pourquoi un tel confinement ? Cela n'est pas en lien avec les attentes et le nombre des parents et grands- parents résidents. Remarque : Ma fille a loué à Notre Dame de Bellecombe pendant une partie des fêtes et m'a dit : c'est incroyable, il n'y a rien pour les enfants là-bas... Je me suis renseigné, il y a un espace minuscule et excentré donc non fréquenté, à l'entrée du village en arrivant de Crest-Voland. Proposition Le domaine skiable de Crest-Voland se déploie sur la même amplitude d'altitude que celui de Notre dame du pré. Il faut se résoudre à ce que la Logère ne soit à terme plus qu'un moyen d'accès aux Saisies et que la piste d'apprentissage prévue reste une prairie fourragère à l'année, sauf si elle est déplacée en haut du Lachat. Sécurisons et modernisons la Logère actuelle, ce sera bien suffisant pour le contribuable. Il eut été de bon aloi que le coût des mises en conformité de l'existant soit cité, en regard aux 15 millions annoncés du projet proposé. Dans tous les cas, il est souhaitable que l'aire de jeux soit au centre du projet et prenne ainsi en compte les attentes légitimes des familles et contributeurs, et en prévision de l'avenir climatique, ce qui n'est pas le cas actuellement

IDEM CONTRIBUTION 48

Contribution n°53 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Dunand pallaz Patrick
52 chemin de la ravette
73720 Queige
Joli projet

Contribution n°54 (Web)

Par Nogier Pierre
19 Chemin de Naive
69230 Saint Genis Laval

Je suis totalement opposé à ce projet pour plusieurs raisons : Ce projet de résoudre en rien le point d'arrivée avec toujours les problèmes de liaison avec les Saisies. Il va défigurer le front de neige. Le tapis roulant va représenter un obstacle, une coupure . En cas de panne, il n'y aura pas de solution alternative pour regagner le Lachat. Il n'a pas été étudié la possibilité d'autre projet. Une collaboration avec les Saisies devrait se mettre en place car les Saisies ont d'autre moyen et sont d'une certaine mesure concernés. Le coût est démesuré alors que la résidence de la Logère est en suspend et celle de la Gave plus d'actualité. Cette nouvelle installation va avoir un coût d'entretien qui n'est pas à ce jour chiffrer. Nos impôts sont confiscatoire. (augmentation de 60% de la part communal pour les résidences secondaire. Nous avons plus besoin d'un développement des activités au niveau du village comme par exemple un plan d'eau qui pourrait attirer les touristes de Crest Voland mais aussi des villages voisins, même des Saisies. Cette installation ne permettra pas de remplir l'inter saison Je viens à Crest Voland depuis plus de 20 ans à toute les périodes de l'année. Les activités au niveau du village sont indispensable. Mes enfants et petits enfants vont au jeux à pied avec plaisir. Ils ne prendrons jamais un télé /mixte si ce n'est en raison des frais inhérent pour une famille nombreuse. Je constate que la plupart des résidences sont fermées. Je ne pense pas qu'elle seront plus ouverte avec ce projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°55 (Web)

Par Gardet Benjamin
313 chemin des Lanchettes
73590 Crest-Voland

Mr le commissaire, Je me présente, Gardet Benjamin moniteur de ski et co-gérant d'une entreprise familiale de maçonnerie sur Crest-Voland. J'ai un petit garçon de 4 ans. Après 6 années à entendre parler de ce projet il est primordiale que celui ci aboutisse. Un avenir prometteur se dégage pour notre station, notre village. La logère, appareil devenu emblématique de pars son age avancé (40 ans) mais qui se transforme en épée de Damoclès au fur et a mesure des années. Très coûteux pour ces révisions tous les 5 ans (700 000 euros) avec son lots de surprise et la possibilité de ne pas pouvoir le réparer. Ce projet donne de l'avenir pour les jeunes qui ont fait le pari de s'installer, de fonder une famille ici. Du travaille en perspective, un maintien de l'école ainsi que les commerce ouvert a l'année en découle. Ce projet a été travaillé, réfléchi, adapté à toutes les nouvelles réglementations sous 2 mandats, des cabinets extrêmement compétant l'on accompagné pour l'optimiser au

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

maximum. Son emplacement plus centrale va redéfinir le front de neige et apporter de la sécurité pour les débutants et les bons skieurs. Améliorer le bas de la piste du retour station(piste énormément emprunté) Eviter le croisement de la piste de luge(crevoluge) avec les autres pistes ce qui va considérablement améliorer ce produit très apprécié des touristes et des locaux. La nouvelle zone débutante sera un atout majeur pour les familles, les groupes. on le voit dans la station voisine des Saisies qui ont des zones bien définies. Le Télémix est pour moi l'appareil idéal pour notre station! N'ayant pas un dénivelé important les sièges permettront aux personnes de ne pas déchausser à chaque fois et de remonter en profitant de l'air pur des montagnes en revanche les cabines apporteront un confort pour les jours pluvieux ou neigeux, pour les familles, les groupes, piétons, luges, vélos, séminaires ou autres au sommet hiver comme été. L'emplacement du tapis près de l'aire de jeu va apporter plein de possibilités l'hiver comme été. -pourquoi pas une zone débutante gratuite! -une zone d'après ski! -une activité nouvelle l'été! - faciliter l'accès à tous depuis les parkings! L'ensemble de ce projet apporte une nouvelle vision, logique et un bel avenir à notre station village. je suis donc FAVORABLE à ce projet. Je suis à votre disposition pour tout échange. Je vous prie de recevoir Monsieur le commissaire Enquêteur l'expression de mes salutations distinguées. Gardet Benjamin

Contribution n°56 (Web)

Par Anonyme

Le projet ne me semble pas souhaitable pour le village à plusieurs égards, détaillés ci-dessous : - l'éloignement des espaces de jeu, centre d'activité en été comme en hiver. C'est ce qui permet au village d'avoir un esprit "familial", c'est un lieu essentiel de contact, de rencontre, et de sport l'été. De plus, si l'espace de jeu est excentré, ça représenterait une baisse d'activité pour les commerçants. Nous pouvons l'observer avec la zone de jeux de ND de Bellecombe, bien moins dynamique que celle de Crest-Voland car elle n'est pas au cœur du village et est très réduite. - l'enneigement de Crest-Voland est incertain, et d'après les évolutions liées au réchauffement climatique dans les prochaines années, nous ne pouvons pas tout miser sur le ski. Il est préférable de développer d'autres activités en parallèle pour maintenir l'attractivité du village. - financièrement, le projet représente un coût trop lourd pour notre village, d'où va venir cet argent ? Sur qui va peser le sur-coût ? Cela risque de nuire à l'attractivité du village. Je suis donc opposée à ce projet.

IL N'EST PAS QUESTION D'EXCENTRER L'ESPACE DE JEU + MEMOIRE

Contribution n°57 (Email)

Par Agnès FOUJOLS

Objet : remarques sur le projet de construction d'un télé-mixte à Crest-Voland A l'attention des commissaires enquêteurs : Dans le cadre de l'enquête publique que vous diligentez, voici les importantes réserves que je fais à ce projet et leurs motivations : 1- Son coût de 14M d'euros, augmenté d'1M pour le réaménagement subséquent du front de neige, est exorbitant. Il ne nous paraît pas compatible avec les finances de la commune déjà dans une situation

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

dégradée telle que relevée par la Cour des Comptes. La commune a voté cette année un relèvement très important de l'impôt. Ce projet n'est pas supportable en tant que tel, il faut étudier des solutions alternatives. 2- Le tracé du nouveau télésiège est modifié dans sa partie avale car l'actuel tracé serait incompatible avec les règles de sécurité. Ce nouveau tracé va entraîner un réaménagement du front de neige avec suppression du terrain de jeux et du terrain de tennis ainsi que la construction d'un tapis roulant couvert permanent, scindant l'espace de jeux actuel. Nous sommes tout l'été à Crest-Voland et recevons beaucoup d'enfants (18). Ces activités de jeux (tennis, ballon, balançoires, tyrolienne...) sont pratiquement les seules activités gratuites existantes et sont très prisées par les familles. Nous pensons que c'est une erreur de toucher à ces installations dans une station familiale comme Crest-Voland alors que le souci de la commune est de développer le tourisme en-dehors des périodes de ski, en particulier l'été. En outre, le tapis roulant créera un tube permanent, totalement inesthétique au bas de la station, à l'entrée du village, qui coupera l'espace. Il est indispensable d'étudier une autre solution : celle du maintien du télésiège de la Logère au même endroit avec la solution d'un positionnement plus à gauche pour répondre aux règles de sécurité. Selon le texte du projet (par.3), seul un bâtiment sur la gauche serait à gérer à cause du risque incendie. Celui-ci appartiendrait déjà à la commune. Sur le positionnement de la gare amont : Si le projet insiste sur la nécessité d'un télé-mixte à l'horizon d'années en manque de neige, il est tout aussi vital pour la station que la gare d'amont d'un nouvel appareil permette une liaison directe avec les Saisies et l'Espace Diamant qui sont les atouts évidents pour la station. Le téléski du Grand Bois génère d'importantes queues en pleine saison. 3- Le projet de télé-mixte prévoit également à terme la suppression du télésiège du Lachat. Or celui-ci est considéré comme appareil de secours en cas de panne du télésiège de la Logère. Crest-Voland n'aurait plus qu'une seule installation pour accéder aux pistes. Ceci est impensable.

IL N'EST PAS QUESTION DE SUPPRIMER LES JEUX + MEMOIRE

Contribution n°58 (Email)

Par Yves Le Monnier

Chalet La Luèze en Paravy 134 Chemin d'Amou 73590 CREST-VOLAND 24 rue Léon Frot
75011 PARIS

Il me semble que ce projet n'est pas réaliste , pour les raisons suivantes : - Ce projet est présenté comme étant lié aux 2 projets de construction de nouveaux sites d'hébergement (La Logère et Combloux), jugés nécessaires pour le développement de la Commune. Outre le fait qu'il semble bien difficile d'affirmer la rentabilisation de ces 2 nouvelles Résidences, il y a lieu de s'assurer de la réalité de leur construction. Actuellement, le doute plane sur ces 2 projets, comme bien d'autres auparavant. - La suppression du TS du Lachat ne laisserait à Crest-Voland que le nouveau TS La Logère ! Même avec un haut débit, n'y aurait-il pas encombrement, donc attente, donc mécontentement ? Quid en cas d'incident ou de dysfonctionnement ? - Bien que surdimensionné, le projet révèle l'absence de réelle connexion avec Les Saisies. (problème déjà actuel qui aurait pu être corrigé à cette occasion) - Le montant de l'opération est prohibitif et sans commune mesure avec les capacités financières de la Commune. (14 à 15 millions d'€ , sans compter les coûts annexes, notamment PK, terrains de jeux...non comptabilisés) Et ce, pour un budget communal déjà fragile. Il convient par ailleurs de rappeler le montant des impôts, élevés et en forte

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

augmentation , notamment pour les résidents secondaires. - En conclusion, venant très régulièrement à Crest-Voland depuis 73 ans, été comme hiver, en qualité de colon, puis de moniteur, puis d'associé intime à une famille très liée au village (fondation de la colonie des Bérêts Verts – en 1929 ! -, direction sur plusieurs générations), puis venant été comme hiver au chalet Maison Neuve, puis de résident secondaire suite à la construction d'un chalet en 1988, je persiste à croire que, Crest-Voland jouissant de la qualification de Station de Moyenne Montagne, doit la préserver et la cultiver en prévoyant une exploitation raisonnée du champ de neige et de ses installations, en oeuvrant au maintien et à l'installation de ses jeunes, en organisant un développement équilibré de ses commerces, services et activités internes, gages d'attractivité pour les vacanciers ... et pour les résidents. Et non courir sans cesse après une augmentation toujours hypothétique de touristes, par des investissements disproportionnés, qui s'avèrent, les uns après les autres, inopérants et décalés au regard de l' histoire du Village comme de son caractère , c'est-à-dire de son avenir.

IL NE S'AGIT PAS DE COURIR VERS UNE AUGMENTATION TOURISTIQUE MAIS DE PRESERVER NOTRE MODELE ECONOMIQUE EN ANTICIPANT SUR LA TRANSITION. SINON QUELLE ACTIVITE FERA VIVRE LE VILLAGE ? +MEMOIRE

Contribution n°59 (Email)

Par Marie-Christophe Gratier

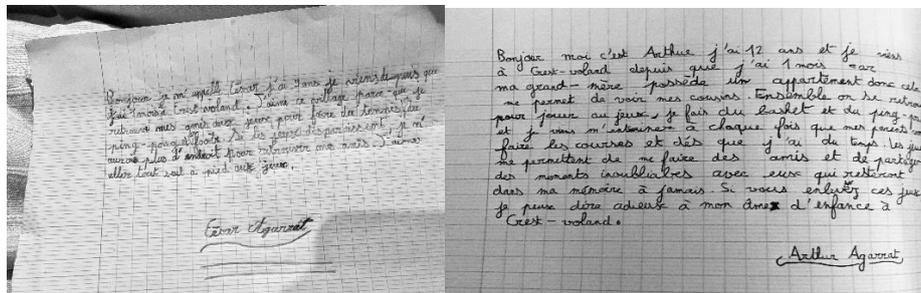
J'ai pris connaissance du projet en référence et suis très surprise du manque d'approfondissement et de l'occultation de points essentiels. Compte tenu du fait indéniable du réchauffement climatique, donc la certitude du manque de neige,dans les années avenir, est-il raisonnable de construire un télésiège-cabine sur une si courte distance pour 15 Millions d'€uros? N'existe t'il pas une alternative moins onéreuse ? Projet pharaonique qui ampute sur l'aire de jeux d'enfants, lieu de rencontre, de convivialité; pour les grands-parents, parents et enfants. La délocalisation ou disparition de terrains de jeux (terrain de boules, des 2 tennis, de la table de ping-pong, et du city stade), entrainera une désertification des lieux, car trop excentrés. Par ailleurs ces équipements ont déjà été payés une fois. Un tapis roulant sous tunnel est-il indispensable aux pauvres skieurs, qui ne savent pas marcher 50 m pour aller prendre une remonté mécanique ? Lequel tunnel défigurera le paysage Problèmes parkings : combien ? où ? PROPOSITIONS : Une alternative pour la Logère Une petite piste de luge pour les plus jeunes serait opportune (en cas de neige rare!) Un pump track (c/f Les Saisies) nécessitant peu d'entretien. J'appelle de mes voeux une comparaison transparente entre l'existant et le projet en matière fiscale pour les contribuables, et en matière de charges dans le budget communal. Il faut privilégier la qualité de vie toutes saisons, des familles, respecter la nature et limiter les mécanisations qui pèsent sur le contribuable .Crest-Voland est un village familial protégeons notre environnement.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°60 (Email)

Par Romain et Anne Sophie AGARRAT

Avis sur le projet de la "Nouvelle Logère" sur la commune de Crest Voland Madame Monsieur bonjour , Nous souhaitons vous apporter notre avis sur ce projet de "nouvelle légère » qui nous semble complètement hors de propos en ces temps actuels où l'ensemble des signaux sont aux rouges face à une réchauffement climatique nous amenant progressivement à une raréfaction des enneigements notamment en dessous de 1500 m d'altitude ce qui correspond à notre commune de Crest Voland. Nous sommes propriétaires sur Crest-Voland depuis plus de 10 ans et sommes venus spécialement ici pour le caractère non industriel d'une commune certes orientée vers le ski en hiver mais pas que. La conservation du patrimoine architectural local et le respect des espaces naturels a été une priorité dans nos choix. Le caractère familial de l'ambiance du village nous a séduit : - les aménagements (terrains de sport, aires de jeux, terrain de pétanque...) mis en place afin de conserver cet attrait familial de premier ordre - des espaces de jeux pour les plus jeunes situés à proximité de la vie du village favorisant de fait un lien social au fil des saisons. - L'intégration plutôt réussie des aménagements dédiés au ski sans sacrifier le paysage et l'harmonie des lieux. Le projet de "nouvelle logère » nous semble donc en désaccord avec l'âme actuelle du village de Crest Voland en supprimant des aires de jeux dédiés aux plus jeunes et des aires de sport et de loisirs mixant les générations. Le tout ski pour une station dont le centre se situe à 1200 m d'altitude n'est qu'une vision à très court terme et nous le savons . Ouvrons les yeux et assumons des choix avec des projets viables et tournés vers l'avenir qui on le sait ne sera pas forcément aussi blanc que cette année 2024 2025. IL faut conserver un centre village avec un maximum d'attrait en toutes saisons , faire la part belle aux espaces de jeux et de loisirs au plus près du centre sans avoir recours à des transports énergivores pour excentrer une vie que l'on souhaite conserver proches des commerces actuels qui font aussi la vie du village. Nous vous joignons une lettre de chacun de nos enfants que nous avons interrogés à ce propos.



REPONSE MEMOIRE

Contribution n°61 (Email)

Par Thomas Nogier

Opposition au projet de construction du télésiège-cabines débrayable de la Logère sur la commune de Crest Voland. Madame, Monsieur. Je me présente Thomas Nogier, résident secondaire sur Crest-Voland depuis plus de 20 ans. Je me permets de vous contacter pour vous communiquer ma très ferme opposition au projet de construction du télésiège-cabines

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

débrayable de la Logère sur la commune de Crest Voland. En effet ce projet est une aberration sur tous les plans : Aberration financière Aberration écologique Aberration esthétique Aberration sur l'offre touristique de Crest-Voland Ce projet n'a aucun sens si ce n'est de servir des intérêts personnels au détriment de tout le reste
REPONSE MEMOIRE

Contribution n°62 (Email)

Par Michel DELAVEAU

Projet de construction d'un nouveau télésiège à la Logère à Crest-Voland Bonjour Messieurs, La commune de Crest-Voland envisage de remplacer l'actuel télésiège de la Logère par un "télémixte" (nacelles et cabines). Même si l'actuel télésiège nécessite un remplacement (il date, je crois, de 1986) le projet envisagé par la Mairie me semble pharaonique. Son coût d'environ 14 ou 15 millions hors taxes est disproportionné par rapport aux capacités financières de notre petite commune . Tous les impacts financiers n'ont d'ailleurs pas été chiffrés dans le projet. Mais un récent rapport de la Cour des Comptes présentait Crest-Voland dans une situation financière « délicate ». Ce nouveau télésiège entraîne de plus la disparition d'un autre télésiège fort utile aux débutants. La Mairie justifie le besoin de cabines (de 10 personnes) notamment pour permettre l'accès aux jeux, désormais installés au sommet du Mont Lachat car la construction d'aménagements divers (tunnel notamment) va entraîner la disparition de certains jeux actuellement au centre du village (cours de tennis et terrain multisports). Ces terrains, qui faisaient la joie de tous, facilement accessibles à pied, ne seront désormais accessibles qu'en voiture ou par le télésiège. Les enfants qui pour la plupart y venaient à pied devront donc le faire désormais en voiture avec leurs parents ou en transport payant (par le nouveau télésiège) Pour notamment ces deux raisons, je trouve Messieurs que ce projet est disproportionné pour les besoins actuels de la commune de Crest-Voland et donc non justifié. De plus, l'absence progressive de neige naturelle rend ce projet inadapté aux besoins futurs de la commune. Il faudrait envisager un télésiège de taille plus réduite . Je vous assure, Messieurs, de ma parfaite considération.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°63 (Email)

Par Marie Alix Nogier

Réponse enquête publique projet de nouveau télésiège à la Logère Bonjour, Mes parents étant propriétaire d'une résidence secondaire à Crest Voland depuis plus d'une 15zaine d années et étant moi même très attachée au village et profitant des différents loisirs sportifs et de nature dans la région chaque saison, je me permets de donner mon avis sur le projet de la mairie de construire un nouveau télésiège à la Logère. Je pense que ce dernier est totalement démesuré tant par son ampleur et son coût pour une station comme Crest Voland qui est aujourd'hui une station familiale à taille humaine, et qui attire beaucoup aussi pour ces raisons. Si l'ambition de la mairie était de faire la station de Crest Voland une station plus attractive d'un point de vue touristique cela devrait s inscrire dans un projet global et non pas seulement lié à la modernisation/ extension de remontées mécaniques. J'observe de plus depuis quelques années, et chaque année la baisse significative d'enneigement de la station et je

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

m'interroge sur la pertinence de développer des infrastructures supplémentaires comme le projet de construction d'un tunnel à neige sur le bas de la station: en plus de son côté inesthétique et à l'encontre du caractère authentique et préservé de la station, est-il vraiment une solution de mobilité attendue et pertinente pour les skieurs. Et cela au détriment d'infrastructures existantes comme les tennis et jeux pour enfants très appréciés et fréquentés hors saison d'hiver. J'espère avec cet avis contribuer positivement à la réflexion globale autour de ce projet. Merci pour l'attention que vous y accorderez.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°64 (Web)

Par CUSIN-MERMET MARTINE
48 route du village chef-lieu
73400 COHENNOZ

A CREST-VOLAND un projet d'un télésiège cabine à 15 millions d'euros HT ! De quoi se poser la question de sa rentabilité ? alors que CREST-VOLAND fait partie des stations à basse altitude où les hivers durent peu de temps du fait du manque de neige et du froid. Sauf être de mauvaise foi, l'expérience le confirme bien. Le manque de neige n'empêche pas que le prix du foncier constructible explose. Un foncier constructible qui n'a pas été forcément réfléchi pour le mieux c'est à dire au plus près des endroits animés, pratiques, facile d'accès. Des critères non négligeables qui suffisent de se poser la question : est-ce que ça vaut la peine d'investir à CREST-VOLAND où la neige se fait rare ? Ambitieux des projets, comment expliquez-vous par exemple que celui-ci joint soit abandonné

OAP2 Secteur Gave Combloux



Le projet de création de lits touristiques sur le secteur de l'OAP N°2 du PLU, secteur dénommé Gave / Combloux, vient de franchir un nouveau palier avec la délivrance d'un permis de construire en date du 29 décembre 2023.

Ce projet compose la création d'un ensemble immobilier composé d'un hôtel de 99 chambres, de 11 chalets hôteliers, d'hébergements saisonniers, d'une piscine intérieure, d'une piscine extérieure avec jacuzzi, d'un restaurant et de locaux d'activité avec un local Ski/Bike shop.

Ni en attendant, ce permis ne deviendra effectif qu'en l'absence de recours, et l'expérience prouve malheureusement que nombre de personnes privées ou morales n'hésitent pas à former des recours de principe à l'encontre de tels projets.

Je vous invite à consulter ce projet en mairie pour découvrir notamment sa qualité architecturale en termes de volumes et d'insertion dans le paysage.

Je tiens également à souligner que ce projet s'inscrit complètement dans l'objectif de transition durable, que le conseil municipal poursuit tout au long de ce mandat.

La création d'un nombre importants de lits touristiques dits « chauds » est nécessaire pour rééquilibrer les structures d'hébergements existantes sur la station.

En effet, notre station a vu diminuer depuis plusieurs années le nombre d'habitats permanents et le nombre de lits touristiques (moins d'hôtels et de centres de vacances), soit une baisse des lits dits « chauds », et augmenter le nombre d'habitats secondaires lorsque sont des lits dits « froids ».

La station de Crest-Voland / Cohennoz est une des rares stations de ski des Alpes à ne pas encore disposer sur son territoire de lits touristiques de grande capacité, type grand hôtel ou résidence de tourisme, et ce manque lui fait cruellement défaut.

Non, le nombre conséquent de résidences secondaires ne suffit pas à la survie de notre modèle économique, même si nous savons que la contribution économique des résidents secondaires est importante !

La fréquentation nous fait notamment défaut en été, car il faut bien constater que les résidences secondaires sont généralement beaucoup moins occupées l'été que l'hiver.

Notre détermination à inciter au développement de la fréquentation touristique en été et sur les ailes de saison, nous impose notamment de nous doter de structures d'hébergements gérées par des opérateurs nationaux voire internationaux.

Par ailleurs, la création de lits touristiques est aussi une condition essentielle pour la survie de notre modèle économique, et pour la poursuite de nos investissements au niveau des remontées mécaniques et des équipements de loisirs toutes saisons.

Il faut donc que chacun prenne conscience de l'importance de ce projet pour le maintien de l'activité touristique, qui est le fondement de l'activité économique de notre village. La contestation du permis délivré serait très préjudiciable à la commune et plus globalement à la station.

Il m'a semblé de mon devoir de le rappeler.

OBSERVATIONS HORS SUJET ET REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°65 (Web)

Par Bochet Maxime

Pour remplacer le télésiège de la logère, je pense qu'un télécabine serai plus pratique lorsque l'enneigement est faible.

OPTION POSSIBLE

Contribution n°66 (Web)

Par Anonyme

je trouve ce projet démesuré et pas du tout en adéquation avec le budget de la commune. Les hivers se suivent, la quantité de neige va en diminuant et les canons à neige ne fonctionneront que trop peu. Je reste CONTRE cet investissement.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°67 (Web)

Par Tedesco bruno
153,av des jeux olympiques
73590 Crest-Voland

Ce projet est complètement ubuesque quand on pense à la pauvreté des équipements de la station pour attirer des touristes en été. L'argent gaspillé serait plus utile pour aménager par exemple un skatepark pour les enfants et de vraies pistes de vélocross comme aux Gets

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°68 (Web)

Par Jacky Gardet
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°84, N°93, N°94

Bonjour Je suis moniteur de ski et artisan maçon .Pour moi il est absolument essentiel voir vital que le projet du remplacement de la Logère devenu obsolète vois le jour tres rapidement,pour la survie de la station,des emplois,des commerces Un appareil qui apportera plus de sécurité pour les piétons les cyclistes et les jeunes enfants Un vrai plus pour Crest voland cohennoz aussi bien l'hiver que l'été Je souhaite donc déposer un avis favorable pour la réalisation de ce projet

Contribution n°69 (Web)

Par SEVE yves
38 chemin de la pierre
01480 Savigneux

Je suis favorable à ce projet indispensable pour maintenir une activité à Crest Voland estivale et hivernale, une liaison avec les Saisies en toute sécurité pour petits et grands , jeunes et moins jeunes. Gris projet nécessaire à la vie Crest Voland.

Contribution n°70 (Web)

Par julie
60 Chemin Des Skieurs
73590 Crest-Voland

Bonjour Je suis habitante de Crest-Voland Cohennoz depuis toujours. Maman de trois enfants et commerçante à Crest-Voland. Impliqué dans la vie de mon village, Je soutiens le projet du changement du télésiège la Logère à 100 %. Je pense même que se projet est indispensable pour notre village. C'est un projet qui à pour but de servir été comme hiver, et de permettre de monter les clients petits et grands en toute sécurité.

Contribution n°71 (Web)

Par BERNARD Marin-Lamellet
Déposée le dimanche 12 janvier 2025 à 09:59
Le CREY 197 CHEMIN DE LA CHAPELLE
73590 CREST-VOLAND

Je suis membre de l'association " Les Amis de Crest'Voland " . J'adhère pleinement aux arguments d'opposition présentés par notre association concernant le projet de construction du télésiège débrayable de La Logère sur la commune de Crest-Voland, soumis à enquête publique.

En complémentarité, je veux faire l'ajout de quelques éléments : - Le projet ne prévoit pas la prolongation du télésiège jusqu'au point le plus haut de Lachat! ce qui est une erreur dans l'intérêt de la commune de Crest -Voland . - La commune de Crest-Voland fait partie intégrante du SIVOM des Saisies, et, est propriétaire du télésiège de La Logère. Il est souhaitable que la commune de Crest-Voland, toujours dans son intérêt, engage des pourparlers avec le SIVOM des Saisies pour la réalisation d'un appareil reliant directement le périmètre skiable des Saisies, avec une gare intermédiaire à Lachat pouvant apporter une des meilleurs solutions afin de faire face aux aléas du manque de neige. - Déjà, à l'heure actuelle, la mairie de Crest Voland fait supporter aux contribuables une augmentation considérable de la Taxe Foncière et en plus un rétablissement de la Taxe d'habitation ! avec un tel projet ne pouvant être financé par le budget du Sivu-Crest-Voland-Cohennoz... quel sera l'avenir pour les finances de notre commune de Crest-Voland .

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°72 (Web)

Par CUSIN-MERMET MARTINE
48 route du village chef-lieu
73400 COHENNOZ

Messieurs les Commissaires Enquêteurs, Je reviens vers vous pour compléter ma contribution du 10 janvier 2025. Bizzare ! Des Habitants, des élus de CREST-VOLAND, ne sont pas choqués, ils n'ont peut-être pas fait attention qu'il y avait peu de neige voir pas du tout parfois à CREST-VOLAND, comme ailleurs. Fatalement le télésiège tourne à vide ! D'après vous pourquoi ? Et ben ! il y a bien longtemps, les clients ne se font pas prier pour monter aux "SAISIES" soit avec leurs voitures, soit par le télésiège du CERNIX qui judicieusement permet l'accès direct à la piste bleue des Bâches et au TK du "Nant-ROuge assurant la liaison avec les Saisies.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°73 (Web)

Par CUSIN-MERMET MARTINE
48 route du village chef-lieu
73400 COHENNOZ

Je n'ai pas réussie a terminer mon texte alors sur cette page je précise le projet d'un télémix à 15 millions d'euros HT n'est-il pas à réfléchir à deux fois ?. Avant de matraquer les touristes de taxes, du prix hors norme du foncier constructible pour implanter les potentiels clients à la place des animaux et vis versant
IDEM CONTRIBUTION 73

Contribution n°74 (Web)

Par Anonyme

Je viens de lire les différents avis exprimés et je note que les favorables au projet sont les moniteurs et commerçants de CV, mais a aucun moment ils n'abordent la question du coût et du remboursement de la dette occasionnée. Je lis 700000€ sur 5 ans donc 140000€ par an, mais 14.000.000€ sur 25 ou 30 années... personne ne fait ce calcul ! Sans compter l'augmentation des taxes foncières et habitations, non redescendez vous êtes hors sol et loin des réalités économiques de la commune et climatiques ! En conclusion contre ce projet.

REPONSE MEMOIRE & 7

Contribution n°75 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Brogly Danièle
12 ter avenue du docteur Antoine Lacroix
94270 Le Kremlin Bicetre

Étant adhérente à l'association des amis de Crest voland je suis tout à fait d'accord avec les réflexions faites dans la note de notre président adressée aux commissaires enquêteurs. Ce projet est bien trop onéreux pour notre village et irréaliste actuellement dans une période de changement climatique . Une étude devrait être faite pour promouvoir des activités estivales

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°76 (Web)

Par DESJACQUES Pierre
135 Route de la Grange
73590 CREST-VOLAND

Je souhaite vous faire part de mes observations sur le projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. Ce projet se justifierait en raison de l'âge du TSD actuel, de son usure, des difficultés dans l'approvisionnement de pièces de rechange, du risque d'une panne bloquante de cet appareil, dont la durée pourrait perturber l'économie de la station. Ce projet s'inscrit dans la volonté légitime de maintenir aussi longtemps que possible la pratique du ski dans notre village-station. Ce projet consiste en : - la modification du tracé actuel du TSD LOGERE, dont la gare aval se situera au centre du village (favorable à l'amélioration du flux des skieurs), dont la gare amont conservera son emplacement actuel (favorable à l'accès aux pistes de Crest-Voland, aux restaurants et aux activités sur le plateau du LACHAT), - La coexistence de cabines (améliorant la sécurité des enfants, l'accès l'été aux plateau du LACHAT pour des poussettes, piétons....) et de sièges (pour profiter du soleil...). - La création d'un nouveau TSKI du TOVAT proche du tracé actuel de la LOGERE, qui associée à la création d'un nouveau front de neige isolera la zone débutant du flux des autres skieurs, renforçant ainsi sa sécurité. Ce projet serait séduisant, hors contextes financier et climatique actuels et hors considération de l'activité d'été de la station - Financier : le coût initial prévu de 15 Me déjà exorbitant sera de plus majoré par le financement obligatoire d'autres projets : remplacement du Tski du grand bois pour améliorer la liaison de la gare amont vers les Saisies - développement d'activités touristique d'été sur le plateau du LACHAT, tel que prévu dans le plan d'exploitation de ce nouveau Télémixte. Ce coût et ces surcoûts seront difficilement finançables par la commune, dont la fragilité financière a été soulignée par le rapport de la cour des comptes de 2022. De plus , ce projet devait bénéficier d'un apport d'une clientèle complémentaire résultant de la création de la résidence de tourisme « Les COMBLOUX » création au point mort actuellement, faute de financement semble-t-il. - Climatique : le financement de ce projet prévoit une durée de remboursement de 30 ans, sous réserve du maintien de l'activité de notre station sur cette période, donc de sa fréquentation; or la réduction progressive mais inexorable du manteau neigeux d'une part et la difficulté croissante de production de la neige artificielle en raison de l'élévation de la température d'autre part, rendent bien improbable cette hypothèse. - Activité d'été de la station : l'un des points névralgiques de la station, hors saison de ski, soit 9 mois

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

dans l'année, est l'aire de jeux existante au centre du village, regroupant un jardin d'enfants et des terrains de tennis, pétanque et multisports; c'est un endroit idéal pour les jeunes et leurs parents, lieu de loisirs, d'échanges, et d'animations si essentielles au centre du village; or la création d'un tapis roulant tunnelisé traversant et défigurant ce jardin d'enfants et d'un nouveau front de neige détruisant ces terrains de sport, supprimeront ce havre de convivialité. Ce projet présente donc la particularité d'être - Irréaliste : la commune n'a pas les moyens d'un tel investissement, - Anachronique : le contexte climatique impose des plans de financement sur une durée raisonnable pour les activités d'hiver et des réserves de financement pour la diversification des activités d'été, critères non respectés. - Inadapté : la création d'un front de neige ne peut se réaliser au détriment d'une zone de loisirs existante et très appréciée des familles. Ce projet présente également la particularité d'être unique alors que d'autres options, moins coûteuses et plus respectueuses des infrastructures existantes peuvent être envisagées. Pour l'ensemble de ces raisons, je suis DÉFAVORABLE à ce projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°77 (Web)

Par Anonyme

Après consultation du projet, je m'interroge sur plusieurs points. Comment se fera le financement, Crest Voland ayant déjà une capacité financière médiocre selon la cour des comptes ? Ce télé mix ne résoudra pas la liaison avec les Saisies car n'arrivant pas jusqu'en haut Le tapis roulant sera horrible dans ce joli village La disparition des jeux pour enfants est très regrettable La mairie devrait plutôt investir dans des activités d'été qui attireraient plus de vacanciers Je m'oppose donc à ce projet complètement irréflecti.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°78 (Web)

Par Anonyme

Je pense que la dépense pour un télécabine en remplacement du télésiège actuel avec l'empietement de l'air de jeux et des tennis est trop coûteux et dommageable pour l'environnement. Il faut que crest voland reste une station village. Arrêté de vouloir construire à tout va et détériorer le paysage s'il vous plait

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°79 (Web)

Par Anonyme

Je pense que la dépense pour un télécabine en remplacement du télésiège actuel avec l'empiètement de l'air de jeux et des tennis est trop coûteux et dommageable pour l'environnement. Il faut que Crest Voland reste une station village. Arrêté de vouloir construire à tout va et détériorer le paysage si vous le voulez. Par quel moyen le maire pense-t-il financer tout cela ? 60 % d'augmentation dans les impôts fonciers, c'est inacceptable. Je m'oppose catégoriquement à ces projets.

IDEM CONTRIBUTION 78

Contribution n°80 (Web)

Par MARTIN catherine
19 rue du bois juliette
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Je pense que la dépense pour un télécabine en remplacement du télésiège actuel avec l'empiètement de l'air de jeux et des tennis est trop coûteux et dommageable pour l'environnement. Il faut que Crest Voland reste une station village. Arrêté de vouloir construire à tout va et détériorer le paysage si vous le voulez. Par quel moyen le maire pense-t-il financer tout cela ? 60 % d'augmentation dans les impôts fonciers, c'est inacceptable. Je m'oppose catégoriquement à ces projets.

IDEM CONTRIBUTION 78 et 79

Contribution n°81 (Web)

Par Mainbourg Bruno
130 rue Sully
69006 Lyon

Le remplacement du TSD de La Logère, appareil central de la station semble inéluctable à court terme et avant la prochaine révision imposée. Compte tenu des dérèglements climatiques et du déneigement progressif, je suis favorable à son remplacement par un télécabine (appareil moins complexe et donc peut-être moins coûteux, qu'un télémixte). C'est vital pour le village : les moniteurs, les commerçants, les loueurs, les artisans...et bien sûr les skieurs. Le PROBLEME c'est son financement ??? Mais simplifions à l'extrême les investissements autour : pas de reconfiguration du front de neige, d'installation d'un tapis sous tunnel, d'un téléski perche fixe à enrouleur (on s'en est passé pendant 70 ans !), de lourds travaux de terrassement ; trop tard ; il n'y a plus de neige !..... ça sera déjà des économies sur le budget. Préservons le tennis, le terrain multi-sports, le parc de jeux ; le seul lieu commun de vie et d'échanges et l'hiver et l'été. Transférons une partie de l'activité de l'ESF sur le plateau du Lachat (surtout pas les enfants). Réalisons un espace protégé pour les petits avec un simple télécabine (démarche Famille+) Développons l'utilisation du TS du Lachat par sécurité et dans la perspective d'un projet à La Gave ???? Mettre un terme à l'aménagement du Lachat pour l'été ; trop peu fréquenté, excentré et capital agricole (démarche Flocon Vert) et en conclusion réfléchissons à un CO-INVESTISSEMENT avec les Saisies

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

(intéressé par nos capacité de Parking), voir d'autre forme d'association juridique et avec d'autres partenaires

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°82 (Web)

Par Elodie BOURGEOIS-ROMAIN

Le remplacement du télésiège de la Logère est essentiel pour la suite. Le télésiège actuel étant obsolète et les coûts d'entretien exorbitants, s'il n'est pas remplacé cela signe la fin de la station de ski de Crest-Voland-Cohennoz. Il est indispensable d'installer ce nouvel appareil afin de garantir la sécurité de tous (enfants, piétons, vttistes...), de continuer de développer l'offre 4 saisons, de pérenniser l'attractivité de notre station village. Il me paraît toutefois très important de conserver une aire de jeux et pourquoi pas de proposer de nouvelles activités (pumptrack, skatepark...) dans l'aménagement du front de neige, dans le cadre du développement 4 saisons. Je suis commerçante à Crest-Voland et je suis complètement favorable à ce projet.

Contribution n°83 (Web)

Par Reymond benjamin

Projet intéressant et surtout indispensable pour maintenir l'activité de la station. Avis favorable.

Contribution n°84 (Web)

Par Anonyme

Je désire apporter mon soutien à la réalisation de ce projet ambitieux qui sera la suite logique pour la modernisation du domaine skiable de Crest voland primordial et vital à la survie du village et de ses habitants à l'année

Contribution n°85 (Email)

Par Philippe MARLIER
propriétaire à la Vareuse=182 route entre 2 villes

construction du télésiège-cabine à Crest-Voland Mrs BLAISE et REY Je tiens à vous dire que je soutiens et souscris à 200% voire plus les propos et arguments tenus par l'Association "Les Amis de Crest-Voland" dont je suis membre, concernant le projet de construction du télésiège-cabine débrayable de la Logère. Je suis d'accord pour dire que ce projet doit être SUSPENDU. Il faut peut-être étudier d'autres projets

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°86 (Email)

Par Evelyne M. T. Mainbourg

En prenant connaissance du projet de La logère, j'ai été surprise pour ne pas dire choquée par ses dimensions et sa superficialité versus son coût exorbitant. En installant d'autres équipements, alors que ceux actuels remplissent la fonction escomptée, le projet va éliminer en partie l'aire de jeux des enfants et déplacer des terrains de jeux pour tous, alors qu'ils offrent des activités toujours très recherchées, outre le fait qu'ils permettent à toutes les générations de touristes et de locaux de se retrouver et d'échanger, rappelant ainsi le caractère familiale qui fait en partie la réputation de notre station. Ce projet vient à contre-courant de l'actualité qui nous montre que les changements climatiques hypothèquent la présence de neige régulière et suffisante dans les prochaines années et même dès maintenant. Quant au tapis roulant sous tunnel pour éviter aux skieurs de marcher un tout petit peu pour aller prendre une remontée mécanique, alors même que ceci est nécessaire pour l'échauffement musculaire, il a un côté un peu pathétique dans un paysage aussi beau. Il serait plus pertinent de prévoir une piste de luge pour les enfants. Il conviendrait de présenter les réels avantages de ce projet par rapport à ce qui est déjà en place, dans toutes ses dimensions et en particulier financière au niveau de la municipalité et des contribuables. La priorité est de privilégier la qualité de vie des habitants et des touristes en toute saison, tout en gardant une certaine rationalité dans les décisions et les actions

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°87 (Email)

Par Alain Gautier

Déplacement du télésiège de la Logère Ayant une résidence secondaire 89 chemin des Aillettes à Crest Voland je pense qu'il n'est pas justifié de construire un nouveau télésiège hors de prix pour les finances de la commune qui n'arriverait même pas au sommet du Lachat et supprimerait le terrain de jeux et les tennis très appréciés par les familles. Merci de prendre en considération mes observations Alain Gautier

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°88 (Email)

Par Françoise Bossard

Vous trouverez ci-joint un document signé de ma part concernant la création d'un nouveau télésiège irraisonnée par son coût principalement
Pièce jointe identique à la contribution n°39

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°89 (Email)

Par JL Riviere
16 rue Augusta 92160 Antony

Depuis environ 40 ans je séjourne à Crest Voland ;d'abord en locataire puis en résident secondaire,aussi bien en été qu'en hiver. j'ai pu constater que l'enneigement diminuait au fil des ans.Dans les années 90 je déneigeais mon toit (photo) au moins une fois par hiver.La couche ,de neige, atteignait entre 2 et 3 metres ;force est de constater qu'aujourd'hui elle atteint difficilement 0,50 à 1 mètre. Au regard de l'enneigement futur un tel investissement semble disproportionné surtout pour un village station à vocation familiale; ne serait il pas préférable de rénover l'existant. Pour une si courte distance ne vaut il pas mieux etre au bon air des montagnes plutôt qu'enfermer dans une cabine! Ceux qui recherchent "les bains de foule"peuvent se tourner vers les Saisies(17000 lits). Venant également en saison d'été j'ai pu constater le peu de fréquentation malgré un télé siège fonctionnant à certaines heures vers le Lachat. La saison hivernale sera de plus en plus courte, la saison d'été avec une fréquentation tres faible, à qui serviront ces nouveaux équipements très couteux(hotellerie+télé siège). Ils ne remplaceront pas les tennis et jardin d'enfants.

Pièce jointe identique à la contribution n° 39
REPONSE MEMOIRE

Contribution n°90 (Email)

Par Thierry Vanderhaeghe

Nous fréquentons la station de Crest-Voland depuis 2009 à raison d'une moyenne de un mois et demi l'été et de deux mois et demi l'hiver. Nous estimons de ce fait pouvoir témoigner de nos arguments ci-après en les opposant à ceux avancés par les initiateurs du projet. - le projet fût initié en 2018 dans le cadre de l'implantation d'un projet immobilier de résidence de tourisme impliquant le déplacement du télésiège de Logère. Ce projet immobilier a été récemment "temporisé" par la mairie pour des raisons de bon sens évidentes. - l'installation actuelle remplit parfaitement son rôle. Nous avons encore pu constater durant les deux semaines de Noël - Nouvel An - qui fut une période exceptionnelle - alors que la fréquentation de la station frôlait la saturation au niveau des parkings - commerces - restaurants que le téléski Logère absorbait sans problème le flux des utilisateurs. - L'argument des cabines pour les fondeurs porte à rire : je n'ai jamais vu de fondeur prendre le télésiège pour la simple raison qu'il n'y à pas de liaison directe avec le domaine nordique au départ du Lachat. - idem pour le rôle d'ascenseur entre le village et le Lachat l'été lorsqu'on se réfère aux statistiques de fréquentation du télésiège des années antérieures. L'impact financier de l'exploitation en sera d'autant plus lourd avec une telle installation. - L'optimisation financière actuelle semble assurée, alors que le projet aura à très long terme un impact financier des plus précaires. - quel dommage pour l'impact négatif sur le charme de ce village qui suscite un tel enthousiasme de la part de tout un chacun qui connait et fréquente Crest-Voland! Avec mes salutations distinguées. Thierry Vanderhaeghe

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°91 (Email)

Par Anonyme

Aucune contribution notée

Contribution n°92 (Email)

Par Isabelle Vanderhaeghe

Le projet nous apparaît mal fondé et néfaste aux intérêts de notre village-station. Le projet de télésiège mixte repose sur la création de deux résidences de tourisme, l'une à la Logère l'autre aux Combloux. Le projet de résidence de tourisme de la Logère a été «temporisé » en raison de son caractère trop « clivant ». Le projet de résidence aux Combloux est à l'arrêt puisque l'opérateur qui s'était porté candidat pour ce projet n'y a finalement pas donné suite. Dès lors que l'étude d'impact soulignait que la création de résidence de tourisme faisait partie intégrante du réaménagement d'ensemble du front de neige et que la première résidence est suspendue et la seconde au point mort, il paraît évident que le projet de nouveau télésiège doit être suspendu. Le projet de nouveau télésiège est à présent supposé "apporter un appareil dont les caractéristiques seront de nature à permettre d'évoluer vers une transition d'exploitation toutes saisons et en particulier d'être un véritable ascenseur vers le plateau du Lachat pendant la saison estivale ». Le fondement « activités estivales » du projet de télésiège n'est qu'une incantation qui n'est étayée par rien ni encore moins budgétisée de quelque façon que ce soit. Paradoxalement, le réaménagement envisagé par le projet du front de neige et l'implantation d'une zone débutants exclusivement axée sur l'activité de ski se fera au détriment des activités d'été actuelles (tennis, terrain multi-sports, aire de jeux) pourtant très appréciées des touristes estivaux. Que dire de l'impact visuel de l'installation d'un tunnel à neige de 50 mètres en bas du front de neige, c'est-à-dire au plus près du village ? Le projet est parfaitement imprécis et, partant, insuffisamment travaillé et argumenté au regard de l'importance de l'investissement envisagé. Il n'est pas envisagé de nouveau mode de liaison avec les Saisies. C'est pourtant là un point fondamental d'une réponse complète et structurée au problème de raréfaction de la neige sur notre station. Le projet du SIVU est donc muet sur l'essentiel
REPONSE MEMOIRE

Contribution n°93 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable au projet de remplacement du télésiège de la logere par un télé mixte On est face à des hivers difficiles il est vrai et alors lon s'adapte !! Nos anciens ont œuvré pour créer des remontées mécaniques afin de créer de l'activité pour les gens du village et cela a plutôt bien marché et aujourd'hui il y a des personnes qui voudraient que tout s'arrête Soit on a une résidence secondaire et on voudrait que le village devienne une réserve d'indiens pour bobos lyonnais a la recherche de grand air pour les week-ends Soit on est pseudos amis de Crest voland (c'est les mêmes) et on est envers et Surtout contre TOUT

Contribution n°94 (Web)

Par GARDET Mireille

Bonjour Je suis commerçante à Crest voland depuis de nombreuses années et je pense qu'il est vital que le projet du nouveau télésiège voit le jour Sans quoi la baisse de fréquentation va engendrer automatiquement la fermeture des commerces,des services. Les emplois: moniteurs,pisteurs, employés des remontées mécaniques,employés de restaurants,d'hôtels. En bref toutes les forces vives du village risquent d'être impactées On a déjà eu des hivers difficiles et on a su s'adapter, on ne peut pas laisser tomber,il faut rester optimiste Favorable au projet

Contribution n°95 (Web)

Par Anonyme

Bonjour, habitante permanente sur la commune de Crest Voland depuis plusieurs générations, je me permet de donner mon avis sur le changement du téléporté de la Logère. Il est, a mes yeux, INDISPENSABLE de procéder à ce changement d'appareil. Pas besoin d'être salarié des remontées mécaniques et/ ou un très bon skieur pour s'apercevoir que la TSD de la Logère est en bout de course, qu'il montre déjà des signes avec ces pannes assez récurrentes. J'ai l'impression que la station anticipe pour les prochaines années (manque de neige, développer des activités "hors ski"...) en créant des espaces sur le haut de la station mais en ne négligeant pas le bas et ses commerces.

Contribution n°96 (Web)

Par Socquet Juglard Magdalène
2572 route des saisies
73590 Crest Voland

Je suis habitante permanente, agricultrice, élue, investie dans les associations (APE, Ski Club..), bref, peu importe qu'on soit permanent ou secondaire ce qu'on veut tous c'est que la station, le village ne meurt pas, qu'il continue d'être attrayant pour tous. Je suis favorable au changement d'appareil de La Logère. Il est indispensable d'y procéder. Il suffit de faire un peu de ski, de vélo (pour mes enfants) pour ce rendre compte que le TSD Logère ne peut pas, ne peut plus être aussi efficace. Oui, l'été, il a un peu moins de fréquentation, mais nous pouvons aussi penser, qu'avec un nouvel appareil, plus sécu entre " ", plus adapter au jeune public, aux familles, aux enfants.. il peut y avoir une hausse de fréquentation. Je suis favorable à ce projet

Contribution n°97 (Web)

Par Anonyme

En raison de la vétusté du télésiège de la Logere et du désastre occasionné en cas de panne de celui-ci je pense qu'il est primordial de procéder à son remplacement par ce nouvel appareil

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

qui generera sans doute un nouvel engouement pour les amoureux de Crest voland Il serait donc peut être judicieux de prévoir quelques places de stationnement supplémentaires Pourquoi ne pas acquérir le terrain de l'ancienne piste de luge du Crest qui parait à l'abandon ? Terrains de pétanque etc...l'été Parkings l'hiver Hors zone constructible c'est possible

OBSERVATION PERTINENTE SUR LES PARKINGS. CE N'EST PAS LE SUJET DE L'ENQUETE MAIS LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE CETTE QUESTION

Contribution n°98 (Email)

Par J Louis FAVRE

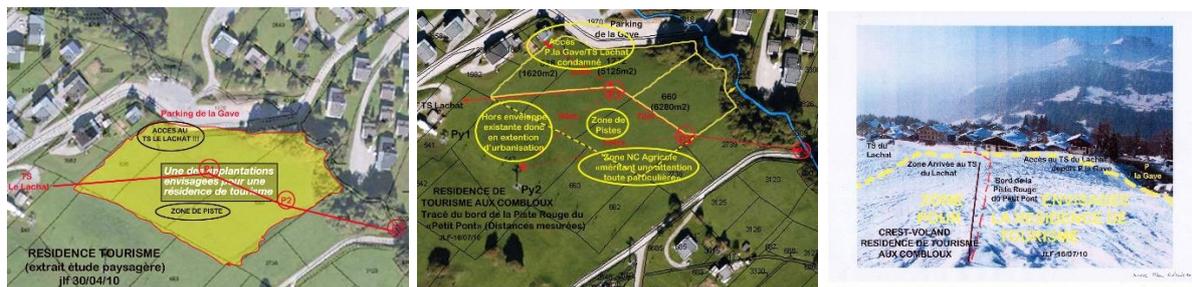
Je fais partie des adhérents de l'Association "Les Amis de Crest-Voland" qui compte à ce jour 103 adhérents et œuvre depuis plusieurs décennies à la recherche et la promotion d'un développement harmonieux de notre village-station tant au plan économique que social et environnemental. J'ai été dans le passé, membre de l'Association "ADECC" qui l'a précédée et qui s'est largement impliquée dans le projet PLU afin de faire des suggestions sur la base d'études comprenant des plans, des relevés de terrain, photos etc...ceci avec le même esprit, favoriser un dialogue constructif avec notre Commune. Ayant évidemment participé à notre Assemblée Générale du 30/12/2024, je voulais vous préciser que j'adhère entièrement à l'analyse qui vous a été adressée par notre association en insistant toutefois sur le projet ubuesque du télémix (16 000 000 €) et son financement insoutenable pour CV. La Cour des Comptes dénonce par ailleurs sa mauvaise gestion. Ce projet engendrerait également la suppression du tennis et l'aire de jeux, pour reproduire ces installations au Lachat (5 km en voiture jusqu'au parking de la croix des Ayes, à 5 km + 15 mn à pied, les voitures étant interdites) et ainsi provoquer la « mort » du centre du village. Que dire du gâchis de l'argent public, scandaleux ! Personne ne parle de ce problème capital sauf les ACV ! Permettez-moi en plus de porter mon attention sur 2 sujets : le projet de Résidence de Tourisme aux Combloux et une suggestion d'activités estivales dans notre village. 1- Résidence de Tourisme aux Combloux, sujet pour lequel je vous mets en PJ 2 plans que j'avais réalisés en 2010 avec l'aide de membres de l'ADECC pour effectuer les mesures et relevés ainsi qu'une photo de son environnement. Ces documents montrent la zone sur laquelle était et est envisagée à nouveau l'implantation de cette RT. Comment peut-on imaginer un tel projet destructeur pour la commune? *Implantation envisagée sur une zone de piste, sur une zone agricole "méritant une attention toute particulière", en partie sur une petite parcelle agricole de valeur estimée à 2000 € mais payée 300.000 € par la commune !!! *Implantation qui condamnerait l'accès des skieurs au TS du Lachat, et plus tard sa pérennité, alors que son maintien est vital pour accéder au Lachat et ainsi soulager le TS Logère. En effet, ayant ma résidence secondaire au 579 Route des Saisies, c'est-à-dire en amont du parking de la Gave, je peux témoigner du flux énorme de personnes qui accèdent au domaine skiable en empruntant cette entrée: voir les plans et photo. *Que dire du parking de la Gave qui est un véritable refuge pour les automobilistes qui n'ont pas de place près de la Logère ou dans le village ? Eux aussi accèdent au domaine skiable via le Lachat. Ainsi, comment ne pas considérer ce projet irresponsable et contraire aux intérêts de la commune. Celui-ci avait d'ailleurs été rejeté par la Préfecture il y a une dizaine d'années ? 2-Activités estivales : Absence de réflexion sur ce sujet reconnu par le SIVU. Il avait été évoqué d'aménager le plan du Crest pour des activités d'été. Petit lac à l'image de Flumet, particulièrement apprécié l'été, parfois même trop fréquenté alors que

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

son environnement est de loin moins attrayant que celui du Crest. De plus, nous avons la chance de bénéficier du Nant du Moulin toujours alimenté en eau. Je m'étais d'ailleurs entretenu avec le propriétaire du terrain qui était tout à fait d'accord pour le céder en échange d'une autorisation d'ouverture d'un bar/restaurant etc... Ne serait-ce pas l'occasion d'envisager des activités diverses, par exemple une piste pour Rollerskis comme cela se pratique dans quelques stations de ma connaissance, mur d'escalade, minigolf, etc... Je suis bien certain que plusieurs membres de notre association sont prêts à mener une réflexion sur le sujet.

Documents joints :



UNE PARTIE DE LA CONTRIBUTION EST HORS SUJET. POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°99 (Web)

Par Anonyme

Venant depuis des années à Crest-Voland j'y viens justement car c'est un village authentique. Malheureusement depuis quelques années je constate que CV est en train de se transformer dans le mauvais sens trop de constructions pour une occupation minime. Rien que ça c'est scandaleux. Hors saison Il n'y a pratiquement rien d'ouvert. Je ne pense pas que ce projet pharaonique hors du temps en soit la solution. Avec 15 Millions d'euros on peut faire beaucoup de choses pour attirer du monde à l'année. J'ai entendu dire que les Saisies seraient prêts à financer un nouveau télésiège en maintenant le tracé actuel. Ne serait-ce pas plus judicieux et d'utiliser justement l'argent non dépensé pour un développement durable maintenant les gens à l'année. ?? Je comprends l'angoisse des moniteurs etc... Mais messieurs mesdames la réalité et que votre métier disparaîtra dans un futur proche alors utilisé votre intelligence et trouvé justement des solutions pour vos enfants dont vous parlé temps dans vos commentaires car eux ne pourront pas exercer votre métier comme vous et devront quitter le village si une solution plus durable n'est pas trouvé. La prochaine génération devra très certainement continuer à payer la dette engendrée par ce projet bien après que la neige a disparue. Ce n'est vraiment pas raisonnable.

REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°100 (Web)

Par Anonyme

Je tiens à exprimer mon désaccord concernant le projet de construction d'un télémixte. Bien que je sois conscient qu'un certain renouvellement des infrastructures, comme le remplacement du télésiège de la logère soit nécessaire pour moderniser la station, je considère que la solution proposée par ce projet n'est pas la plus appropriée ni la plus durable à long terme. Investir dans un télémixte à plusieurs millions d'euros, alors que les stations de ski de moyenne altitude font face à un déclin de l'enneigement naturel, semble une solution à court terme, peu adaptée aux défis à long terme posés par le réchauffement climatique. Inutilité du télémixte dans ce contexte. Le projet d'un télémixte, bien que séduisant à première vue, apparaît comme une solution excessive pour un problème qui pourrait être résolu par un simple remplacement à moindre coût. En raison de l'impact environnemental important, de la faiblesse de la viabilité à long terme du projet dans un contexte de réchauffement climatique et de la question de l'utilisation durable des ressources naturelles, il serait préférable de réorienter l'investissement vers des projets plus durables. Un modèle de développement touristique plus diversifié, respectueux de l'environnement et moins dépendant des remontées mécaniques pourrait offrir une alternative plus pérenne, et dans l'aire du temps à la fois pour l'économie locale et pour la préservation des écosystèmes montagnards. Il serait aussi pertinent d'examiner les effets visuels et paysagers du télémixte, afin d'éviter une artificialisation excessive du paysage montagnard, qui pourrait altérer la perception du lieu et réduire son attractivité pour les visiteurs. Les saisiés par exemple ont des télésièges et non des cabines sur leurs principaux versants et cela fonctionne bien et pour rappel nous n'avons pas le même budget.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°101 (Web)

Par Valérie et Frédéric Bochart

Dans le cadre de l'enquête publique que vous diligentez relativement au projet de construction du télécabine mixte de la Logère à Crest Voland, nous souhaitons vous faire part de nos réflexions : Si le remplacement du télésiège actuel semble une nécessité à terme du fait de sa vétusté, nous avons de fortes inquiétudes quant au financement d'un projet certes séduisant à ce jour mais incertain au regard des évolutions climatiques. Les modalités d'un financement long, nécessité par un équipement très coûteux (environ 15 millions d'euros) exigerait une connaissance fiable des conditions d'enneigement donc de fréquentation dans les vingt prochaines années, ce qui au regard du changement climatique paraît très présomptueux. La crainte est que la charge financière générée, faute de rentrées suffisantes, devienne insupportable pour les emprunteurs, les garants et donc les contribuables. En résumé, est-il raisonnable d'engager un tel investissement amortissable sur une période aussi longue (30-40 ans) sans avoir aucune certitude que le ski qui assure l'essentiel des rentrées financières puisse encore être pratiqué sur 3-4 mois de l'année à l'horizon de 15 ou 20 ans ? D'autre part,

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

dans l'hypothèse où malgré l'aspect financier incertain, les décideurs estimeraient que ce projet doit être réalisé, il conviendrait à notre sens de prévoir un accès direct au sommet du mont Lachat pour permettre un accès facilité aux Saisies lorsque l'enneigement deviendra plus incertain. La suppression du tapis roulant couvert : cet équipement inesthétique entachera l'environnement du front de neige et nous semble inutile pour des skieurs suffisamment en forme pour faire une journée de sport intensif. Maintien indispensable d'un espace de jeux et d'activité estivale.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°102 (Email)

Par Agnès Dumonceau

Je viens vers vous dans le cadre de l'enquête publique ayant pour objet le projet de construction du télésiège-cabines débrayable de la Logère à Crest Voland (73590). Après avoir pris connaissance du projet de télésiège "La Logère", je me dois de venir vers vous pour vous donner mon avis négatif dans le cadre de votre mission. -Dans l'argumentaire retenu pour cet investissement lourd, il est fait mention de créations de résidences de tourisme à Crest-Voland. Or, à ma connaissance, aucun projet de ce type n'est abouti ou sur le point d'aboutir. Tous ceux qui ont été envisagés sont au point mort ou abandonnés. - Ce projet est prévu pour permettre une exploitation toutes saisons de la station, or je ne vois aucune étude chiffrée ni de projet concret étayant cet argumentaire. Quels projets pour les quatre saisons? Que rapporteront-ils à notre village? -L'enneigement des dernières années n'ayant pas été satisfaisant et la station subissant ainsi les effets du réchauffement climatique, cet investissement semble venir d'un autre temps au vu du très probable manque de neige que pourrait nous prévoir l'avenir. Il est fait mention d'une réduction de 10% du nombre de journées skieurs en 10ans. Et comme le point précédent (activités "toutes saisons") n'est pas suffisamment documenté, nous nous retrouverions avec un équipement sous utilisé. L'équipement existant actuel est d'ailleurs déjà sous-utilisé en été puisqu'il n'est pas ouvert tous les jours de la semaine au plus haut de la saison estivale (du 14/07 au 15/08). - Enfin et pour finir et provoquer le vertige, le montant démesuré des investissements de près de 15 millions (13.7 millions d'euros + 1 million d'euros) pour le SIVU mis en face du coût actuel d'entretien de 150 000€ est une aberration. Comment le remboursement de ce capital + ses intérêts + l'entretien annuel d'un tel équipement (qui sera certainement coûteux au vu de la technicité de tels dispositifs, mais je n'ai vu aucun chiffre en la matière) peut-il être plus avantageux que le coût actuel connu de 150 000€? Comment le SIVU va-t-il honorer cet investissement de 36 ans dans un tel projet? Les recettes de la station vont-elles augmenter dans une si grande proportion suite à cette nouvelle installation? Je ne le pense pas du tout et aucune étude n'est fournie pour prouver le contraire. Va-t-on ponctionner une fois de plus les résidences secondaires et jusqu'à quelle hauteur? L'addition ne me semble pas réalisable ni réaliste. Pour finir et résumer, je ne sais quel peut être la portée de mon écrit, mais il me semble important de me manifester pour vous informer de mon désaccord total sur ce projet tel que présenté. Veuillez recevoir, Messieurs, mes plus sincères salutations. Agnès Dumonceau 167 Chemin des Bernades 73590 Crest-Voland

REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°103 (Email)

Par Socquet-juglard Max et Joëlle

Né il y a 72 ans à Crest-voland ,j'ai constaté l'évolution touristique de mon village donc j'ai profité également ayant des meublés de location .La plupart des vacanciers apprécient le village familiale à hauteur humaine et reviennent depuis de nombreux années pour le côté paisible et le paysage aérien de la montagne. Le projet de la commune concernant le changement du télésiège de la Logère et le projet immobilier sur le front de neige avec destruction du jardin d'enfants ,tennis ,parking (déjà trop juste actuellement pendant la période de vacances) etc...défigurera le village Des bâtiments aux lits chauds d'après nos élus ,il faut venir en période creuses tout est fermé (commerces ,hôtels ,restaurants, magasins de sport ,sans parler de la poste ,mairie) Diminuant en nombre d'habitants à l'année (338 personnes)ce projet au coût exorbitant mettra les comptes de la commune en difficulté surtout avec un enneigement de moins en moins constant Un télésiège 6 places débrayable au même endroit suffirais amplement avec moins de frais Ma femme et moi sommes contre ce projet grandiose

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°104 (Email)

Par Christian RAIMOND

Je fréquente régulièrement la station de Crest-Voland où j'ai une résidence secondaire depuis 35 ans.. Je suis très attaché au charme de cette station familiale et je m'oppose au projet de la mairie d'un nouveau télésiège . Je reprends l'essentiel des arguments développés dans la lettre de l'association "les amis de Crest-Voland" : Ce projet est : - dangereux pour les finances publiques de la commune telles qu'analysées par la cour des comptes. - anachronique puisque les projets de la résidence de tourisme qui le conditionnaient sont au point mort. - incohérent en raison de l'absence de solution apportée à la liaison avec les Saisies, pourtant essentielle à l'avenir de notre station. - sans proposition sur le développement d'activités de nature à soutenir la fréquentation touristique en toute saison. Conclusion : Ce projet doit être suspendu; d'autres projets sont possibles et à étudier

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°105 (Web)

Par Anonyme

je suis résident permanent et je suis contre ce projet que je trouve disproportionné et trop onéreux : si le remplacement du télésiège est nécessaire, n'existe-t-il pas une alternative qui imputerait moins le budget de la commune (déjà en gardant les pilônes existants) et qui permettrait plutôt : - de promouvoir des activités estivales dans le village comme par exemple, l'aménagement d'un lac de baignade sur le terrain de la boucle multi-activités (l'hiver, en face

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

du restaurant l'Abéru), et autres activités sportives car je ne pense pas que l'été, les familles utiliseront cette nouvelle remontée en payant pour aller juste pêcher et/ou pique-niquer; elles seront ailleurs. - de redonner du dynamisme au village en conservant bien sûr les terrains de jeux, lieu de rencontre, à leur emplacement actuel.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°106 (Web)

Par Jean Michel
18 rue Littré
93600 Aulnaysous bois

Contre le projet de construction du télésièges trop coûteux surtout augmenté les impôt 60/100 il faut que Crest Volant reste une petite station familiale

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°107 (Web)

Par Anonyme

Comment peut-on encore investir dans le ski, Messieurs les Élus, alors que nous avons de moins en moins de neige et de fait des problèmes d'eau potable... en montagne. Il serait plutôt souhaitable de réfléchir à d'autres modes de loisirs.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°108 (Web)

Par Anonyme

Comment peut-on encore investir dans le ski, Messieurs les Élus, alors que nous avons de moins en moins de neige et de fait des problèmes d'eau potable... en montagne. Il serait plutôt souhaitable de réfléchir à d'autres modes de loisirs.

IDEN CONTRIBUTION 107

Contribution n°109 (Web)

Par Anonyme

Je suis pour le remplacement du télésiège de la loger

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°110 (Web)

Par Anonyme

100% pour

Contribution n°111 (Web)

Par TEYPAZ DOMINIQUE
604 ROUTE DES PANISSATS
73590 COHENNOZ

Vu la vétusté du télésiège de la logère, le coût d'entretien, la difficulté à trouver des pièces de rechanges et le manque de débit pour les skieurs il est nécessaire de changer l'appareil pour la survie de la station Crest-Voland / Cohennoz. En conclusion AVIS TRES FAVORABLE

Contribution n°112 (Web)

Par TEYPAZ VERONIQUE
604 ROUTE DES PANISSATS
73590 COHENNOZ

Pour le bon fonctionnement de la vie local (commerces, locations etc...) il ne nécessaire de compter sur une installation serène . AVIS FAVORABLE

Contribution n°113 (Web)

Par LEFEVRE Alexandre
82 chemin du Bruet
73590 Crest-Voland

Je suis favorable au remplacement du télésiège qui tombe en panne trop souvent et dont le débit est largement insuffisant en période de vacances

Contribution n°114 (Web)

Par MONGELLAZ Dominique
5 rue de la Sablière
17400 POURSAY GARNAUD

Je suis membre de l'association " Les Amis de Crest-Voland" ,de fait j'adhère aux arguments d'opposition émis en regard de ce projet, tel que présenté à ce jour. - J'ajoute qu'il n'est pas prévu une liaison avec les Saisies, un paradoxe face à l'évolution climatique! Pourquoi ne pas coopérer dans ce sens avec les collectivités adéquates? - De plus, ce projet me semble fortement disproportionné avec l'état des finances de la commune, déjà que celle-ci ne lésine pas sur les augmentations des taxes supportées par les contribuables! - Un projet nécessite une vue d'ensemble, une définition précise, une analyse économique en pesant le positif mais aussi le négatif, l'investissement demande un équilibre de rentabilité permettant son amortissement à moyen long terme. - Les activités estivales sont à évoluer, nécessaires à un développement harmonieux, complément indispensable à la saison hivernale en régression. A ce sujet que vont devenir les investissements de loisirs réalisés au pied de l'actuel départ du télésiège? probablement disparaître du village alors qu'ils y sont appréciés..?? - En conclusion, un nouveau projet, équilibré, moins onéreux, plus abouti et surtout élaboré avec une vraie concertation, serait le bienvenu pour tous.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°115 (Web)

Par Sophie

Pour le maintien de l'économie locale, de l'emploi, c'est un changement nécessaire compte tenu de l'ancienneté de l'appareil. L'arrêt définitif de cet appareil par manque de pièces détachables n'étant plus fabriquées, desservirait notre station. C'est un changement nécessaire qui ne modifiera en rien l'esprit familial de la station mais permettra sa continuité et son développement en période estivale. Je suis favorable à ce changement.

Contribution n°116 (Web)

Par Anonyme

Pour le nouveau télésiège

Contribution n°117 (Web)

Par Caucino Emmanuelle
73400 Ugine

Je suis pour le nouveau télésiège de la logère, pour une question de sécurité sur les pistes. Il est important que le secteur débutant ne soit plus traversé par les pistes qui mènent au départ du télésiège de la Logère. Il faut pratiquer le ski sur ce domaine pour se rendre compte de ce besoin.

Contribution n°118 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Caroline lefevre
82 Chemin Du Bruet
73590 Crest Voland

Je suis pour le renouvellement du télésiège de la Logere

Contribution n°119 (Web)

Par Thierry Desgaultieres
4, avenue de Verdun
69130 Ecully

Je suis « pour » ce projet.

Contribution n°120 (Web)

Par Anonyme

je suis tout à fait contre ce projet démentiel de 16 000 000 € pour l'implantation d'un Télémix pour les motifs suivants : - remboursement du prêt intenable pour notre commune déjà mal gérée comme le souligne la Cour des Comptes et l'argus des communes de "Contribuables Associés" (note de 2/20 pour CV) - suppression du tennis, aire de jeux etc, pour les réinstaller au Lachat (5 km en voiture !!!) projet absurde, couteux, qui conduirait à la désertification du village et des pertes financières pour les commerces... - changement climatique préoccupant relatif aux chutes de neige qui se réduisent... - dégradation du paysage avec l'implantation d'un tunnel inesthétique de 50m seulement ! Il serait plus judicieux de remplacer le TSD La Logère par un autre similaire moderne 6 Places, beaucoup moins cher et investir pour l'Eté, particulièrement un lac sur le plan du Crêt, installation vitale pour l'attraction du village. Sentiments respectueux.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°121 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°122 (Web)

Par Anonyme

Le télésiège de la Logère, seul accès possible au sommet de la station du Lachat depuis le village de Crest-Voland a été construit en 1986 et fêtera donc cette année ses 39 ans d'existence. Bien que fidèle, valeureux et ayant vu passer de nombreux skieurs et skieuses, il apparaît qu'il ne soit plus adapté aux besoins actuels de la station et que sa fiabilité soit plus limitée, ce télésiège faisant état plus fréquemment de quelques pannes intempestives. Afin de garantir le confort de tous et d'y allier sécurité et praticité, la construction du nouvel appareil s'impose comme un engagement fort du SIVU dans la perspective d'une continuité d'activité de la station, été comme hiver. Dans un premier temps, ce projet permet de s'affranchir des maintenances et pansements à répétition que nécessitent l'appareil actuel : la fiabilité de l'accès au sommet du domaine s'en trouverait amélioré et le retour sur le domaine d'origine pour les skieurs des Saisies serait amélioré. En sus, l'installation d'un télémix en lieu et place du TSD actuel est un réel avantage pour l'ensemble des utilisateurs du domaine : à termes, il permettra non seulement aux piétons ou assimilés (fondeurs, randonneurs en raquettes) d'accéder en toute sécurité au Lachat, sans craindre l'arrivée de la remontée mécanique, mais également aux professionnels encadrants de la station d'assurer seul la responsabilité de son groupe sans la déléguer oralement aux autres utilisateurs et aux personnels de remontées comme c'est le cas actuellement. L'augmentation du débit horaire est un avantage, surtout dans les périodes de vacances scolaires et d'autant plus avec le report de flux qu'induit la suppression du TS des Tovats (qui permettait l'accès au sommet de la station en le combinant au TK du Stade, qui requiert un niveau ne permettant pas une accessibilité totale). Au sujet du déplacement de la gare avale, il semble inévitable à la lecture des documents, puisqu'il répond à une nécessité réglementaire de sécurité incendie. Ce nouveau tracé assurera également une tranquillité nouvelle pour les locataires, propriétaires, vacanciers dont les habitations bordent l'actuelle piste bleue de la Criée, sans apporter de nuisance supplémentaire aux habitants du front de neige qui subissent un remplacement de la nuisance et non une apparition de celle-ci. En outre, ce déplacement assure une séparation nette de l'espace débutant (agrégé autour du téléski et du tapis roulant) du reste du domaine. Il garantira une sécurité accrue des nouveaux pratiquants, de leurs enseignants et réduira drastiquement les risques de collision. Crest-Voland retrouvera ce qui fait sa réputation, à savoir une station familiale dédiée aux premiers pas des skieurs et skieuses. D'après les projections et à première vue, l'implantation de cette nouvelle gare (et l'agrandissement de la gare amont), n'entraîne pas un impact visuel et paysager très important, tendant même à affiner les lignes du front de neige et à le rendre plus léger. Cette projection est néanmoins à mettre en perspective car elle ne tient pas compte de l'éventuel projet de construction de résidence en lieu et place de la gare avale actuelle. Enfin, la nouvelle configuration de l'appareil sera plus à même de répondre aux exigences estivales de la station, toujours dans la logique que les cabines permettent plus facilement d'embarquer des piétons que ne le feraient des sièges simples. En point contrebalançant, j'attire tout de même l'attention sur le montant de l'investissement qui me paraît colossal, et sur la capacité de remboursement de celui-ci dans le temps (et je dis ça en tant que personne extérieure, je n'habite ni n'ai de résidence secondaire à Crest-Voland). En tant que station de moyenne altitude, nous ne disposons que de peu de certitude quant à l'enneigement des 10 prochaines années, le déclin récent de celui-ci n'augurant rien de très reluisant. Il est impératif d'allier à ce projet une prospective poussée sur le devenir des activités hors ski et d'en dégager des solutions de revenus fiables et cohérent avec les perspectives actuelles. Sur ce point, je souhaite que la réflexion soit engagée et conclusive, sans quoi un tel projet ne semble pas viable. J'ai confiance en la Mairie, le SIVU et les habitants de la commune pour se réinventer et engendrer un changement viable pour toutes et tous. La perte de la zone d'activité en centre-village est

également dommageable. son déplacement n'est il pas possible en périphérie ? Vers l'Abéru ?
Néanmoins, je soutiens le projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère, qui est indispensable à la survie de la station de montagne, pourvoyeuse de nombreux emplois, fabricante de souvenirs et distributrice de rêves.

Contribution n°123 (Web)

Par MARTIN Florian
93 chemin des oursons
73590 Cohennoz

Avis favorable à ce changement d'installation

Contribution n°124 (Web)

Par Manon Pauchet
21 Rue Du 8 Mai
41100 Villerable

Je suis favorable à ce nouvel aménagement!! Depuis petite je vais skier à Crest-Voland, avoir du matériel neuf et plus performant ne serai que du plaisir !!

Contribution n°125 (Web)

Par Perraud franck
Les flocons les crets
73590 Crest volanf

Tout à fait favorable au projet.

Contribution n°126 (Web)

Par JOSEFIAC Murielle
41100 Saint-Ouen

Je viens en vacances à Crest-Voland depuis 24 ans, le changement du télésiège serait appréciable et donnerait un coup de jeunesse à la station, je suis favorable.

Contribution n°127 (Web)

Par RICHARD DEPAGNEUX
843 MONTEE DE BELLEVUE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

69480 POMMIERS

100% POUR

Contribution n°128 (Web)

Par Vuillemin Corentin
3 Rue Mercière
69002 LYON 02

En tant que professionnel de la montagne et skieur assidu dans cette station. Pour renforcer son attractivité, elle doit investir dans une nouvelle remontée mécanique rapide et moderne en remplacement du télésiège de la Logère. Cet équipement offrirait un gain de temps significatif pour les skieurs, améliorant leur confort et leur expérience globale. Au-delà de la performance technique, une remontée flambant neuve valoriserait l'image de la station, la positionnant comme une destination moderne et tournée vers l'avenir. Elle pourrait attirer une clientèle plus diversifiée et exigeante, tout en fidélisant ses habitués. Cet investissement stratégique est une opportunité pour inscrire la station dans une dynamique de développement durable et compétitive.

Contribution n°129 (Web)

Par Sylvain Noailly
22, Rue Luckner
33 000 Bordeaux

IL EST PRIMORDIAL DE REMPLACER LE TELESIEGE ACTUEL PAR UN NOUVEAU. LA STATION DE CREST VOLAND NE POURRA EXISTER ET SE DEVELOPPER SANS CET INVESTISSEMENT STRATEGIQUE.

Contribution n°130 (Web)

Par Joyau Eric
Rue Jean-Calvin 9
1204 Genève

Je suis pour cette nouvelle remontée mécanique à crest voland.

Contribution n°131 (Web)

Par Anonyme

Je souhaite apporter ma contribution à cette enquête car plusieurs éléments montrent que ce projet n'a pas été repensé en profondeur depuis la dernière enquête ce qui est préoccupant

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

au regard de l'enjeu que représente l'aménagement du front de neige. La suppression du projet de résidence de la Logère et les réponses succinctes à l'avis de la MRAE sont les principales modifications apportées au dossier alors que la problématique fondamentale des flux des skieurs, des piétons, des enfants entre les différentes zones : commerces, parkings, zone jeux, zone débutants et zone skieurs n'a pas été réellement regardé. Le projet ne semble pas abouti sur les points suivants : - absence d'études de flux : Les études relatives aux flux entre les différentes zones listées ci-dessus et tenant compte des différents usagers n'ont pas été menées ou, du moins, ne sont pas clairement intégrées au projet. On voit sur un schéma quelques flèches indiquant des cheminements mais cela est très incomplet. L'absence d'étude soulève des inquiétudes quant à la sécurité notamment des enfants et des piétons avec des risques de collision avec les skieurs, à l'attractivité du front de neige pour les non-skieurs et à l'accessibilité depuis les parkings et le centre du village en fonction des usages. - impact sur l'aire de jeux pour enfants : le projet de tapis roulant coupe directement l'aire de jeux pour enfants, qui est actuellement un espace très apprécié et utilisé par les familles. Cette modification entraînerait une perte importante de fonctionnalité pour les enfants et leur mise en danger par des skieurs. - disparition du terrain de tennis et déplacement du terrain de foot : cette disparition est regrettable, car il s'agit d'un équipement qui contribue à la diversité des activités proposées en été. Le projet de déplacement du terrain de foot conduirait à ce qu'il soit inutilisable pendant la période d'hiver ce qui est regrettable également. En effet, le terrain de foot est très utilisé en été mais aussi en hiver. Tout cet espace (terrain de foot et terrain de tennis) est un espace de jeux et d'animations dans la neige très apprécié Sa suppression serait une perte. - absence de réflexion sur les non-skieurs : le projet ne semble pas prendre en compte les besoins des utilisateurs non-skieurs. Ils risquent d'être marginalisés dans l'aménagement proposé, loin des cafés et autres commerces. - arrivée du télésiège mal conçue alors que le problème a déjà été signalée dans la précédente enquête : L'arrivée du télésiège proposée n'est pas optimisée pour permettre une bascule fluide et sécurisée vers le domaine skiable des Saisies, ce qui crée des encombrements et des frustrations chez les skieurs et donc va nuire à l'attractivité de la station. Ces différents points montrent que le projet, dans son état actuel, manque de réflexion et d'anticipation sur les besoins des usagers. Je suis défavorable au projet et demande que ce projet soit sérieusement repensé en menant des études approfondies des impacts sur les différents usages et en considérant que l'abandon du projet de la Logère est une opportunité pour optimiser les aménagements du front de neige et pour le rendre plus attractif. L'aspect financier est bien évidemment à étudier de manière plus approfondie. Evitons de dépenser inutilement dans des infrastructures qui n'apporteront pas de résultats à la hauteur des attentes des différents usagers et qui viendront détruire des infrastructures récentes et très appréciées des enfants et des familles.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°132 (Web)

Par Goussain Tom
73400 Ugine

Très beau projet ! Le renouvellement de cette remontée est essentiel pour le dynamisme de la commune et de ces commerçants, artisans, restaurateurs, moniteurs,... 100% pour

Contribution n°133 (Web)

Par Sournac Vuillemin Juliette

Sur la Logère, s'il y a un souci, ce sera 2 à 3 mois de fermeture le temps qu'ils fabriquent les pièces de rechange sur-mesure et ce serait une catastrophe en pleine saison. La croissance de tourisme dans la station doit être prise en compte et la station doit s'adapter aux nouveaux besoins. Et en plus, il sera plus rapide et partira du centre de la station et cela permettra de faire une zone débutants/enfants sur le côté, qui ne serait donc plus traversée par tous les skieurs qui vont au départ actuel

Contribution n°134 (Web)

Par REGIS
61 rue de la meurise
74570 FILIERE

le télésiège de la Logère est indiscutablement obsolète et son remplacement est inévitable, le projet proposé est viable et je suis absolument pour. Surtout, il apportera un nouveau lieu d'apprentissage plus sûr pour les débutants (on frôle le drame chaque année quand des skieurs de tout âge arrive à pleine vitesse et croise les cours des débutants sur le bas de la station) . L'investissement semble énorme mais le projet permettra aussi de développer le tourisme l'été ce qui va dans le sens de l'évolution de la station.

Contribution n°135 (Web)

Par Margaux JOSEFIAK

Je suis 100% favorable à ce nouvel aménagement!! Depuis mon plus jeune âge je viens skier à Crest-Voland, avoir du matériel neuf et plus performant ne sera que du bonheur !!

Contribution n°136 (Web)

Par Paul HALLOUIN

100% favorable à ce projet ! J'espère qu'il se concrétisera

Contribution n°137 (Web)

Par Rey Brigitte
69, chemin des brulins
73590 Crest-voland

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Je suis favorable au développement de la station, changement du télésiège, dommage que l'arrivée de celui-ci n'arrive pas plus haut, afin d'éviter la prise du télésiège du Grand bois !! Sûrement, la cause le coût, et aussi un intermédiaire au niveau de l'arrivée de deux télésièges du Tovat. Je pense que l'on aurait pu laisser en fonction le télésiège des Tovat pour cette saison d'hiver !

Contribution n°138 (Web)

Par Anonyme

Accord pour le nouveau télésiège débrayable qui monterait jusqu'au lachat pour partir sur les saisis sans prendre le télésiège des bois ...

Contribution n°139 (Web)

Par Anonyme

100% pour !!! Nous venons depuis plusieurs années à Crest-Voland, et voir notre appareil de la logère vieillir et apprenant qu'un nouveau projet avec un appareil neuf, plus performant et un remodelage du front de neige, ferait un renouveau dans notre station qui lui permettrait de retrouver une jeunesse. Nous espérons voir ce projet aboutir afin de profiter encore de notre station d'enfance qu'on aime tant !

Contribution n°140 (Web)

Par TORCHEUX Jacques
5 rue de la Sablière
17400 POURSAY GARNAUD

J'ai connu Crest-Voland, puis mon épouse issue de deux familles locales. J'ai suivi avec assiduité le développement raisonné du village au fil des années et y avons une résidence secondaire familiale. Si le télésiège actuel doit être remplacé...quoique, il faut demeurer pragmatique et considérer une modernisation par un nouveau télésiège débrayable, uniquement. Un besoin doit demeurer en adéquation avec les finances de la commune et l'évolution climatique. Pourquoi ne pas envisager une liaison avec les Saisies si besoin? Je suis contre ce projet en son état actuel car très disproportionné face au besoin réel de Crest-Voland, station de charme à visage humain et qui doit le demeurer, pour beaucoup de résidents à l'année ou saisonniers. Cessez donc de rêver, revoyez sereinement un projet plus réaliste et adapté à établir en concertation avec toutes les bonnes volontés.

REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°141 (Web)

Par Anonyme

100% favorable avec ce projet ! J'espère qu'il se concrétisera

Contribution n°142 (Web)

Par Ducroux Eric
93 chemin du plan
73400 Cohennoz

Ce projet est indispensable pour la survie du village. Favorable à 100% au projet

Contribution n°143 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable, Venant depuis une dizaine d'années à Crest-Voland et voir l'appareil de la Logère vieillir, j'apporte mon soutien au projet de construction de télésiège cabines débrayables. Ce renouveau dans cette belle station permettrait de pouvoir profiter encore.

Contribution n°144 (Web)

Par Emeline Lackovic

Je soutiens à 100% ce projet ! Venant depuis mon enfance et ayant appris à skier à Crest-Voland, la construction d'un nouveau télésiège permettrait à la station un renouveau et est essentielle pour les habitants permanents afin de ne pas voir leur commune mourir. J'espère que ce projet aboutira !!

Contribution n°145 (Web)

Par FAURE Pierre
24 ter chemin de Vassieux
69300 CALUIRE

La modernisation des installations de Crest Voland est primordiale si nous souhaitons que la station conserve son statut , son attractivité et la sécurité de ses installation. La pire des chose serait d'acter un vieillissement des infrastructures qui nuirait à l'image de Crest-Voland , à ses habitants et à ses vacanciers; C'est pourquoi nous approuvons ce projet vital, murement réfléchi par l'équipe municipal et les responsable techniques des remontées mécaniques.

Contribution n°146 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Jean-François
26 Place du Cernix
73590 COHENNOZ

En qualité de Directeur de la SPL gérant le domaine skiable, je me permets d'approuver complètement ce projet. Le remplacement du TSD de la Logère est vital pour le Crest-Voland de demain et le vieillissement du télésiège actuel fait planer des inquiétudes croissantes dans un avenir proche ...

Contribution n°147 (Web)

Par martine
93 chemin du plan
73400 COHENNOZ

Je suis favorable à la réalisation de ce projet

Contribution n°148 (Web)

Par Sylvain Detraz

43, chemin des chandelieres
73590 Cohennoz

Le projet de réfection de la Logère est absolument nécessaire pour notre station. L'entretien onéreux d'un appareil plus qu' obsolète, sans pièce de remplacement et à la sécurité précaire pour un appareil plus vertueux pour l'environnement, beaucoup plus silencieux, sécuritaire et économique en énergie. Avec un équipement en sièges ou cabines pour répondre aux contraintes securitaires ou du manque de neige et des autres activités parallèle , vélo , piétons....et ainsi limiter l'accès aux véhicules sur le plateau du lachat.

Contribution n°149 (Web)

Par Depagneux, Tom
1 Rue Mazard
69002 Lyon

Oui

Contribution n°150 (Web)

Par Pauchet Florence
21 rue du 8 mai

41100 Villerable

J'aimerais bien que cette jolie station se modernise et évolue car nous y allons tous les ans.

Contribution n°151 (Web)

Par Ludovic chavent
1 Rue Marius Berliet
69380 Chazay d'azergues

J'imagine que les débats sont ouverts à propos de l'impact environnemental du projet. Sans confusion aucune ,la nécessité de renouveler cet équipement fatigué Reste indispensable . Quant à son intégration ,à défaut de créer une installation enterrée ,il nous faut accepter de vivre avec les installations liées aux sport d'hiver ,pour le bien de tous.

Contribution n°152 (Email)

Par Isabelle Séguier
167 Chemin des Bernades 73590 Crest Voland.

je me permets de venir vers vous afin de contester le projet dans sa globalité. Le montant de l'investissement me paraît démesuré pour une petite station de moyenne montagne , tel que Crést Voland, Surtout avec le manque de neige qui va s'accroître au fil des ans avec le réchauffement climatique. En espérant que l'avis des résidents soit pris en considération

Contribution n°153 (Email)

Par Mr. et Madame Barbaud
je me permets de donner mon avis sur ce projet. Il a été réalisé semble-t-il en prévision de nouvelles résidences de tourisme. Il demande un investissement énorme pour un village comme Crést-Voland .Comment allez vous le financer ? Peut être en ponctionnant encore plus les résidents avec les taxes foncières et habitation . Vous semblez oublier que l'enneigement est de plus en plus faible dans les stations de moyennes montagnes. Les années passées nous l'ont montré . Il serait plus judicieux d'orienter les investissements pour un meilleur accueil des familles l'été. Nous sommes très attachés à notre village qui à beaucoup de charmes Nous sommes inquiets par le coût de ce projet, et les conséquences financières pour les années à venir.. Pour cette raison, nous nous opposons à ce projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°154 (Email)

Par Famille FROMENT

Veillez noter l'avis d'une famille qui vient à Crest Voland depuis plus de 25 ans : De par sa situation en moyenne montagne , nous savons que l'organisation d'accueil de touristes doit se tourner vers des activités complémentaires au ski. Et la neige ???? - Comment la commune peut-elle envisager une installation aussi coûteuse ? Elle vient de perdre un acheteur sur lequel elle comptait pour renflouer ses caisses - pourquoi cette obstination à ne pas vouloir plutôt s'organiser avec les Saisies pour permettre une liaison - Pourquoi toujours vouloir consacrer un argent fou pour l'hiver et ne pas développer l'attractivité de cette station en été où l'on constate que beaucoup de logements restent vides ? Les jeunes n'ont pas de salle sportive où se retrouver par exemple - N'est-il pas dangereux de n'avoir qu'un télésiège qui sera un goulot d'étranglement au lieu de maintenir une ouverture de départ de plusieurs endroits. Le télésiège du Lachat est très bien placé - un boudin en plastique à longueur d'année à la place de ce secteur de jeux très convivial ? Quelle horreur en plein centre ville !! Vraiment nous sommes 8 adultes et 8 petits enfants à être contre ce projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°155 (Web)

Par Milaret Daniel
1 cour du Prieuré Chambon/Cisse
41190 VALENCISSE

Connaissant le village de Crest-Voland depuis de nombreuses années, été comme hiver, nous tenons à exprimer notre opposition au projet de construction d'un nouveau télésiège à la Logère. 1-L'investissement est trop conséquent par rapport aux bénéfices escomptés d'autant qu'il est insuffisamment chiffré et que la source du financement est inconnue : la commune risque d'être endettée à un niveau trop élevé pour de nombreuses années (dans un contexte où la commune est déjà très endettée). C'est une fuite en avant. 2- A l'heure où l'enneigement devient de plus en plus aléatoire il paraît déraisonnable de construire un télésiège nouveau. 3—Les espaces de jeu aussi bien en été qu'en hiver sont un espace apprécié des familles. Ils sont actuellement au centre du village accessibles à pied au bas des pistes ; ils vont se trouver relégués au sommet et beaucoup moins accessibles ce qui va provoquer aussi pour les commerçants une moins grande attractivité.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°156 (Web)

Par Quentin Bourgeois
hameau du soleil
83160 la valette du var

En tant que jeune de Crest-Voland, je tiens à exprimer mon soutien à la construction du télésiège cabine débrayable de la Logère, en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. Ce projet est essentiel non seulement pour notre quotidien en tant qu'habitants, mais aussi pour garantir un avenir prometteur à notre commune. 1. Moderniser pour attirer et retenir la jeunesse • Aujourd'hui, les jeunes des villages comme Crest-Voland aspirent à des

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

équipements modernes et adaptés aux nouvelles attentes. Ce projet représente une réelle opportunité pour que notre station reste compétitive face aux grandes stations environnantes.

- La modernisation des infrastructures est un atout pour nous, les jeunes, car elle dynamise la commune et nous encourage à rester vivre ici en voyant un avenir prometteur pour le tourisme et l'économie locale.

2. Un accès amélioré pour tous

- Le télésiège cabine sera bien plus confortable et accessible, surtout pour les familles, les débutants ou les enfants qui débutent en ski. En tant que jeune, je vois souvent des vacanciers avoir du mal avec les télésièges classiques, et ce nouveau système leur facilitera la vie.
- Cette infrastructure pourra aussi être utilisée en été pour d'autres activités comme la randonnée ou le VTT, ce qui ouvre des perspectives pour une utilisation sur toutes les saisons.

3. Préparer l'avenir de Crest-Voland

- La station est le cœur de l'économie de notre village. Si nous ne modernisons pas nos installations, nous risquons de perdre des visiteurs au profit de stations mieux équipées. Ce projet est une garantie que Crest-Voland restera une destination prisée.
- En tant que jeune, je veux voir mon village continuer à se développer et à attirer des familles et des touristes, car cela contribue à la vie locale et au maintien de nos commerces et services.

4. Une économie locale plus dynamique

- L'arrivée de cette infrastructure générera plus de touristes et donc plus d'activité pour nos commerces et restaurants. C'est aussi une opportunité d'emploi pour les jeunes du village, que ce soit dans l'entretien des infrastructures, l'accueil des touristes ou dans les services liés à la station.
- Des équipements modernes permettent de fidéliser les visiteurs et d'en attirer de nouveaux, ce qui garantit une prospérité durable pour Crest-Voland.

5. Préserver notre environnement tout en évoluant

- Ce projet a pris en compte les enjeux environnementaux, et il est rassurant de savoir que tout est fait pour préserver la beauté naturelle qui fait la renommée de Crest-Voland.
- En remplaçant une infrastructure existante sans étendre la zone skiable, nous montrons qu'il est possible d'allier modernisation et respect de la nature.

6. Une station qui fait la fierté de ses habitants

- Voir notre station évoluer et proposer des équipements de pointe est une grande fierté pour nous, les habitants. C'est un projet qui valorise notre territoire et montre que Crest-Voland sait s'adapter et rester compétitif.
- Pour les jeunes comme moi, cela montre que la commune investit dans son avenir et qu'elle souhaite rester dynamique et accueillante.

Conclusion

En tant que jeune du village, je suis convaincu que la construction du télésiège cabine débrayable de la Logère est une nécessité. Ce projet permettra à Crest-Voland de rester un village attractif, moderne et dynamique, tout en offrant un avenir solide à sa population. Nous avons une chance incroyable de vivre dans un endroit aussi beau, et ce projet nous donne les moyens de le partager avec le monde, tout en garantissant son développement durable.

Contribution n°157 (Web)

Par BAIZET LAURENCE
59 Impasse des Rayauds
69840 EMERINGES

Le télésiège de la Logère est devenu obsolète. Il est difficilement réparable. Son remplacement par un télécabine est une très bonne idée pour nous piéton car l'accès au sommet du Lachat est compliqué en télésiège. C'est un très beau projet pour l'avenir de la station de ski de Crest Voland.

Contribution n°158 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Anonyme

le télésiège de la logere devient grand temps de le remplacer vu son âge Une nouvelle remontée mécanique serait la bienvenue de

Contribution n°159 (Web)

Par BAIZET Patrice
59 impasse des rayauds
69840 EMERINGES

Je connais Crest-Voland depuis 50 ans l'été, et depuis 35 ans l'hiver ; propriétaire de 2 appartements ; ayant vu défiler bon nombre de commerçants dans différents commerces ; offusqué de l'avis de certains arrivistes ou profiteurs contre le projet. Je suis TOTALEMENT FAVORABLE à ce projet ; car je pense connaître la station et le village, et donc comprendre l'intérêt de ce projet, mieux que certains, qui, pensant qu'en achetant un chalet à 2M€, et en faisant du copinage avec certains commerçants, peuvent diriger la commune, son avenir, sans même la connaître, connaître son histoire, son évolution.

Contribution n°160 (Web)

Par Anonyme

Entièrement favorable à ce projet

Contribution n°161 (Web)

Par Anonyme

Pour !

Contribution n°162 (Web)

Par Anonyme

Très bonne initiative, cela fait longtemps que je viens dans cette station et que j'attends cela.

Contribution n°163 (Web)

Par Roche, Catherine
60 chemin des Coves
73590 Crest Voland

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Ambitieux projet pour dynamiser les flux y compris en l'absence de neige vers le haut de la station pour tout type de clientèle et en toute saison (skieurs, piétons, enfants, personnes âgées). Privilégier un espace « sécurisant » pour les débutants à ski est une très bonne idée. Je soutiens le projet !

Contribution n°164 (Web)

Par Roche Nathalie
384 Route De La Maladiere
69640 Lacenas

Connaissant la station de Crest Voland depuis + de 25 ans, il me semble tout à fait souhaitable que ce projet de telemix aboutisse enfin, afin de grandement favoriser la montée au haut du plateau du Lachat pour tous les types de publics en toute sécurité, rendre le domaine de Crest Voland plus attractif dans l'espace Diamant, et également favoriser le développement de la station durant la saison d'été.

Contribution n°165 (Web)

Par Anonyme

Je suis pour ce projet qui contribuera à l'amélioration de l'expérience ski de la station de Crest Volan

Contribution n°166 (Web)

Par Bonjour-Romain Adrien
59 RUE DES PRES DU MARTERAY
73590 ST NICOLAS LA CHAPELLE

étant natif de Crest-Voland, j'ai été à l'école et grandi dans ce petit village. Depuis toujours skieur à Crest-Voland j'ai eu la chance de devenir moniteur, de ski de partager et de vivre de ma passion. Le télésiège de la logère devenant vieillissant et obsolète, il devient primordial de changer cet appareil. Le futur projet du télémixte et donc essentiel pour la pérennité de la station. Ce type d'appareil serait vraiment adapté pour notre station, des cabines pour la montée en sécurité des piétons, des enfants, des luges et des sièges pour les skieurs et snowboarder pour plus de fluidité à l'embarquement. C'est pour ça que je suis favorable au projet du nouvel appareil pour la continuité et l'évolution de la station et de l'économie locale du village.

Contribution n°167 (Web)

Par Victor LEGENDRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

160 rue Vendôme
69003 Lyon

J'ai le plaisir de venir, été comme hiver, à Crest Voland depuis plus de 10 ans via ma belle famille. Je suis favorable au projet : modernisation des installations, sécurité (enfant, écoles de ski) meilleure desserte et accessibilité aux Saisies, attractivité de la station. Les mesures ERC proposées par le MO me semblent adaptées aux enjeux environnementaux, sujet important en zone montagne

Contribution n°168 (Web)

Par Anonyme
Favorable

Contribution n°169 (Web)

Par Roche Victor
60 Chemin des Coves
73590 Crest-Voland

Je soutiens ce projet qui permettra de transporter plus efficacement un panel plus large de touristes (simples piétons, comme sportifs). La nouvelle zone débutant permettra également de sécuriser les débutants tout en exploitant une partie du domaine skiable actuellement peu empruntée par les skieurs.

Contribution n°170 (Web)

Par collinge fabien
Rue du Tige 35
5364 5364 Schaltin

le projet de construction de la nouvelle Logere est absolument nécessaire pour Crest-Voland!!

Contribution n°171 (Web)

Par Depagneux
843 Montée De Bellevue
69480 Pommiers

Avis favorable

Contribution n°172 (Web)

Par Anonyme

Pour

Contribution n°173 (Web)

Par rebord jean luc
193 route de prarian
73590 cohennoz

favorable à ce projet qui permettra la continuité touristique hiver comme été tout en rationalisant les remontées mécaniques accès pour les personnes à mobilité réduite aller et retour au mont lachat garanti meme les années sans neige maintien d'un secteur débutants et ludique au coeur du village (tk enrouleurs et tapis roulant) sécurité de transport des enfants en bas age

Contribution n°174 (Web)

Par Anonyme

Le projet me semble vital pour la station vu l'état du TS actuel et les risques de faible enneigement à venir. Questions: N'y a t'il pas une autre solution plus abordable? Pourquoi un Télésiège/Télécabine plutôt qu'un Télésiège? Aussi, pourquoi changer le tracé et ne pas garder celui actuel de la Logère? Le possible nouveau tracé va-t-il entraîner des coupes d'arbres? Je reste favorable au projet malgré ces interrogations/inquiétudes.

Contribution n°175 (Web)

Par Anonyme

Je suis très favorable à ce projet très important pour Crest-Voland

Contribution n°176 (Web)

Par Mathon Laurent
79 chemin de Vassieux
69300 Caluire et Cuire

Je suis pour la construction d'un nouveau télésiège de la Logère

Contribution n°177 (Web)

Par Mathon nathalie
1437 route des Saisies
73590 Crest Voland

Je suis favorable au remplacement du télésiège de la Logère

Contribution n°178 (Web)

Par Anonyme

Favorable à ce projet pour la continuité du développement de la station

Contribution n°179 (Web)

Par Gautier Rochez

Je trouve que c'est une bonne idee

Contribution n°180 (Web)

Par DESJACQUES Loic
8 rue de la Roquette
75011 PARIS

: Je souhaite vous faire part de mon avis DÉFAVORABLE envers le projet de construction du télésiège à cabines débrayables de la Logère en remplacement de l'actuel. Premièrement, le coût de ce projet est pharaonique et ne s'intègre pas dans les finances de Crest Voland, qualifiées « à risque » par le rapport de la Cour des Comptes 2022. Si le coût de ce projet s'élève à 15M€, son financement, à hauteur de 500k€/an hors intérêts, ce qui semble déjà énorme compte tenu du chiffre d'affaire de la station, nous endette sur 30 ans. D'après l'étude Climsnow, l'enneigement d'ici 30 ans sera bien plus rare et imprévisible qu'aujourd'hui. Je ne vois pas comment d'ici là, l'attractivité hivernale de la station permettrait de rembourser un tel investissement. Si certains peuvent être favorables à ce projet, c'est par espoir que les généreuses conditions d'enneigement dont nous bénéficions cette saison se maintiennent dans les décennies à venir, ce qui est utopique. Sans un plan de financement clair et réaliste qui prend en compte les vecteurs d'attractivité de la station à l'horizon 2050, ce projet signe l'arrêt de mort financière de la station. De plus, ce projet prévoit d'implanter une station de départ sur les installations récentes de jeux d'été (tennis, jardin d'enfants, pétanque). Cela me semble peu judicieux, car à l'encontre des activités d'été, qu'il faudrait à mon sens désormais privilégier, au regard là encore de l'étude Climsnow. La station d'arrivée, quant à elle, ne permet en l'état pas de liaison directe vers les Saisies, sans utiliser le téléski du Grand Bois ou le télésiège du Cernix, non dimensionnés pour accueillir les voyageurs du nouveau télésiège.

Assurer cette liaison rajouterait un coût supplémentaire non négligeable qui n'est pas pris en compte dans le projet ni son financement. Enfin, la construction de cette remontée s'appuie sur une activité de ski partagée avec les saisiés. Rien ne garantit que cette station conserve son accord pour le forfait de ski en commun « espace diamant ». En effet, si les conditions de neiges à Crest Voland n'attirent plus les touristes basés aux saisiés, cette station pourrait très bien retourner à un forfait sur son seul domaine. Crest Voland se sera donc endetté sur une génération pour faciliter l'accès à une station, sans recevoir aucune contrepartie. Toutefois, je ne suis pas opposé à un autre projet de rénovation du télésiège la logère qui remplirait les conditions suivantes : - suivre un plan de financement réaliste - répondre aux vecteurs d'attractivité long terme de la station en toute saison et en adéquation avec les conditions d'enneigement sur le long terme - utiliser les infrastructures existantes et les mettre en valeur

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°181 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°182 (Web)

Par PIETRI Xavier
73590 Crest Voland

L'attractivité de notre village est fondée sur des éléments traditionnels liés à son territoire et sa forêt, aux hommes et à sa capacité d'avoir su résister à la pression immobilière en privilégiant le développement et la rénovation de chalets individuels. Le projet de renforcement des infrastructures qui nous est présenté est un projet structurant qui permettra de sécuriser la saison d'hiver, ce qui semble crucial économiquement pour le village, ses habitants et pour les vacanciers. Il répond à l'indispensable diversification des activités hiver comme été sans nuire aux espaces naturels. C'est pour ces raisons que nous sommes favorables à ce projet. Le financement des investissements à n'en pas douter devra être soutenu par la région et l'état car le village n'aura pas les moyens d'entreprendre seul cette nécessaire modernisation. Nous sommes certains que ce projet contribuera à l'accroissement de l'attractivité de notre village pour les 20 prochaines années et faisons confiance aux équipes municipales et aux responsables des remontées mécaniques pour mener ce projet au mieux et toujours de manière concertée

Contribution n°183 (Web)

Par Soto bogarin
313 chemin des lanchettes
73590 Crest voland

Je me permets de vous adresser mes observations dans le cadre de l'enquête publique concernant la construction du nouveau télésiège sur notre station de Crest voland Après avoir

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

pris connaissance des documents et des informations fournies, je tiens à exprimer mon soutien total à ce projet, que je considère comme une initiative positive et primordial pour le développement de notre station. Le projet de construction d'un nouveau télésiège vise à améliorer l'accès aux pistes, optimiser la gestion des flux de skieurs, et renforcer l'attractivité de la station pour les visiteurs. Il contribuera également à moderniser les infrastructures, ce qui est essentiel. Le nouveau télésiège permettra une montée plus rapide et plus fluide, réduisant ainsi les temps d'attente et améliorant l'expérience des skieurs et des snowboarders. Ce projet est un levier pour dynamiser l'économie locale en attirant davantage de visiteurs, notamment pendant les périodes de haute saison. Il soutiendra également l'emploi dans le village, notamment au niveau de la stations et des entreprises locales. Les études environnementales ont été réalisées de manière approfondie, et des mesures de préservation de la faune et de la flore locales ont été intégrées au projet. Je crois que les impacts environnementaux seront maîtrisés grâce à ces efforts. En conclusion, ce projet de télésiège représente une véritable opportunité pour notre station ! Il contribuera à la modernisation des infrastructures touristiques, tout en respectant les enjeux environnementaux et en favorisant le développement économique. Je soutiens donc pleinement sa réalisation.

Contribution n°184 (Web)

Par Florent Bourgeois-Romain
169 route de Notre Dame de Bellcombe
73590 Crest-Voland

J'ai 42 ans, je suis artisan menuisier Charpentier et moniteur de ski l'hiver. J'ai toujours vécu au village. Je suis marié avec deux enfants de 14 et 12 ans. Je suis très attaché à mon village et je participe autant que je peux à son évolution et à sa vie locale. Il n'y a pas de débat sur le fait que le TSD de la Logère doit être changé. Tous les techniciens vous le diront, cet appareil est en fin de vie et il ne faut plus perdre de temps (et d'argent) pour son remplacement. Je passe tout l'hiver sur les pistes et suis conscient des améliorations à apporter à notre domaine. Nous avons connu des hivers difficiles ces deux dernières saisons. Un appareil avec des cabines aurait grandement facilité la vie de notre clientèle, ainsi que nos équipes techniques. Pouvoir monter et descendre les enfants en toute sécurité est indispensable. Un hiver peu enneigé conforte le choix d'un tel appareil. L'été aussi, un télémixte (ou télécabine) trouve tout son sens. Accès plus facile aux vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants de moins de 1m25, chien en laisse... Plus écologique avec moins de voitures sur le plateau du Lachat. La position future du nouvel appareil va considérablement améliorer le bas des pistes. Actuellement, la zone débutant des Tovats est trop difficile pour des skieurs novices. Il faut donc emprunter une partie du retour station pour trouver une pente plus douce et se retrouver au milieu du flux de skieurs qui souhaitent accéder au télésiège. Le danger est réel. Avec la nouvelle configuration, la zone débutant sera beaucoup plus sécurisée et qualitative. De même, la piste "Crévoluge" ne coupera plus le retour station. La position de la gare d'arrivée fait débat. Ne changeons rien ! Une arrivée au sommet du télésiège du Cernix serait une erreur. Cela rendrait très difficile l'accès aux "Chardons", au "Stade" ainsi qu'au départ de la Criée où se situe la Crévoluge, très apprécié de nos clients et inédite dans notre secteur. Il faut certes améliorer le débit de notre liaison (tk Grand Bois) mais faire en sorte que nos clients skient le plus possible chez nous et ne pas faire un ascenseur pour aller aux Saisies (pensons à la clé

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennez (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

de répartition de la vente des forfaits espace Diamant). C'est la clientèle des Saisies que l'on doit inciter à venir skier dans notre belle station. Justement un nouvel appareil attire la curiosité et est susceptible de faire découvrir notre domaine. Qui n'est pas allé essayer le télécabine de "Rosière"? Le SIVU en corrélation avec des organismes compétents, travail depuis déjà plusieurs années sur ce projet réfléchi et judicieux. En conclusion c'est un très beau projet qui va contribuer à pérenniser notre vie économique et locale.

Contribution n°185 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable pour ce projet

Contribution n°186 (Web)

Par Françoise HUET
1183 avenue André PRINGOLLIET
73400 Ugine

Je suis d'accord avec ce nouveau projet. Il va permettre de nous rendre plus rapidement au sommet des pistes de Crest-Voland

Contribution n°187 (Web)

Par Anonyme

Je suis professionnel de la montagne et un acteur industriel du ski. Pour un village vif, dynamique et attractif nous avons besoin de ce télésiège en été comme en hiver. La Sambuy est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire... En atteste le nombre de pratiquant de Randonnée sur le domaine en ce moment. Mais il faut réfléchir à un développement du domaine skiable plus adaptatif aux conditions de skis avec un masse salariale minimale pour faire tourner la station à son minimum également et recours à des intérimaires lors des beaux hivers.

Contribution n°188 (Web)

Par Legras Lionel
1222 Route des Saisies
73590 Crest voland

Nous sommes pour la construction du télécabine débryable en remplacement du télésiège de la logère

Contribution n°189 (Web)

Par benoit
rue de bruille 8
7134 binche

favorable au projet. super station. très belle ambiance et qui mérite son développement et une belle pérennité

Contribution n°190 (Web)

Par Ernest beurrier
1525 Route des Saisies
73590 Crest-Voland

Je suis moniteur de ski à l'Esf de Crest voland et j'habite au village à l'Anne en t'en que t'elle je trouve que cette nouvelle installation dans notre station est un grand pas dans l'innovation et l'évolution de celle-ci. Cela permettra (entant que moniteur) de pourvoir faire monter des enfant plus jeune en sécurité. Car si se télé mixte est réaliser on pourra peut être mettre un jardin d'enfant en haut qui perdurera toute la saison d'hiver. Et quand le neige sera de moins en moins présente ce télé mixte permettra de monté des piéton de tout âge en haut de la station pour aller faire du vélo ou se promener sans faire trop de marche en monté. Et je pence qu'économiquement ce télé mixte coûtera moins chère dans le temps que la logere a chaque rénovation. Et dernière chose se sera plus accueillant que notre ville logere.

Contribution n°191 (Web)

Par Léon Bouchex
le Sauzier
73590 Crest-Voland

Maçon, promoteur, loueur de meublés lits chauds été/hiver et moniteur à la retraite sur la commune de Crest-voland. J'ai toujours su faire évoluer mon entreprise par force de travail et investissement réfléchi. Pourquoi acheté une bétonnière neuve quand une d'occasion offre les mêmes atouts ? Lorsque je découvre le coût du projet du télémixte, je tombe de ma chaise. C'est sûr, c'est plus facile de dépenser 15 M€ quand ils ne sortent pas de sa poche personnelle. J'aurais été à 200% pour il y a 20 ans, lorsque nous ne nous pausions pas de question sur l'enneigement, mais aujourd'hui on ne dépasse pas les 3m de neige cumulée depuis environ 7 ans. La neige à canon a un coût elle aussi et nécessite du froid !! Elle n'est pas la solution à toutes épreuves. Il faut anticiper les habitudes de demain, apprendre aux touristes à randonner, à profiter de notre air pur, de nos paysages magnifiques. Le télémixte ne changera pas le nombre de pistes de Crest voland, il ne faudrait pas faire flamber le prix des forfaits et faire fuir la clientèle familiale qui nous a fait vivre jusqu'à aujourd'hui. La création du télémixte implique un changement du front de neige et du téléski du grand bois ce qui alourdi encore la facture !!! Pourquoi ne pas s'associer avec Les Saisies et les faire participer aux frais de ce nouveau télésiège qui deviendra à therme un ascenseur pour le domaine Espace Diamant ? Pourquoi changer le tracé du TS ? pour débloquent des terrains

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

constructibles le long de la criée ? A qui profite ces gains ? En me promenant dans le village, je constate que de nombreux commerces sont à vendre, c'est bien triste. Un village sans commerce n'attire pas la clientèle. Les projets de résidences de touristes sont actuellement au point mort, l'apport de clientèle supplémentaire sur quelques semaines d'hiver n'est pas assuré pour financer le télémixte. Il serait plus sage de revoir le projet et d'expliquer plus clairement son financement afin d'éviter la faillite de la station.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°192 (Web)

Par Bertrand et Céline Bouchex
217 Chemin De Léon
73590 Crest-voland

En tant que commerçant (Aux-chalets-des-alpes, loueurs de meublés de 10 hébergements depuis 20ans été comme hiver) et moniteur de ski sur la station d'un premier abord ce projet de modernisation du télésiège de la Logère ne peut que nous séduire. Le TS de la Logère est en fin de vie. La proposition de télémixte apparaît comme idéale à la première lecture. Il permet au moniteur d'emporter en cabine un groupe en une fois, aux familles de monter en toute sécurité avec ou sans animaux, aux vttistes d'être plus autonomes.... Les sièges évitent aux skieurs de déchausser. Une belle image de modernité et d'attractivité... A la seconde lecture en revanche, 3 points nous interrogent : En tant que loueurs lits chaud toute l'année, les deux saisons sont importantes pour nous, même si la saison d'hiver reste la plus lucrative. 1/ Son implantation et son impact dans un projet global : Le déplacement du TS de la Logère impacte l'aire de jeux centrale du village qui est un réel lieu de vie et d'échanges. L'été les sportifs et les adolescents qui viennent avec leur famille se retrouvent régulièrement au « city » pour un basket, un foot ou un tennis. Les familles avec petits apprécient les jeux d'enfants et la tyrolienne. La présence des nouveaux trottoirs favorise la mobilité douce à cette aire de jeux. L'hiver les animations de biathlon ou de beach volley... animent aussi le cœur du village. Un déplacement de cet air de jeux qui a déjà eu un certain coût pour la commune (quel gaspillage de tout détruire), enlèvera de la vie au centre du village. Le terrain de foot vers les pieux, ou l'air de jeux de NDB sont peu fréquentés car trop excentrés. Une aire d'activités additionnelles au sommet du lachat est un réel plus pour la station mais ne doit pas se substituer, elle n'a pas la même fonction. 2/ Son coût et son financement. Le projet du télémixte seul s'élève à 13,7M€HT, ce chiffre nous impressionne lorsque l'on sait que le rapport de la cour de compte de février 2024 inscrit la commune de Crest voland dans le rouge aux niveaux des finances publiques. Nous n'avons pas trouvé dans le dossier le plan de financement du projet ? Comment est-il financé ? L'augmentation des impôts n'a pas pour vocation d'étrangler les habitants. Que se passe -t-il si nous vivons une saison sans neige ? les forfaits ne pourront pas remplir les caisses. Quelle incidence a le télémixte sur le prix des forfaits ? Notre clientèle familiale choisit Crest voland pour le caractère, la beauté du village et aussi le prix de ses forfaits encore abordables pour des familles. Le télémixte à moyen terme aura lui aussi des frais d'entretien, à combien s'élèveront-ils ? Il aurait été intéressant de pouvoir comparer ce projet de télémixte avec un nouveau télésiège débrayable 6 places ou un télécabine afin de comparer les coûts et ainsi choisir une évolution nécessaire à la station mais peut-être plus raisonnable vis-à-vis des finances de la station et des années d'enneigement à venir. 3/ Les conséquences du réchauffement climatique. La commune a demandé une étude Climsnow en

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

2022, qui sans surprise, indique une baisse du nombre de jours d'enneigement au sol, soit des saisons de plus en plus courtes. Il semble que l'économie de l'or blanc ait encore 15 à 20 ans devant elle dans notre station de moyenne altitude. Est-ce suffisant pour rembourser de tel investissement ? Avec le réchauffement climatique, il fera toujours bon vivre dans nos altitudes, nous accueillerons une clientèle différente mais pour cela il faut préserver une vie de village et ne pas se retrouver avec des bâtiments fermés au cœur du village (comme le bar le central, l'hôtel Mt Bisane et l'ancien hôtel chalet des neiges rénové mais fermé à longueur d'année). La commune est dynamique et entreprendre des projets est nécessaire mais pas « quoi qu'il en coûte ». Nous n'avons pas de solution magique, ni la réponse à toutes nos questions pour maintenir aussi longtemps que possible la pratique du ski dans notre belle station. L'attractivité touristique de la station jusqu'à aujourd'hui se démarque grâce à sa taille humaine et son authenticité. Il nous semble que les investissements doivent être mesurés en fonction des capacités financières de la commune, des réalités climatiques et aussi réfléchi sur la saison estivale qui nous fera vivre demain.

REPONSE MEMOIRE & 4 et 7

Contribution n°193 (Web)

Par Anonyme

"Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais" En l'occurrence, ne rien faire serait le pire des choix pour la station de Crest-voland / Cohennoz. Ce projet n'est peut-être pas parfait, mais il a le mérite de faire avancer la station, d'aller de l'avant, en prenant en considération la nécessité de se tourner vers un tourisme 4 saisons. L'immobilisme est la meilleure des solutions pour condamner à très court terme nos stations, il suffit de regarder les voisins pour s'en rendre compte ! Je soutiens donc ce projet qui est une nécessité absolue.

Contribution n°194 (Web)

Par isabelle Vidal

je suis favorable au projet du nouveau télémixte de la Logère. c'est impératif pour conserver l'attrait de la station et absorber la hausse de fréquentation en périodes de vacances scolaires. de plus cela permettra de créer une belle zone enfants/débutants qui n'existe pas vraiment aujourd'hui.

Contribution n°195 (Web)

Par Anonyme

Le dossier justifie le déplacement du télésiège par le risque incendie sur trois constructions situées à proximité du télésiège actuel (un abri jardin, une extension de chalet très récente et un chalet). On comprend du dossier que ces trois installations seraient en interaction avec le

télesiège si sa reconstruction se faisait sur le même site (cf les rayons de danger figurant sur le plan fourni). Cependant, il est à regretter qu'aucune mesure de protection contre les incendies de ces trois constructions ne soit ni présentée, ni chiffrée. Certaines mesures seraient probablement de nature à réduire les rayons de danger problématiques. Il aurait été opportun de fournir un avis technique des services de l'Etat en charge de la sécurité des remontées mécaniques, sur la reconstruction du télésiège sur le même site. Or, le déplacement du télésiège représente un coût particulièrement élevé. Il aurait été pertinent d'évaluer des solutions alternatives de prévention et de protection contre les incendies qui pourraient s'avérer significativement moins onéreuses. En l'absence de ces analyses comparatives, il est difficile d'apprécier pleinement le bien-fondé de la décision de déplacer le télésiège.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°196 (Web)

Par Anonyme

vivement que ce projet aboutisse , notre village en a grandement besoin !

Contribution n°197 (Web)

Par Marin Lamellet Mauricette
109 route des jeux olympiques
73590 Crest-voland

Je suis favorable pour le projet du remplacement du télésiège de la Logère à Crest Voland.
C'est l'avenir de notre station.

Contribution n°198 (Web)

Par Dominique

Je suis totalement favorable à ce remplacement pour améliorer le transport des utilisateurs et que pour le futur la station ne se retrouve pas avec du matériel obsolète et inutilisable. Améliorer les conditions d'accueil des stations familiales et de moyenne montagne font vivre les petites stations qui tendent à disparaître et font vivre l'économie locale

Contribution n°199 (Web)

Par Marin Lamellet lionel

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

109 route des jeux olympiques
73590 Crest-voland

Je suis favorable au projet pour le remplacement du télésiège de la Logère à Crest Voland.
C'est l'avenir de notre Station

Contribution n°200 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable au projet.

Contribution n°201 (Web)

Par Luc
Rue de la Praile 4
7120 Peissant

Tout à fait favorable au projet

Contribution n°202 (Web)

Par Anonyme

Cet appareil est indispensable, incontournable pour la vie de la station

Contribution n°203 (Web)

Par Anonyme

Le nouveau télésiège apportera de nombreux avantages à la station ! C'est un beau projet qui va bien moderniser Crest-Voland et améliorer les flux des skieurs et piétons. + cela laissera une belle zone réservée au débutants qui ne prendront plus le risque de se faire percuter par les skieurs expérimentés qui arrivent à grande vitesse pour rejoindre le télésiège actuel de la Logère.

Contribution n°204 (Web)

Par Pfister MH
14(av suffren
75015 paris

je viens régulièrement à Crest Voland et j'adore la station ! Je pense qu'il est grand temps de renover le télésiège principal qui en a grand besoin et est indispensable pour accéder à l'espace Diamant.

Contribution n°205 (Email)

Par Famille Milaret Daniel et Nicole

Connaissant le village de Crest-Voland depuis de nombreuses années, été comme hiver, nous tenons à exprimer notre opposition au projet de construction d'un nouveau télésiège à la Logère. 1-L'investissement est trop conséquent par rapport aux bénéfices escomptés d'autant qu'il est insuffisamment chiffré et que la source du financement est inconnue : la commune risque d'être endettée à un niveau trop élevé pour de nombreuses années (dans un contexte où la commune est déjà très endettée). C'est une fuite en avant. 2- A l'heure où l'enneigement devient de plus en plus aléatoire il paraît déraisonnable de construire un télésiège nouveau. 3—Les espaces de jeu aussi bien en été qu'en hiver sont un espace apprécié des familles. Ils sont actuellement au centre du village accessibles à pied au bas des pistes ; ils vont se trouver relégués au sommet et beaucoup moins accessibles ce qui va provoquer aussi pour les commerçants une moins grande attractivité.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°206 (Email)

Par Philippe HAINGUE

Je me permets de vous écrire pour vous faire part de ma désapprobation du projet de construction du télésiège-cabines débrayable de la Logère sur la commune de Crest Voland qui est disproportionné par rapport au coût face à la fréquentation de la station et au risque d'absence de neige dans les années à venir. Ce projet est risqué pour les finances publiques de la commune, telles qu'analysées par la cour des comptes, anachronique puisque les projets de résidences de tourisme qui le conditionnaient sont au point mort, incohérent à raison de l'absence de solution apportée à la liaison avec les Saisies, pourtant essentielle à l'avenir de notre station. Rien est dit sur le développement d'activités de nature à soutenir la fréquentation touristique en toutes saisons. Le réaménagement envisagé par le projet du front de neige et l'implantation d'une zone débutants exclusivement axée sur l'activité de ski se fera au détriment des activités d'été actuelles (tennis, terrain multi-sports, aire de jeux) pourtant très appréciées des touristes estivaux. De plus l'installation d'un tunnel à neige de 50 mètres en bas du front de neige, défigurerait le village.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°207 (Web)

Par Anonyme

je suis favorable au projet de remplacement du télésiège de la logère à CREST VOLAND que j'utilise régulièrement depuis des années

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°208 (Web)

Par Maizoué Jean
1250 route des saisies
73590 Crest-Voland

Parfait, je suis pour. il faut moderniser

Contribution n°210 (Web)

Par Tessier Eric
Rue des cadets de la France libre
69003 LYON (69003)

J'émet un avis positif à ce projet qui me semble de très bonne augure tant pour la station et les commerces que pour les hivernants / estivants .

Contribution n°211 (Web)

Par EXCOFFON Christian
128 Chemin De La Forêt
73590 Cohennoz

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique pour le remplacement du TSD de la Logère pour un TSM au centre du village de Crest Voland. C'est en mon nom propre, habitant permanent de la station, mais aussi comme Maire de la Commune de Cohennoz que je donne mon avis sur ce projet. Cette remontée mécanique constitue le point de départ principal (pour ne pas dire unique) du village de Crest Voland. Elle a été construite en 1986, (j'en étais à l'époque le maître d'œuvre) et fait partie des rares appareils de ce type et de ce constructeur encore en service en France. Malgré des investissements importants lors des GI tous les 5 ans, l'exploitant ne peut garantir la pérennité du fonctionnement de l'installation car les composants ne sont plus fabriqués. Une panne en plein mois de février risquerait de mettre en péril les équilibres financiers à la fois de la société d'exploitation des remontées mécaniques mais aussi de l'ensemble des socio-professionnels (commerçants, moniteurs des skis, artisans ...) de la station Crest Voland / Cohennoz. Son remplacement est donc vital et inévitable. La réglementation sur les risques incendies a dernièrement évolué et de ce fait ne permet plus de remplacer l'appareil en lieu et place. Le seul axe possible est celui proposé dans le présent dossier. La réalisation d'un appareil avec des véhicules fermés (en totalité ou partiellement) permet de prendre en compte les effets du changement climatique en garantissent la montée et la descente des piétons. L'emplacement de la gare d'arrivée sur le plateau du Lachat (à l'emplacement de l'arrivée actuelle) garantie, contrairement à l'arrivée près du TSD du Cernix, l'accès facile aux restaurants, au plan d'eau l'été, et aux pistes de ski du stade, des chardons, de la varoche. Un tel aménagement va permettre d'améliorer la

sécurité, la qualité et le confort pour tous les utilisateurs de l'appareil que ce soit en hiver comme en été afin de participer à l'attrait de notre magnifique station familiale que vie à l'année. Pour cela, je donne un avis favorable au projet

Contribution n°212 (Web)

Par Damien et Benedicte COLLET
1828 route de Bel'Avoine
73590 Crest-Voland

Nous souhaitons faire part de notre opposition au projet de remplacement du TSD de la Logère par un Télémix, tel que présenté aujourd'hui. Vous trouverez les détails utiles dans l'email que nous vous avons envoyé le mercredi 15 janvier 2025 (16h10)

Contribution n°213 (Web)

Par Jean Luc Combaz
316 Ave des jeux olympiques
73620 HAUTELUCE

La commune de Crest-Voland est un partenaire incontournable de l'espace diamant. Afin que cet espace continue de briller il se doit d'avoir des remontées mécaniques en lien avec les attentes de sa clientèle. Pour cela la commune doit maintenir et moderniser son domaine skiable pour qu'il soit un domaine de qualité, et ce projet va tout à fait dans le sens du progrès et de l'avenir de la commune et de son espace skiable. Bravo et merci aux élus pour leur courage et leur engagement dans cette future réalisation.

Contribution n°214 (Web)

Par Bossé Stéphane
17 BOULEVARD BELLE VUE
13012 Marseille

Je dépose un avis favorable pour ce projet qui participera au développement de la station et à l'ensemble de l'espace Diamant

Contribution n°215 (Web)

Par Rullier patrice
977 Route de Bel Avoine
73590 Crest Voland

Je comprends tout à fait la nécessité de remplacer le télésiège de la Logère appareil. Je me pose néanmoins plusieurs questions: Des pièces en impression 3D pour sa maintenance ne seraient-elles pas fabricables facilement à moindre coût ? Le montant (14 M€ ?) et le financement d'un nouvel appareil financement ne sont pas détaillés dans la note fournie. De plus je ne comprends pas qu'il n'existe plus aucune remontée mi pente dans la station depuis le démontage du télésiège du Tovats: plus de restaurant mi pente/ plus d'animation de ski nocturne.. Le démontage du télésiège du Lachat est également envisagé mais quel serait la solution en cas de panne s'il n'y a plus qu'un télésiège ? Enfin ce nouvel appareil ne permettrait même pas de rejoindre directement le domaine des Saisies en s'arrêtant au même niveau que celui du Cernix. le passage via un téléski comme celui du Grand Bois est source d'embouteillage.

Contribution n°216 (Web)

Par Bénassy pascal
2 chemin du facteur
69510 Soucieu en jarrest
Avis favorable

Contribution n°217 (Web)

Par Anonyme

Cela est plus qu'utile . C'est un projet qui amènerait énormément de clients en plus au sein de la station de ski , et suivant les conditions de neige sur le bas de la station , on pourra toujours aller chercher des alternatives aux sommets de la station pour avoir de la neige, notamment donc grâce aux cabines afin de pouvoir emmener tous niveaux au sommet , sans avoir la contrainte du télésiège uniquement.

Contribution n°218 (Web)

Par Garnier Jean-Louis
52 rue maurice ravel
71410 Sanvignes-les-Mines

Favorable au changement du télésiège mentionné.

Contribution n°219 (Web)

Par Dupont Benjamin

Je donne un avis favorable pour ce beau projet indispensable à la modernisation et au développement de notre belle station !

Contribution n°220 (Web)

Par Garnier Martine
71410 Sanvignes les mines

Favorable au changement du télésiège

Contribution n°221 (Web)

Par Nicolas Rambaud
253 chemin du Tilleul
73590 CREST-VOLAND

AVIS FAVORABLE Je fréquente Crest-Voland et ses pistes depuis plus de soixante ans et j'espère que mes enfants, petits-enfants et la suite... pourront encore le faire longtemps. J'ai pu donc mesurer l'adaptation des équipements et les changements du Domaine skiable durant cette longue période. Depuis quelques années je constate le décalage croissant entre les remontées mécaniques de la station des Saisies, modernisées et celles de Crest-Voland, vieillissantes. Or la bonne inclusion de Crest-Voland dans l'Espace Diamant me semble primordiale. La décision de moderniser cette remontée mécanique ancienne me semble donc bonne et, pour les choix techniques, je suis obligé de m'en remettre aux élus et aux experts

Contribution n°222 (Web)

Par benoit
145 AVENUE DE SUFFREN
75015 PARIS 15

Un nouveau télésiège me paraît indispensable pour améliorer l'attractivité de la station en réduisant les périodes d'attente. Il représentera un avantage concurrentiel pour la station et lui permettra de se développer dans l'avenir

Contribution n°223 (Web)

Par Devigne Franck

Skieur sur le domaine de l'Espace Diamant depuis une vingtaine d'années, je suis favorable à ce nouveau télésiège indispensable pour le développement et la survie de la station

Contribution n°224 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°225 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°226 (Web)

Par Anonyme

Ne pas envisager de remplacer le TSD de La Logère, serait une faute professionnelle. Nous avons pu constater ces dernières années que l'appareil actuel est devenu fragile et souffre de vétusté. J'ai en mémoire plusieurs épisodes de pannes sur plusieurs journées, ce qui a perturbé considérablement l'activité touristique, qui rappelons le, permet aux deux communes et aux habitants permanents de vivre au pays. En cas de panne en haute saison, c'est tout l'équilibre économique de la station, et donc des deux communes, qui se trouverait en péril. Je lis ici et là que les opposants à ce projet regrettent le caractère "village" de la station. Je ne vois pas ce que le remplacement du TSD viendra changer à cela ! Je suis par conséquent très favorable au projet.

Contribution n°227 (Web)

Par Sanders Tim
18 Domaine du Golf, ch du Bois d'Opio
06650 Opio

Je suis favorable à ce projet de nouveau télésiège cabine que je considère vital pour la survie de la station de Crest Volant.

Contribution n°228 (Web)

Par Sanders Anne-Marie
18 Domaine du Golf, ch du Bois d'Opio
06650 Opio

Je suis favorable à ce projet de nouveau télésiège cabine que je considère vital pour la survie de la station de Crest Volant.

Contribution n°229 (Web)

Par Anonyme

Vacancière à Crest Voland depuis plusieurs années, je n'imagine pas à quoi ressemblerait une saison de ski sans le télésiège de la Logiere ! Il est impératif d'assurer sa pérennité dans le temps. Je suis donc favorable à ce projet de nouveau télésiège qui est indispensable au fonctionnement et au développement de la station. Il s'agit d'un investissement indispensable sur le long terme.

Contribution n°230 (Web)

Par Ory Bruno
39 route d'entre deux villes
73590 Crest voland

Je valide le projet d' installation du nouveau télésiège au Tovat.

Contribution n°231 (Web)

Par Caroline PINAULT
23 ROUTE DE CHAMPAGNE
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Je suis très attachée à la station de Crest-Voland et je suis favorable à ce projet de nouveau télésiège indispensable et impératif pour le développement et la survie de la station.

Contribution n°232 (Web)

Par Villez Marc
65 chemin des Rianets
73590 Crest Voland

Je suis favorable et demandeur de ce nouveau télésiège mixte pour Crest-Voland. Il améliorera la desserte du domaine skiable. Il favorisera la liaison en sécurité avec le domaine de ski de fond. Les télécabines permettront la liaison avec le haut du domaine en cas de faible enneigement et elles seront un gros plus pour le VTT en été. La zone libérée pour les débutants est aussi un vrai plus !

Contribution n°233 (Web)

Par Sonnery cottet Madeleine
9 Impasse du Sablon
69003 Lyon

Avis favorable

Contribution n°234 (Web)

Par jean eric
37 avenue lamartine
69290 Charbonnieres

Ce projet s'imposait... Avis favorable !

Contribution n°235 (Web)

Par Pfister leopold
145 avenue de suffren
75015 Paris

C'était joli mais l'objectif c'est l'efficacité !!

-

Contribution n°236 (Web)

Par Anonyme

Avis très favorable

Contribution n°237 (Web)

Par Annick Prieur

Je suis favorable à la réalisation de ce nouveau projet afin d'améliorer ,de moderniser et de pérenniser notre jolie station . . .

Contribution n°238 (Web)

Par Pietri Isabelle
1483 route des Saisies

73590 Crest-Voland

Je suis favorable au projet de remplacement du TSD de la Logère. Il est indispensable pour Crest-Voland d'avoir des remontées mécaniques améliorées et modernisées en lien avec la qualité de son domaine skiable. Le nouveau télémixte proposé va répondre à des nouveaux besoins pour toutes les saisons et va donner un nouveau élan à Crest-Voland.

Contribution n°239 (Web)

Par Hager Joanne
31 rue Amiral Courbet
69003 Lyon

Avis favorable

Contribution n°240 (Web)

Par Lefevre, Lou
113 chemin du razat
69390 Vernaison

Je contribue

Contribution n°241 (Web)

Par Anonyme

Non favorable pour un télémixte vu la somme qu'il coutera et à l'endroit proposé changez l'ancien TSD pour un nouveau TSD 4 places oui et à l'endroit actuel en le rallongent à la hauteur de celui du Cernix serait plus logique et moins onéreux

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°242 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°243 (Web)

Par guiochet antoine

Je souhaite émettre un avis défavorable concernant ce projet. Il me semble en effet complètement disproportionné financièrement étant donné les finances du village et la diminution de l'enneigement l'hiver. De plus, il implique la suppression de la zone de loisirs qui est particulièrement appréciée par les familles et les enfants. Par ailleurs, le projet émet comme argument la possibilité de développer les activités d'été au départ du sommet du Lachat, ainsi que le développement des activités après -ski pour le développement de la station, sans en préciser nullement les conditions, le financement et les impacts

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°244 (Web)

Par Anonyme

Favorable à la construction d'un nouveau télésiège

Contribution n°245 (Web)

Par Devigne
Les Frasses
73590 Notre Dame de Bellecombe

Avis très favorable super initiative

Contribution n°246 (Web)

Par Ory chantal
241 rue de la route
73620 Hauteluce

Beau projet. je valide

Contribution n°247 (Web)

Par VIBERT VALLET MICHEL
140 allée des edelweiss
74120 Praz-sur-Arly

Peut-être les sièges débrayable arrivent en fin de vie et je pense la solution mixte permettra de monter les débutants en toute sécurité sur le plateau du lachat.. et de permettre à tous les acteurs économiques de continuer leur exploitation pendant de nombreuses années et permettre à ce village de Crest-Voland de continuer pleinement son développement raisonné.

Contribution n°248 (Web)

Par Ory chantal
241 rue de la voute
73620 Hauteluce

Beau projet.je valide

Contribution n°249 (Web)

Par Gautier Dominique
70 chemin de l'Herse
73590 crest Voland

Au regard des éléments de l'avis d'enquête publique je considère que ce projet de nouvel équipement répond à l'intérêt général du village et de son territoire élargi . Il s'inscrit dans une logique de développement durable et d'aménagement du val d'Arly , à la fois social et économique. Je suis donc favorable à sa réalisation.

Contribution n°250 (Web)

Par Bovagne David
Avenue Pringolliet
73400 Ugine

Je me présente : David Bovagne moniteur de ski depuis 40 ans au sein de la station et directeur de l' école de ski depuis 13 ans. C est actuellement 70 emplois rattachés à l'ESF. Je pense qu il est très important de moderniser le parc des remontées mécaniques avec ce nouvel appareil. Le télésiège de la Logère arrive en fin de vie,après de nombreuses années de bons et loyaux services. Il est important d'évoluer et de ne plus perdre de temps. Si nous voulons garder une attractivité au sein de nos villages, tant pour les personnes qui vivent à l année (commerces, agriculteurs etc) ainsi que les jeunes motivés par des emplois sur la station qui souhaitent rester au pays ,avoir un accueil de qualité pour les clients. Il est impératif d'évoluer et de s'adapter comme l'on toujours fait les montagnards de ces deux villages. Je pense que ce nouvel appareil répond aux exigences sécuritaire et aux aléas climatiques. Il permettra de véhiculer la clientèle notamment les enfants qui constituent 90% de nos cours en toute sécurité, tant à la montée qu'à la descente. Je suis donc favorable pour que ce projet aboutisse.

Contribution n°251 (Web)

Par Escande gilles
9 ter rue jamen grand
69300 Caluire et cuire

Ce type de télémixte est extrêmement intéressant pour les stations « quatre saisons ». Pyrénéen d'origine, nous avons un exemple dans les Pyrénées dans la station de Formiguères lancée en 2024. Cela permet d'avoir la double mission d'être une remontée mécanique et un ascenseur. Il est en parfaite adéquation avec la nécessité d'offrir autre chose que du ski aux habitants ainsi qu'aux touristes. C'est donc une super nouvelle pour Crest-Vo !

Contribution n°252 (Web)

Par simon
15 RUE DES CAPUCINS
69001 LYON

Favorable c'est l'avenir et l'attractivité de ce beau village de Crest volant

Contribution n°253 (Web)

Par BOURGEOIS ROMAIN Denis
68 route de prarian
73590 cohennoz

beau projet indispensable à la vie de la station bravo à l'élue

Contribution n°254 (Web)

Par Marie-Laure
14 RUE VOLTAIRE
56370 SARZEAU

Je suis monitrice pendant les vacances, je suis pour et contre ce projet, pour car il y a besoin de renouveau et utile pour monter les enfants en sécurité sans que les parents les accompagnent et contre car le système avec les cabines, s'il fait du vent n'est pas sûr de fonctionner vu ce que l'on voit déjà avec un télésiège et s'il neige ou pleut, les clients vont vouloir attendre les cabines pour se protéger, donc augmentation de la queue. Dans tous ces projets il ne faut pas oublier les pannes, comment fait-on pour accéder au sommet s'il n'y a plus de remontée pour accéder au télésiège du stade ou télésiège du lachat

Contribution n°255 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Anonyme

Crest-Voland vit du tourisme en grande partie. Crest-Voland est une station satellite des Saisies, comme toutes celles du Val d'arly et de bien de celles du Beaufortain (à quand les Contamines...), preuve en est de la création de l'Espace Diamant et de la saturation des parkings Saisies en période de disette. Notre station est le réservoir dortoir et de résidence secondaires pour les Saisies, saturée. Que l'on veuille ou non, c'est le constat de la réalité. Crest-Voland doit faire vivre sa SPL et préserver son futur (emplois, tissu local, attractivité) avec les aléas climatiques. Non devons réfléchir et axer notre réflexion pour donner la joie du ski quel que soit la météo. S'offre à nous diverses possibilités de réflexion, dans le but de privilégier le ski sur la SPL lorsque les conditions le permettent et de conserver les passages skieurs/jours. Avec un repli sur les Saisies quand nécessaire : 1°) une remontée directe Cernix-plateau sous Bisanne, pour desservir le ski alpin et la boucle de ski de fond. Quel que soit la météo et le nivologie, Crest-Voland restera attractive pour la saison d'hiver, sécurisé par cette liaison. De plus, le financement pourrait être régional en partie, cette remontée serait la préservation de l'économie locale et non plus juste un remplacement de télésiège. Le Telemixt a là son sens. 2°) Un rétrofit de la Logere actuelle, avec une arrivée plus haute afin de préserver la liaison ED par le télésiège des Bâches en montée-descente vers Covetan. Le rachat de la grange sous le télésiège reste accessible par la communauté. Nous conservons ainsi les jeux d'été et les investissements réalisés, avec l'animation au village. Un télésiège conventionnel suffit, le fait de mettre des cabines donc déchaussement avec piétinement sera une catastrophe boueuse avec le peu de neige prévisible, pour un temps de parcours de 4 mn pour le nouveau débit....Au mieux, quelques cabines benne pour les piou-piou afin de monter et descendre au plateau. 3°) Un remplacement des Tovats sur le même tracé, avec allongement de la gare d'arrivée jusqu'au plateau supérieur pour rejoindre les Bâches et préserver la liaison vers Covetan. Il ne devrait pas rencontrer d'obstacle sur ce tracé. Nous conservons ainsi les jeux d'été et les investissements réalisés, avec l'animation au village. Un télésiège conventionnel suffit pour la distance et le temps à bord. Cela permet aussi de conserver la carte postale du front de neige, de l'espace ludique. 4°) Un remplacement du Lachat avec allongement au plateau pour une liaison dito vers l'ED. Seul le tracé est légèrement déporté pour éviter la proximité du restaurant et de sa terrasse, à moins de déplacer la terrasse sous le restaurant, Sud. Une réflexion supplémentaire est de rendre Crest-Voland vraiment attrayant et dans l'air du temps vacances par la piétonisation temporaire Saisons. Le contournement de la station par le bas permettrait de pousser les voitures à l'arrière, de créer des pénétrantes, de déporter les créations de logements sur l'arrière du front de neige ,auraient vue Sud et Nord, cartes postales. De ce fait, pendant les périodes hivernales et saison haute été (si elle existe encore), la circulation serait bloquée par des plots de 9-10h, (livraisons) à Cela rendrait encore plus attractif le cœur de village. La taxe d'habitation est supportée par les résidences secondaires avec la surtaxe. Investir 14M avec les risques nivologique rendrai l'imposition locale hors norme, de plus si le CA et donc les marges ne seraient au rendez vous avec un endettement insupportable Le risque latent est la fuite de ces résidents, attirés d'abord par la neige et migrant vers des stations plus hautes . Résumé des points : Le telemixt n'est pas une nécessité au regard du temps de parcours, du déchaussement et piétinement (voir déjà en journée d'affluence le cirque que cela est). Le cout exorbitant en regard des risques financiers et nivologique. Transformer la Logere ou le déplacer avec nécessité d'aller au plateau pour rejoindre les Bâches est le minimum de la réflexion. Penser plus large pour l'avenir touristique de Crest-Voland par le transfert à l'arrière

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

PROPOSITION N°1 HORS SUJET, IRREALISTE QUI NE SERA JAMAIS ACCEPTEE PAR LA
Mrae
PROPOSITIONS 2,3 ET 4 IRREALISTES FINANCIEREMENT + REponse MEMOIRE

Contribution n°256 (Web)

Par Thauvat
173 route de la grange
73590 Crest Voland

Favorable

Contribution n°257 (Web)

Par Anonyme

Cette nouvelle remontée mécanique serait un vrai plus pour la station, que ce soit en terme de confort et de sécurité. Les groupes d'enfants que nous accompagnons chaque année pourraient être accueillis dans de meilleures conditions. Hâte de découvrir ces nouvelles installations à l'hiver 2026.

Contribution n°258 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable à ce projet. Ceci peut être que favorable à l'évolution de la station .

Contribution n°259 (Web)

Par Anonyme

Avis très favorable

Contribution n°260 (Web)

Par Anonyme

avis favorable

Contribution n°261 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par DARNAULT CHARLES
322, route de bel avoine
73590 Crest Voland

Favorable à ce projet

Contribution n°262 (Web)

Par villez
Molliessoulaz
73720 queige

Je suis favorable à ce projet qui sera un plus pour la station.

Contribution n°263 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable

Contribution n°264 (Web)

Par Anonyme

Reponse positive

Contribution n°265 (Web)

Par Bernelin isabelle
58 chemin du tilleul
73590 Crest voland

Je suis favorable à la réalisation de ce projet

Contribution n°266 (Web)

Par Bernelin François
170 avenue de Gairaut
06100 Nice

J'approuve le projet. Le remplacement du télésiège actuel étant une nécessité absolue d'une part et le déploiement d'une solution permettant d'acheminer au sommet du Lachat tout type d'utilisateurs (piétons, skieurs, bikers) d'autre part. On peut toujours contester tel ou tel point du projet (son implantation etc...) mais l'essentiel est qu'il permet à Crest Voland de bénéficier d'une solution adaptée à la situation, moderne et durable.

Contribution n°267 (Web)

Par Marie Noailly
11 Rue de Provence
75009 Paris

Skieuse à Crest-Voland depuis ma petite enfance, je tiens beaucoup au remplacement du télésiège de la Logère pour assurer l'avenir de la station. Il est le pilier du ski à Crest-Voland mais aussi la meilleure liaison entre la station et le reste du domaine dans les cas de faible enneigement. Sa disparition à terme signifierait le besoin de se déplacer en voiture jusqu'au Cernix ou pire jusqu'aux Saisies, dont les parkings sont déjà souvent pleins, sans compter l'empreinte carbone supplémentaire à une activité déjà loin d'être neutre.

Contribution n°268 (Web)

Par Benassy
2 chemin du facteur
69410 Soucieu en

Avis favorable

Contribution n°269 (Web)

Par Cathala François
1422 route de bel avoine
73590 Crest Voland

Je suis favorable au projet

Contribution n°270 (Web)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°271 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).
Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Alphonse Wolville
311 Chemin de Balleverd
73590 Crest-Voland

Je suis favorable à un nouveau télésiège ,je trouve que c'est une bonne idée ,après est-ce vraiment utile d'y mettre un télécabine sachant qu'un 6 places ferait largement l'affaire et serait moins onéreux ?

Contribution n°272 (Web)

Par ARQUILLIERE

Connaissant Crest Voland depuis 10 ans, nous sommes favorable pour ce projet, il faut que Crest Voland développe son domaine skiable et surtout avoir des équipements adéquats. Par exemple, ne pas pouvoir monter les enfants sur la partie supérieure du domaine est regrettable.

Contribution n°273 (Web)

Par Anonyme

J'y suis favorable

Contribution n°274 (Email)

Par Damien et Benedicte Collet

Nous souhaitons faire part de notre opposition au projet de remplacement du TSD de la Logère par un Télémix - tel que présenté aujourd'hui - et ce pour les raisons suivantes : D'une part, l'investissement envisagé est totalement disproportionné par rapport à la capacité de financement de la commune de Crest-Voland – le recours à un nouvel endettement mettrait en péril les finances de la commune et hypothèquerait son développement futur. D'autre part, le projet proposé ne permettra pas de gérer de façon pérenne les enjeux liés au changement climatique. En effet, le télémix: · ne facilitera pas la liaison directe avec les Saisies · n'apportera aucune amélioration dans la desserte et l'exploitation de la face Nord du domaine de Crest-Voland / Cohennoz · impose un déplacement de la gare de départ, alors que celle-ci a un emplacement idéal sur le front de neige, à proximité directe des parkings et des commerces (loueur de matériel, boulangerie / pâtisserie / salon de thé, supérette, charcuterie). Un tel investissement doit être le résultat d'une réflexion approfondie quant aux activités que Crest-Voland souhaite développer afin d'assurer sa prospérité à long terme ainsi que celle de Cohennoz qui partage le même domaine skiable. Compte tenu d'un enneigement plus aléatoire ces dernières années, il serait judicieux de considérer les axes de réflexion suivants : · Comment exploiter davantage les versants dont l'enneigement est plus

favorable (en quantité) et plus long (en durée) ? o versant Nord-Est : § il offre un meilleur enneigement et permet : · l'accès au Chard du Beurre (sommet du domaine de Crest-Voland) · la liaison avec les Saisies qui est vitale pour Crest-Voland car donnant accès à l'Espace Diamant § malheureusement, les remontées sont limitées en nombre et en capacité avec un TSF 4 places (Baches / Nant-rouge – fermé l'été) et des téléskis vieillissants constituant des « culs-de-sac » (cf Les Moliettes ou Crestera) § la réflexion globale sur l'aménagement du domaine de Crest-Voland doit impérativement inclure cette partie du domaine qui est stratégique pour l'avenir de la station tant pour la saison hiver que pour la saison été § il serait judicieux d'étudier - avec les Saisies et Notre-Dame de Bellecombe - comment faciliter ces liaisons et mieux exploiter la partie haute du domaine, notamment le versant Nord-Ouest du Chard du Beurre tant au départ du sommet que du col de la Legette. § les pistes ski / vélos y seraient pertinentes pour une fluidité accrue sur le domaine, en considérant aussi bien les flux hiver (skieurs) que les flux été (VTT) § pour mémoire, ces points sont mentionnés fréquemment dans les avis des skieurs / cyclistes concernant l'Espace Diamant. § des solutions de financement partagées pourraient ainsi être envisagées car toutes ces stations gagneront fortement de l'amélioration des liaisons entre leurs domaines respectifs et de l'extension des pistes VTT l'été o versant Nord-Ouest : § il offre un enneigement de qualité tout au long de la saison et permet le retour au village § il serait intéressant de considérer des options simples permettant d'améliorer la skiabilité de cet espace par faible enneigement : · travailler la pente pour les points de passage « essentiels » type ponts · utiliser les plantations d'épicéas pour générer de l'ombre et permettre une conservation plus longue de la neige § une réflexion approfondie quant à l'organisation des pistes et des remonte-pentes serait pertinente = 1 TSD 6 places (cf Covetan) serait certainement plus efficace que 3 téléskis · Comment mieux exploiter la partie haute du domaine (Lachat / Chard du Beurre) en permettant aux skieurs de repartir de mi-pente et éviter ainsi un retour au village en cas d'enneigement insuffisant ? o le projet de télémix ne prévoit pas de rehausser la gare d'arrivée pour rejoindre plus facilement les Saisies ou le Cernix o il est impératif de prévoir une gare intermédiaire pour tout futur projet de remonte-pente de type TSD : § cela permettrait une remontée simplifiée pour les skieurs et les cyclistes en partant de la mi-pente (1500m d'altitude environ, soit depuis le sommet de l'ancien TSF des Tovats, ou le départ du téléski du stade) en découlant une utilisation accrue § une gare intermédiaire permettrait un changement de direction, ce qui permettrait de rejoindre le sommet du Lachat tout en conservant le positionnement des gares de départ actuelles, notamment à la Logère. o une réflexion doit être menée concernant l'aménagement des pistes sur le versant Ouest afin de faciliter la liaison entre Crest-Voland et le Cernix sur la partie haute du domaine et maximiser l'usage des remonte-pentes : § aujourd'hui cette liaison n'est possible que par le sommet (Lachat) § une piste de liaison entre la Ballevard (Cernix) et la Criée (Crest-Voland) permettrait de rejoindre facilement cette gare intermédiaire § cela permettrait une utilisation accrue de la Ballevard qui est souvent fermée du fait d'un enneigement insuffisant en bas de piste en raison de son orientation sud et de pentes plus abruptes en partie basse § une telle piste de liaison – de plus protégée du soleil par les épicéas sont nombreux sur ce versant - permettrait également d'opérer le parcours inverse et de rejoindre le Cernix sans avoir à repasser par le sommet du Lachat § ces pistes pourraient être transformées en parcours VTT l'été, permettant une mutualisation de l'investissement. o il en découlerait une attractivité accrue du domaine de Crest-Voland / Cohennoz (cf avis des skieurs) o pour mémoire, en 2005, Cohennoz a prolongé le TSF 4 places du Cernix jusqu'au sommet du Lachat pour permettre une liaison facilitée vers les Saisies : § maintien du tracé préexistant § ajout de quelques pylônes supplémentaires § passage en TSD § reconstruction de la gare de départ

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

à son emplacement initial · Comment permettre un usage mixte des remontes-pentes type hiver / été, vélo / ski, piétons / skieurs, ski alpin / ski nordique ? o en effet, l'enjeu pour Crest-Voland est de : § capitaliser sur ses atouts en développant une activité touristique sur plusieurs saisons, été / hiver au minimum § maximiser le taux d'utilisation des remontes-pentes en considérant toutes les saisons d'ouverture § créer des pistes de VTT supplémentaires et d'intégrer ces parcours à ceux des Saisies et de Notre-Dame de Bellecombe § permettre une desserte du domaine nordique par les remontes-pentes o ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui : § l'offre de pistes VTT est très limitée § peu de remontes-pentes sont ouverts l'été et, lorsque c'est le cas, les horaires d'ouverture sont fragmentées sur la journée et sur la semaine § ces remontes-pentes ne permettent pas la prise en charge simple des vélos § le domaine nordique n'est pas desservi par les remontes-pentes : · le domaine nordique est en grande majorité sur le territoire de Crest-Voland. Il offre un très bon enneigement du fait de son altitude élevée (1700m en moyenne) ainsi qu'un cadre unique en France et en Europe (vue dégagée sur le Mont-Blanc) · une pratique accrue du ski nordique – et le développement de son domaine - doit être intégrée dans le plan de développement de Crest-Voland qui doit être défini en concertation étroite avec les Saisies o des financements partagés pourraient être considérés car les Saisies sont également intéressées au développement du domaine nordique / VTT en tant qu'« emblème » de la station (cf « spot » français et européen du ski nordique / biathlon) · Quelles sont les alternatives possibles au concept de télémix qui permettraient de répondre à ces enjeux tout en minimisant l'investissement ? o un benchmark des grands domaines de moyenne altitude en France (www.remontees-mecaniques.net), Suisse, Autriche et Italie (<https://www.fassa.com/en/things-to-do/biking/lifts-with-bike-transport>) pourrait être pertinent o les constructeurs de remontes-pentes (Poma, Doppelmayr, Leitner...) proposent de multiples solutions pour répondre aux besoins des différents domaines o par exemple, Valmorel (1400m) § 1997 – construction de l'altispace, TSD 4 places avec protection rabattable pour un meilleur confort des passagers (skieurs et piétons), et une gare intermédiaire pour une meilleure desserte du domaine § 2023 – remplacement par un TCD pour accroître la capacité o la sélection d'une solution technique ne peut être faite sans avoir réfléchi aux besoins futurs et à l'utilisation qui sera faite d'un tel équipement. Cette réflexion n'a été réalisée que très partiellement et doit être impérativement approfondie. · Comment capitaliser sur l'expérience des autres communes de l'Espace Diamant qui font face à des enjeux similaires ? o les expériences au sein de l'Espace Diamant sont nombreuses : § 2005 - Cohennoz a transformé le TSF 4 places du Cernix en TSD en le rallongeant tout en conservant l'ensemble des pylônes préexistants et en reconstruisant la gare de départ au même emplacement § 2011 - Les Saisies ont substitué un TSD 6 places au TSF 2 places de Covetan en conservant le même parcours § 2016 - Notre-Dame de Bellecombe a substitué un TSD 6 places au TSF 2 places de Mont-Rond en conservant le même tracé § 2020 - les Saisies ont transformé le TSF 4 places de la Legette en TSD en conservant pylônes et tracé o Elles ne semblent pas avoir été considérées dans le projet présenté par la municipalité et mériteraient d'être considérées afin d'élaborer des solutions plus pertinentes par rapport aux besoins de Crest-Voland... et moins coûteuses. · Comment chercher des financements extérieurs afin de réduire la charge financière de la commune ? o Une action concertée des communes de l'Espace Diamant auprès de l'UE afin d'obtenir des financements pour le développement des activités été : § les remontes-pentes étant communes, cela en réduirait le coût § un partage d'expérience avec Cohennoz à ce sujet pourrait être intéressant o une réflexion concertée avec les Saisies et la définition d'un plan de développement conjoint permettrait également de mutualiser les financements – cela serait certainement très bénéfique à Crest-Voland compte

tenu de la capacité d'auto-financement bien supérieure des Saisies. Nous restons bien entendu à disposition afin d'échanger sur les options de développement possibles pour la station de Crest-Voland. Bien cordialement, Damien et Benedicte Collet. 1828 route de Bel'Avoine 73590 Crest-Voland

MERCI DE NOUS AVOIR FAIT VOYAGER DANS LE MONDE DE L'UTOPIE !
VOUS N'AVEZ AUCUNE NOTION DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES, REGLEMENTAIRES, FONCIERES, ENVIRONNEMENTALES, POUR CREER DE NOUVELLES PISTES OU DE NOUVELLES REMONTEES TELLES QUE PROPOSEES, SANS PARLER DES COUTS FINANCIERS SANS COMMUNE MESURE AVEC NOTRE PROJET.
VOUS N'IMAGINEZ PAS LES OBSTACLES FONCIERS, FORESTIERS, AGRICOLES....
POUR DEVELOPPER DES PISTES VTT, DONT NOUS SOMMES CONSCIENTS DE LA NECESSITE, COMME DE LA NECESSITE DE DEVELOPPER NOTRE OFFRE TOURISTIQUE.
POUR MEMOIRE LE SKI DE FOND SE PRATIQUE SUR UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE DONT L'ACCES, POUR LA MAJEURE PARTIE, EST STRICTEMENT LIMITE AU SEUL SENTIER DES ARPELIERES
POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°275 (Email)

Par Anonyme

Avis favorable

Contribution n°276 (Web)

Par BERNELIN Hugo

Je suis favorable à ce projet qui est essentiel pour le maintien de l'économie locale.

Contribution n°277 (Email)

Par Jean Paul Delorme

Avis favorable pour le déplacement du télésiège la logette Crest volant

Contribution n°278 (Web)

Par Clot camille
44 bis quai Joseph gillet
69004 Lyon

Avis défavorable : Projet incompatible avec les capacités financières de la commune et le contexte climatique

Contribution n°279 (Web)

Par Noailly Mathilde
22 rue Luckner
33 000 Bordeaux

Je suis favorable au changement de télésiège.

Contribution n°280 (Web)

Par Charles
183 Route du Cernix
73590 Crest-Voland

Étant pisteur depuis maintenant de nombreuses années au sein de la SPL de Crest-Voland Cohennoz, je partage mon avis qui, je pense, est légitime pour le projet concernant la construction d'un télésiège à cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère. Il faudrait être fou ou avoir des intérêts personnels pour être contre ce projet. Si nous ne remplaçons pas rapidement la Logère, ce sera à moyen voire court terme la fin de la vie de la station telle que nous la connaissons. Les retombées économiques cesseront, les prix de l'immobilier chuteront, l'attractivité ne sera plus. Vous me croyez pessimiste, mais c'est la dure réalité, il faut que tout le monde en soit conscient. De plus, les entretiens de plus en plus réguliers de la remontée mécanique actuelle nous coûtent une fortune ; cet argent pourrait être investi bien plus intelligemment sur des projets qui serviront autant à la commune qu'à la SPL. Ce projet est le futur de notre bien-aimé village, saisissons cette opportunité pendant qu'il en est encore temps.

Contribution n°281 (Web)

Par SOCQUET-JUGLARD Pierre
213, route de Notre Dame de bellecombe
73590 Crest-Voland

Je pratique le ski depuis toujours, j'ai une certaine connaissance de la moyenne et haute montagne dans différents massifs. Inutile de vous avouer combien j'attache d'importance à voir perdurer la pratique des sports d'hiver. Cependant, nul ne peut plus ignorer le changement climatique. L'ignorer serait suicidaire. Aujourd'hui, je me pose donc légitimement la question de savoir où placer les limites du raisonnable. Une réflexion nécessaire pour l'avenir de notre station-villages: Le projet suscite de nombreux commentaires, témoignant de l'intérêt des résidents et non-résidents pour l'avenir de notre station. Chacun a exprimé son point de vue

avec ses arguments. Cependant, il est crucial de prendre du recul face à des enjeux climatiques et économiques difficiles à ignorer. Enjeux climatiques et économiques : une réalité incontournable. Chaque année, la réalité devient plus évidente : les choix d'aujourd'hui auront des conséquences à court et moyen terme. Il aurait été préférable d'initier cette réflexion plus tôt. Investir des millions d'euros dans une économie déclinante paraît risqué, surtout quand seulement 7 % des Français pratiquent les sports d'hiver. Le déficit croissant de l'enneigement réduit la saison de ski, impactant même des sites réputés comme Les Saisies dits "grenier à neige". Près de 190 stations ont déjà disparu, et d'autres survivent grâce à des subventions massives. Ces efforts pour maintenir une économie fragilisée sont-ils encore pertinents face à la disparition progressive de la neige naturelle ? La neige artificielle, bien qu'exploitable, pose des questions de coût, de ressources et de rentabilité. Les dangers d'une fuite en avant: La majorité des stations investissent massivement dans des infrastructures coûteuses, faisant grimper le prix des forfaits et rendant le ski inaccessible pour de nombreux locaux. Quelques exceptions, comme Métabief ou Bourg-Saint-Maurice, s'engagent dans des alternatives plus durables. Pourquoi ne pas suivre cet exemple ? Sur-tourisme et préservation de l'environnement: L'extension des lits touristiques, souvent occupés moins de quatre semaines par an, consomme toujours plus de terres agricoles et naturelles. Cette logique d'expansion ne peut pas être soutenable à long terme. Il est temps de réfléchir à un modèle plus équilibré et respectueux de l'environnement. Un avenir durable pour Crest-Voland/Cohennoz: Malgré les défis, notre station reste attractive grâce à son emplacement, son ensoleillement, ses paysages et son authenticité. L'économie du ski a permis de sortir nos territoires de la précarité, mais les choix d'aujourd'hui détermineront notre avenir. Le rapport ClimSnow 2022 souligne que quelques belles années restent devant nous, mais il est urgent d'agir. Propositions pour un développement harmonieux: 1. Tourisme durable - Bannir le sur-tourisme en favorisant un tourisme respectueux de l'environnement. - Développer des espaces de loisirs au cœur du village. 2. Animation locale - Organiser des événements variés : fêtes traditionnelles, foires, compétitions sportives (trail, cyclisme, chiens de traîneaux). 3. Protection du plateau du Lachat - Préserver ce site exceptionnel en évitant sa transformation en parc d'attractions. 4. Modernisation rationnelle des infrastructures - Optimiser les équipements existants tout en limitant leur impact environnemental. - Garantir une liaison de qualité avec Les Saisies et l'Espace Diamant. 5. Diversification des activités - Créer des infrastructures : plan d'eau, Bike Park réorganisé, Pumptrack, pistes de ski-roues utilisables été comme hiver. 6. Renforcement des centres de vacances - Maintenir et développer ces structures essentielles à la notoriété des villages. Modernisation raisonnée du TSD de la Logère: La vétusté du TSD de la Logère impose une intervention. Moderniser ou remplacer cet équipement est nécessaire, mais en respectant le tracé actuel pour limiter les impacts financiers et environnementaux. À noter que le coût annoncé de 15 millions d'euros HT est susceptible d'être dépassé, d'autant que les OAP censées rentabiliser cet investissement sont au point mort. D'autres solutions moins coûteuses et plus durables méritent d'être envisagées.

**NOTRE STATION N'EST PAS CONCERNEE PAR LE SURTOURISME, AU CONTRAIRE !
NOUS TRAVAILLONS SUR L'EVENEMENTIEL ET L'ANIMATION MAIS RIEN NE
REPLACERA LE SKI EN TERME DE CHIFFRE D'AFFAIRES.
POUR LE RESTE DES OBSERVATIONS REPONSE MEMOIRE**

Contribution n°282 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Frédéric HURLIN
148, chemin des Pieux
73590 Crest-Voland

De la part de Thierry BELLANGER – Conseiller municipal Frédéric HURLIN – Conseiller municipal Jean-Baptiste MALINVERNO – Conseiller municipal Bruno MORONI – Conseiller municipal Pierre SOCQUET JUGLARD – Conseiller municipal À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur A Crest-Voland, le 16/01/2025. Contribution à l'enquête publique pour le renouvellement du télésiège de La Logère à Crest-Voland
Objet : Observations et suggestions sur le projet de renouvellement du télésiège de La Logère Madame, Monsieur, Nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations en tant que conseillers municipaux de la commune de Crest-Voland. Nous souhaitons préciser que nous intervenons en tant que représentants minoritaires et non comme une opposition au sein du conseil municipal. Points de consensus et observations clés

1. Nécessité du renouvellement Nous reconnaissons l'importance de remplacer le télésiège de La Logère en raison de son ancienneté et des limites techniques qu'il présente. Toutefois, nous devons être attentifs à plusieurs aspects fondamentaux pour que ce projet réponde pleinement aux besoins de la commune et de ses habitants.
2. Accès au domaine skiable des Saisies Notre domaine skiable, bien qu'attrayant, dispose d'un kilométrage et d'une dénivellée limités, exacerbés par des conditions d'enneigement devenant aléatoires. De nombreux visiteurs souhaitent accéder à l'Espace Diamant via Crest-Voland. Ce projet devrait donc garantir et améliorer la liaison avec Les Saisies, essentielle pour :
 - Fidéliser les skieurs qui préfèrent l'ambiance « village » à celle des grands ensembles.
 - Tenter d'attirer une clientèle diversifiée et augmenter la fréquentation.
3. Capacité de financement La commune, avec ses ressources limitées, ne peut porter seule un investissement de cette envergure. Nous suggérons :
 - Une implication financière des Saisies, bénéficiaires d'une modernisation de nos remontées mécaniques.
 - Une évaluation approfondie des coûts entre télésièges et autres types de remontées (par exemple, une télécabine) pour équilibrer investissement et retour sur investissement de manière globale.
4. Valorisation du front de neige Le front de neige est un atout touristique et paysager majeur de notre commune.
 - Conservation et animation : Cet espace ouvert est une carte postale vivante, agrémentée d'une aire de jeux pour enfants qui a été coûteuse mais est très fréquentée. Nous proposons de développer cet espace en le maintenant accessible, plutôt que d'y implanter des infrastructures comme un tapis roulant.
 - Stationnement dans le village : Notre village attire un grand nombre de visiteurs, ce qui contribue à son dynamisme. Toutefois, bien que nos infrastructures de stationnement soient nombreuses, elles s'avèrent fréquemment insuffisantes pour répondre à la demande. Dans ce contexte, il est essentiel que notre municipalité évite de lancer de nouveaux projets de résidences de tourisme sur le site de la Logère, lesquels entraîneraient la suppression des places de stationnement existantes, accentuant ainsi ce problème.
 - Urbanisation et « lits chauds » : l'argument des "lits chauds" pour financer la nouvelle remontée mécanique par un apport de journées skieur mérite réflexion. L'opposition populaire durant de nombreux mois associée aux retraits répétés des promoteurs montrent une inadéquation entre ces ambitions et les réalités économiques locales.
5. Optimisation du tracé et aménagement La proposition de modifier le tracé pour déplacer la gare aval pose plusieurs problèmes :
 - Fonctionnalité : peut-on descendre la gare de départ au niveau de la route pour offrir une solution simple en lieu et place d'un tapis roulant. Nous pourrions aussi, tout simplement, demander aux skieurs de parcourir à pied 30 à 40 mètres avant de chausser leurs skis.
 - Accidentologie : Les arguments avancés concernant un

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

front de neige accidentogène ne nous semblent pas fondés. Des moniteurs locaux considèrent en aparté la pente actuelle comme un avantage pédagogique rare. • Rationalisation des Remontées Mécaniques : la proposition de n'avoir qu'une seule remontée mécanique pour accéder au sommet du Mont Lachat depuis Crest-Voland soulève des questions. En cas de panne, cela concentrerait l'affluence sur le Cernix, nécessitant potentiellement des navettes supplémentaires, avec un impact environnemental accru. Une analyse approfondie de la redondance des équipements est nécessaire pour assurer une continuité de service. 6. Vision à long terme et durabilité Le projet présente une vision court-termiste face aux enjeux du changement climatique. Pour évoluer vers un tourisme « quatre saisons », nous nous interrogeons sur les offres touristiques complémentaires (itinéraires de randonnée « augmentés », entretien et développement des pistes de VTT, événements locaux supplémentaires). Aujourd'hui, il ne s'agit pas uniquement de construire des résidences de tourisme et y accoler un nouveau télésiège pour générer une manne touristique. Recommandations finales Nous soutenons le renouvellement du télésiège, mais avec les précautions suivantes : • Coût et financement : Garantir la viabilité financière avec une participation équitable des partenaires bénéficiaires. • Respect du front de neige : Préserver son attrait naturel et son rôle central pour les activités locales. • Réflexion globale : Adopter une approche cohérente pour le tracé, l'impact sur le domaine skiable et le développement durable. • Transparence : Publier les modalités de financement, les statistiques d'accidentologie et une étude d'impact complète. Nous sommes disponibles pour participer à des discussions constructives et espérons que ce projet répondra aux attentes de tous.

NOUS PARTAGEONS L'OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA LIAISON AVEC L'ESPACE DIAMANT.

NOUS AVONS ENGAGE DES DISCUSSIONS AVEC LES SAISIES.

L'OPTION TELECABINE EST ENVISAGEE.

VALORISATION DU FRONT DE NEIGE VOIR MEMOIRE

OPTIMISATION DU TRACE ET AMENAGEMENT VOIR MEMOIRE,

ENTIEREMENT D'ACCORD POUR DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE. FIGUREZ VOUS QU'ON Y TRAVAILLE.

VOTRE ASSISTANCE AURAIT D'AILLEURS ETE TRES APPRECIEE, DE SORTE QUE VOUS AURIEZ PU PRENDRE CONSCIENCE DES OBSTACLES FONCIERS, AGRICOLES, ENVIRONNEMENTAUX, REGLEMENTAIRES, ADMINISTRATIFS etc...., POUR NE PAS DIRE DES BLOCAGES, SANS PARLER DE L'INERTIE !

Contribution n°283 (Web)

Par Chambellant Thierry

Comment donner un avis sans connaître certains éléments concernant en particulier la clef de répartition du chiffre d'affaires entre Crest Voland Cernix (CVC) et les Saisies de ces

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

dernières années. Cela permettrait une projection sur le futur. En effet, si d'aventure ce télémix devenait un ascenseur valléen, par pénurie de neige en bas de la station suite au dérèglement climatique, et de ce fait utilisé deux fois par jour (une montée et une descente) la répartition du chiffre d'affaires entre CVC et les Saisies tournerait alors à l'avantage substantiel des Saisies (même si les téléskis la Tour du pin Cristera et Molliettes pourraient être utilisés). Qu'advierait-il alors des échéances du prêt contracté par le Sivu pour l'investissement de ce porteur ? A titre d'exemple (sachant que le projet avoisinera les 14 millions d'euros) un calcul rapide d'un prêt de 12 000 000 euros avec un taux de 3% sur 20 ans donne à réfléchir. L'annuité d'un tel investissement est de l'ordre de 840 000 euros !!!! Les résultats actuels et à venir du Sivu permettent-ils ce remboursement ? Cette information me semble cruciale pour se positionner. En effet, sans élément probant et en tenant compte de l'évolution plutôt défavorable des perspectives d'enneigement des stations de 1200 m d'altitude, il me semble judicieux de tout faire pour entretenir et valoriser les deux installations existantes (télésiège du Lachat et de la Logère) permettant d'accéder au sommet de la station, la prolongation du Lachat jusqu'au sommet du cernix pouvant être envisagée. De plus, le coût prévu pour faire perdurer la Logère (500 000 euros tous les cinq ans) limitant considérablement la part de risque d'une cessation de paiement du Sivu. Quand au projet, si les élus prennent la responsabilité de le faire aboutir et que le futur de la station se situerait au sommet du Lachat, pourquoi dépenser 1 000 000 euros pour la création d'un télésiège "bambin" sur le front de neige alors qu'il serait plus adéquat là où sera la neige c'est-à-dire à l'arrivée du Telemix. Dans la perspective de validation par la mairie de ce projet et d'éventuelles sous capacités de revenus par le Sivu quels seraient alors les créanciers ? : La Taxe d'Habitation (+60% dernièrement !!!) / la Taxe Foncière / l'Esf / commerces locaux ou plus sérieusement rachat à vil prix par les Saisies ? PS Il y a peu de temps ce projet de télémix était lié financièrement à la création et la réalisation de la résidence hôtelière de la Gave. Cela n'apparaît pas dans l'enquête publique. En conséquence qu'en est-il ?

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°284 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable à ce projet, nécessaire pour la survie de la station, qui anticipe l'évolution climatique

Contribution n°285 (Web)

Par frederic
139 av Verdun
92130 Issy

Je viens en vacances à Crest Voland depuis 30 ans. Je suis favorable au projet de Telemixte pour le développement de la station et l'enjeu économique.

Contribution n°286 (Email)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Laure Templier

En tant que propriétaire d'un chalet depuis plus de 6 ans à Crest-Voland où nous venons très régulièrement en famille, je suis formellement opposée au projet de construction du télésiège cabine débrayable au village. Ceci pour plusieurs raisons: Tout d'abord parce que le projet tel que défini est une mauvaise réponse à une vraie question: comment développer les activités de loisirs au village, été comme hiver. Le projet est totalement disproportionné sachant que les projets des deux résidences de la Lozère et aux Combloux, qui soit-disant justifiaient la construction du télésiège, sont en stand by. Les vacanciers ont envie d'avoir des activités ludiques et de détente au village: or le projet supprime la zone de jeux pour enfants et les espaces sportifs, court de tennis et de basket très utilisés par les jeunes, été comme hiver. Le télésiège en projet s'arrêterait au même niveau que l'actuel télésiège de la Logère, Il n'assurerait donc pas la liaison au télésiège des Bâches pour aller aux Saisies. Il faudrait continuer à utiliser le télésiège du Grand Bois, déjà totalement engorgé. En plus, dans 10 ans, aucune certitude d'avoir encore de la neige sur le Lachat. Autant faciliter la liaison qui est absolument vitale pour l'activité ski du village. Ensuite, le projet est mixte, télésiège et cabine: comment gérer les accès, au départ et à l'arrivée? ski aux pieds, ou ski à la main? je doute fortement que cela fasse gagner du temps. Enfin, je suis opposée à ce projet pour des raisons financières: il représente un coût faramineux, minimum 14 Mn relativement au budget (4Mn) de la commune. Nous avons besoin de varier les activités, entre hiver et été, des loisirs d'escalade, de vélo, Bike Park au village, voire un bassin de baignade comme à Praz sur Arly,... Mettre autant de finances dans ce seul projet non adapté aux besoins est absurde. Les activités doivent se situer autant au village qu'au Lachat, sans supprimer ce qui rend le village vivant, été comme hiver. Ne faire vivre que le Lachat, c'est faire mourir le coeur du village. Je vous remercie de considérer ces éléments et notre inquiétude de voir le village défiguré par un projet totalement disproportionné et inadapté aux besoins.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°287 (Email)

Par Pierre Maire

Ce projet d un télésiège cabines debrayable pour un montant total de 14,7millions semble hors de portée raisonnable pour Crest Voland . Le financement se fera au moyen d un emprunt sur 36 ans : soit 400000 € par an.' Cet emprunt sera un boulet pour la station : quid de l enneigement dans 10 ans 20ans 30ans ? Le nouveau tracé de ce télésiège ne permettra même pas la jonction directe avec les Saisies un aberration volontaire! Pourquoi ? La capacité d accueil hors période Noel et vacances scolaires est surdimensionnée : il suffit de voir ces jours ci le très faible nombre de skieurs ! Pour rentabiliser l installation il va falloir construire des résidences de tourisme ! Une passion pour les municipalités ! Par ailleurs ces jours ci le député delà 2ème circonscription en visite aux Saisies a évoqué encore une fois la liaison directe la vallee (Ugine). les Saisies par téléphérique afin de désengorger les routes Crest Voland et le Val d Arly seront alors isolés !!! Pour toutes ces raisons ce projet doit être abandonné et une réflexion doit être menée pour un nouveau tracé et un matériel moderne adapté au flux de skieurs ,et surtout prendre en compte l évolution climatique : voir le rapport de la cour des comptes de Février 2024

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°288 (Web)

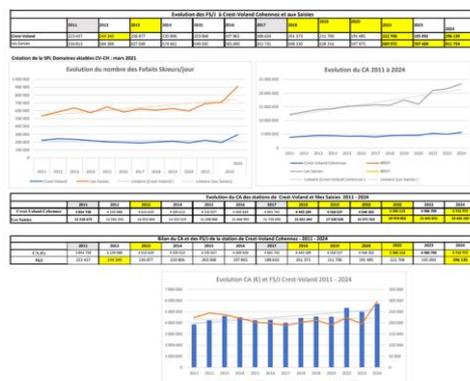
Par Xavier Fernier

Le TSD La Logère est un outil de transport et à ce titre doit être adapté aux besoins des personnes qui seront transportées et ce pour une vingtaine d'années. C'est la même problématique qu'à Paris où l'on ne va pas pour son métro, mais parce que ce dernier facilite grandement les transports et ce d'autant plus que le ticket (ou le pass) n'est pas trop cher. Si la nécessité de remplacer du TSD La Logère est compréhensible, le dossier proposé est incomplet et ne peut être accepté en l'état. Les « oublis » du dossier. Alors que les données environnementales de l'impact de ce projet ont été extrêmement bien détaillées, 1) A aucun moment il n'est évoqué le nombre de personnes transportées (skieurs en hiver et touristes l'été) dans les 20 années à venir, composante fondamentale pour dimensionner, estimer la rentabilité et le rapport « qualité – prix » de cette remontée mécanique, 2) A aucun moment les impacts futurs des conditions climatiques dans notre station ne sont évoqués alors que la Station de tourisme CV-CH a fait judicieusement réaliser une étude type ClimSnow, ce qui devrait conforter la faisabilité de certaines options, 3) A aucun moment ni la stratégie touristique, ni les évolutions des populations de skieurs et de touristes de notre station de moyenne altitude dans les 20 prochaines années ne sont présentées ni étudiées. Un regard sur les stations qui ont installé les sept derniers TCSD en France montre l'inadéquation de la proposition d'un TCSD à Crest-Voland Cohennoz (Sources Hiver 23-24 Montagne Leaders n°304 oct 2024) : Alpe d'Huez : 3 TCSD - CA de la station 73 M€ - Nbr de FS/J vendus 1 905 395 Les 2 Alpes : 1 TCSD - CA de la station 61 M€ - Nbr de FS/J vendus 1 468 270 Praz Loup : 1 TCSD - CA de la station 8,5 M€ - Nbr de FS/J vendus 305 146 Montgenèvre : 1 TCSD - CA de la station 20 M€ - Nbr de FS/J vendus 610 000 Orcières Merlette : 1 TCSD - CA de la station 14,5 M€ - Nbr de FS/J vendus 610 000 Crest-Voland : 1 TCSD - CA de la station 5,7 M€ - Nbre FS/J : 296 139 Légende : TSCD : Télésiège cabine débrayable ou télémixte - FS/J : Forfait skieur journée Enfin, à Bisance 1500 pour des dénivelées et des profils à peu près comparables (D : +450m – longueur 1 600m), la SPL des Saisies (dont le CA 2024 est de 21,6 M€ pour 911 754 FS/J) a finalement abandonné le TSCD pour installer en 2021 un Télécabine Débrayable TCD 10 places pour un montant de 7,5 M€. Le TSCD proposé pour Crest-Voland Cohennoz n'est donc pas acceptable car il est : - Financièrement exorbitant d'autant qu'aucune information sur les conditions de financement ne sont données, - Techniquement surdimensionné : en effet, dans le document « e – note de présentation du projet page 7/13, il est écrit : « À long terme, afin de pouvoir s'adapter aux évolutions des besoins et des conditions d'exploitation, (variation de la fréquentation des activités Eté/Hiver, les évolutions climatiques, ...) la conception de l'installation permettra, si nécessaire, un remplacement des sièges par des cabines, partiellement ou totalement. » » La partie « télésiège » n'est donc pas impérative, autant ne pas l'acquérir. S'il est connu (sans être vérifié totalement pour notre station) que les Écoles de ski recommandent particulièrement aux stations de privilégier l'installation de télémixtes, l'énorme surcoût devrait pousser à abandonner le TSCD au profit d'un télécabine dont le principe est bien accepté dans la majorité des avis en ligne. À cet égard, aucune étude sur les temps d'attente aux heures de pointe du matin (qui doivent être inférieures à 20mn) ne sont ni réalisées ni estimées. - Destructeur du

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

front de neige ce qui impactera très fortement les activités hors saison hivernale. En effet, l'emplacement choisi pour la station aval, qui s'éloigne de la zone de dépose rapide (cars, VL, taxis, Toilettes) et dont l'accès sans espace de retournement aisé, impose : L'installation d'un tapis -tunnel qui sépare en deux parties la seule aire de jeux gratuite, tous âges, particulièrement bien conçue, permettant la surveillance d'ensemble des utilisateurs et favorisant la rencontre touristes-habitants-sportifs. Ce tunnel au toit plastifié est, de plus, particulièrement inesthétique pour une utilisation de seulement 4 mois par an, La réduction de près de 40% du seul espace de jeux du centre du village dont la réalisation a coûté entre 0,4 à 0,7M€ et dont la fréquentation renforce l'activité économique du village, La suppression de l'espace sports collectifs qui favorise, notamment l'été, les jeux entre ados (résidents permanents ou non), La suppression de l'aire de jeux de boules. Les faux impacts sur les Résultats de la station et son développement. Les Forfaits skieurs / jour (FS/J) : Depuis 2012 (meilleur résultat), les ventes de FS/J de la station étaient plutôt à la baisse (autour de 210 000 FS/J/an) pour se redresser un peu au cours des années 2018 et 2022 avant d'exploser en 2024 et atteindre 296 139 FS/J vendus. Le CA est resté assez atone de 2012 à 2018 (autour de 4,3M€) puis a explosé en 2024 avec 5,5M€. L'analyse des redevances de passage des skieurs versées aux Saisies (0,65M€ en 2023 et 1,2M€ en 2024) montre bien que : - Les résultats financiers ne sont que très peu liés aux caractéristiques techniques des RM, - Les skieurs, malgré une absence de liaison directe vers les Saisies, vont skier où ils le souhaitent : à CV-CH si les conditions de neige le permettent, aux Saisies dans le cas contraire en profitant très souvent du TSD du Cernix qui permet une liaison directe vers les Saisies mais aussi d'éviter d'utiliser le TK des Grand Bois, véritable étranglement où la queue est assurée. Les skieurs de Crest-Voland considèrent bien que c'est une chance d'être dans un vrai village bénéficiant d'un panorama authentique et préservé et de pouvoir profiter à portée de TCD de l'effervescence d'une grande station familiale et accueillante. Refuser la liaison directe vers les Saisies à partir de Crest-Voland est donc une erreur stratégique qui ne peut que porter atteinte à l'économie touristique du village, d'autant qu'il est vérifié que 80% des touristes et résidents non permanents viennent à Crest-Voland en voiture et restent donc très mobiles. L'impact d'un TSCD 10 places sur la vente des FS/J ne peut être que très faible contrairement au prix des forfaits (non étudiée dans le dossier). L'évolution dans les 20 prochaines années de la population touristique de Crest-Voland (4 300 lits touristiques marchands et non marchands en 2023), utilisateurs potentiels et financeurs du TCD de La Logère, n'est ni évoquée ni présentée. Conclusion Si la nécessité technique de changer le TS La Logère fait consensus (sécurité, confort des personnes transportées, vétusté technique du TSD actuel), le projet de TSCD 10 places à 15 M€ n'est en aucun cas acceptable au vu de ses nombreux aspects négatifs : - Destruction du front de neige réduisant fortement l'attractivité des activités sportives et ludiques et donc la vitalité économique du village, - Sur dimensionnement de l'appareil non justifié et inutile, les capacités de transport et temps d'attente aux heures de pointe du matin (bien ne non présentées dans le dossier) seront acceptables avec un Télécabine Débrayable (débit moyen de 2 600 p/h) - Coût prohibitif induit par le sur dimensionnement (une meilleure solution existe) - Refus manifeste et définitive de liaison directe avec Les Saisies impactant à long terme nécessairement la fréquentation des remontées mécaniques, - Absence d'intégration de la remontée mécanique proposée dans le schéma de développement touristique des ailes de saison et de l'été (évolution des lits touristiques, fréquentation, taux d'occupation des lits marchands et non marchands). En vous remerciant de l'attention portée à ces observations Xavier Fernier En PJ, les résultats de la station en CA et FS/J de 2012 à 2024 Document joint :



L'OPTION ENTRE UN TSCD ET UN TELECABINEN'A PAS ENCORE ET TRANCHEE ET LE SERA DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES, TOUJOURS EN FAISANT L'EVALUATION DU RAPPORT BENEFICES / RISQUES/ COÛTS. IL EST CERTAIN QUE LE NOUVEL APPAREIL DOIT ANTICIPER L'EVOLUTION CLIMATIQUE. POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°289 (Web)

Par Gautier Catherine
48 corniche fleurie
06209 Nice

oui bien sûr, le télésiège de la Logère doit continuer d'exister soit sous une forme cabine mais peut être mieux encore en 6 places. cela permettra à la station de perdurer mais aussi de désengorger les saisis

Contribution n°290 (Web)

Par Thomas Berne
1380 Chemin du Faliconnet
06950 FALICON

Je suis pour ce projet qui va permettre de moderniser les infrastructures et permettre de continuer à rendre Crest Voland attractif dans le futur

Contribution n°291 (Web)

Par Gabin Marin-lamellet
1918 rte de bel avoine
73590 Crest-voland

Je suis favorable au remplacement du télésiège de la logère

Contribution n°292 (Web)

Par Piété Cindy
2 Le Couedo
56310 Bieuzy les eaux

Je suis membre de l'association « les amis de CV » et je suis en accord avec les éléments d'opposition de l'association au sujet du projet de construction du télésiège débrayable de La Logère sur la commune de Crest-Voland, soumis à enquête publique. Je ne suis pas contre le fait de moderniser le départ de La Logère et d'aller de l'avant ! Mais en apportant des nouveautés et surtout que cela soit pertinent pour tous et que cela perdure matériellement et économiquement. Je ne vois pas l'intérêt de le déplacer mais au contraire de moderniser l'existant et d'aller plus loin et plus haut dans le service aux skieurs, marcheurs et autres et en toutes saisons ... Le bémol : - Le projet ne prévoit pas la prolongation du télésiège jusqu'au point le plus haut de Lachat! ce qui est bien dommage dans l'intérêt de la commune de Crest -Voland . C'est bien une erreur. Tout en sachant que la commune de Crest-Voland fait partie intégrante du SIVOM des Saisies, et, est propriétaire du télésiège de La Logère. Donc cela serait important pour la commune de CV d'engager des discussions, des échanges dynamiques et constructifs avec le SIVOM des Saisies pour la réalisation d'un appareil reliant directement le périmètre skiable des Saisies (aller au plus haut) avec une gare intermédiaire à Lachat. C'est évident que nous connaissons un manque de neige et que cela va continuer, alors cela apporterait une des meilleurs solutions ! - Aujourd'hui la mairie de Crest Voland fait supporter aux contribuables une augmentation considérable de la Taxe Foncière et en plus un rétablissement de la Taxe d'habitation alors autant dire qu'avec un tel projet ne pouvant être financé par le budget du Sivu-Crest-Voland-Cohennoz beaucoup expriment une inquiétude : quel sera l'avenir pour les finances de notre commune de Crest-Voland . Je suis profondément attachée à la commune pour des raisons multiples. Propriétaire Chemin Chapelle au Crest. J'aime les paysages, le village avec ses commerces et son air de jeux pour les enfants, l'accueil des habitants et autres. Tout est là et il suffira de bien penser le projet en tenant compte de tous les avis pour que notre commune puisse être toujours attrayante dans la modernité sans perdre de son charme unique

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°293 (Web)

Par Anonyme

Avis défavorable. Le projet obère de manière significative les capacités financières de la commune alors que la rentabilité de l'infrastructure ne pourra pas être atteinte compte tenu de la diminution du nombre de jours d'enneigement en lien avec le réchauffement climatique et de la durée nécessaire pour amortir un tel investissement. Etant précisé que CREST VOLAND se voit attribuer par la Cour de comptes un score de vulnérabilité très important (voir annexe 3 au Rapport de la Cour des comptes "LES STATIONS DE MONTAGNE FACE AU

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

CHANGEMENT CLIMATIQUE", février 2024 : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-02/20240206_Stations-de-montagne-face-au-changement-climatique.pdf)

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°294 (Web)

Par Molliere
4 place du Cernix
73570 Choënoz

Pour changer ce télésiège par un nouveau afin de réduire les frais d'entretien, moderniser et peut-être rendre sûr conforme à toutes réglementation cette remontée mécanique .

Contribution n°295 (Web)

Par Petitjean Thomas
1390 Rte De Bel'Avoine
73590 Crest-Voland

Je m'appelle Thomas, j'ai 26 ans. Je suis moniteur de ski à l'Esf de Crest Voland/Cohennoz l'hiver et chef de chantier en travaux publics l'été. J'ai pour projet de rester vivre ici avec ma copine et je voulais faire part de mon avis favorable au projet. Pour moi, le projet du nouveau télécabine siège doit aboutir afin d'adapter notre station et la rendre plus attractive. Ce télémix a un aspect sécurité non négligeable qui permettra de monter toute personne de tout âge en toute sécurité via les cabines ce qui constitue un plus, notamment par manque de neige sur le bas de la station par exemple. Ce projet facilitera l'accès au sommet de la station tout en le rendant plus rapide. Il permettra également la possibilité de limiter le nombre de voitures accédant au plan d'eau du Lachat l'été. Le télésiège actuel de la Logère est vieillissant, son entretien coûte de plus en plus cher et la situation ne pourra qu'empirer sachant que le manque de pièces de rechange dégrade de plus en plus son exploitation. Il est donc grand temps de le changer. Ce projet est un premier pas pour redonner souffle à notre village et envisager une adaptation de la station-villages autant l'été que l'hiver. Si nous attendons il sera trop tard pour réagir, il est indispensable de le faire. Bien sûr ce n'est pas la seule chose à réaliser mais ce projet est incontournable pour éviter de devenir une station de ski vieillissante qui perdrait alors, année après année, sa clientèle et par voie de conséquence la majorité de ses habitants. Habitant à Crest-Voland à l'année, il est important que la station soit source de travail pour nous et cela passe par la réalisation de ce projet.

Contribution n°296 (Web)

Par Molliere Philippe

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

2 Avenue Du Parc
95390 Saint Prix

Il est important que notre station évolue, et que les infrastructures se modernisent régulièrement, permettant de profiter de notre beau domaine en toute sécurité. Néanmoins pour un trajet de montée aussi court, il me semble que le concept de télésiège débrayage suffirait.

Contribution n°297 (Web)

Par taillade bernard
174 chemin des grands fonts
30390 estézargues

je skie sur la station depuis plus de 20 ans et je rêve de celui ci depuis 20 ans

Contribution n°298 (Web)

Par Mollier Lionel
75390 Crest-Voland

Le TS de la Logère est l'appareil structurant du domaine skiable de Crest-Voland. Sa vétusté en fait aussi son point faible, ne pas le remplacer serait une hérésie. La mixité de ce nouvel appareil permettra au plus grand nombre l'accès au sommet de la station et pas uniquement aux skieurs. Les bennes permettront aux moniteurs d'emmener les plus petits au sommet en toute sécurité et par tout temps, l'été les randonneurs, les vététistes, les poussettes embarqueront facilement pour profiter des aménagements du Lachat. L'espace libéré par l'ancienne gare de départ de la Logère permettra l'aménagement d'un espace débutant sécurisé car il ne sera plus traversé par les pistes de ski comme actuellement sur les Tovats, de plus cet espace pourra, l'été, être occupée par de nouvelles activités pour étoffer l'air de jeux existante. L'arrivée doit être conservée car elle permet de desservir l'ensemble des pistes de Crest-Voland Cohennoz, il est entendu que l'accès à l'Espace Diamant doit être amélioré et renforcé. Les explications du choix dans la note de présentations sont suffisamment claires et je les partage. L'investissement est important mais je pense que plus on attend et plus il sera compliqué de le faire et sachant que c'est un investissement à minima pour 30 ans avec un usage été/hiver celui-ci est justifié. Il est à préciser que ce n'est pas la commune et donc les contribuables, qui supportera l'investissement mais le SIVU par le biais de la redevance versée par la SPL. La SPL finance via son chiffre d'affaire qui est réalisé par les usagers des remontées mécaniques été comme hiver. Comme toute entreprise elle devra rationaliser son fonctionnement pour y faire face. Voilà quelques raisons qui, pour moi, font que je suis favorable à ce projet d'utilité publique et je regrette qu'il n'ait pas pu être réalisé plus tôt.

Contribution n°299 (Web)

Par Vincent Tracewski
4 place du Cernix

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

73590 Cohennoz

A mon avis, il faut conserver un télésiège comme actuellement pour 2 raisons : - en hiver il est toujours pénible de retirer ses skis pour monter dans les œufs et de rechausser une fois arrivé au sommet. C'est le cas à Bisanne 1500 et cette solution ne me convient pas. - en période estivale, les oeufs ne sont pas du tout adaptés au transport de vélos contrairement au télésiège. La solution télésiège uniquement me semble bien plus adaptée.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°300 (Web)

Par Dumas eliane
34 rue des felines
87100 Limoges

Avis favorable

Contribution n°301 (Web)

Par Anonyme

Pas de contribution annotée

Contribution n°302 (Web)

Par Perret
44 Route de Bellevarde
74120 Praz sur Arly

Cet appareil mixte est un outil intelligemment pensé et indispensable pour la survie économique de la station. Les stations de moyenne altitude fournisseuses de milliers d'emplois doivent réfléchir à différentes solutions à terme pour continuer de faire vivre les populations locales et maintenir les générations futures au pays. A terme et si la situation climatique devait perdurer cet appareil mixte permettrait d'avoir un domaine d'altitude accessible aux skieurs de tous niveaux. Il est à noter également que le télésiège actuel date de 1986 et que les visites techniques sont de plus en plus fréquentes et coûteuses.

Contribution n°303 (Web)

Par Bellissand Anne
4 rue rouale
74000 Annecy

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Je suis Favorable à ce projet

Contribution n°304 (Web)

Par Denys Sournac
Château Escoffier, 253 chemin du clos
01600 Reyrieux

Il est évident que le télésiège de la Logère nécessite d'être remplacé par un appareil plus moderne et plus rapide. Il faut également, pour la pérennité de la station, éliminer le risque d'une panne liée à sa vétusté qui aurait pour conséquence l'arrêt de son fonctionnement pendant plusieurs semaines à des périodes touristiques critiques. La station et par conséquent l'ensemble des commerçants et acteurs économiques de la commune ne se remettraient pas d'un arrêt prolongé de cet équipement qui détournerait les skieurs vers d'autres stations voisines.

Contribution n°305 (Web)

Par BIRON FLORENCE
169 ROUTE DE NOTRE DAME DE BELLECOMBE
73590 73590 - CREST VOLAND

Je suis pour la mise en place de ce nouveau télésiège mixte. La station en a besoin pour plusieurs raisons : Tout d'abord le télésiège actuel est en bout de course, tellement ancien que les pièces détachées ne sont plus produites, ce qui veut dire qu'une panne condamne l'accès au haut du domaine skiable. Pour des questions de sécurité, la nouvelle ligne permettra de sécuriser un peu plus l'espace débutant qui actuellement est traversé par une piste. Ensuite, la conjoncture climatique nous amène à penser qu'il faudra dans l'avenir pouvoir accéder au haut des pistes par d'autres moyens que les skis au pied, en ça les cabines permettront un accès confortable au haut du domaine. Egalement pour les piétons, cela permet un accès en haut en toute sécurité et facilement. Pour l'été, cela permet de pouvoir accéder au haut du domaine et au lac sans prendre sa voiture ce qui permet de limiter les trajets en voitures isolées et à la fois de préserver l'espace naturel en haut des voitures. Habitant et travaillant à l'année à Crest-Voland, il me semble important de continuer à investir dans le tourisme qui nous fait tous vivre, sans évolution, notre station (et dans nos commerces, notre école, et notre vie de village par ricoché) sont menacés. Pour toutes ces raisons, je suis pour le projet.

Contribution n°306 (Web)

Par Anonyme

Je vais à Crest-Voland pour mes vacances depuis très longtemps et je suis favorable à ce nouveau télésiège, ce serait un vrai plus pour le domaine et la station.

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°307 (Web)

Par Anonyme

Avis défavorable Le contexte climatique ne permet pas de se projeter sur 30 ans de remboursement, et est avec les capacités financières de la commune

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°308 (Web)

Par Sibille Fabien
150 chemin de la combe aux fées
73590 Crest voland

Convaincu de l'importance de renouveler cet appareil vis à vis de son ancienneté avec tous les aléas qui peuvent en découler. Cet appareil permettra ainsi de donner une autre dimension au cœur du village et de faciliter la pratique de certaines disciplines et d'améliorer l'accès à un public beaucoup plus large. La refonte du front de neige, zone débutant est aussi très importante afin de redynamiser la base de domaine. Ceci dit serait il pas plus approprié de se tourner sur un télécabine simple. Et pour terminer le positionnement de la gare d'arrivée serait plus logique au point le plus au du domaine au côté du tsd du Cernix ce qui simplifierait la liaison pour l'espace diamant.

Contribution n°309 (Web)

Par SOMEIL Valérie
76 Chemin des riandets
73590 Crest voland

Je suis très favorable

Contribution n°310 (Web)

Par Anonyme

Très favorable à cette initiative qui permettra de réagencer la station pour offrir un cadre approprié et dynamique pour les skieurs de tout niveau. La modernisation des installations permettant aussi d'apporter une nouvelle attractivité et un confort d'utilisation certain.

Contribution n°311 (Web)

Par Brun Axel
58 chemin du village Le Clos
73400 Ugine

je suis moniteur dans la station ESF Crest Voland, je souhaite apporter mon soutien dans ce projet. D'une part il est incontournable de faire évoluer le porteur centrale (logère) en apportant un accueil tout public (piéton, skieurs, cours enfants, cours débutant, VTT, PMR...) par des cabines. Le plateau du Lachat bénéficiant d'un attrait touristique été comme hiver serait l'outil pleinement adapté pour ce genre d'application. Nous avons la chance dans notre station familiale d'acquérir deux très beaux plateaux sur le bas comme le haut de la station pour accueillir nos skieurs débutant même par enneigement capricieux ce qui procurerai maillon important. D'autre part cet appareil va permettre d'apporter de la diversification sur la partie estivale (randonnée, VTT...)

Contribution n°312 (Web)

Par MALINVERNO Jean-Baptiste
374 route du CREY - Pussy
73260 LA LECHERE

Veillez trouver, ci-dessous, ma contribution personnelle à l'enquête publique. En tant que conseiller municipal de CREST-VOLAND, j'ai co-signé une contribution émanant du groupe des 5 conseillers municipaux, représentant le groupe minoritaire, sur les 11 élus de la commune. J'ai travaillé 16 ans aux remontées mécaniques puis au service des pistes de la station de 1985 à 2001 avant que mes activités professionnelles ne m'entraînent vers d'autres horizons. A ce titre, j'ai pu constater les premiers effets du changement climatique, phénomène qui ne portait pas encore ce nom à l'époque. Je suis conscient de la nécessité de remplacer l'actuel télésiège de la LOGERE par un téléporté neuf, qui réponde aux besoins actuels et futurs de notre village station. Cette nouvelle remontée mécanique, devra être en mesure de sécuriser notre liaison avec le domaine skiable des SAISIES, élément moteur de l'activité hivernale, tout en permettant de skier sur CREST-VOLAND COHENNOZ tant que l'enneigement sera suffisant. Le projet, tel qu'il est envisagé, prévoit le déplacement de la nouvelle remontée mécanique sur la zone des TOVATS, afin d'urbaniser le secteur de LA LOGERE. Cela porterait une atteinte grave au front de neige en altérant irrémédiablement cette zone appréciée, été comme hiver, et qui fait tout le charme de notre village. En effet, la bétonisation de cette zone cacherait la vue sur la montagne du Mont LACHAT et ferait disparaître les aires de jeux (pour les remplacer par un tapis roulant tunnel disgracieux autant que possible), les tennis et autres espaces pour les familles. A mon avis, la future installation devrait rester sur l'emplacement actuel de LA LOGERE, en revoyant la zone de départ qui devrait se rapprocher de la route. Cette possibilité ne me semble pas avoir été suffisamment étudiée. Un téléporté de type télécabine 10 places, comme celle des ROSIERES à BISANNE 1500 (qui a coûté moins de 10 Millions d'Euros), permettrait de s'affranchir des contraintes réglementaires liées à une remontée mécanique avec des sièges, notamment concernant la distance par rapport aux habitations (la hauteur au sol est plus haute que pour un Télésiège ou Télémix, donc plus éloignée des habitations avec moins de pylônes). En tout état de cause,

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

l'implantation de la future remontée mécanique devra tenir compte des aspects sociétaux (souhaits des habitants du village), environnementaux (aspect paysager du front de neige), économiques (coût financier de l'installation) et SURTOUT être en adéquation avec les capacités financières des émanations des communes de CREST- VOLAND (CV) et de COHENNOZ (CO) que sont le SIVU et la SPL de CVCO. En conclusion, je suis favorable au remplacement de la remontée mécanique de la LOGERE, mais pas à n'importe quel endroit ni à n'importe quel prix et en respectant le front de neige actuel qui fait partie de l'identité de notre village station.

LA QUESTION DE L'URBANISATION DU SECTEUR LOGERE NE SE POSE PAS ACTUELLEMENT CAR TEMPORISEE ET EST DONC HORS SUJET.

POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°313 (Web)

Par Jérémie
118 Place du Bouloz
73590 Crest-Voland

Il est regrettable de devoir justifier un tel projet tant il est indispensable pour Crest-Voland. Il est nécessaire de rappeler que le tourisme et surtout le ski sont les principales ressources pour notre économie locale. Nous en vivons tous, de près ou de loin. La survie de cette économie passe logiquement par des investissements de ce type afin de pérenniser l'attractivité de notre domaine skiable et surtout de notre village. Ce même domaine skiable qui emploie près de 70 saisonniers l'hiver, et dont la fréquentation apporte une activité aux commerçants, aux hôtes, aux moniteurs de ski et j'en passe. Ne pas aller de l'avant c'est mettre en péril tout ce que nos ancêtres ont construit depuis un peu plus de 70 ans. Personne n'est sans savoir que le télésiège de la Logère est un organe vital pour la station de Crest-Voland Cohennoz. Il est évident que depuis quelques années cet appareil est obsolète. Toute personne sensée est forcée de constater que le télésiège est en fin de vie, les entretiens sont de plus en plus compliqués et les coûts qu'ils engendrent deviennent démesurés. De ce fait, il est évident que le remplacement de la Logère est indispensable pour permettre à la station de perdurer et de ne pas sombrer. Ce remplacement est indispensable quand à la vétusté de l'appareil mais pas que : L'installation d'un appareil avec cabine permet un accès piéton plus simple et moins soucieux pour les personnes qui l'empruntent. L'hiver, avec la Crestvoluge, l'accès au domaine nordique et aux sentiers raquettes, les restaurants, les belvédères et passerelle au bord du lac et les promeneurs qui viennent simplement prendre le soleil au sommet du Lachat, les piétons sont de plus en plus nombreux à emprunter le télésiège actuel, qui est, il faut le dire, très inconfortable pour eux. Mais puisque notre village ne vit pas que l'hiver, ce nouvel appareil peut se montrer très attractif également en été, pour ces mêmes promeneurs et restaurants, mais aussi les activités liées au plan d'eau ainsi que l'air de jeux construite cet automne ! Il est également évident qu'aujourd'hui l'écologie fait partie intégrante de notre quotidien ; notons donc que l'installation d'un appareil de ce type actera la fermeture du Chemin du Lachat aux véhicules à moteur depuis le parking de la Croix des Ayes, et ainsi rendre le Mont-Lachat plus paisible et naturel ! Dans ce même souci d'écologie et de rendre nos paysages plus naturels, il faut savoir que le projet du remplacement de la Logère permet

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

de réduire le nombre le pylône, et donc, de contrainte visuelle pour certains. Prenons en considération les deux derniers hivers que nous avons vécu, avec un enneigement limité à certains moments de la saison. Malheureusement dans cette de situation la vie au village ainsi que la fréquentation des pistes en bas de station est considérablement réduite. Le jardin d'enfant de l'ESF prend même place au Mont-Lachat. Un nouvel appareil à cabine pourrait, si un hiver à faible enneigement se reproduit, permettre à tous les débutants et aux parents qui ont leurs enfants au jardin de monter et descendre en toute sécurité avec leur matériel. Quand bien même elle est regrettable, la concentration de l'activité au sommet du Lachat en cas de manque de neige est la dure réalité des choses. Pour finir, je suis à ma 10e saison au domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz, la 6e en tant que pisteur secouriste. Je me sens concerné par ce projet, autant que pour l'avenir de la vie de nos deux villages et du domaine skiable qu'ils constituent. C'est pour cette raison que je ne peut être qu'admiratif devant le travail et la détermination des élus qui portent ce projet afin de faire survivre tout ce qui nous fait vivre !

Contribution n°314 (Web)

Par Christelle Mollier

Je suis favorable au projet de changement du télésiège de la logère en telemix qui apportera un nouveau dynamisme à notre station vers un tourisme 4 saisons. Cet appareil vieillissant devient trop couteux en entretien et risqué, une panne pourrait compromettre une saison. Un telemix l'hiver permettra d'assurer une montée en toute sécurité pour les enfants, débutants, piétons... mais aussi une meilleure liaison avec l'espace diamant. La refonte du front de neige améliorera le flux skieur. Son utilité l'été, avec une mobilité douce ouverte à tous (vélo, piétons, poussette, mobilité réduite...) vers le sommet du lachat est un vrai atout. Je suis habitante de Crest-Voland, cet appareil me paraît indispensable pour pérenniser la dynamique du village et garder une vie attractive toute l'année (commerce, école, crèche...)qui est impossible sans l'économie du tourisme.

Contribution n°315 (Web)

Par Romain

Je suis favorable au renouvellement du télésiège de la logere afin de rester une une station attractive et innovante. Crest Voland est un village plein de charme mais pour le rester il doit évoluer avec son temps !

Contribution n°316 (Web)

Par Chardin nancy
305 Route de la Grange
73590 Crest voland

Je suis favorable au renouvellement du télésiège de la logère afin de rester une station attractive et innovante. Crest-voland est un village pleins de charme qui mérite d'être connu et pour se faire il doit se mettre à la page et proposer des attractions et des remontées de qualité. Étant restauratrice au Lachat, nous avons besoins d'activités dans la station. Si vous voulez attirer les touristes il faut avoir des choses qui parlent aux gens et leurs proposer des activités au sommet de Crest-voland. Il faut utiliser ce panorama incroyable, et proposer des choses de qualité. Comment être contre la nouveauté et l'avancement du village? Pourquoi rester petit et égoïste ? Ce village mérite de grandir.

Contribution n°317 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable a ce projet pour permettre à Crest voland de continuer à être une des stations de ski avec une véritable âme et une ambiance familiale qui ne se retrouve que dans très peu de station.

Contribution n°318 (Web)

Par Anonyme

Je suis favorable et soutien cette démarche. Le remplacement du télésiège actuel par un équipement plus moderne est une nécessité stratégique pour garantir la pérennité et l'attractivité de notre station. Cela permettra 2 choses: 1. Améliorer la sécurité et la fiabilité de la remontée mécanique 2. Augmenter la capacité et la fluidité pour cette partie de la station

Contribution n°319 (Web)

Par Anonyme

Je suis pour

Contribution n°320 (Web)

Par Anonyme

Une Télécabine sur la même zone que l'actuel Tsd de LA LOGERE avec une arrivée plus haute, sur le sommet du Lachat. Faire participer financièrement LES SAISIES au montage financier du projet.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°321 (Web)

Par Aymeric Jaillet
462 Chemin du Grand Duc
73590 COHENNOZ

Le projet de remplacement de l'appareil de la La Logère est nécessaire pour les raisons suivantes : - Développement immobilier de la station avec la création de programme collectif important ces dernières années et dans les années à venir, - Rester dans l'air du temps avec un appareil moderne qui permettra de relancer et de consolider l'activité des remontées mécaniques, - Recréer une dynamique du front de neige, - Vétusté avéré de l'actuel télésiège 4 places qui malgré son bon fonctionnement et entretien, devient un poids économique du fait des visites de contrôles et du manque de pièces détachés dans le cas d'une panne importante qui pourrait compromettre la saison de ski, Pour toutes ces raisons, je suis pour le remplacement de cet appareil.

Contribution n°322 (Web)

Par Gelenne Pierre
route de riandet, 107
73590 Crest Voland

Le remplacement du télésiège est une nécessité pour assurer la fluidité vers le plateau du Lachat et le lien vers les Saisies et le Cernix tant en hiver qu'en été et ce aussi bien pour les skieurs et piétons. Maintenir une infrastructure moderne est une nécessité pour ne pas enclaver Crest Voland et permettre de faire vivre les petits commerces.

Contribution n°323 (Web)

Par Quittet
302 Impasse Du Cheloup
73590 Notre Dame De Bellecombe

La modernisation des équipements a un coût (que je n'ai pas vu dans le dossier il faudrait plus de détails à ce sujet) mais permet à terme de faire des économies car l'entretien des équipements vieillissants est un gouffre financier, avec le risque de ne plus trouver les pièces pour réparer les pannes. Bravo pour ce projet,

Contribution n°324 (Web)

Par Tiphaine Chavent

Très belle initiative !

Contribution n°325 (Web)

Par Royaux Charlotte
79 rue de bellevue
92100 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Je suis favorable au renouvellement du télésiège de la logère . Cela permettra de fluidifier le trafic notamment aux heures de départs des cours ESF. Cela facilitera aussi le transport des piétons (hiver comme été). La modernisation est nécessaire pour éviter à terme des couts élevés d'entretien sur un vieux matériel ou une panne non réparable?

Contribution n°326 (Web)

Par Anonyme
Je suis pour le changement du télésiège de la Logere qui est obsolète . Cela apporterait énormément à la station et fluidifierait le trafic .

-

Contribution n°327 (Web)

Par BERTHIER Muriel
81 b Quai Clemenceau
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Le remplacement du télésiège de la Logère (qui dans tous les cas doit être changé) par un télémixte est une excellente idée qui permettra à tous (enfants, poussettes, vélos, chiens, personnes handicapés, etc) de monter au sommet du Lachat hiver comme été et accéder aux restaurants, plan d'eau, jeux en bois, piste de luge, pistes de ski de fond . Cela devrait également permettre de limiter le nombre de voitures qui montent se garer à la Croix des Ailles. En cas de faible enneigement, les moniteurs pourront monter les enfants pour accéder à un espace débutants au sommet du Lachat avec une magnifique vue sur le Mont Blanc. Bravo !

Contribution n°328 (Web)

Par Jocia bourgeois romain

Ayant pris connaissance du projet, je suis totalement contre celui-ci. Ce projet enlève tout le charme de notre petit village que nos parents ont créé. Ce projet va emmener tous nos clients au sommet du Lachat, ainsi qu'au saisis. Et notre village deviendra une station dortoir. Il est primordial de garder l'espace jeux apprécié des vacanciers et des locaux en toutes saisons au centre du village. Et pourquoi garder l'ancienne gare du petit télésiège Des Tovats qui dénature le paysage? Et quel dommage de diviser la zone de débutant en deux, qui était très apprécié et qu'il faisait la force de notre station village.

REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°329 (Web)

Par marchand michel
Zoutelaan 156 A
8300 knokke

Tres favorable.

Contribution n°330 (Web)

Par Aline Gabriel
Les déserts
73590 Crest voland

Je suis favorable au remplacement du télésiège de la logere

Contribution n°331 (Web)

Par Barrallon Romain

Après avoir consulté les documents de la concertation, je considère que les éléments communiqués ne permettent de donner un avis favorable au projet. Si les bénéfices du projet sont largement détaillés dans une trajectoire de maintien voire développement du ski, et qu'un travail d'évaluation des impacts écologiques de l'opération a été mené, je n'ai pas trouvé dans ce dossier d'éléments permettant de comprendre pourquoi ce projet en particulier a été retenu, et comment cette somme investie très importante (près de 14M€) ne viendra pas grever tôt ou tard les finances de la commune. Il semble que le projet n'ai qu'un impact très limité sur le débit de skieur (2600 pers/h prévus à terme versus 2200 aujourd'hui sur le TS Logère, sans compter le débit de l'autre TS supprimé), pourquoi alors envisager de dépenser un tel montant ? Il est indiqué que les coûts de maintenance seront réduits par cette opération mais je n'ai trouvé aucune indication financière sur ce point. De même, il est indiqué que le télésiège Logère existant est obsolète et que son maintien et sa rénovation serait très couteux, mais où sont les chiffres de cette alternative ? Le projet est présenté comme inéluctable mais quelles sont les autres options pour penser l'avenir du territoire ? Enfin, quelles seront les marges de manoeuvre financières de la commune pour anticiper une inévitable fin du ski à moyen terme qui resteront après ce projet ? Il s'agit là de concentrer les efforts sur le seul maintien de cette activité, certes vitale aujourd'hui pour la commune et ses habitants mais malheureusement condamnée à terme. D'ailleurs, pourquoi ne pas avoir transmis dans les documents l'annexe 4 de la note de réponse à la MRAE (Etude Climsnow). Ce document permettant d'avoir une idée (sans toutefois pouvoir prévoir précisément) de la baisse de l'enneigement naturel ne mériterait-il pas d'être ouvert et discuté avec toutes les personnes qui se sentent concernées par l'avenir de Crest-Voland ? Le rapport de la cour des comptes publié il y a 1 an classait le Val d'Arly dans le top 20 des stations de ski les plus vulnérables, cet enjeu n'est donc plus un horizon lointain et improbable. L'actualité brûlante des stations de moyenne montagne comparables à Crest-Voland fermées ou en passe de l'être (par exemple à l'Alpe du Grand Serre, à la Sambuy, à Gresse en Vercors ou Métabief) démontrent la nécessité de ne plus tout

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

miser sur la neige et le ski. L'atout principal du village (que ce soit pour les habitants ou les visiteurs) me semble être son caractère relativement préservé (cet point mériterait toutefois d'être étudié lors d'une enquête plus large auprès des acteurs concernés). Quel sera l'impact de ce projet sur le maintien de cette spécificité auxquels sont attaché de nombreuses personnes ? Comment s'assurer que les charges de remboursement de cet ouvrage n'obligeront pas à terme la commune à compenser par la vente de foncier et la construction neuve lorsque les recettes d'exploitation du domaine viendront inévitablement à diminuer ? Finalement, comment ce projet vient-il s'insérer dans une démarche plus globale visant à pérenniser l'habitabilité de Crest-Voland, et-ce au delà du ski et du seul tourisme sur 1 voire 2 saisons (activité aujourd'hui monopolistique et au cycle de vie incertain) ? Comment cet ouvrage bénéficiera-t-il à long terme aux habitants permanents sans augmenter leur dépendance au ski ?

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°332 (Email)

Par Marc FOUJOLS

Je suis opposé à l'actuel projet de remplacement du télésiège de la Logère tel qu'il est proposé.

Le télé mixte :

-
- Le coût de 15M€ me semble totalement incompatible avec les ressources de la commune.
- Et encore, tout n'est pas chiffré (parkings.....)
- Les niveaux d'enneigement attendus (ou craints) pour les années à venir ne permettent pas d'espérer une fréquentation en hausse.
- Le télé mixte prévu n'assure même pas la jonction pratique avec l'espace Diamant, alors que cette liaison est vitale pour la survie de la station de CV dans l'avenir.

Environnement :

- Le tapis roulant prévu couperait en deux l'espace de jeux. C'est pourtant la seule installation qui fixe les enfants et donc les familles au centre du village et qui assure l'animation.

Conclusion :

Je ne suis pas hostile au remplacement souhaitable d'un équipement vieillissant à condition :

- Que l'investissement soit aux dimensions de la commune.
- Qu'il respecte l'objectif de liaison performante avec le domaine skiable de l'espace Diamant.

- Qu'il respecte l'aire de jeux au bas des pistes

Ce qui n'est pas le cas du projet actuel

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°333 (Web)

Par Brigitte PERNET
260 route de Notre-Dame de bellecombe
73590 Crest Voland

Je suis favorable à ce projet ; je fais confiance aux élu(e)s qui doivent connaître le dossier.

Contribution n°334 (Web)

Par Anonyme

Je suis pour ce projet

Contribution n°335 (Web)

Par Hervé Mainbourg
224 route de la Grange
73590 Crest-Voland

Nous avons lu le dossier avec intérêt et attention. Nous avons l'impression que ce projet a été notamment induit par le projet immobilier de création de résidences à la Logère. Or, il semble que ce programme immobilier ne soit plus d'actualité (excellente nouvelle à nos yeux). Il apparaît donc indispensable de reprendre la réflexion et de projeter un aménagement qui réponde aux enjeux et aux problématiques de l'ensemble de parties prenantes de la station. La réflexion présentée dans le dossier est trop limitée, les enjeux/problématiques n'apparaissent pas, les justifications sont inexistantes, quand bien même ce projet constitue un investissement extrêmement lourd pour la commune et donc pour la communauté. La seule justification décrite est la mise au norme vis à vis du risque incendie (problématiques très ponctuelles relatives à des constructions récentes pour lesquelles on imagine que des solutions/dérogations pourraient être envisagées). Nous constatons par exemple qu'il n'est pas fait référence dans le dossier à la période estivale/hors ski, encore moins à la problématique du changement climatique, essentielle pour se projeter à court et moyen terme dans un contexte de moyenne montagne ! Nous sommes conscients que le télésiège doit être renouvelé d'une manière ou d'une autre (pourquoi ne pas renouveler plutôt que déplacer cet équipement ?). L'idée d'avoir des cabines est intéressante pour les non skieurs et fondeurs mais à condition de proposer des tarifs très attractifs qui puissent "concurrencer" les montées en voiture au Lachat. Nous sommes favorables à une amélioration du front de neige et des équipements pour les débutants, mais avec un aménagement plus abouti en termes d'usage

et de flux. Nous sommes tout à fait défavorables à créer un tapis roulant à travers les jeux d'enfants et à la disparition des terrains de tennis/terrains de sport, très appréciés des enfants/familles. Hervé & Sabine Mainbourg Résidents secondaires à Crest-Voland, par ailleurs parents de 3 jeunes enfants

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°336 (Web)

Par Anonyme

,Il est nécessaire de changer télésiège de la Logère car vieillissant. Son remplacement par une télécabine (moins onéreuse à l'achat et à l'entretien) doit se faire sur son emplacement actuel et arriver au sommet du Lachat pour la liaison avec les Saisies. Faire participer les Saisies au montage financier de l'opération car ils bénéficieront de la clientèle de CVC. Aux Saisies le développement immobilier atteint ses limites. Sur CVC il y a encore la possibilité de créer 1500 lits touristiques supplémentaires même si, à mon avis, c'est trop, donc autant de clients potentiels pour les Saisies. N'oublions pas, que CVC fait partie intégrante du SIVOM des Saisies ce qui a permis au siècle dernier de créer cette station de ski.

Contribution n°337 (Web)

Par Anonyme

Oui au remplacement du vieux Tsd de la Logère. Pourquoi prévoir une installation mixte dont les sièges ne serviront que l'hiver? Vous en faite quoi le reste de l'année, vous les dégonfler peut être. Autant passer directement à des cabines qui serviront été comme hiver pour accéder au sommet du Lachat. Le prix de la remontée serait certainement moindre que celui d'un télémix. La télécabine doit rester sur l'emplacement actuel de la Logère pour éviter de saborder le front de neige et de bétonner cette zone.

Contribution n°338 (Web)

Par Anonyme

J'ai entendu la somme de 13 à 15 millions d'€ pour remplacer le Tsd de la Logère. Où, ceux qui portent ce projet, vont-ils trouver le financement ? Auprès du SIVU ou de la SPL de CVCO? Auprès des banques? l'espoir est permis Auprès des communes? ne même pas y penser. Ha oui bien sûr, il y a la création des lits touristiques prévus, 1500 encore a faire sur CVCO. Ils sont où ces fameux lits touristiques promis et censés sauver notre village en le bétonnant? Tous les promoteurs approchés se désengagent. L'avenir de CV, c'est vers le haut, vers les Saisies. Ils veulent notre clientèle ok, alors que les Saisies participent financièrement au projet de remplacement de La logère. Les banquiers auront probablement plus tendance à prêter des sous aux Saisies qu'à Crest Voland ou Cohennoz.

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°339 (Web)

Par Chambellant Laurent
200 route de bel avoine
73590 Crest voland

Je viens à Crest Voland depuis plus de 60 ans et je connais très bien cette station.. Je comprends bien l'importance de ce projet pour pérenniser l'activité économique de la station . Je pense aussi qu'il est plus que nécessaire de changer ce vieux télésiège qui date depuis plus de 40 ans. >Cependant je souhaite faire les remarques suivantes : L'investissement est très lourd pour les 2 communes concernés . S'il faut l'amortir sur 30 ans comment les communes rembourseront le prêt en cas d'hiver avec peu de neige ou pire sans neige. Les communes prévoient elles un plan B dans ce cas pour éviter d'avoir recours à une augmentation forte des taxes foncières et habitations. Les petits jeux, le tennis, le terrain de boule et le terrain de basket sont le poumon touristique de la station en été. Comment peut t'on envisager de les supprimer pour construire un tapis de 60 M de long . Les skieurs sont des sportifs et marcher un peu est un bon échauffement. Ce tapis va défigurer la station et il me semble important de garder cet endroit dans son état actuel. Si on se projette un peu dans le futur, on comprend que le Télémixe deviendra un ascenseur valléen pour devenir une porte d'entrée du domaine des Saisies pour les touristes de Crest Voland. D'ou l'importance de le faire à la fois pour Crest Voland mais aussi pour les Saisies pour leur éviter une arrivée de voitures supplémentaires sur leurs parking déjà saturés. Par contre pourquoi investir dans le bas de la station pour un télésiège neuf pour quelques années seulement du fait du réchauffement climatique. Ne serait il pas préférable de mettre le Tovat à la place de la Logère et prévoir dans le futur des investissements sur le haut de la station pour les enfants. La non réalisation de ce tapis roulant et du télésiège à pioche économiserait 1 million d'euros dans ce projet . Pour s'assurer de la faisabilité de ce projet, ne serait il pas souhaitable de se rapprocher de la SPL des Saisies et prévoir un co-investissement quitte à perdre le contrôle de la gestion . Le plus important n'est il pas que notre station puisse perdurer et garder ses jeunes au village. Il faut aussi repenser le tourisme estival, pour attirer plus de monde l'été Crest Voland doit faire le choix de devenir une station VTT pour les enfants avec une création de nouvelles pistes ludiques et faciles pour descendre en bas de la station. Une réfection des pistes existantes est plus que nécessaire aussi.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°340 (Web)

Par BERNELIN soline
7 rue sauffroy
75017 Paris

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Favorable au projet nécessaire au développement de la station afin de lui permettre de rester compétitive et ancrée dans le paysage des stations de moyenne montagne.

Contribution n°341 (Web)

Par Biliato Franck

Tout à fait en accord avec ce projet, fréquentant la station aussi bien en hiver qu'en été depuis plus de 20 ans, il est bien sûr nécessaire de changer cet appareil pour que le village de Crest Voland puisse déjà maintenir mais aussi développer son attrait touristique qui est nécessaire à son tissu économique entre autre. D'autant plus favorable car ce projet à été réfléchi et pensé pour une utilisation aussi bien hivernale qu'estivale.

Contribution n°342 (Web)

Par Claire GOURSAUD
53 rue Villeroy
69003 Lyon

Je suis favorable au projet de renouvellement du télésiège de la Logère.

Contribution n°343 (Web)

Par Anonyme

C'est un super idée ! Cela permettrait une grande amélioration de la station qui faciliterait la montée pour les skieurs et les non skieurs

Contribution n°344 (Web)

Par Anonyme

Très bonne idée de remplacer le TS de la Logere par un mixte et a plus long terme par des cabines . Une augmentation toute relative environ 400 skieurs /h ne fera qu'aggraver en terme d'attente pour la période d'hiver au TK du Grand Bois. En ce qui concerne le financement le sivu ne peut il pas s'appuyer sur les Saisies qui par un accroissement de skieurs profitera des retombées financières

Contribution n°345 (Web)

Par Rerolle, Olivier
108 rue Saint Dominique
75007 Paris

Je suis favorable à la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège actuel

Contribution n°346 (Web)

Par Didier PETITJEAN
260 route de Notre-Dame de bellecombe
73590 Crest Voland

Je ne connais pas suffisamment les éléments qui me permettraient d'apporter une contribution éclairée à cette enquête publique. Conscient du risque financier de ce projet, je fais toutefois confiance à l'équipe d'élus qui le porte.

Contribution n°347 (Email)

Par Madame Simone Lago

La commune de Crest Voland a vraiment besoin que soit réalisé ;

- 1 Une liaison efficace avec les Saisies :

-en hiver pour remédier aux problèmes d'enneigement de début et de fin de saison.

De plus, l'accès facilité aux Saisies renforce l'attractivité de CV en offrant un champ de ski superbe. Il

Y a complémentarité entre les deux stations autant pour les résidents de CV que pour les vacanciers en hébergement de tourisme,

-en été ,accès permis aux très nombreuses randonnées ,sans utiliser un véhicule motorisé, valable

Pour les vacanciers non motorisés et pour éviter la saturation automobile aux Saisies.

-2 Nécessité de conserver l'espace d'activités au cœur de la station ;

-en été cet espace est très utilisé par les parents et grands parents de jeunes enfants car accessible

à pied en peu de temps ce qui est un plus pour faire jouer des enfants dans un temps donné.

Le plateau du Lachat est en grande partie sanctuarisé du fait de la grande tourbière à protéger.

L'espace restant disponible pour les personnes à mobilité réduite et les jeunes enfants est restreint, il peut être amélioré mais non agrandi. Il est complémentaire de l'espace du centre du

Village mais ne peut le remplacer.

-3 Engagements financiers :

La commune de CV dispose-t-elle de ressources financières assez solides ?

Bien que les résidences secondaires aient vu l'impôt foncier augmenter de 60 pr cent, on peut

Douter que cela soit suffisant pour envisager les emprunts nécessaires pour des investissements

couteux, à rentabilité incertaine, et qui plomberaient pour longtemps toutes possibilités d'adapta-

tion aux changements climatiques possibles.

En résumé :

-Oui à 2 moyens d'accès mécaniques au plateau des saisiés, au renforcement de la

Liaison CV les saisiés.

-Non à toute bétonnisation et diminution de l'espace disponible au cœur de la station.

-Non à toute bétonnisation et rétrécissement de l'espace estival et hivernal au cœur de

La station.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°348 (Email)

Par Jean-Michel Marin-Lamellet
228 route du Cernix 73590 Crest-Voland

L'enquête publique concernant la construction d'un nouveau télésiège mixte arrive à son terme. Comme vous avez pu le constater sur place, s'il n'y avait pas eu ces deux épisodes de froid, la quantité de neige serait de moins de 30cm en bas de la station. C'est pour cela que ce projet me paraît inacceptable: - tout d'abord le coût est exorbitant pour une petite commune; - puis le tracé n'apporte rien à la liaison avec la station des Saisies; - et surtout le projet n'aborde pas la question de l'eau car la neige artificielle est alimentée par le réseau d'eau potable de la commune mais jusqu'à quand? Quant au projet de résidences de tourisme, nous sommes dans le flou complet. Pourquoi continuer à construire pour avoir des volets fermés 10 mois sur 12. Cela va encore plus réduire les surfaces indispensables aux exploitations agricoles. J'espère que ces quelques remarques parmi tant d'autres vous interrogeront et vous aideront à rendre votre décision en défaveur du projet actuel.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°349 (Web)

Par Bersani Sabine
33 rue navier
75017 Paris

Très bonne idée de remplacer le télésiège qui en a bien besoin !

Contribution n°350 (Email)

Par M.C.TRAN

Je fais partie des opposants au projet de déplacement du télésiège de la Logère pour plusieurs raisons: 1 - Ce projet est, depuis l'origine, lié à la construction d'une résidence de tourisme sur son emplacement actuel, à La Logère, construction contre laquelle j'ai déjà exprimé au nom des copropriétaires de l'immeuble La Logère, qui en sont riverains, une ferme opposition présentant l'ensemble des arguments qui vont à son encontre, lors de l'enquête publique sur le PLU en 2020. 2 - Même si le projet de résidence de tourisme à La Logère est aujourd'hui "temporisé" parce que trop "clivant" (cf réponse du Tribunal de Grenoble suite au recours déposé), la procédure engagée concernant le 2ème projet de résidence de tourisme aux Combloux laisse craindre sa réapparition ...et nous n'en voulons pas en raison de toutes les nuisances que causerait cette résidence aux copropriétaires de La Logère. 3 - Le coût exorbitant du nouveau télésiège, ajouté aux frais de déplacement et d'aménagement, avoisine les 15 000 000 € HT et engendre un endettement insupportable pour la commune, d'autant qu'elle a déjà été alertée par la Cour des Comptes sur sa capacité financière "médiocre". - En outre, dans le budget présenté, la rentabilité du projet n'est pas fondée: "les activités attractives" au sommet du Mont Lachat sur lesquelles elle repose ne sont pas chiffrées, ni même précisées! - En revanche, ce projet fait disparaître les activités estivales actuelles, très attractives au coeur du village, telles que l'aire de jeux avec tennis et sports divers... - on peut d'ailleurs ajouter que la municipalité a déjà bien entamé l'attractivité de la station en 2024 en appliquant l'augmentation maximale de 60% sur la taxe d'habitation. Qu'en sera-t-il après un

endettement record? Certes, le télésiège actuel a besoin d'être rénové? remplacé?...mais il n'est pas nécessaire de le déplacer et d'investir 15 000 000 € dans ce projet.
OBSERVATIONS 1 et 2 HORS SUJET +REPONSE MEMOIRE

Contribution n°351 (Email)

Par Marc FOUJOLS

Je suis opposé à l'actuel projet de remplacement du télésiège de la Logère tel qu'il est proposé.

Le télé mixte :

-
- Le coût de 15M€ me semble totalement incompatible avec les ressources de la commune.
- Et encore, tout n'est pas chiffré (parkings.....)
- Les niveaux d'enneigement attendus (ou craints) pour les années à venir ne permettent pas d'espérer une fréquentation en hausse.
- Le télé mixte prévu n'assure même pas la jonction pratique avec l'espace Diamant, alors que cette liaison est vitale pour la survie de la station de CV dans l'avenir.

Environnement :

- Le tapis roulant prévu couperait en deux l'espace de jeux. C'est pourtant la seule installation qui fixe les enfants et donc les familles au centre du village et qui assure l'animation.

Conclusion :

Je ne suis pas hostile au remplacement souhaitable d'un équipement vieillissant à condition :

- Que l'investissement soit aux dimensions de la commune.
- Qu'il respecte l'objectif de liaison performante avec le domaine skiable de l'espace Diamant.
- Qu'il respecte l'aire de jeux au bas des pistes

Ce qui n'est pas le cas du projet actuel

IDEM CONTRIBUTION 332

Contribution n°352 (Email)

Par Anonyme

AVIS DEFAVORABLE Messieurs les commissaires-enquêteurs, Après avoir lu et relu attentivement tous les avis favorables de défavorables, il apparaît que les avis défavorables sont parfaitement documentés et clairs et mettent en évidence un projet mal fondé, mal

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

structuré, mal justifié et de ce fait néfaste pour notre village-station. Il est à noter que ces analyses sont aussi fondées sur les documents officiels du SIVU et la MRAE entre autres. Tous les arguments qui fondent une opposition à ce projet ont été parfaitement exprimés. Il n'est donc pas nécessaire de les répéter, sauf à rappeler que : ce projet, mal abouti, mal budgété et mal pensé imposerait à la commune une charge trop importante au regard de son budget général et de ses capacités de remboursement. De plus il faut rappeler que La commune a été épinglée par la « cours des comptes pour mauvaises gestion. 15 millions d'euros HT qui devraient être mobilisés pour ce projet et financé par un prêt. Il sera également nécessaire d'ajouter les taxes et les dépassements budgétaires connus et inconnus à ce jour (entre autre le coût des matières premières en constante augmentation et les budgets complémentaires pour incidents, création de parking etc) difficiles à évaluer à ce jour.* CREST-VOLAND est partie intégrante de « L'ESPACE DIAMANT » avec PRAZ SUR ARLY-FLUMET-NOTRE DAME DE BELLECOMBE-COHENNOZ-LES SAISIES/HAUTELUCE. Il est donc incompréhensible qu'il ne soit pas tenu compte de la nécessaire amélioration de la liaison avec les Saisies, qui devrait être au cœur d'un projet de cette ampleur. en cas de raréfaction de la neige, Les Saisies, station plus haute en altitude, reste le seul domaine viable avec le Mont Bisane 1980 m, La Légette 1865 m, le Sommet Espace Diamant 2069m. Il est annoncé officiellement que dans les années à venir seules les stations de haute altitude seront enneigées. Les différents élus devraient méditer sur le sujet. le réaménagement envisagé par le projet du front de neige et l'implantation d'une zone débutants exclusivement axée sur l'activité de ski se fera au détriment des activités d'été actuelles (tennis, terrain multi-sports, aire de jeux) pourtant très appréciées des touristes estivaux. Et que dire de l'impact visuel de l'installation d'un tunnel à neige de 50 mètres en bas du front de neige, c'est-à-dire au plus près du village ? La nouvelle implantation ne permettra plus une attente confortable pour les parents ou grands parents qui attendent les enfants. Il y a une absence de terrasses de disponibles aux abords. Pour terminer, plusieurs projets immobiliers privés sont annulés ou en attente.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°353 (Web)

Par Josefiak laurent

Je suis Favorable

Contribution n°354 (Web)

Par DESJACQUES SABINE
135 route de la Grange
73590 CREST VOLAND

Je souhaite vous faire part de mon avis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes : 1/
Sur la forme : ce projet n'a pas fait l'objet d'un débat public qui aurait pourtant permis de bien

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

comprendre les différents enjeux, d'écouter les arguments de chacun et de trouver probablement un compromis acceptable par tous. 2/ Sur le fond : Ce projet semble incohérent car il propose un énorme investissement pour un télémixte destiné à privilégier l'accès aux pistes de Crest-Voland (CVO) au détriment d'une liaison simplifiée avec les Saisies. Or soit on privilégie la fréquentation des pistes de CVO, et l'on choisit un projet moins onéreux et pour le moins compatible avec les finances fragiles de la commune, soit on choisit ce type de projet onéreux, mais on optimise la liaison avec les Saisies, quitte à établir un partenariat financier avec cette station. Je valide par ailleurs les autres arguments déjà développés et défavorables à ce projet (durée du remboursement incompatible avec la disparition du manteau neigeux, destruction d'infrastructures plébiscitées l'été par les touristes). Je m'étonne également du peu d'arguments développés dans les avis favorables; car vouloir maintenir l'activité hivernale de notre station est certes légitime, mais ne suffit pas à valider un projet manquant de cohérence et dangereux pour nos finances.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°355 (Web)

Par Anonyme

Avis défavorable

Contribution n°356 (Web)

Par Nogier Pierre
19 Chemin de Naive
69230 Saint Genis Laval

Voici les remarques suivantes. -Ce projet ne résout pas la liaison pour rejoindre les saisies. - Il n'a pas été proposé de projet alternatif. -Le coût est démesuré et ne tient pas compte des frais cachés (entretien, démontage anciennes remontées). -Le tapis roulant, les bâtiments nécessaire vont défigurer le paysage et faire une coupure pour le tapis. -en cas de panne ou d'entretien comment monter au Lachat. -L'infrastructure ne va servir pratiquement que pour le ski. Jamais en demi saison. Coût de la remonté l'été dissuasif pour les familles. -Ce projet devrait se faire en collaboration et coordination avec le domaine des Saisies. -Quid du parking déjà saturé? -Ce projet n'apportera pas d'emploi. -Il faut donc penser au futur des remontées mais différemment. -Par ailleurs, il faut recentrer l'activité sur le village, ceci quelque soit la saison l'enneigement et le temps afin d'attirer les vacanciers de Crest Voland mais aussi de Notre Dame de Bellecombe, des Saisies en proposant des activités différentes et attractives - Réfléchir sur le maintien et développement des jeux pour enfants. Activité intérieur. (mur d'escalade, terrain de basket, Badminton, salle de sport, tennis de table....) -Un plan d'eau l'été serait particulièrement attractif. -Ces activités sur le village permettrait plus de dépense localement, plus d'emploi, et à moyen terme un redressement de la population de Crest Voland en voie de déclin. -Nous souhaitons un village vivant.

REPONSE MEMOIRE

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Contribution n°357 (Web)

Par Anonyme

Projet très ambitieux pour un prix exorbitant. Financement de plus de 15Md'euros qui dépendrait de résidences de tourisme qui sont loin d'être installées.. Celle de N.Dame de Bellecombe perd déjà de l'argent. Pour celles de Crest-Voland les différents promoteurs n'ont pas eu leur financement. Il y'a à Crest-Voland plus de 20 chalets à vendre et autant d'appartements. Je pense que les télésièges peuvent être remis en état, le coût serait moindre. En supprimant le 2eme télésiège comment fait-on en cas de panne? Aucune activité prévue en haut du Lachat l'été. Le front de neige qui fait le charme du village, serait supprimé ainsi que les seules activités au niveau du village et remplacés par un tapis de 60m de long à 1 M d'euros Je suis donc défavorable.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°358 (Web)

Par Rojo Marie Isabel
1375 RUE DU BOIS TILLANT
76970 Gremonville

Le projet est génial, cela va permettre au village de se développer, étant moi même handicapée je pourrais enfin monter en haut du Lachat.

Contribution n°359 (Web)

Par Anonyme

J'ai pris du temps pour lire les nombreuses contributions déposées pour cette enquête publique. La majorité des personnes qui se sont exprimées reconnaissent la nécessité de changer le Tsd de la Logère. Le projet tel qu'il est présenté ne fait visiblement pas consensus tant au niveau du choix de la future remontée qu'à son emplacement aval et amont. Rapprochement avec les Saisies mais pas trop quand même, respect du front de neige, urbanisation du village. Son financement et son remboursement pose de nombreux questions. Le projet, tel qu'il est porté, est trop clivant. Il est urgent de temporiser la réalisation de ce projet et que les élus se sortent les mains des poches et travaillent ensemble sur une proposition qui soit plus fédératrice.

REPONSE MEMOIRE

Contribution n°360 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par Anonyme

J'ai pris du temps pour lire les nombreuses contributions déposées pour cette enquête publique. La majorité des personnes qui se sont exprimées reconnaissent la nécessité de changer le Tsd de la Logère. Le projet tel qu'il est présenté ne fait visiblement pas consensus tant au niveau du choix de la future remontée qu'à son emplacement aval et amont. Rapprochement avec les Saisies mais pas trop quand même, respect du front de neige, urbanisation du village. Son financement et son remboursement pose de nombreuses questions. Le projet, tel qu'il est porté, est trop clivant. Il est urgent de temporiser la réalisation de ce projet et que les élus se sortent les mains des poches et travaillent ensemble sur une proposition qui soit plus fédératrice.

CONTRIBUTION IDEM 359

Contribution n°361 (Web)

Par Millet Didier
27 chemin de l'herse
73590 Crest Voland

Il est évident qu'il faut changer cet appareil (cela aurait même dû être fait avant) donc j'émet un avis favorable à ce changement. Par contre il ne faut pas négliger les effets collatéraux qui mériteraient une vraie réflexion et de vrais échanges.

Contribution n°362 (Email)

Par JL FAVRE

1-Rappel que je suis adhérent à l'Association "Les Amis de Crest-Voland" et que je partage en tout point leur déclaration qui a fait suite à notre AG du 30/12/2024. 2-Je tiens à insister sur l'irresponsabilité de la commune d'imaginer le projet du télémix d'un coût de 16.000.000€ en raison d'abord de son financement insoutenable pour CVd. De plus ce projet est totalement irraisonné car il condamnerait les aires de jeux et tennis existants, alors que CVd recherche des activités estivales impératives pour que notre village ne soit pas mort en été. Comment peut-on imaginer ces activités au Lachat à 5kms du Village+15mn de marche à pieds! Pourquoi ne pas imaginer des activités au plan du Crest: un petit lac à l'image de celui de Flumet très fréquenté l'été par des familles venant de villages extérieurs dont CVd? Une piste pour Skis à roulettes, mini golf, mur d'escalade etc.. Que le télésiège de la Logère soit remis en état ou reconstruit est évident, ce qui n'engagerait pas une telle somme. 3-Que cache cet investissement qui repose en fait sur la création de 2 résidences de tourisme, une à la Logère et une aux Combloux. Cette résidence aux Combloux condamnerait le télésiège du Lachat alors que ce dernier est vital: *Par où accèdent les skieurs résidents ou en vacances situés en amont du parking de la Gave sinon par l'entrée qui y est pratiquée? *Et les nombreuses personnes venant se garer sur ce parking indispensable pour soulager celui du village? Ce télésiège du Lachat doit lui aussi être réhabilité, voir reconstruit. 4-J'ai déploré de constater que depuis 2010, date des études des PLU, il n'a pas été possible d'avoir un échange constructif avec la commune alors que certaines personnes se sont employées à faire des plans, des relevés, photos etc... Ainsi est née l'ADECC: "Association de défense de

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

l'environnement et du contribuable de CVd". Ceci nous a amené au Tribunal Administratif de Grenoble le 1er Mars 2016 qui a annulé la délibération du 24 janvier 2014. Les conclusions du rapporteur public sont d'ailleurs édifiantes en ce qui concerne la non tenue compte des avis du commissaire enquêteur, des souhaits de notre association que la commune reste respectueuse du cadre de vie de ses concitoyens etc... du document d'urbanisme entaché de plusieurs illégalités! Il est à espérer que cette situation évolue et que la commune daigne enfin accepter la concertation

SECONDE CONTRIBUTION OBSERVATIONS 3 et 4 HORS SUJET POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°363 (Email)

Par Jean-Denis NOGUÈS

Je me tourne vers vous avec mes sentiments toujours présents d'Amoureux de Crest-Voland et de passionné que j'ai été par ce village découvert lors de sa traversée en 2016 par un beau matin de randonnée. A partir de ce moment-là, je n'ai eu cesse de vouloir m'y installer à mi-temps, dans un premier temps, puis à demeure, quelques deux ans plus tard. Je vous écris aussi en mes qualités passées : d'ancien résidant à demeure de CREST-VOLAND, propriétaire d'un chalet de 07/2017 à 05/2021 ; d'ancien secrétaire & vice-président de l'association des « Amis de Crest-Voland Station Village (ACVSV) » de 2018 à 2021. J'en reste toujours membre cotisant, mais à distance maintenant, résidant de nouveau en Lorraine ; d'ancien candidat et co-animateur de la liste électorale " challenger " « Crest-Voland Autrement », lors des dernières élections municipales des mois de mars et juillet 2020 où notre liste « surprise », à trois voix près, aurait été majoritaire dès le premier tour... Tout ceci étant précisé avec transparence, je voudrais vous faire part de mes commentaires concernant le projet objet de la présente enquête d'utilité publique. Je suis surpris, voire désappointé par l'obsession de la nouvelle équipe municipale visant à vouloir faire passer aux forceps le projet insensé dont vous avez hérité, momentanément, de la charge de superviser l'enquête publique à travers votre nomination à la fonction de commissaire enquêteur. L'ancienne équipe municipale (2014-2020) y avait déjà échoué à plusieurs reprises, après plusieurs enquêtes publiques et actions judiciaires en réplique. Les sanctions ont été lourdes pour elle puisque l'ancien maire, Monsieur Lionel MOLLIER et deux de ses trois conseillers municipaux adjoints, Madame Élisabeth RIMBOUD et Monsieur Romain MARIN-CUDRAZ ont été vivement désavoués par les électeurs en mars et juillet 2020. Le projet de démantèlement, déménagement et remplacement du télésiège débrayable de La Logère par un télésiège cabines débrayables sous-tend encore l'inutile et dispendieux projet municipal multiples fois combattu, repoussé et attaqué judiciairement (encore à ce jour par l'association des « Amis de Crest-Voland Station Village - ACVSV) » concernant [une fois le déménagement du télésiège débrayable de la Logère effectué] l'implantation et constructions à sa place et bien au-delà (sur les parties du front et bord de neige en bas des pistes), de plusieurs unités de résidences hôtelières qui constitueront à n'en pas douter un enlaidissement environnemental irréversible et un handicap majeur pour le développement harmonieux de ce village à très haute densité « familial et agro-pastoral ». Depuis plus de 10 ans les élus de Crest-Voland tentent en vain le tout pour le tout afin de rendre viable un projet qui nous ramène à l'histoire de « La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf » de Jean de La Fontaine. Cet irresponsable tout autant qu'ambitieux projet est destructeur du cadre de vie unique de Crest-Voland, tant

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

apprécié de ses villageois et des populations de passage. Il est aussi déraisonnablement coûteux. Monsieur l'ancien maire MOLLIER indiquait en 2018/2019 que le démontage, déplacement et remplacement du télésiège avoisinait les 12M€ pour 1700m ! Coûts très importants et exagérés vous en conviendrez je pense, Monsieur le commissaire enquêteur. Soit 7,7 M€ les 1000mètres !!! Comme si, depuis 10 ans, le changement climatique n'était qu'un leurre. Comme si une petite et très authentique station village qui n'est située qu'à 1250 m d'altitude pouvait rivaliser avec sa voisine du dessus, « Les Saisies » ou avec des stations d'importance implantées à plus de 2000 m. Comme si cette magnifique petite pépite n'était pas concernée par nombre de rapports alarmistes traitant des changements climatiques et notamment celui documenté et prémonitoire que la Cour des Comptes a édité en 2024, (joint à ce courriel) et 2023 (voir site Internet). Le rapport précise notamment que les stations de ski sont de plus en plus concernées par les effets du réchauffement climatique. Plusieurs d'entre elles font face à un faible taux d'enneigement (c'est aussi le cas de Crest-Voland et du Val d'Arly) les forçant parfois à utiliser une neige artificielle, particulièrement énergivore et délétère pour l'environnement. Elle prévient même qu'il sera de plus en plus compliqué d'assurer un enneigement dans certaines stations : « Fragilisées par le manque d'enneigement et l'érosion de leur clientèle de skieurs, de plus en plus de stations ne sont déjà plus en capacité d'atteindre l'équilibre d'exploitation. Toutes les stations seront plus ou moins touchées à horizon de 2050 ». Les conclusions du rapport de la juridiction financière sont claires : « les stations les moins vulnérables sont celles situées en haute altitude, dont notamment Orelle, Tignes, Chamonix-Mont-Blanc et Val d'Isère, toutes situées en Auvergne-Rhône-Alpes. Le manque d'enneigement des stations en moyenne et basse altitude leur fait la part belle, puisque de nombreux vacanciers ont privilégié les séjours en haute altitude pour s'assurer d'avoir de la neige ». Depuis, et faute d'enneigement, plusieurs stations situées en dessous de 1600 m ont été contraintes de fermer leurs pistes. Parmi elles, le site de Laguiole, en Occitanie, Saint-Colomban-des-Villard, en Savoie, l'Alpe du Grand Serre, Notre-Dame-du-Pré, Le Grand Puy, Le Tanet, ou encore Beille et Chioula, dans l'Ariège. Plus récemment, proche de chez moi, c'est la station de Gérardmer, dans les Vosges (département voisin du mien en région Lorraine) qui a fermé ses portes cette année. Sur le site « Outside » : « Enquête : après la série de fermetures, quelles sont les 20 stations de ski les plus vulnérables ? » - 18/10/2024 - « Afin d'appréhender au mieux la fragilité de ce secteur, la Cour des comptes a développé un outil d'évaluation du risque pesant sur les stations de ski, dévoilé en annexe d'un copieux rapport de plus de 140 page. Celui-ci permet d'identifier, pour les 163 stations de montagne pour lesquelles les données étaient disponibles, un score de vulnérabilité spécifique à chaque station. Ce score a été obtenu en mettant en relation trois types de données : le risque climatique, le poids socio-économique de la station et la capacité financière de l'autorité organisatrice des remontées mécaniques. Au total, la mise en relation de ces trois composantes permet de déterminer le score de vulnérabilité propre à une station donnée, les trois composantes de ce score étant équipondérées. À noter que huit des 10 stations présentant le score de vulnérabilité le plus élevé sont situées dans les Alpes du Sud, et plus particulièrement dans le département des Hautes-Alpes. Seules deux stations sont situées dans les Pyrénées et dans les Alpes du Nord. « Cette situation s'explique pour l'essentiel par la combinaison d'un risque climatique important, de territoires peuplés et bien équipés sur le plan des domaines skiables (fort risque socio-économique), et d'autorités organisatrices qui disposent d'une surface financière réduite (faible capacité à s'adapter) », détaille le rapport. « Selon ce classement, des stations comme Val-d'Allos, Val-d'Arly, Saint-Nizier ou le Grand-Revard apparaissent comme les plus menacées » détaille Le Monde. « Les télésièges et téléskis verront leur période d'activité tellement raccourcie qu'ils ne pourront plus fonctionner

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

sans grever lourdement les finances publiques. À l'inverse, Tignes, Val-Thorens, Chamonix-Mont-Blanc, Val-d'Isère, les Deux-Alpes, Les Orres ou encore les Ménuires sont présentées comme les stations les moins vulnérables sur tous les plans. Bien que touchées par le changement climatique – qui se manifeste par un raccourcissement des saisons, la fonte de leurs glaciers, une utilisation plus contrainte des canons à neige, et une météo plus incertaine –, elles peuvent espérer maintenir leur activité ski au-delà de 2050. Elles risquent, en revanche, de devoir gérer un afflux de skieurs qui ne pourront plus se rendre dans les stations moins enneigées ». Le résultat est l'absence de projet de territoire, comme à Crest-Voland / Cohennoz « Il va y avoir d'autres cas », déplore Guillaume Desmurs [journaliste spécialiste montagne et outdoor]. « Mais ceux qui trinquent, ce ne sont pas les élus, ce n'est pas DSF [Domaines Skiables de France, ndlr], ce sont les commerçants et les habitants du territoire. On leur a menti. Ils ont naïvement voulu croire ces mensonges. [...] Et maintenant, ils ont l'impression que ça leur tombe dessus. Mais non. C'est juste le résultat de 20 ans d'absence de décision, de travail d'accompagnement, de projet de territoire... Ça ne tombe pas du ciel, c'était prévu, écrit, annoncé, expliqué. Il n'y a rien de surprenant ». « Ce qui se passe à l'Alpe du Grand Serre, c'est le résultat d'un modèle économique qui arrive au bout, ainsi que de l'absence de projet de territoire de la part des élus communaux, départementaux, régionaux. Ils sont responsables de cette situation. Parce que ces stations dépendent, pour vivre, d'argent public. En moyenne, 25 % de leur chiffre d'affaires provient de subventions. Sans cela, elles ne seraient pas rentables. Alors le jour où les collectivités ne peuvent plus payer, ça ferme. Il n'y a rien d'impressionnant, c'est structurel ». C'est ce qu'on pouvait lire dans le rapport de la Cour des comptes [publié en février 2023, ndlr] ». Monsieur le commissaire enquêteur, je me vois contraint d'arrêter-là mes quelques commentaires. Cinquante pages ne suffiraient pas tant il y a à dire sur ce sujet concernant l'aménagement très incertain que veut imposer la petite politique municipale de Crest-Voland, soutenue en cela par la moyenne politique de la communauté d'agglomération d'Arlysère, elle-même aidée par la grande politique de la région. Au moment où se termine ce jour votre mission multiple, une fois rédigé votre procès-verbal de synthèse dans lequel vous nous ferez peut-être part de vos propres interrogations et enfin le moment où vous émettrez votre avis définitif, puissiez-vous ne pas donner victoire à l'espérance dispendieuse d'une municipalité et rendre victorieuses l'expérience et la sagesse d'une population de paisibles et vigilants villageois + Document joint : rapport publique thématique de la cour des comptes de Février 2024 : les stations de montagne face au changement climatique

OBSERVATIONS EN GRANDE PARTIE HORS SUJET. POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE

Contribution n°364 (Web)

Par Millet Florence
27 Chemin de l'Herse
73590 Crest-Voland

J'émet un avis favorable pour le changement du télésiège même si certains aspects ne semblent pas adéquats pour la station.

Contribution n°365 (Web)

Enquête publique E24000187/38 projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE.

Par MARIN-LAMELLET Kelly
93 chemin des oursons
73590 Cohennoz

Je suis originaire du village de Crest-Voland et je suis favorable à ce projet. En effet, le télésiège de la Logère représente est un axe majeur au sein de la station Crest-Voland, il est donc indispensable de penser à son changement afin d'assurer la viabilité et pérennité de la station.

Contribution n°366 (Web)

Par Thierry
148, route des mottets
73590 Crest-Voland

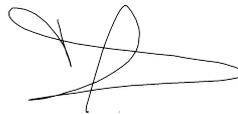
J'ai exercé pendant 46 ans au sein de la station de crest voland en tant que responsable durant 32 ans du centre des Molliettes d'en bas "chalet st louis" et durant 14 ans sur le chalet St André, avant que mon parcours professionnel et mon investissement dans cette belle station ne se brise soudainement et brutalement. Durant cette période, j'ai été témoin des premiers signes du changement climatique, passant de plus de 16 M de chute de neige effective à moins de 2 M dans les dernières année avec des températures de moins en moins négative et un renforcement de neige artificielle de plus en plus nécessaire. Je suis pleinement conscient de la nécessité de remplacer l'actuel télésiège de la LOGERE par une infrastructure moderne, adaptée aux besoins actuels et futurs de notre village-station. Cette nouvelle remontée devra garantir la sécurisation de la liaison avec le domaine skiable des SAISIES, élément moteur de notre activité hivernale, tout en permettant de skier sur CREST-VOLAND COHENNOZ tant que l'enneigement le permettra. Toutefois, le projet prévoyant le déplacement de cette remontée vers la zone des TOVATS pour urbaniser le secteur de LA LOGERE me semble préjudiciable. Une telle modification impacterait gravement le front de neige, altérant irrémédiablement cette zone prisée toute l'année et contribuant au charme de notre village qui manque déjà cruellement de place pour les enfants des structures restantes et les familles, le terrain de foot étant monopolisé par un camping permanent durant tout l'été La bétonisation de cet espace masquerait la vue sur la montagne du Mont LCHAT et entraînerait la disparition des aires de jeux, des terrains de tennis et autres espaces familiaux, remplacés par un tapis roulant tunnel au visuel disgracieux. en plus de cela le coût des structures de jeux seront détruites avant même de finir de les payer.... Je pense que la future remontée devrait rester implantée à son emplacement actuel à LA LOGERE, avec un accès plus rapide et plus direct avec le parking et la route peut-être. pensez à mettre une remontée qui permettrait de contourner certaines contraintes réglementaires propres aux télésièges, notamment en termes de distance par rapport aux habitations. Avec une hauteur au sol plus élevée et moins de pylônes, cette solution réduirait les impacts sur l'environnement et l'urbanisation. L'implantation de cette nouvelle infrastructure devra impérativement tenir compte des aspects sociétaux (attentes des habitants), environnementaux (respect du paysage et du front de neige), économiques (coût raisonnable) et surtout des capacités financières des structures communales concernées, à savoir le SIVU et la SPL de CVCO. je suis favorable naturellement au remplacement du télésiège de la LOGERE, mais celui-ci doit

se faire dans le respect de notre environnement et de l'identité de notre village-station, sans compromis préjudiciable sur son cadre de vie.

LE DEPLACEMENT DE LA GARE AVAL ET LE TRACE EN PROJET NE SONT PAS MOTIVES PAR UNE URBANISATION DU SECTEUR LOGERE QUI N'EST PAS A L'ORDRE DU JOUR. POUR LE RESTE REPONSE MEMOIRE.

Le commissaire enquêteur,

Denis BLAISE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A Crest le 14 février 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

23/10/2024

N° E24000187 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 23/10/2024

CODE : 6

Vu enregistrée le 15/10/2024, la lettre par laquelle Monsieur le maire de CREST-VOLAND demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis BLAISE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gabriel REY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de CREST-VOLAND, à Monsieur Denis BLAISE et à Monsieur Gabriel REY.

Fait à Grenoble, le 23/10/2024

Le vice-président,

Stéphane WEGNER



Commune de CREST-VOLAND

**ARRETE DU MAIRE
N° 2024-087**

**PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET
DE CONSTRUCTION DU TELESIEGE CABINES DEBRAYABLES DE LA LOGERE
EN REMPLACEMENT DU TELESIEGE DEBRAYABLE DE LA LOGERE**

Le maire de la commune de CREST-VOLAND (Savoie)

Vu la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 et les articles 7 à 21 du décret 85.453 du 23 avril 1985 relative à la démocratie des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19, et R 123-1 à R 123-27 ;

Vu la demande de permis d'aménager n° PA07309424D6001 valant Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux, déposée le 06 septembre 2024 par le Sivu Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, portant réalisation du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère existant ;

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique ;

Vu l'étude d'impact relative au projet de remplacement du télésiège de la Logère, dans sa version en date du 31 juillet 2019 ;

Vu l'avis délibéré par l'Autorité Environnementale sur le projet de remplacement du télésiège de la Logère, en date du 06 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2020 portant autorisation de défrichement, prorogé par arrêté préfectoral du 19 juin 2024 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2029 ;

Vu la décision n°E24000187/38 du président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 23 octobre 2024 désignant le commissaire enquêteur (et son suppléant) ;

ARRETE

Article 1 – Objet

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère.

Article 2 – Date – Durée – Modalités de mise à disposition du dossier au public

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 aux lieu et heures indiqués ci-après, à l'exception des mercredis, samedis, dimanches et jours fériés :

mairie de Crest-Voland – 93 place du Bouloz – 73590 CREST-VOLAND
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>

Un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture susmentionnés pour accéder à la version numérique du dossier et déposer ses observations.

Article 3 – Désignation et pouvoirs du commissaire enquêteur

Monsieur Denis **BLAISE** est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur Gabriel **REY** est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 4 – Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir les observations ou questions sur le projet de remplacement du télésiège de la Logère.

en mairie de Crest-Voland :

- le lundi 16 décembre 2024 de 8 heures à 12 heures (jour d'ouverture)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- le samedi 11 janvier 2025 de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 17 janvier 2025 de 14 heures à 18 heures (jour de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :

- par voie postale à l'adresse suivante « Monsieur le commissaire enquêteur – mairie de CREST-VOLAND – 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND » ;
- soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5836> permettant de consigner des observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.
- soit via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5836@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>.

Article 5 – Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans les 8 jours suivant la réception du registre par le commissaire enquêteur, ce dernier établira un procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête qui sera communiqué à la mairie de Crest-Voland au terme d'une rencontre avec le maire. Ce dernier disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations en la forme d'un mémoire en réponse.

Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, et après examen des observations consignées ou annexées au registre, le commissaire enquêteur transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et avis motivés au maire.

Article 6 – Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en la mairie de Crest-Voland et en version numérique sur le site internet de la mairie de Crest-Voland <https://www.crest-voland.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/5836> pendant 1 an.

Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique (demande par téléphone 04 79 31 61 52 ou par courrier électronique à mairie.crestvoland@orange.fr).

Copie de ce rapport et de ses conclusions sera communiquée :

- à Monsieur le Préfet de Savoie,
- à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le président du Tribunal peut, soit après démarche de l'autorité compétente pour organiser l'enquête (maire de Crest-Voland), soit de sa propre initiative, solliciter du commissaire enquêteur qu'il complète ses conclusions. Dans ce cas, le commissaire enquêteur disposera alors d'un délai supplémentaire de 15 jours pour remettre ses conclusions complétées à l'autorité compétente et au président du Tribunal Administratif.

Article 7 – Publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du maire 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les deux journaux diffusés dans le département désignés ci-après :

- Le Dauphiné (édition Savoie)
- La Savoie

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête (selon les modalités fixées par arrêté ministériel du 09 septembre 2021), un avis sera affiché :

- Sur la porte d'entrée de la mairie ;
- Sur le panneau d'affichage dans le hall de la mairie ;
- Au bas du télésiège de la Logère et du télésiège des Tovats (front de neige) ;
- Au mont-Lachat à l'arrivée du télésiège actuel de la Logère (sommet des pistes).

Dans ce même délai, l'avis sera également publié sur le site internet de la mairie de Crest-Voland <https://www.crest-voland.fr>

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat d'affichage du maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde.

Article 8 – Approbation en conseil municipal

Au terme de l'enquête, le projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête, sera soumis au conseil municipal en vue de son approbation, avant délivrance, le cas échéant, des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées.

Article 9 – Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Savoie
- à Monsieur le commissaire enquêteur
- à Monsieur le directeur départemental des territoires

Fait à Crest-Voland, le 20 novembre 2024

Le Maire
Christophe RAMBAUD



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.
Dans un même délai, un recours gracieux peut être déposé devant
Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours
contentieux.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU TELESIEGE CABINES DEBRAYABLES DE LA LOGERE EN REMPLACEMENT DU TELESIEGE DEBRAYABLE DE LA LOGERE

Par arrêté municipal n° 2024-087 en date du 20 novembre 2024, Monsieur le maire de la commune de CREST-VOLAND a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère.

Monsieur Denis BLAISE et Monsieur Gabriel REY ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision du 23 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-trois (33 jours) du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures à la mairie de CREST-VOLAND – 93 place du Bouloz aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur – mairie de Crest-Voland – 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND, étant précisé que le responsable du projet est le président du SIVU Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz.

Durant la période d'enquête, il sera possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique-5836@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>. Le dossier sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en mairie de CREST-VOLAND, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel le dossier sera consultable avec possibilité de déposer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement en mairie de CREST-VOLAND :

- le lundi 16 décembre 2024 de 8 heures à 12 heures (jour d'ouverture)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- le samedi 11 janvier 2025 de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 17 janvier 2025 de 14 heures à 18 heures (jour de clôture)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CREST-VOLAND et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de CREST-VOLAND et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de celle-ci.

Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique (demande par téléphone 04 79 31 61 52 ou par courrier électronique à mairie.crestvoland@orange.fr).



Service : Eau, Environnement, Forêt

Arrêté préfectoral DDT/SEEF/BF n° 2024-0777 en date du 19 juin 2024
prorogeant d'une durée de quatre ans l'autorisation de défrichement DDT/SEEF n° 2020-0868, en date du 31 juillet 2020, autorisant le défrichement de 2 068 m² de bois sur la commune de Crest-Voland

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'Ordre national du mérite
Chevalier des Palmes académiques

- Vu la demande de prolongation de l'autorisation de défrichement DDT/SEEF n° 2020-0868, déposée le 19 juin 2024, par la commune de Crest-Voland ;
- Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2020-0868, en date du 31 juillet 2020, autorisant le défrichement de 2 068 m² de bois sur la commune de Crest-Voland ;
- Vu le code forestier et notamment son article D. 341-7-1 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires,

Arrête

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 72 93
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr



CREST-VOLAND
COHENNOZ
Commune de CREST-VOLAND

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
CONSTRUCTION
DU TELESIEGE CABINES DEBRAYABLES DE LA LOGERE EN REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE
LA LOGERE

SOMMAIRE GENERAL

Pièces administratives	
A	Décision du Tribunal Administratif n° E2024000187/38 du 23 octobre 2024
B	Arrêté municipal n°2024-087 du 20 novembre 2024 prescrivant l'enquête publique sur projet construction TCD Logère
C	Avis d'enquête publique et justificatifs des publicités dans les journaux
D	Récépissé dépôt Permis d'Aménager n°7309424D6001
Pièces techniques	
E	Note de présentation du projet
F	Annexe note de présentation du projet (Diaporama)
G	Etude d'impact du 31 juillet 2019 et note non technique du 21 novembre 2024
H	Avis de la MRAE 06 décembre 2019
I	Note en réponse à la MRAE 10 juin 2024
J	Compléments d'inventaires – note écologique 06 novembre 2024
Autres pièces	
K	Arrêté préfectoral n°2020-0868 du 31 juillet 2020 autorisant le défrichage
L	Arrêté préfectoral n°2024-0777 du 19 juin 2024 portant prorogation de l'autorisation de défrichage.
M	Avis conforme du STRMTG du 12 novembre 2024 au titre de la sécurité des installations et des aménagements portant autorisation d'exécution des travaux.



Commune de CREST-VOLAND

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné M. Christophe RAMBAUD, Maire de Crest-Voland, atteste que l’avis d’enquête publique, portant sur la **construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère** est intégralement affiché à compter du 29 novembre 2024 et tout au long de l’enquête publique soit jusqu’au 17 janvier 2025 inclus, sur la commune dans les lieux suivants :

- Sur la porte d’entrée de la mairie ;
- Sur le panneau d’affichage dans le hall de la mairie ;
- Au bas du télésiège de la Logère et sur le bâtiment des caisses du télésiège de la Logère
- Au bas du téléski des Tovats (front de neige) ;
- Au mont-Lachat à l’arrivée du télésiège actuel de la Logère (sommet des pistes).

Fait à Crest-Voland, le 29 novembre 2024

Le Maire,
Christophe RAMBAUD

